Maison du patrimoine médiéval mosan

Maison du patrimoine médiéval mosan

Quoi de neuf à Poilvache ?

Une forteresse médiévale en vallée mosane

Auteurs
J.-L. Antoine, N. Babylas, S. Balace, D. Belayew, P. Bertrand, E. Bodart, I. Boxus, S. Challe, J. de Pierpont, J. Germain, Ph. Mignot, N. Ruffini-Ronzani, P. Saint-Amand, A. Stuckens, P.-H. Tilmant, A. Tixhon, Cl.-M. Vandermensbrugghe, G. Verbrugghe

Direction de la MPMM
Cl.-M. Vandermensbrugghe

Coordination de la publication
A. Stuckens

Avec la collaboration de
A.-L. De Longueville et Fr. Lefebvre

En partenariat avec
L'Agence wallonne du Patrimoine

Remerciements
L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune – L'Académie royale de Belgique – Les Amis de Poilvache – Les Archives départementales du Nord à Lille – Les Archives générales du Royaume à Bruxelles – Les Archives de l'État à Arlon, Gand et Namur – Les Archives de l'État à Turin – La Bibliothèque nationale de France – La Bibliothèque royale de Belgique – La Bibliothèque universitaire Moretus Plantin à Namur – Le Musée d'art de Cleveland – Le Département de la Nature et des Forêts – L'Institut royal du Patrimoine artistique – Les Musées royaux d'art et d'histoire – La Province de Namur – La Société archéologique de Namur – La Tate Gallery – L'Université d'Heidelberg – La Ville de Dinant
C. Ansieau, M. Baep, A. Beff, D. Belayew, Cr. Cappucci, A. Carlier, Cl. Carly, J.-M. Duvosquel, E. Embrechts, G. Focant, C. Fontaine, A. Fossion, Ch. Frébutte, R. Gilles, R. Grosse, D. Houbrechts, J.-L. Javaux, Cl. Kahn, A. Marynissen, B. Labarre, E. Legrand, Ch. Limbrée, J.-F. Nieus, A. Questiaux, J. Saint-Jean, M.-H. Schumacher, S. Van Parijs, Fr. Vitullo, M. Votion, P.-M. Warniez

Éditeur responsable
D. Van Basten

Infographie
Phi Média

Couverture
Ideal-Concept

4e de couverture
Photo G. Focant © SPW-AWaP

Le contenu et les illustrations n'engagent que leurs auteurs.
Tous droits réservés pour tous pays.

ISBN
978-2-9558576-1-8

La MPMM s'est efforcée de régler les droits relatifs aux illustrations conformément aux prescriptions légales. Les détenteurs de droits qui, malgré les recherches effectuées, n'auraient pu être retrouvés sont priés de se faire connaître à l'éditeur.

Maison du patrimoine
médiéval mosan

Quoi de neuf à Poilvache ?

Catalogue de l'exposition organisée à la Maison du patrimoine médiéval mosan
Mars-novembre 2018

Cahiers de la MPMM, n°12
Bouvignes-Dinant
2018

www.cahiersdelampmm.be/poilvache

Photo G. Focant © SPW-AWaP

Préface

Daniel Van Basten
Président de l'asbl Maison du patrimoine médiéval mosan

1995-2008 : treize années pour transformer, sauver ce bâtiment classé qu'est la Maison espagnole, véritable cœur de ce magnifique lieu qu'est Bouvignes. Cette ancienne cité a gardé l'essentiel de son remarquable passé médiéval, ses vieilles ruelles étroites et pavées. Elle est toujours enracinée dans une trame quasi immuable. Elle est riche de plus de vingt maisons classées, de ses ruines et du site de Crèvecœur. Elle possède de nombreux atouts pour réussir une brillante reconversion de cette Maison espagnole.

Le 28 avril 2008 fut le moment de l'inauguration de ce musée au nom, bien dans son contexte, de « Maison du patrimoine médiéval mosan », en présence de plusieurs ministres et personnalités, entourés de plus de 800 invités.

Maintenant, il fallait réussir la suite : montrer la pertinence de ce projet, diffuser notre message culturel et patrimonial, attirer les visiteurs sans oublier un rôle de diffusion-communication auprès des élèves et étudiants.

Dès la première année, l'inattendu : le Prix Europa Nostra, récompense s'il en est pour un musée qui, à peine né, se voyait reconnu par des spécialistes européens. D'année en année, le public, les publics sont de plus en plus nombreux, de plus en plus reconnaissants quant à la qualité de ce que la MPMM leur offre. La progression est continue. Des visiteurs chiliens, australiens, chinois sont parmi toutes ces personnes.

Quant aux écoles, nous assumons au mieux leur accueil et leur formation, du niveau maternel au niveau universitaire.

Pour tout public, il existe des audioguides trilingues gratuits ; pour les écoles, l'entrée est gratuite. Toutes les animations sont réalisées par de fins connaisseurs, archéologues ou historiens du Moyen Âge. Tout est fait pour réussir.

Notre action ne se limite pas à la gestion du musée. Nous veillons aussi sur les sites médiévaux wallons des environs : Château-Thierry, Crèvecœur et Poilvache.

En plus des collections permanentes, plusieurs expositions temporaires sont développées chaque année sur bien des sujets autour de nos objectifs : la Meuse, les maisons à pans-de-bois, le site de Poilvache… Ces expositions sont le plus souvent prêtées, tant en Belgique qu'en France, pour notre plus grand plaisir.

À peine installé en 2008, une possibilité d'extension apparaissait, par ailleurs nécessaire. Une maison voisine fut acquise avec des fonds européens FEDER : la « Maison Monin ». Alors, on retrousse ses manches, on imagine, on rêve, on élabore, on se réunit et on finit par obtenir les crédits nécessaires à l'extension de la MPMM via les fonds européens FEADER et nous voilà repartis à rêver pour plus encore, pour toujours mieux. Les travaux débuteront prochainement…

Rendez-vous est pris pour une nouvelle imagination en 2019 !

Croyez bien que nous n'en resterons pas là : l'idée de classes de Patrimoine évolue rapidement, pour répondre à la nécessité de sensibiliser les jeunes à leur passé, leur patrimoine, leur lieu de vie…

Pour en terminer, au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier très sincèrement le personnel pour son professionnalisme, ses compétences, sa disponibilité et la passion qu'il développe à la réussite de ce projet.

Nos remerciements vont naturellement à ceux qui ne cessent de nous aider dans notre mission : la Wallonie (Patrimoine et Tourisme), la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province, la Ville de Dinant et différents sponsors.

Bon et heureux anniversaire à la MPMM !

La MPMM, entre mai 2008 et mars 2018, c'est :

- Un accueil de près de 83.000 visiteurs
- Le Prix « Europa Nostra » en 2009
- 12 « cahiers de la MPMM »
- 2 « carnets du patrimoine »
- Des livrets pédagogiques et des articles scientifiques
- 12 expositions créées dont plusieurs prêtées en Belgique et en France
- 5 expositions accueillies
- 6 expositions créées en collaboration, hors les murs
- La réalisation et/ou la participation à de nombreux évènements ponctuels, scientifiques et culturels (colloques, festival international, spectacles, journées du patrimoine, etc.)
- La participation à 4 projets européens éducatifs
- Des stages pour les enfants, les adolescents et les adultes
- Le pilotage d'un réseau de mise en valeur des châteaux médiévaux mosans propriétés de la Wallonie et, notamment, la consolidation du donjon de Crèvecœur (Bouvignes)
- …

Le mystère Poilvache

Claire-Marie Vandermensbrugghe
Directrice-conservatrice de la MPMM

Poilvache, ses hauts murs qui ondulent sur une crête calcaire et qui enserrent un duvet de pins noirs. Poilvache, ses fortifications qui dominent la Meuse, telles que le promeneur peut les voir en traversant la longue plaine fluviale.

Qu'y a-t-il là-haut ? À quoi ont bien pu servir ces remparts ? À quelle époque et pourquoi ont-ils été érigés ? Les questions surgissent.

Que sait-on, en réalité, de cette place militaire mosane qui voisine, trois kilomètres plus au nord, la cité médiévale de Bouvignes ? Peu de choses, à vrai dire. Pendant longtemps, des informations éparses tirées des sources médiévales par les érudits du XIXe siècle. À partir des années 1980, Poilvache fait l'objet de fouilles archéologiques. Mais une synthèse de ces données manquent. Des questions subsistent. De Poilvache, on connait l'histoire un peu confuse, entre les comtes de Luxembourg et de Namur, avant le duché de Bourgogne, et les vicissitudes propres aux rivalités et à l'enchevêtrement des pouvoirs politiques, dans la région, à la fin du Moyen Âge. On sait que le site a souffert de deux sièges, en 1238 et en 1430, et que ce dernier lui fut fatal.

De Poilvache, on connait surtout la partie château, l'histoire monétaire, les difficultés économiques, résultant de cette position géographique peu banale... De toute évidence, Poilvache n'a dû son existence qu'à sa localisation : un éperon rocheux permettant de surveiller le cours de la Meuse sur près de 6 km au total. Mais encore ? Pourquoi une telle étendue (2,5 ha), sur la colline, alors que la forteresse de Crèvecœur et les châteaux de Montaigle ou de Château-Thierry se résument à des installations militaires beaucoup plus modestes ? Et soulever la question de l'étendue revient à poser aussi celles de l'occupation du site, de la fonction et de l'organisation des occupants… La notion de « ville » de Poilvache, souvent associée à celle de château, résiste-t-elle aux informations extraites des découvertes archéologiques et historiques récentes ? Les éléments d'architecture encore visibles sur le site restent quelque peu énigmatiques, il faut bien l'avouer, comme ce haut pignon de la maison du même nom qui, six cents ans plus tard, continue à défier les chercheurs.

Pour faire simple, y aurait-il donc un « mystère Poilvache » ? À tout le moins des zones d'ombres, des incohérences que nous nous sommes efforcés de lever, à travers cette exposition organisée par la Maison du patrimoine médiéval mosan en étroite collaboration avec l'Agence wallonne du Patrimoine. Oui, l'énigme s'éclaircit peu à peu. Notamment parce qu'il apparaît de manière assez claire, à présent, que Poilvache n'était ni réellement une « ville » ni seulement un « château » mais plutôt une structure politique et militaire inspirée de la féodalité.

Sa fonction militaire prime sur d'autres activités économiques ou agricoles que l'environnement rend impossible. De là découle, la présence d'une population permanente assez limitée, outre les hommes en armes, qui permet aujourd'hui de qualifier Poilvache de « bourg », eu égard à sa réelle composition, plutôt que de « ville » comme cela a souvent été dit sur la base des mentions dans les textes médiévaux.

Poilvache, entièrement livrée aux métiers des armes, ne connaissait de véritable agitation qu'au passage du comte ou à l'occasion des troubles frontaliers. Un atelier monétaire, nous l'avons dit, une chapelle qu'aucune trace archéologique

n'a permis d'identifier, un puits et des citernes, un système défensif assez complet autour du château, quelques armes et divers objets de la vie quotidienne qui viennent encore conforter cette thèse… Les défenseurs du site ne devaient leur subsistance qu'aux campagnes environnantes de Senenne, dans la vallée, ou du plateau d'Evrehailles.

Si la destruction de Poilvache par les Liégeois, en 1430, n'est pas suivie d'une reconstruction du site, c'est sans nul doute parce que celui-ci n'avait plus de réelle utilité stratégique ou militaire. Jusqu'à l'arrivée des premiers excursionnistes et des peintres romantiques, à la fin du XIXe siècle, Poilvache redeviendra un site naturel, abandonné aux pilleurs de pierres et recolonisé, peu à peu, par une flore de qualité.

Chronologie des fouilles

Pierre-Hugues Tilmant
Archéologue, AWaP

Entre 1872 et 1879, F. Donny réalise les premières recherches sur le site au moment où celui-ci est propriété de la famille de Lhoneux. À la lecture de son rapport, il semble que la découverte d'objets ait été l'une des motivations de ses travaux[1]. Il effectue des dégagements en différents endroits du château et de la ville, atteignant dans une de ses tranchées une profondeur de 5 m ! Il signale l'existence dans certaines pièces du château de sols en carreaux de céramique et mentionne la mise au jour d'armes et d'ustensiles de cuisine. Il préconise la fouille du puits pour les objets que l'on pourrait y trouver et une hypothétique galerie souterraine qui en partirait. F. Donny semble avoir été écouté car le puits aurait fait postérieurement l'objet d'une fouille intégrale[2]. À nouveau comblé par la suite, il est redégagé de 1985 à 1988 par l'asbl ARAS qui y découvre notamment des boulets de pierre, complets ou en fragments. Sous la conduite de Jean-Louis Antoine et avec l'aide du Département de la Nature et des Forêts, les Amis de Poilvache procèdent à plusieurs fouilles à partir de 1987. La cheminée située au-dessus de la cave appuyée à la courtine nord du château est ainsi dégagée, ainsi que le sol en carreaux de céramique de la porte d'accès à la tour semi-circulaire nord. En 1994, dans la perspective de travaux de consolidation, des relevés sont réalisés par le Service de l'Archéologie du M.R.W. À partir de 1997, celui-ci procède à plusieurs campagnes de fouilles avec l'appui du Musée archéologique de Namur, de la Division Nature et Forêts et des Amis de Poilvache. Elles concernent tout d'abord l'entrée du site et l'emplacement vraisemblable de la tour-maîtresse.

Fouille dans le sous-sol de la tour-maîtresse supposée (photo J. Plumier © SPW-AWaP)

Par la suite, le début des dégagements dans le chemin de défilement va permettre d'en préciser l'organisation entre la première et la deuxième porte. En 2000, le fossé est dégagé. Ses vastes dimensions nécessitent le recours partiel à une pelle

1. DONNY s.d., p. 12-27. Il attribue à des villageois la découverte d'une statue et d'un crucifix à l'emplacement de la maison « au grand pignon ». De là provient certainement l'opinion de W. Penmans selon qui cet édifice constituait la chapelle du site. PENMANS 1938, p. 134.
2. LIBOIS s.d., p. 38. L'auteur cite la publication de RAHIR E., *Le Pays de la Meuse de Namur à Dinant et Hastière*, Bruxelles, 1900, dans laquelle serait mentionnée la fouille du puits jusqu'à une profondeur de 57 m. de VINCK s.d., p. 6, fait état pour sa part de la date de 1905 pour le dégagement du puits.

Début du dégagement du fossé (photo J. Plumier © SPW-AWaP)

mécanique pour les secteurs les plus éloignés de la courtine orientale. La fouille manuelle entraîne quant à elle la mise au jour des maçonneries qui formaient vraisemblablement le *boloirque* mentionné dans la relation du siège de 1430. Les vestiges de cet élément de fortification s'avèrent être presque totalement détruits entre la tour de Luxembourg et la tour des Bohémiens. La partie orientale de cette dernière est mise au jour ; elle s'est manifestement décrochée de la courtine contre laquelle elle s'appuyait et a glissé dans le fossé en conservant partiellement son volume. En 2001, le flanc septentrional du château est dégagé jusque peu après la tour semi-circulaire Nord. La fouille du flanc sud de la courtine du chemin de

Côté nord du fossé en cours de fouille (photo J. Plumier © SPW-AWaP)

défilement est poursuivie jusqu'au décrochement central de celui-ci. Au cours de l'année 2002, une importante campagne de fouilles reprend au niveau du même chemin. Côté intérieur, les épaisses couches de destruction accumulées contre la courtine sud du château, entre les deuxième et troisième portes, sont en grande partie évacuées. La base de la muraille est ainsi dégagée et il s'avère qu'elle a été construite directement sur la roche calcaire en place préalablement retaillée. C'est vraisemblablement la disposition du substrat naturel qui a entraîné la nécessité de construire la courtine sud du château avec un léger décrochement à environ 7 m à

l'ouest de la deuxième porte. La fouille des remblais situés contre la courtine sud du chemin est achevée jusqu'au décrochement ouest de la courtine sud-est du bourg.

La même année, des prospections géophysiques sont réalisées par l'asbl Argephy. Elles concernent des surfaces importantes contigües, ce qui permet de mettre en évidence plusieurs anomalies du sous-sol. Celles-ci se présentent sous la forme de tracés longilignes qui peuvent atteindre des dizaines de mètres de long. Trois sondages sont creusés dans le bourg afin de vérifier la nature de ces anomalies.
Il était prévu en 2003 d'achever le dégagement de l'intérieur du chemin de défile-

Prospections géophysiques par l'asbl Argephy devant la courtine ouest du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

ment mais ce programme est bouleversé par l'effondrement partiel de la tour dite « de la Monnaie ». Pour des raisons de sécurité, celle-ci monopolise les moyens humains et matériels du Département de la Nature et des Forêts et du Service de l'Archéologie. La tour est dégagée et consolidée. Les équipements logistiques mis en place sont ensuite mis à profit pour un premier tronçon de la courtine sud-est du bourg. La muraille se révèle être assez étroite (0,80 m d'épaisseur en moyenne) et dépourvue à l'origine de tout chemin de ronde. Elle n'est pourvue que de quelques meurtrières. Les fouilles mettent au jour un ensemble de quinze piliers appartenant à une deuxième phase de construction. Ils sont appuyés à la muraille et manifestement destinés à supporter un chemin de ronde. Leur mise en place entraîne la condamnation ou entrave l'usage de certaines des meurtrières, notamment au niveau de la tour dite « de la Monnaie ». Les traces d'un petit foyer sont découvertes entre une maçonnerie et la courtine contre laquelle elle s'appuie.

Dégagement et consolidation de la partie inférieure de la courtine sud-est du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Le retrait des taillis effectué en 2003 en vue du dégagement de la courtine sud-est du bourg a également permis de réaliser une nouvelle campagne de prospections géophysiques.

Pièce avec archères en cours de fouille (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

En 2004 est poursuivi le dégagement de la courtine sud-est du bourg et de ses abords immédiats, entraînant la mise au jour d'une pièce de plan irrégulier ; le mur ouest de celle-ci est équipé de deux meurtrières. La fouille de cette pièce ne révèle aucune trace d'incendie. La base de la tour semi-circulaire Nord, intégrée au projet de consolidation de certaines parties du château, est dégagée ; elle présente en partie une tranchée de fondations qui est la seule mise au jour jusqu'à présent sur le site. Au sud du château, le retrait des couches de destruction à l'intérieur du chemin de défilement est achevé, ce qui permet d'atteindre la troisième porte. Cette dernière est simplement appuyée à la courtine sud du château ; elle a donc

La face est de la troisième porte du chemin de défilement, partie nord (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

été construite après celle-ci, comme la deuxième porte. On observe par ailleurs une nette différence de technique de construction entre la courtine et la porte. Ces différentes observations laissent entendre que l'aménagement du chemin de défilement est postérieur à la construction du château.

Le dégagement de la courtine sud-est du bourg est poursuivi en 2005 jusqu'à la cave située sous la terrasse du chalet d'accueil. L'une des pièces appuyée à la muraille est fouillée jusqu'à la roche en place. Elle forme le sous-sol d'un bâtiment détruit par le feu, certainement au cours du siège de 1430.

Couche d'incendie dans la pièce appuyée à la courtine sud-est du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

L'épaisse couche d'incendie mise au jour livre un matériel archéologique important, dont un pichet miraculeusement intact. On y trouve également une grande quantité de torchis rubéfié, ce qui démontre l'usage de pans-de-bois au rez-de-chaussée et/ou à l'étage du bâtiment détruit. Le mur sud du sous-sol formant une cave est venu doubler l'épaisseur de la courtine sud-est, assurément afin de permettre la prolongation du chemin de ronde. Les deux meurtrières primitives de la courtine ont été prolongées vers l'emprise de la cave grâce à deux embrasures. Un peu plus à l'est et perpendiculairement à la muraille sont mis au jour les départs de deux murs qui pourraient correspondre aux limites soit de nouvelles pièces soit de jardins ou potagers, selon l'exemple de la maison « au grand pignon ». Le tronçon de la courtine dégagé dans ce secteur livre les faibles vestiges d'une nouvelle meurtrière. Plus à l'est, en contrebas du pavillon d'accueil, les couches de destruction recouvrant plusieurs pièces sont partiellement fouillées.

Au cours de la fouille de la tranchée de fondation de la tour semi-circulaire Nord, aucun matériel archéologique n'est découvert. Par contre, le nettoyage minutieux du parement externe révèle la présence d'une longue cavité, de section étroite, à l'intérieur même de la maçonnerie. Il est vraisemblable qu'elle corresponde à l'emplacement d'une poutre de bois employée au cours de la construction. À l'est de la tour, des sondages sont pratiqués au pied de la courtine nord afin de vérifier l'état de la base de la maçonnerie. Un autre sondage est creusé au pied du massif d'entrée sud faisant partie de la première porte du chemin de défilement; il s'avère que par endroit, le massif a été détruit jusqu'aux fondations, celles-ci incluses[3].

3. Un tel niveau de destruction est vraisemblablement à mettre en relation avec la décision du prince-évêque de Liège d'abattre la forteresse après sa reddition.

Sur le flanc sud du site, la fouille de la tour semi-circulaire Sud démontre qu'elle ne fait pas partie des dispositifs d'origine du chemin de défilement. Celui-ci semble donc avoir fait l'objet de plusieurs phases de construction.

La tour de la deuxième porte du chemin de défilement (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

L'année 2006 voit la redécouverte du puits situé contre la falaise, sur un étroit ressaut rocheux. Grâce à l'intervention des pompiers d'Yvoir, une descente en rappel est effectuée jusqu'au puits et ensuite à l'intérieur de celui-ci. L'ouvrage taillé dans la roche calcaire présente encore une hauteur dégagée de 6 à 8 m et un diamètre de 1,50 m à 1,60 m[4].

Plusieurs sondages sont réalisés dans le cadre du projet de consolidation, notamment à travers la courtine du chemin de défilement, entre les deuxième et troisième portes. Il s'avère que ce tronçon se compose de deux murs accolés. La construction de la courtine en plusieurs phases est dès lors confirmée.

À l'intérieur du bourg, la fouille du bâtiment central démontre une construction en plusieurs étapes, vraisemblablement à partir d'un noyau primitif composé d'une pièce avec cheminée. De celle-ci n'ont été retrouvés que les blocs taillés démontés, manifestement en vue de leur évacuation du site et de leur réemploi. À l'est de ce bâtiment est creusée une tranchée rejoignant la courtine nord. Plusieurs maçonneries y sont mises au jour, démontrant l'existence d'autres édifices sur le site. Leur très faible niveau de conservation suggère des constructions en pans-de-bois reposant sur des solins de pierre.

Plusieurs des pièces situées à l'ouest de la terrasse du pavillon d'accueil sont dégagées en 2007, dernière année de fouilles sur le site. L'étude des maçonneries découvertes suggère que s'élevait à cet endroit un seul édifice d'une longueur moyenne de 13 m et de près de 12 m de large, s'appuyant à la courtine sud-est du bourg. Contre celle-ci se trouvait un pilier de plan trapézoïdal portant sans doute un tronçon de chemin de ronde. À l'origine, le bâtiment, précédé côté nord par une aire dallée, aurait été composé d'une vaste salle équipée d'une cheminée dont les blocs taillés sont identiques à ceux de la maison « au grand pignon ». Comme pour cette dernière, la pierre devait former le matériau de construction principal, en

4. Par sa position, ce puits était totalement hors d'atteinte des tirs d'éventuels assiégeants, au contraire du puits et des citernes de la partie château du site, comme le montre la relation du siège de 1430. SAINT-AMAND 2017, p. 39.

tout cas côté est où se trouvait la cheminée. Les autres murs étaient également en pierre au rez-de-chaussée et peut-être en pan-de-bois à l'étage. L'extrémité sud de la salle communiquait par un escalier avec une cave disposée contre la courtine et éclairée par deux soupiraux. Dans une phase d'aménagement postérieure, l'édifice de départ aurait été subdivisé en deux habitats orientés nord-sud.
L'amélioration de la défense du site conduisit à l'épaississement de la courtine sud-est, en empiétant sur l'emprise des deux caves ; il fallut prolonger les soupiraux

L'édifice appuyé à la courtine sud-est du bourg et divisé en deux habitats (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

par deux embrasures en pente vers l'intérieur de ces dernières. Les maisons furent détruites par un incendie très certainement en relation avec le siège de 1430.

Dans le bourg, trois nouvelles tranchées orientées nord-sud sont creusées afin d'évaluer l'importance des vestiges dans cette partie du site. Comme en 2006, elles révèlent la présence de plusieurs maçonneries ayant pu servir de bases à des bâtiments construits en pan-de-bois.

Au nord-est de la tour du Midi sont réalisées de nouvelles prospections géophysiques. Celles-ci sont destinées à vérifier les informations fournies par F. Donny. Il déclare en effet dans son rapport de 1879 : « À côté de cette tour et au-dessous de son niveau se trouve un puits creusé dans le roc et ayant encore 15 mètres de profondeur ; sa largeur est de 2,50 mètres. » Les prospections montrent une importante anomalie de plan plus ou moins circulaire, d'un diamètre d'environ 2 m. Il pourrait donc s'agir, sous réserve de vérification par sondage, du puits mentionné par F. Donny.

• Bibliographie

ANTOINE 1990a : ANTOINE J.-L., *Archéologie. Poilvache. Rapport d'activités pour l'année 1989,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°4, mai 1990, p. 8-9.

ANTOINE 1990b : ANTOINE J.-L., *Poilvache. Archéologie,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°6, décembre 1990, p. 7-9.

ANTOINE 1991 : ANTOINE J.-L., *Déblaiements archéologiques. Rapport des activités archéologiques 1990,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°8, mai 1991, p. 5.

ANTOINE 1992 : ANTOINE J.-L., *Archéologie. La campagne 1991,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°11, avril 1992, p. 5-7.

ANTOINE 1993 : ANTOINE J.-L., *Archéologie. Les murs qui parlent,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°14, mars 1993, p. 5-7.

DE BLOCK 2010 : DE BLOCK G., *La forteresse de Poilvache (Houx/Yvoir, province de Namur),* dans *Subterranea Belgica*, n°67, décembre 2010, p. 15-17.

de VINCK s.d. : de VINCK E. (dir.), *Parc des Ruines de Poilvache*, s.l., s.d.

DONNY s.d. : DONNY F., *Rapport sur mes travaux d'exploration archéologique aux ruines de Poilvache*, dans de VINCK E. (dir.), *Parc des Ruines de Poilvache*, s.l., s.d., p. 12-27.

DOPERÉ 2007 : DOPERÉ Fr. et TILMANT P.-H., *La pierre de construction sur les chantiers médiévaux. De l'extraction dans les carrières jusqu'à la mise en œuvre dans les maçonneries. Le témoignage des traces d'outils,* dans *Actes du 7ème Congrès de l'Association des Cercles d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (Ottignies-Louvain-la-Neuve, 2004)*, Bruxelles, 2007, p. 374-387.

DOPERÉ 2008 : DOPERÉ Fr., *Le château et son environnement géologique. L'exploitation des carrières dans les douves rocheuses*, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (dir.), *Le château, autour et alentours (XIVe-XVIe siècles). Paysage, parc, jardin et domaine*, Turnhout, 2008, p. 15-27.

FESLER 2005 : FESLER R., WALEWYNS J.-L. et TILMANT P.-H., *Étude géophysique de la forteresse de Poilvache (Namur),* dans *Vie archéologique*, n°63, 2005, p. 47-57.

KAHN 1987 : KAHN Cl., *Ruines de Poilvache,* dans *Subterranea. Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, n°62, juin 1987, p. 54-61.

KAHN 2000 : KAHN Cl., *L'Association de Recherches appliquées à la Spéléologie et les décomblements de puits en Belgique francophone*, dans *Subterranea. Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, n°113, mars 2000, p. 16-17.

LIBOIS s.d. : LIBOIS R., *Houx (Yvoir) et son château médiéval de Poilvache*, s.l., s.d., p. 38.

PENMANS 1938 : PENMANS W., *En Meuse dinantaise. Les ruines de Poilvache,* dans *Revue du Touring Club de Belgique*, n°9, mai 1938, p. 129-134.

PLUMIER 1995 : PLUMIER J. et HUBERT B., *Yvoir : château de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne,* n°2, 1995, p. 145.

PLUMIER 1998a : PLUMIER J., ANTOINE J.-L. et DUPONT Cl., *Yvoir : château de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°6, 1998, p. 177.

PLUMIER 1998b : PLUMIER J., *Interventions archéologiques à Poilvache,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°34, décembre 1998, p. 11-14.

PLUMIER 1999 : PLUMIER J. et DUPONT Cl., *Yvoir : le château de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°7, 1999, p. 164-165.

PLUMIER 2001 : PLUMIER J., PLUMIER-TORFS S., ANTOINE J.-L. et DUPONT Cl., *Yvoir/Yvoir : le château médiéval de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°9, 2001, p. 213.

PLUMIER 2002 : PLUMIER-TORFS S., PLUMIER J., et DUPONT Cl., *Yvoir/Yvoir : le château médiéval de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°10, 2002, p. 248-249.

SAINT-AMAND 2017 : SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017 (Carnets du Patrimoine ; 151).

TILMANT 2003a : TILMANT P.-H., FESLER R., WALEWYNS J.-L., GUILLAIS E. et VILAIN Cl., *Yvoir/Yvoir : les résultats des prospections géophysiques sur le site de la forteresse médiévale de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne,* n°11, 2003, p. 187-190.

TILMANT 2003b : TILMANT P.-H., PLUMIER-TORFS S., VILAIN Cl. et DUPONT Cl., *Yvoir/Yvoir : la forteresse médiévale de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°11, 2003, p. 184-187.

TILMANT 2003c : TILMANT P.-H., *La forteresse de Poilvache. Les travaux et recherches réalisés de 1999 à 2002,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°53, décembre 2003, p. 4-18.

TILMANT 2002-2008 : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Rapports d'activités. 2002-2008*, Namur.

TILMANT 2006 : TILMANT P.-H., *Observations sur les techniques de construction en usage à la forteresse de Poilvache (Yvoir),* dans *Archaeologia Mediaevalis*, n°29, 2006, p. 172-177.

TILMANT 2008 : TILMANT P.-H., *Forteresse de Poilvache. Une synthèse des recherches archéologiques menées en 2004,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°67, 1er trimestre 2008.

Les sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à la forteresse de Poilvache

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

« Je m'étais promis de tailler ma plus belle plume et de vous offrir une histoire du château de Poilvache dûment appuyée de pièces justificatives, mais ce désir et cette promesse étaient nés au pied de la montagne en face du spectacle grandiose que j'avais devant les yeux. Ces grandes scènes de la nature où l'homme a joué son *petit rolet*, comme disait Charles IX, inspirent à l'âme selon sa nature, des sensations diverses. Quant à moi elles me donnèrent l'irrésistible envie de connaître les évènements dont ces lieux avaient été le théâtre ; je résolus de consacrer à cette investigation toute mon ardeur et tous mes soins, mais en arrivant au sommet de ce nid d'aigle, en présence de cette désolation, de ce gigantesque amas de pierres tombées, je sentis s'évanouir ma résolution et un découragement complet vint remplacer l'enthousiasme que j'avais éprouvé d'abord. »

SIRET 1851, p. 87-88.

Fidèle à une démarche relativement habituelle des érudits du XIXe siècle, Adolphe Siret (1818-1888) puise ses informations sur Poilvache dans les chroniques et récits anciens, « aucun document inédit n'ayant été découvert jusqu'ici sur cette forteresse »[1]. Il mentionne, en premier lieu, la « chronique rimée » de Philippe Mousket au XIIIe siècle, relatant le siège de Poilvache en 1238. Pourtant, l'écrivain a tort d'évoquer « le monument évanoui, l'histoire muette », car l'histoire est rarement totalement muette.

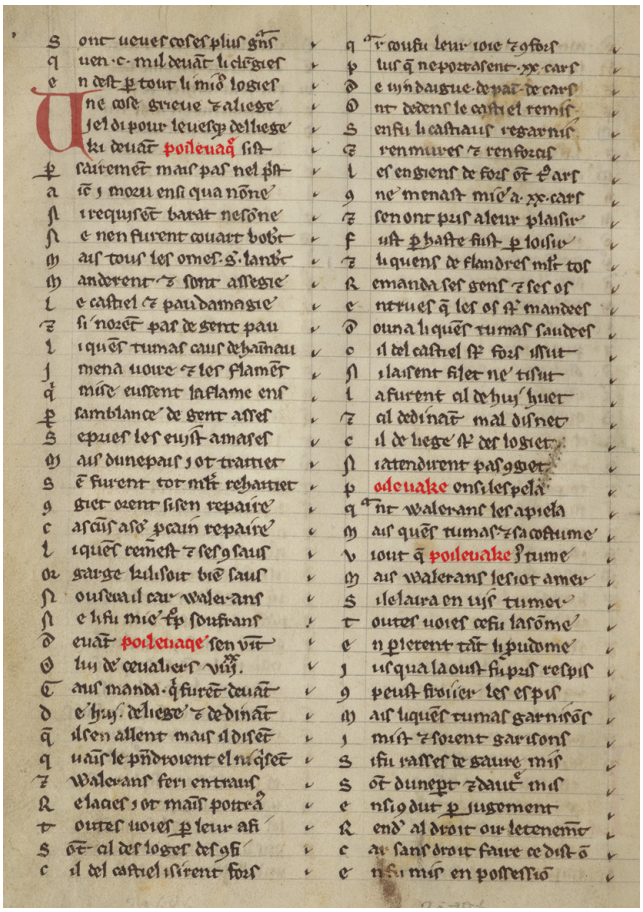

Chronique rimée de Philippe Mousket (XIIIe siècle) avec mention du siège de Poilvache en 1238 (Paris, ms. français 4963, f°195v © BnF)

1. SIRET 1851, p. 88.

À la fin du XIXe siècle, l'archiviste Léon Lahaye (1857-1943) fait cette fois la part belle aux archives dans deux publications[2], dont *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*. Ce volume, rassemblant une importante documentation en particulier pour les XVe-XVIIIe siècles, touche spécifiquement à la prévôté de Poilvache, laquelle survécut à la forteresse pour perdurer jusqu'en 1794[3].

En 2002, une enquête historique est commandée à l'asbl *Archéologie namuroise* dans le cadre du projet de mise en valeur du site de Poilvache à l'initiative de la Région wallonne. Emmanuel Bodart, auteur de cette enquête[4], pointe dans son rapport les documents conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et aux Archives de l'État à Namur – dépôt dont il est l'actuel conservateur.

La présente contribution propose de faire le point sur la documentation en mettant particulièrement à l'avant-plan quelques écrits méconnus. Il s'agit aussi de situer ces sources écrites, « matériau » de l'historien, dans leur contexte archivistique et historique. Je me limiterai toutefois aux grandes lignes de ce contexte, sans entrer dans le détail de tous les transferts et divisions dont les fonds d'archives ont fait l'objet au fil du temps. Par ailleurs, je considérerai essentiellement les pièces datées d'avant la destruction de Poilvache en 1430.

La recherche de ces documents implique une difficulté majeure : leur éparpillement. Entre la période d'activité de la forteresse (XIIIe siècle-premier tiers du XVe siècle) et aujourd'hui, les écrits médiévaux concernant Poilvache ont en effet fait l'objet de diverses pérégrinations. Ils se trouvent actuellement dispersés dans différents dépôts d'archives, parfois relativement éloignés du territoire namurois. Cette situation trouve son origine dans l'histoire de Poilvache, appartenant aux comtes de Luxembourg jusqu'en 1342[5], puis aux comtes de Namur jusqu'en 1421 et finalement, durant peu de temps, au duc de Bourgogne[6]. Par ailleurs, le fait qu'au tournant des XIIIe et XIVe siècles le comte de Luxembourg ait tenu la forteresse et la prévôté en fief du comte de Flandre/Namur puis du comte de Hainaut complique encore la recherche des documents survivants[7].

Quatre grands ensembles de documents sont à explorer : les archives comtales luxembourgeoises, flamandes, namuroises et les archives ducales bourguignonnes. Cinq centres d'archives belges et français sont concernés : les Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR), les Archives de l'État à Arlon (AÉA), Gand (AÉG) et Namur (AÉN) ; et les Archives départementales du Nord à Lille (ADN). Ouvrons leurs portes…

2. LAHAYE 1895a et 1895b.
3. LAHAYE 1895b, p. XVIII : « Le travail que nous présentons au public est l'analyse de tous les dénombrements des fiefs de Poilvache et de tous les actes, reliefs, transports, ventes, constitutions de rentes, etc., qui se rapportent à ces propriétés. »
4. BODART 2002.
5. La forteresse est vraisemblablement fondée par Waleran de Limbourg, second époux d'Ermesinde de Luxembourg, fille de Henri l'Aveugle. Waleran de Limbourg meurt en 1226. Vers cette époque, la seigneurie de Poilvache revient à Isabelle (ou Élisabeth), fille d'Ermesinde et de son premier époux Thibaut de Bar, et à son époux Waleran de Montjoie. En 1254, Isabelle cède Poilvache à son frère utérin, Henri V comte de Luxembourg. Un peu moins d'un siècle après, en 1342, Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, vend la prévôté et la forteresse à Marie d'Artois, comtesse de Namur. Il se réserve toutefois un droit de réméré dont il profite l'année suivante. La forteresse et la prévôté rejoignent définitivement le domaine comtal namurois en 1353. Voir ANTOINE 2017, p. 16-22 ; LAHAYE 1895.
6. En 1421, le comte Jean III vend le comté de Namur au duc de Bourgogne Philippe le Bon, lequel obtient, par là même, la forteresse et la prévôté de Poilvache. Il est toutefois prévu que Jean III garde l'usufruit de son comté, et notamment les revenus de Poilvache, jusqu'à sa mort qui survient en mars 1429.
7. Concernant l'inféodation de Poilvache, voir STUCKENS 2018b.

Les archives comtales luxembourgeoises

Jusqu'au XVIe siècle, lorsqu'il est emmené à Bruxelles, le chartrier[8] des comtes de Luxembourg – premiers propriétaires de Poilvache – se trouve au château comtal de Luxembourg[9]. Un inventaire des chartes est dressé en 1412.

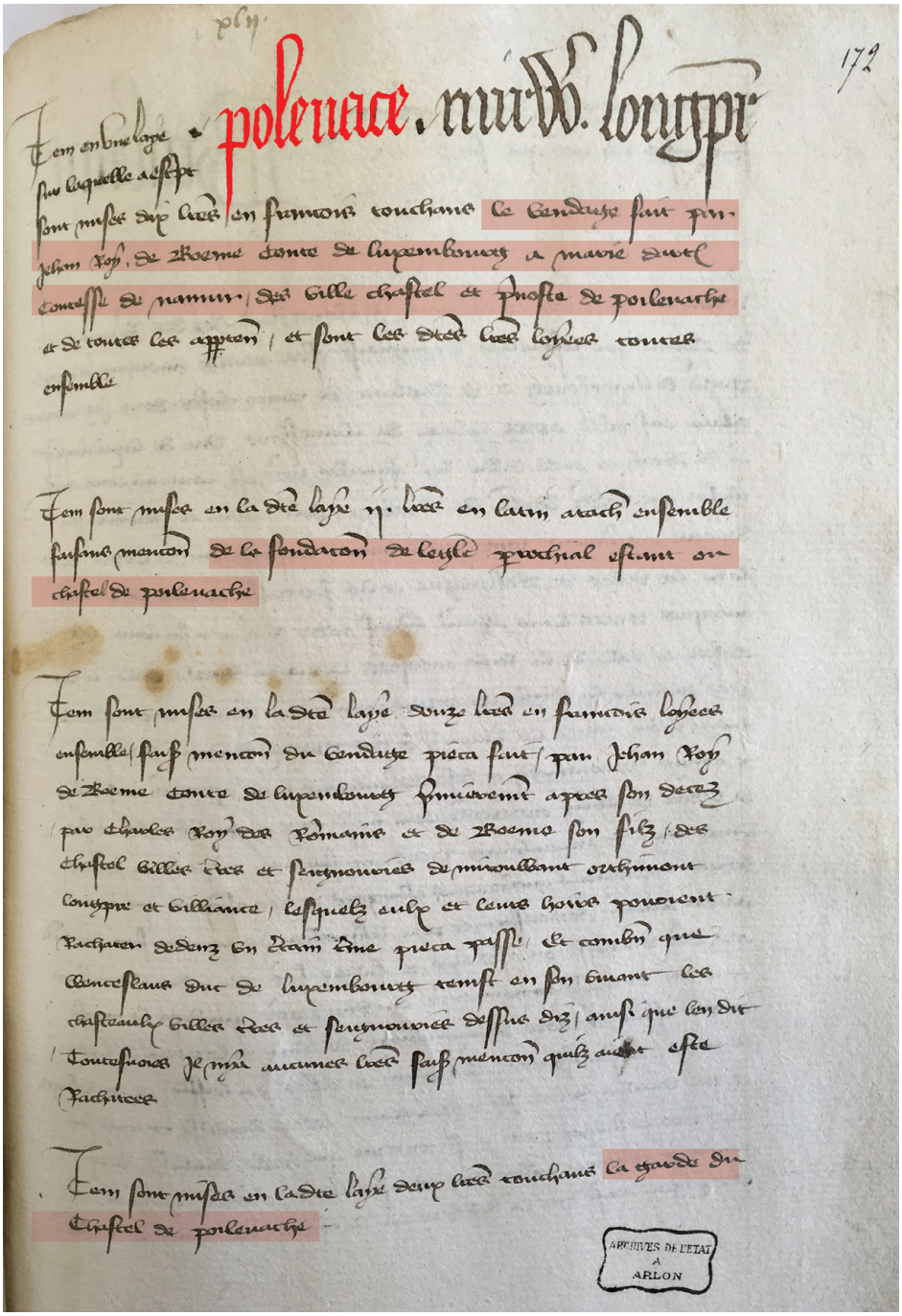

Inventaire des chartes des comtes de Luxembourg en 1412 (AÉA, Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°76, f°172, photo © MPMM)

Les auteurs de cet inventaire se sont vraisemblablement basés sur le classement des chartes qui existait alors au château. Ce classement comprenait quarante-trois sections dont une dédiée aux seigneuries de *Polevace, Mirwart, Longpre*. Dans cette *laye* – c'est-à-dire dans ce petit coffre, peut-être tiré d'un meuble – étaient

8. Le chartrier est compris comme l'ensemble des documents que les comtes conservent et qui forment leur fonds d'archives propre. Voir la définition qui en est proposée dans LAFFONT 1995, p. 42.
9. Voir BOURGUIGNON 1931.

placés quatre lots de documents dont trois concernant Poilvache. L'inventaire mentionne un premier lot constitué de dix « lettres »[10], attachées ensemble, relatives à la vente de Poilvache par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, à Marie d'Artois, comtesse de Namur. Deux autres lettres traitent de la garde du château[11]. Enfin, deux lettres, également liées, se rapportent à la fondation de l'église paroissiale de Poilvache (*l'eglise parochial estant au chastel de Poilevache*), réclamée à l'évêque de Liège en 1271 par le comte Henri V de Luxembourg.

L'inventaire ne révèle malheureusement rien de plus sur ces écrits. C'est particulièrement regrettable pour le cas de l'église dont bien peu de choses sont connues et dont aucune trace matérielle n'a (encore) été repérée sur le site de Poilvache. La mention *estant au chastel de Poilevache* suggère que l'église a été fondée dans l'enceinte du château, peut-être à l'emplacement de la chapelle castrale. Le *chastel* semble bien désigner, en effet, la partie « château » de la forteresse, distinguée dans l'inventaire de la partie « bourg » : (…) *des ville, chastel et prevoste de Poilvache* (…). Cela reste hypothétique et de nouvelles fouilles archéologiques pourraient être éclairantes à ce propos.

Les AÉA conservent également un inventaire un peu plus tardif, de la seconde moitié du XVe siècle environ[12]. Il s'agit à nouveau d'une liste des documents se trouvant *en la tresorie du chastel de Luxembourg, en une laye sur laquelle est escript Polevace, Mirowart et Lontpre*, mais nettement plus fournie qu'en 1412. Une petite quinzaine de

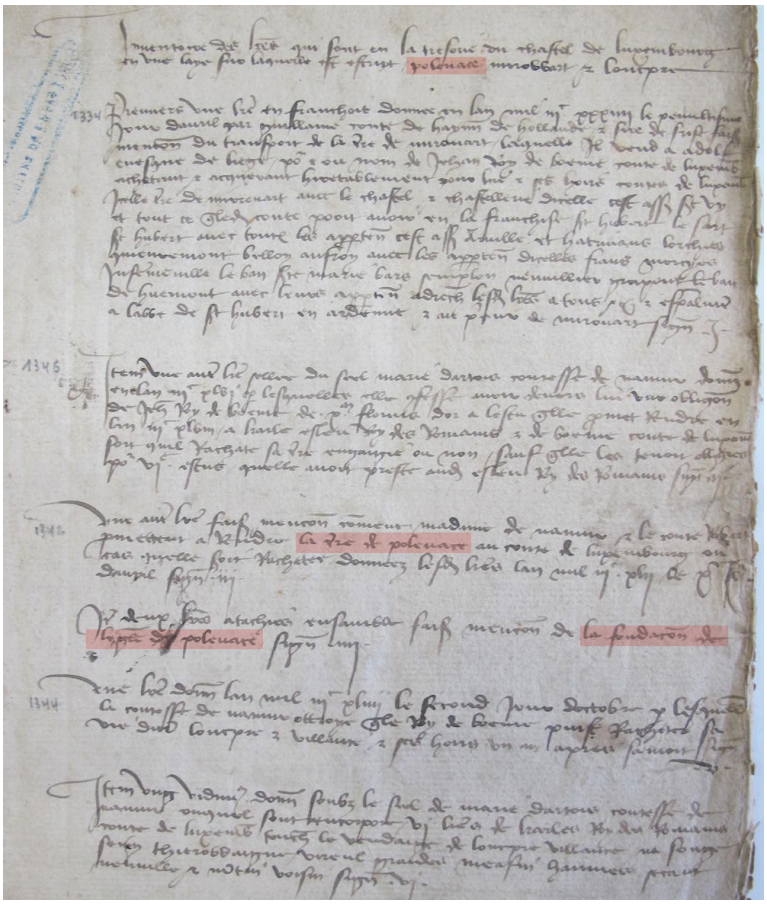

Première page de l'inventaire des chartes des comtes de Luxembourg de la seconde moitié du XVe siècle (AÉA, Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°96, f°1, photo © MPMM)

10. Durant l'époque médiévale, le terme de « lettres » peut être employé pour désigner différents types d'écrits, officiels ou non. Ici, il s'agit bien d'actes officiels émanant d'autorités.
11. Sur la question des fiefs de garde, voir STUCKENS 2018a et 2018c ; TILMANT 2018.
12. Le papier utilisé pour la réalisation de cet inventaire peut être daté, avec un bon degré de certitude, des environs de 1443. En effet, s'y observe un filigrane avec motif de balance correspondant tout à fait au filigrane n°2426 de l'inventaire de Briquet, attesté à Luxembourg en 1443, à Arlon et Luxembourg en 1447. Voir http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/BR.php?refnr=2426 (site consulté le 29 novembre 2017).

pièces concernant Poilvache y sont décrites brièvement. S'y retrouvent les deux actes déjà évoqués relatifs à la fondation de l'église, un acte – inconnu par ailleurs – du comte Gui de Dampierre en 1294[13], ainsi que deux « lettres d'hommage » non datées pour des fiefs de Poilvache. Les autres pièces remontent aux années 1342-1347, à la vente de Poilvache par Jean de Bohême à Marie d'Artois. Ainsi, par exemple, d'un acte de la comtesse et de son fils Guillaume, du 12 septembre 1344, reconnaissant qu'ils ne peuvent mettre en guerre le château de Poilvache, si ce n'est pour aider le comté de Namur ou la terre de Poilvache.

L'inventaire laisse deviner le flux d'écrits qui accompagne – et soutient – les tractations entre Jean de Bohême et Marie d'Artois[14]. Il fait état de quatre actes de la comtesse où celle-ci *confesse avoir par devers elle* différents écrits au nom du roi de Bohême, dont une promesse de régler un paiement dû aux gardiens et aux personnes de la terre de Poilvache, ou encore une renonciation à tout hommage qui lui serait dû par la comtesse. Marie d'Artois et son fils Guillaume, dans un autre acte, promettent également de *rendre les lettres de Pollevace* à Jean de Bohême, si celui-ci décidait de racheter la forteresse et la prévôté. Les engagements écrits préoccupent les souverains, chacun désirant avoir en sa possession ces documents. À cette époque, l'écrit est un outil incontournable pour les princes, témoin et protecteur de leur patrimoine, instrument de leur pouvoir et de la gestion de leurs terres.

Au XVe siècle, les archives des comtes de Luxembourg relatives à Poilvache concernent donc surtout la vente effectuée par Jean de Bohême. Les deux inventaires ont cet intérêt de mentionner, même de façon succincte, plusieurs documents dont les originaux ont probablement disparu. Quant au chartrier comtal lui-même, ses diverses tribulations engendrent de nombreuses pertes dès le XVIe siècle. Si 1006 documents sont encore connus en 1620, ils ne sont plus que 643 au XIXe siècle[15]. Les chartes et cartulaires (recueils de chartes) des comtes de Luxembourg sont aujourd'hui conservés aux AGR[16]. La plupart des (rares) pièces mentionnant Poilvache – principalement les fiefs associés – sont des copies dans les cartulaires[17].

Les archives comtales flamandes et namuroises

Bien que Poilvache soit une possession des comtes de Luxembourg de ses origines à 1342, ce n'est donc plus dans le chartrier de ces princes que se trouvent les parchemins les plus anciens. Plusieurs d'entre eux peuplent les fonds des ADN. Ce dépôt d'archives est, depuis le milieu du XIXe siècle, l'héritier de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille instituée en 1386 par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi[18]. Les archives de l'ancienne Chambre des Comptes sont rassemblées dans un fonds nommé « Série B ». Ce fonds est particulièrement vaste et complexe dans la mesure où s'y trouvent mélangées des pièces médiévales provenant de plusieurs principautés des « Pays-Bas historiques » dont les comtés de Flandre, Hainaut, Luxembourg et Namur. Or, en particulier entre 1281 et 1342, l'histoire de Poilvache est liée aux dynastes de ces quatre principautés.

En tête de file se trouve Gui de Dampierre, habile spécialiste des alliances et des manœuvres politico-familiales[19]. Comte de Namur de 1263 à 1297 et de Flandre de 1278 à 1305, il a épousé en 1264 Isabelle, la fille du comte Henri V de Luxem-

13. Sur cet acte de 1294, voir STUCKENS 2018b.
14. À ce propos voir aussi LAHAYE 1895a, p. 148.
15. BOURGUIGNON 1931, p. 27.
16. Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR), Chambres des Comptes (CC). Chartes et cartulaires du comté, puis duché de Luxembourg et du comté de Chiny.
17. En particulier les cartulaires I et VI. Voir VERKOOREN 1914.
18. SANTAMARIA 2012 et SIVERY 1997.
19. Sur ce point, voir STUCKENS 2018b.

bourg. Le 3 mars 1281, ce dernier a relevé Poilvache en fief de son gendre. L'acte original de cette reprise en fief est conservé dans la Série B, section « Trésor des chartes », dossier « Namur »[20]. Il comporte à son dos l'intéressante mention *charte reprise a Floreffe*. De fait, dans la seconde moitié du XIIIe siècle au moins, l'abbaye de Floreffe est la gardienne de certaines archives comtales[21]. De longue date, elle est l'abbaye de prédilection des comtes de Namur qui la favorisèrent tout particulièrement au point d'en faire la plus importante et la plus riche abbaye du Namurois. C'est justement de Floreffe qu'est daté l'acte de juin 1278 par lequel Gui de Dampierre constitue le douaire flamand de son épouse Isabelle de Luxembourg. La concession, comprenant le château de Wijnendale près de Torhout, est à l'origine de la création du « fief de Wijnendale » qui restera plusieurs siècles dans les possessions des comtes de Namur[22].

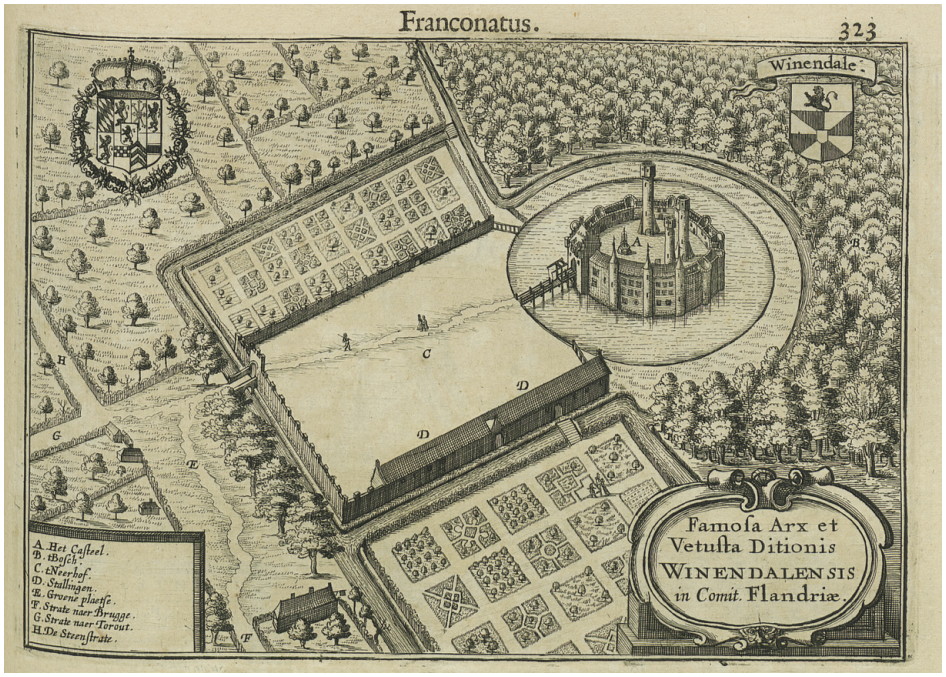

Le château de Wijnendale au milieu du XVIIe siècle (Imprimés anciens et précieux, VB 10.335 E, A. Sanderus, *Flandria illustrata*, 1641-1644, t. 1, p. 323 © KBR)

Précisément, Wijnendale en Flandre et Floreffe en Namurois sont les deux principaux « dépôts » des archives princières namuroises durant les années 1280, comme en attestent des notes semblables à celle écrite au dos de la charte du 3 mars 1281[23]. Vers le début des années 1290, au moment où la succession de Jean de Namur se prépare, cette charte a donc été enlevée de Floreffe et emportée en Flandre, sans doute par un clerc comtal.

Par ailleurs, au moins trois copies de l'acte de mars 1281 sont réalisées à cette même époque, témoignant de son importance. La plus ancienne est une transcription faite en 1281 ou peu de temps après dans un registre du comte Gui de Dampierre en Flandre[24]. Les deux autres copies sont inscrites dans deux recueils d'actes concernant les comtes de Namur, respectivement à l'extrême fin du XIIIe siècle[25] – au moment où le comté est confié à Jean Ier – et vers 1308-1310[26].

20. Archives départementales du Nord (ADN), Lille, B 1412, n°2195.
21. DEHOVE 2010, p. 118.
22. Notons que Jean Ier de Namur lui-même « passa la majeure partie de sa jeunesse en Flandre, principalement au château de Wynendaele ». Voir BOVESSE 1968, p. 197.
23. STUCKENS 2016, vol. 1, p. 177-180.
24. ADN, Lille, B 1561, f°68, n°231.
25. ADN, Lille, B 1591, f°19, n°30. Il s'agit du « cartulaire de Namur », un recueil probablement réalisé en Flandre, peut-être au château de Wijnendale.
26. Archives de l'État à Namur (AÉN), Archives ecclésiastiques, n°604, f°177v-180, n°173 et 174. Je remercie Nathalie Verpeaux de m'avoir transmis ses notes issues de l'examen de ce volume connu comme le « cartulaire du chapitre Notre-Dame de Namur ».

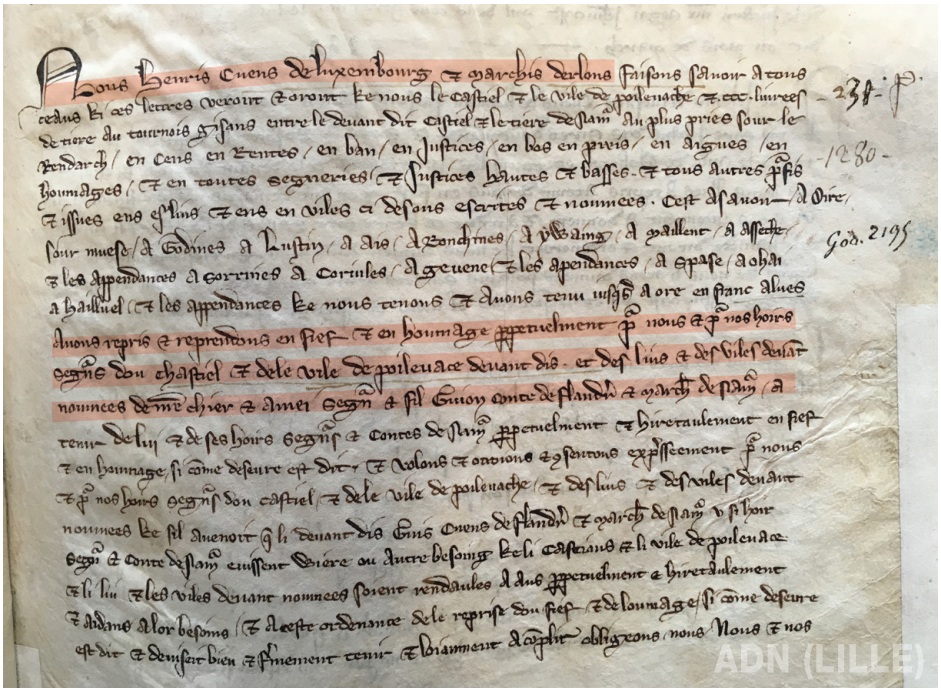

Copie contemporaine de la charte du 3 mars 1281 (reprise en fief de Poilvache par Henri V de Luxembourg) dans un registre d'actes du comte Gui de Dampierre (ADN, Lille France, B 1561, f°68, photo © MPMM)

Dans ce recueil plus tardif, l'acte de la reprise en fief de Poilvache est suivi de celui contenant le renouvellement, par Henri l'Aveugle, de la promesse d'héritage de ses fiefs à Baudouin de Hainaut (1er avril 1184)[27]. Que ces écrits aient été copiés ensemble n'est certainement pas un hasard : ils touchent à la division des terres de Henri l'Aveugle à la fin du XIIe siècle et à l'organisation subséquente du comté de Namur, en lien avec la forteresse et les terres de Poilvache.

La reprise en fief de 1281 a des conséquences pécuniaires : Henri V reçoit un paiement (en deux fois) et ses fils, Henri et Waleran, deviennent en même temps les vassaux de Gui de Dampierre et bénéficient chacun d'un fief-rente annuel. Plusieurs quittances liées à ces versements sont conservées dans la Série B, dans la section des « comptes et pièces comptables de la recette générale de Flandre »[28]. Semblables pièces se trouvent également parmi les chartes des comtes de Flandre conservées aux AÉG[29]. Plus intéressant : ce dépôt garde également un acte original de 1292, adressé par Henri VII de Luxembourg à Gui de Dampierre, lequel fournit la seule mention, à ma connaissance, de la présence d'hommes du comte de Flandre/Namur à Poilvache vers cette époque[30].

L'inféodation de Poilvache au comté de Namur engendre rapidement des désaccords entre Gui de Dampierre et Jean Ier de Hainaut[31]. Ces différends font couler beaucoup d'encre. À ce sujet, rien ne peut a priori être retrouvé dans le chartrier des comtes de Hainaut qui, conservé aux Archives de l'État à Mons, a souffert de terribles pertes en 1940. Par contre, les ADN gardent plusieurs pièces, en particulier de 1295 lorsqu'un accord fut négocié entre les deux princes[32].

Jean Ier succède à Gui de Dampierre à la tête du comté de Namur en 1297 et hérite en même temps des dissensions politiques avec le comté de Hainaut. Les ADN en conservent quelques parchemins, y compris des notes préparées par les agents

27. AÉN, Archives ecclésiastiques, n°604, f°180, n°175 : *Litteris Henrico comitis Namurcensis et Luxembourch super recognitione feodorum comitatum Namurcensis et Luxembourch.*
28. ADN, Lille, B 4033-4060 : voir en particulier n°4036, 4037, 4045, 4047, 4048, 4053. Outre quelques pièces relatives aux paiements susdits, ce fonds conserve d'autres écrits financiers impliquant des membres des familles comtales de Flandre/Namur et de Luxembourg.
29. Archives de l'État à Gand (AÉG), Gaillard n°184, 195, 197.
30. STUCKENS 2018b.
31. STUCKENS 2018b.
32. ADN, Lille, B 1263, n°3670-3673ter, 3676, 3680, 3685, 3707, 3708, 3709.

du comte de Hainaut pour soutenir ses revendications et obtenir l'hommage de Poilvache par le comte de Luxembourg[33]. Il en est ainsi de quatre pièces liées ensemble dont la première débute comme suit : *Premierement li partie le dit conte de Haynau dist contre le dite partie averse ke anchienement li fief et li homaige de Poilevake, de Durbuis et de Le Roche ont este et sont encore des fies de le contée de Haynau*[34].

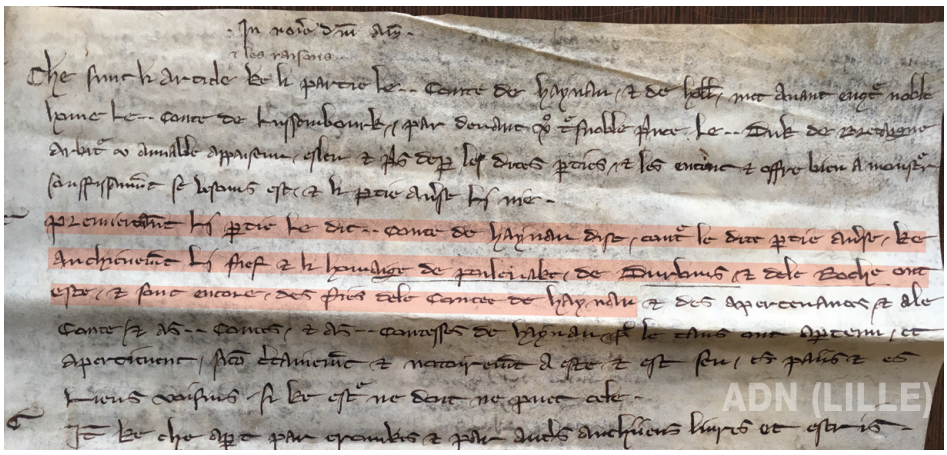

« Plaidoyer » pour soutenir les revendications du comte de Hainaut contre le comte de Luxembourg, concernant notamment Poilvache (ADN, Lille France, B 1436 [4695], photo © MPMM)

Ces documents ont vraisemblablement été rédigés par le trésorier Jacques de Maubeuge, principal administrateur des comtes de Hainaut dans le premier tiers du XIIIe siècle[35]. Le traité passé en mars 1307 entre Jean Ier de Namur et Guillaume Ier de Hainaut, par lequel le premier reconnaît tenir Poilvache en fief du second, est transcrit quelques années plus tard dans un recueil d'actes des comtes de Hainaut[36].

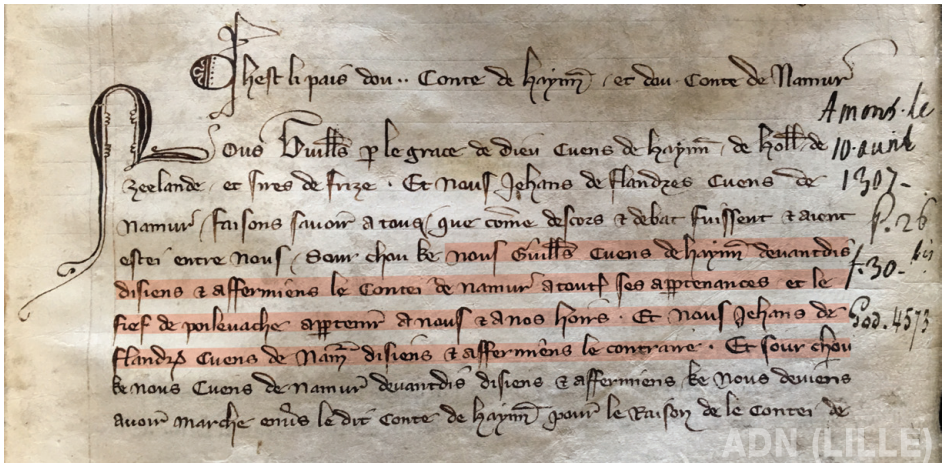

Transcription dans un registre princier hennuyer du traité de 1307 entre les comtes de Hainaut et de Namur (ADN, Lille France, B 1583, f°47, photo © MPMM)

Avec l'avènement de Jean Ier et la séparation de la Flandre et du Namurois, il faut dès lors chercher directement dans le chartrier princier namurois, aux AÉN, ce qui concerne Poilvache. Cela représente une quinzaine de pièces dont les deux plus anciennes datent de 1307 et de l'hommage prêté par Jean Ier à Guillaume Ier de Hainaut[37]. Chronologiquement, les documents suivants sont de Jean de Bohême au début des années 1330. Celui-ci est l'auteur d'un acte du 15 mai 1332 daté de

33. ADN, Lille, B 251, n°4458 ; 253, n°4573 ; 1413 ; 1436, n°4695.
34. ADN, Lille, B 1436, n°4695.
35. On lit en effet, au dos de l'une des pièces : *Les raisons le conte de Haynau contre le conte de Lussembourc faites par le tresorier*. Voir VAN CAMP 2016.
36. ADN, Lille, B 1583, f°47. Ce recueil est réalisé entre 1320 et 1337. Voir VAN CAMP, à paraître.
37. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n°326 et 327.

Poilvache[38]. Deux autres pièces, l'une de Guillaume Ier de Namur du 25 juillet 1357 et l'autre non datée de Marie d'Artois[39], sont également datées du château de Poilvache. Elles ont sans doute bien été écrites sur place. Il s'agit des rares indices que l'historien peut glaner, pour cette époque, sur une probable présence princière à Poilvache. À cet égard, les déplacements de Jean de Bohême sont bien connus, y compris ses passages par la forteresse mosane en mai 1332, mais également en avril 1339, en avril 1340, en avril 1342 et en septembre 1344[40].

Les pièces de la seconde moitié du XIVe siècle intéressent surtout la prévôté de Poilvache. À épingler toutefois : un acte du 17 janvier 1372 qui cite la maison d'un certain Jean Malcorps à Poilvache[41]. Les écrits permettant d'identifier les habitants de Poilvache sont rares et donc particulièrement précieux.

Les AÉN gardent également les archives – majoritairement postérieures au Moyen Âge – de la Cour prévôtale de Poilvache[42], où sont portées les affaires relatives aux fiefs et aux alleux de la prévôté. Les AÉN et les AGR conservent aussi différentes archives des villages, hameaux et seigneuries composant la prévôté de Poilvache, dont la plupart était située sur le territoire de l'actuelle province de Namur[43].

Les archives ducales bourguignonnes

Le nombre de documents sauvegardés augmente dès lors que le comté de Namur et la prévôté de Poilvache passent aux mains des ducs de Bourgogne et de leur redoutable administration[44]. Les premières comptabilités des différents receveurs (« chairiers ») des domaines comtaux namurois sont précisément conservées à partir de 1429. Dès cette année, ces documents sont rendus à la Chambre des Comptes de Lille[45]. Les premiers comptes connus des domaines de Poilvache remontent à 1438 et courent jusqu'en 1469, hormis un compte pour 1429-1430[46]. À partir de 1469, ils sont joints à ceux de Bouvignes. Ces pièces, tout comme quelques comptes du prévôt de Poilvache pour le XVe siècle[47], se trouvent aux AGR.

Ces comptabilités locales, comme celle de Poilvache, sont centralisées par le receveur du comté de Namur et synthétisées dans les comptes de la recette générale. Pour l'année 1429-1430, ceux-ci renseignent notamment sur les travaux entrepris à Poilvache, dont une mise en défense des allées du château et un rehaussement des créneaux des murs du château du côté du bourg[48]. C'était peu de temps avant l'assaut des troupes liégeoises et la destruction de la forteresse…

***

Dans la lignée d'A. Siret et de L. Lahaye, il faut reconnaître que la récolte est relativement maigre pour celui qui recherche les sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à Poilvache. Toutefois les pièces subsistantes – et leur dispersion – reflètent différents épisodes de l'histoire de la forteresse ainsi que le rôle qu'elle a joué sur la scène des « Pays-Bas historiques » durant l'époque médiévale. Certains aspects de la vie de Poilvache ne sont atteignables que par l'enquête historique –

38. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n°536.
39. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n°819 et 1405. Voir aussi de Saint-Genois 1782, p. DCCC-CXXX : acte de Marie d'Artois daté de Poilvache, le 11 septembre 1353.
40. VAN WERVEKE 1903, p. 39, 43, 46-47.
41. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n°1016.
42. HENIN 2013, t. I, p. 305-308.
43. HENIN 2013, t. II, p. 545-548.
44. Pour une bonne synthèse, voir par exemple SCHNERB 2013, p. 27-32.
45. BAUTIER 1984, p. 690-691.
46. AGR, CC, n°10500, 11185-11208. Voir RUFFINI-RONZANI 2018 et SAINT-AMAND 2018.
47. AGR, CC, n°15611-15614.
48. AGR, CC, n°3227, f°27v et 3228, f°33. Voir BODART 2002 ; LAHAYE 1895a, p. 154-155.

c'est le cas par exemple avec l'église de Poilvache supposément fondée vers 1271 –, d'autres que par la fouille archéologique – songeons aux espaces occupés et aux formes de l'habitat sur le site. Parfois, les deux disciplines se complètent. Par exemple, dans le cadre de la présente publication, c'est le cas concernant la question des fiefs de garde à Poilvache. Ce croisement de réflexions et de perspectives est idéal pour une étude comme celle du site et des terres de Poilvache.

• Sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à Poilvache (liste non exhaustive)

Belgique

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :
Chambres des Comptes (CC), n°3221, f°22 et 95 ; 3227, f°27v et 28 ; 3228, f°33 ; 3231, f° 41[49] ; 10500, 11185-11208, 15611-15614

Archives de l'État à Arlon (AÉA) :
Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°76, f°172 ; 96, f°1-2

Archives de l'État à Gand (AÉG) :
Chartes des comtes de Flandre, Gaillard n°184, 195, 197
Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171

Archives de l'État à Namur (AÉN) :
Archives ecclésiastiques, n°604, f°177v-180
Chartrier des comtes de Namur, n°326, 327, 533, 536, 704, 765, 788, 819, 972, 1016, 1105, 1222, 1405, 1558
Cours féodales, n°214-218, 225, 260-261, 282, 310[50]
Souverain Bailliage, n°34, f°2v, 3v, 8v, 14v[51]

France

Archives départementales du Nord à Lille (ADN), Série B (Cours et juridictions d'Ancien Régime), sous-série [1] B – Chambre des Comptes de Lille et du Trésor des chartes des comtes de Flandre :
Trésor des chartes n°251 (4458), 253 (4573), 1263 (3670-3673ter, 3676, 3680, 3685, 3707, 3708, 3709), 1412 (2195), 1413, 1431, 1436 (4695)
Cartulaires n°1561, f°68 ; 1564, f°49, 56, 60 ; 1583, f°47-49, 71 ; 1591, f°17v, 19, 24v ; 1593, f°48 ; 1602
Comptes et pièces justificatives des domaines de Flandre n°4036 (2222), 4037 (2280), 4045 (2940 et 2941), 4047 (3108), 4048 (3180), 4053 (3555)

• Bibliographie

ANTOINE 2017 : ANTOINE J.-L., *Des origines et des débuts bien tourmentés*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 16-22 (Carnet du patrimoine ; 151).

BAUTIER 1984 : BAUTIER R. et SORNAY J., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. Les États de la Maison de Bourgogne.* I *: Archives des principautés territoriales,* vol. 2 *: Les principautés du Nord*, Paris, 1984.

BODART 2002 : BODART E., *Rapport final d'enquête historique. Le château de Poilvache*, s. l., 2002.

49. BODART 2002.
50. BODART 2002.
51. BODART 2002.

BOURGUIGNON 1931 : BOURGUIGNON M., *Les Chartes du Luxembourg. Introduction à l'inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg*, Bruxelles, 1931 (Inventaire des archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement).

BOVESSE 1968 : BOVESSE J., *La rupture du lien personnel entre les comtes de Flandre et de Namur à la fin du XIIIe siècle. Contribution à l'avènement dans le Namurois de la branche cadette de la maison de Dampierre,* dans *Album J. Balon,* Namur, 1968, p. 193-213.

DEHOVE 2010 : DEHOVE P. et NIEUS J.-F., *Aux origines de la science princière des archives. Le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263,* dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 168, 2010, p. 95-149.

de SAINT-GENOIS 1782 : de SAINT-GENOIS J., *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, Artois, Liège, Hollande, Zélande, Frise, Cologne, et autres pays limitrophes de l'Empire,* t. 1, vol. 2 *: Inventaire chronologique des titres des Comtés de Flandre, d'Artois et de Namur, qu'on trouve à la Chambre des Comptes à Lille*, Lille, 1782.

LAFFONT 1995 : LAFFONT P.-Y., *Les chartriers seigneuriaux du XIIIe siècle : quelques réflexions sur une source méconnue*, dans GUICHARD P. et ALEXANDRE-BIDON D. (éd.), *Comprendre le XIIIe siècle. Études offertes à Marie-Thérèse Lorcin*, Lyon, 1995, p. 41-58.

LAHAYE 1895a : LAHAYE L., *Poilvache,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. 21, 1895, p. 127-176.

LAHAYE 1895b : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

HENIN 2013 : HENIN C., *Les pouvoirs politiques du comté de Namur. Répertoire des institutions publiques centrales, régionales et locales de l'an mil à 1795,* t. I *: Institutions centrales*, Bruxelles, 2013 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia ; 140).

HENIN 2013 : HENIN C., *Les pouvoirs politiques du comté de Namur. Répertoire des institutions publiques centrales, régionales et locales de l'an mil à 1795,* t. II : *Institutions régionales. Institutions locales – Officiers publics*, Bruxelles, 2013 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia ; 140).

RUFFINI-RONZANI 2018 : RUFFINI-RONZANI N., *L'atelier monétaire de Poilvache et l'économie de la vallée mosane (fin XIIIe-début XVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ;12).

SAINT-AMAND 2018 : SAINT-AMAND P., *Poilvache et son voisinage dans les comptes de la prévôté à l'époque bourguignonne,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

SANTAMARIA 2012 : SANTAMARIA J.-B., *La chambre des comptes de Lille (1386-1429). Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, 2012 (Burgundica ; 20).

SCHNERB 2013 : SCHNERB B., *Les archives des ducs de Bourgogne. Tradition, inventaires, publications*, dans PARAVICINI W. (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe : le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 27-32 (Beihefte der Francia ; 73).

SIRET 1851 : SIRET A., *Poilvache*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 2, 1851, p. 83-100.

SIVÉRY 1997 : SIVÉRY G., *Non-literary sources in the B Series of the Archives of the Department of Lille for the Period 1250-1330*, dans BRITNELL R, (éd.), *Pragmatic Literacy East and West, 1200-1330*, Wodbridge-New-York, 1997, p. 73-79.

STUCKENS 2016 : STUCKENS A., *Les hommes de l'écrit : pratiques documentaires et développement administratif dans le comté de Flandre (1244-1305)*, Thèse inédite de l'Université de Namur, 2016, 3 vol.

STUCKENS 2018a : STUCKENS A., *Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018b : STUCKENS A., *Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe-début XIVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?,* Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018c : STUCKENS A., *Les hommes du comte installés à Poilvache,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?, Bouvignes-Dinant*, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

TILMANT 2018 : *Les structures défensives,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

VAN CAMP 2016 : VAN CAMP V., *Les archives des comtes de Hainaut entre 1280 et 1321 : une recherche exploratoire*, dans HELARY X., NIEUS J.-F., PROVOST A. et SUTTOR M. (éd.), *Les archives princières (XIIe-XVe siècles)*, Arras, 2016, p. 67-92 (Histoire. Artois Presses Université).

VAN CAMP, à paraître : VAN CAMP V., *Le début de l'enregistrement à la chancellerie comtale de Hainaut*, dans GUYOTJEANNIN O. (éd.), *L'art médiéval du registre*, à paraître (Études et rencontres de l'École des chartes).

VAN WERVEKE 1903 : VAN WERVEKE H., *Itinéraire de Jean l'Aveugle,* dans *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. 52, 1903, p. 25-52.

VERKOOREN 1914 : VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. 1, Bruxelles, 1914 (Inventaires des archives de la Belgique).

La forteresse et la prévôté de Poilvache : contexte politico-territorial (XIIIe-XVe siècles)

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

Le traité de Dinant, en 1199, règle la séparation des terres de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg et de Namur[1]. Philippe le Noble, second fils du comte de Hainaut Baudouin V – héritier initial de Henri l'Aveugle avant que celui-ci ne devienne père –, reçoit le comté de Namur et le titre de « marquis de Namur »[2]. Les terres namuroises s'étendent sur la rive gauche de la Meuse, globalement de Namur à Bouvignes, et comprennent également les domaines septentrionaux de la rive droite du fleuve, c'est-à-dire les terres sises entre la Meuse et la forêt d'Arche[3].

Carte du comté de Namur en 1579. À l'est de la Meuse, les massifs forestiers rappellent l'ancienne forêt d'Arche au sud de laquelle est constituée la prévôté de Poilvache au XIIIe siècle. Gravure colorée par Jean Surhon (© SAN)

Ermesinde de Luxembourg, fille de Henri l'Aveugle, et son époux Thibaut de Bar héritent quant à eux des comtés de Luxembourg, de La Roche et de Durbuy, ainsi que des terres – anciennement namuroises – situées sur la rive droite de la Meuse en-deçà de la forêt d'Arche. C'est dans ces terres enclavées dans les territoires namurois et liégeois, à quelques kilomètres au nord de Bouvignes (comté de Namur) et de Dinant (principauté de Liège), qu'est fondée la forteresse de Poilvache dans le premier tiers du XIIIe siècle. Dans la seconde moitié de ce siècle, ces terres sont rassemblées en une « prévôté de Poilvache ». Celle-ci, dont la forteresse est le siège, s'étend jusqu'à la région hutoise au nord et inclut des terres dont les plus

1. Voir ANTOINE 2017.
2. Ce titre, purement honorifique, tire son existence de la tentative de Baudouin V de Hainaut, en 1184, de réunir en un « marquisat de Namur » les cinq comtés (Namur, Durbuy, La Roche, Luxembourg et Longwy) reçus de son oncle, Henri l'Aveugle. Sur la titulature namuroise, voir de WAHA 1994, p. 150-154, en particulier p. 151 : « ce ne sera qu'avec Jean Ier de Namur que le titre de marquis disparaîtra, cependant que son père, Guy de Dampierre, le porte toujours. [...] Il y a donc durant tout le XIIIe siècle un marquis de Namur et un comté de Namur. » Sur Gui de Dampierre et Jean Ier de Namur, voir STUCKENS 2018.
3. Sur ce point, voir ANTOINE 2017, p. 19.

au sud comprennent les villages de Haybes et de Hargnies (actuelles Ardennes françaises, région de Givet).

La prévôté est un espace au sein duquel s'exerce la juridiction d'un prévôt, officier désigné par le pouvoir comtal et chargé, entre autres, de rendre la justice et de percevoir divers revenus, notamment judiciaires. Elle regroupe trois grands types de terres. Les premières dépendent directement des comtes de Luxembourg puis de Namur. Les deuxièmes sont des fiefs (58 en tout), c'est-à-dire des domaines concédés à des vassaux, lesquels peuvent y exercer des droits mais sont chargés, en contrepartie, de certaines obligations vis-à-vis des comtes[4]. Les dernières sont des alleux, des terres tenues librement par des tiers. Toute affaire concernant les fiefs et les alleux de la prévôté, de même que leurs détenteurs, est portée devant la « Cour prévôtale de Poilvache », à la tête de laquelle se trouve le prévôt.

Sur le plan politique, la forteresse de Poilvache appartient successivement à trois grands princes et connaît donc trois « périodes » : luxembourgeoise, namuroise puis bourguignonne. Entre sa fondation dans le premier tiers du XIIIe siècle et 1342, Poilvache dépend des comtes de Luxembourg. Elle est alors la sentinelle la plus septentrionale de ces princes dont elle défend, depuis son promontoire rocheux dominant la Meuse, les terres ceinturées par les domaines namurois et liégeois.

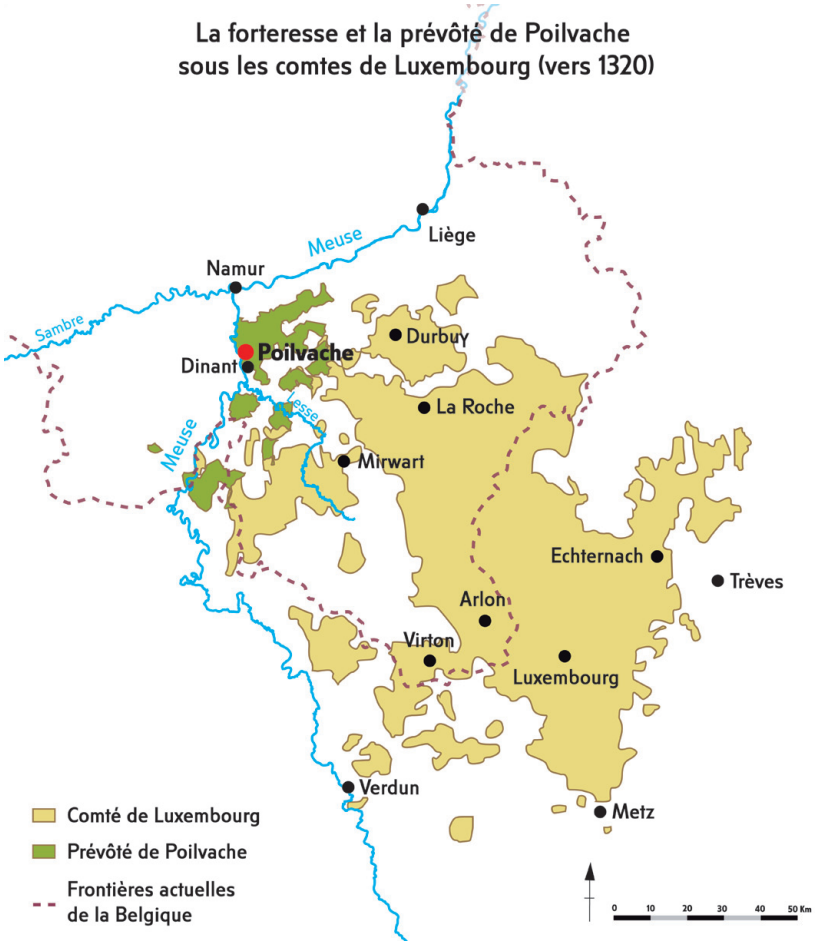

Évocation de la situation politico-territoriale de Poilvache vers 1320 (réalisation Phi Média © MPMM)

En 1342, Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, vend la prévôté et la forteresse à Marie d'Artois, comtesse douairière de Namur. Les quelques années qui suivent voient cette transaction connaître plusieurs rebondissements, le comte

4. Voir LAHAYE 1895.

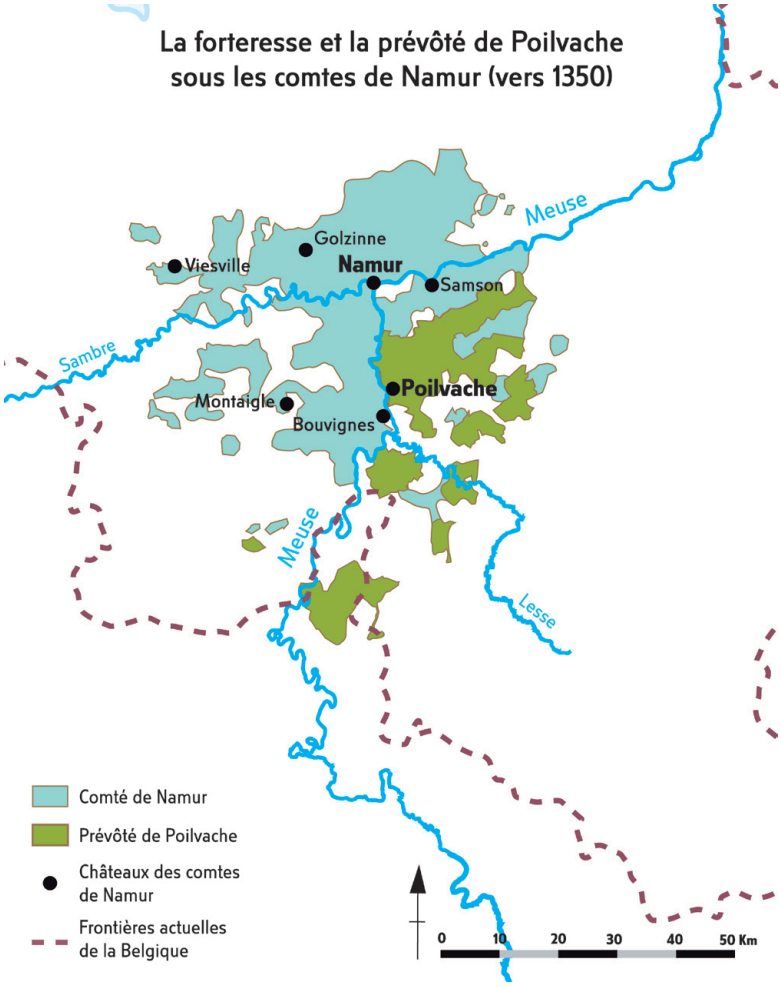

Évocation de la situation politico-territoriale de Poilvache vers 1350 (réalisation Phi Média © MPMM)

s'étant réservé un droit de réméré, c'est-à-dire la possibilité de racheter Poilvache. Prévôté et forteresse rejoignent définitivement le domaine comtal namurois en 1353. La prévôté demeure toutefois un espace particulier, distinct du reste du comté, ce pourquoi le nouveau comte est appelé à prêter « un serment spécifique devant les représentants de la prévôté de Poilvache »[5]. La Cour prévôtale constitue alors, pour les terres de Poilvache, le pendant du Souverain Bailliage pour les terres du comté de Namur[6].

En 1421, le comté de Namur et la prévôté de Poilvache – toujours considérée comme « une annexe du comté »[7] – sont achetés au comte Jean III par le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Celui-ci procède, par achat, par mariage ou encore par héritage, à la constitution d'un vaste territoire politique : les États bourguignons. Après le comté de Namur, le duché de Luxembourg tombe lui aussi dans l'escarcelle bourguignonne en 1443. Les territoires séparés en 1199 sont donc à nouveau réunis sous un même pouvoir au milieu du XVe siècle. Ce pouvoir bourguignon abandonne le site de Poilvache après sa destruction par les troupes liégeoises en 1430 : « il faut dire que son importance militaire a considérablement diminué. L'ennemi liégeois peut être contrecarré dans ses projets grâce au château de Bouvignes et aux structures défensives de Crèvecœur pour lesquels la Meuse constitue une protection supplémentaire. De plus, les données stratégiques évoluent. La constitution des Pays-Bas bourguignons, puis habsbourgeois, marque un tournant définitif au niveau géopolitique. Dorénavant, la menace la plus sérieuse viendra de France. Dans ce contexte, les fortifications de Poilvache deviennent, d'une cer-

5. HENIN 2013, t. I, p. 298.
6. HENIN 2013, t. I, p. 299.
7. HENIN 2013, t. I, p. 298.

taine façon, accessoires »[8]. La prévôté de Poilvache continue par contre d'exister, comme circonscription administrative et judiciaire du comté de Namur, jusqu'en 1794. La Cour prévôtale, laquelle est un temps composée de trois instances subalternes aux compétences spécifiques[9], siège le plus souvent à Namur après 1430.

Situation de l'ancienne forteresse de Poilvache dans les principautés bourguignonnes (vers 1450)

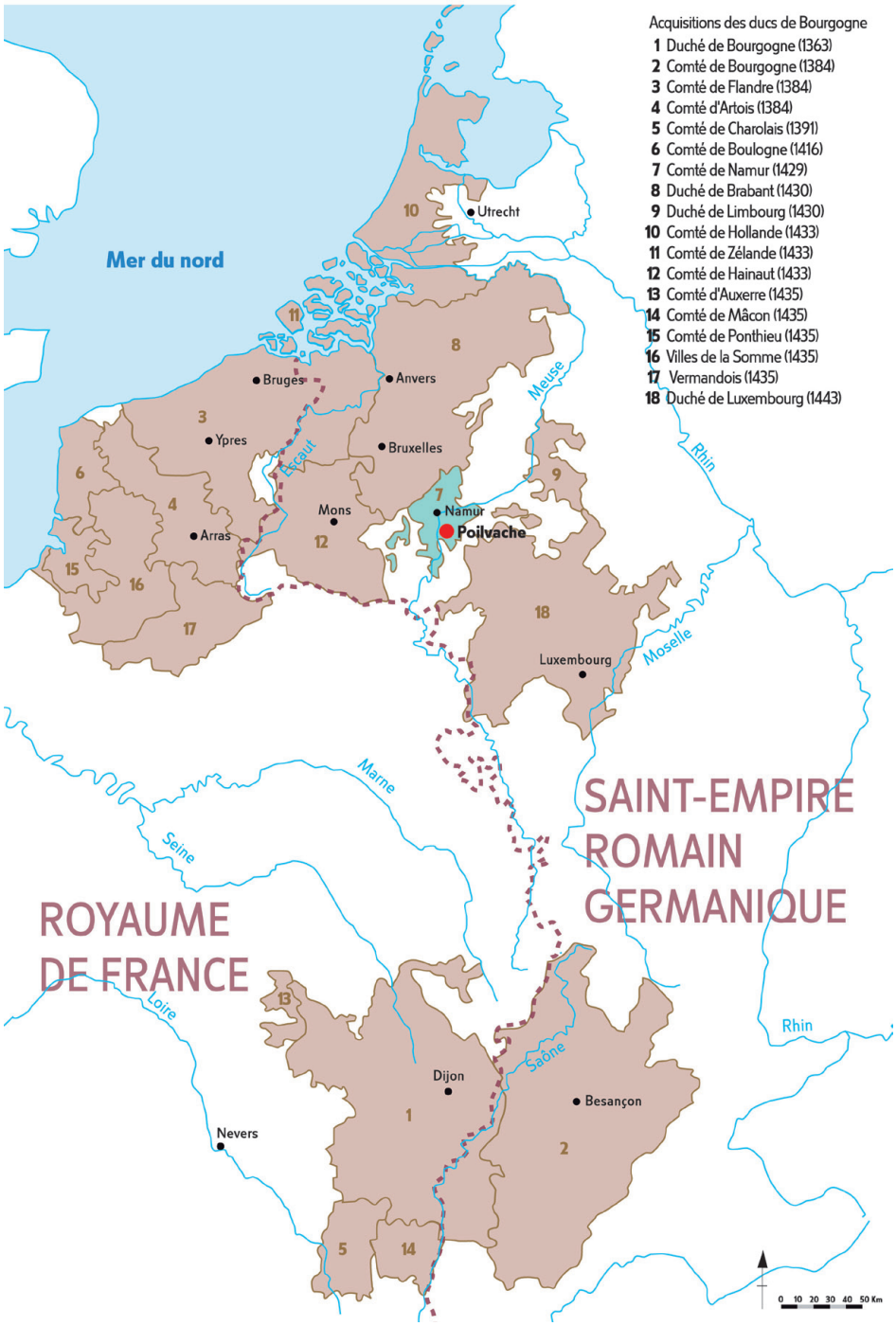

Évocation de la situation politico-territoriale de Poilvache vers 1450 (réalisation Phi Média © MPMM)

8. BODART 2017, p. 40.
9. La « Cour des hommes de fief et de *warde* », la « Cour des hommes d'alleu » et la « Cour des hommes de loy et de lignage ». Voir HENIN 2013, t. 1, p. 299-304.

• Bibliographie

ANTOINE 2017 : ANTOINE J.-L., *Des origines et des débuts bien tourmentés*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 16-22 (Carnet du patrimoine ; 151).

BODART 2017 : BODART E. et TILMANT P.-H., *Description du site et de son histoire à partir du milieu du XIIIe siècle*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 22-44 (Carnet du patrimoine ; 151).

de WAHA 1994 : de WAHA M., *La marche impériale de Namur-Luxembourg : vicissitudes d'un concept géo-politique de 1150 à 1300*, dans MARGUE M. (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg : études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIIIe siècle, Luxembourg*, 1994, p. 91-159 (Publications du CLUDEM ; 7).

HENIN 2013 : HENIN C., *Les pouvoirs politiques du comté de Namur. Répertoire des institutions publiques centrales, régionales et locales de l'an mil à 1795*, t. I : *Institutions centrales*, Bruxelles, 2013 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia ; 140).

LAHAYE 1895 : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe-début XIVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

Poilvache ou Méraude, deux noms complémentaires pour un même lieu

Jean Germain
Secrétaire de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie (Section wallonne)

Deux toponymes concurrents

Poilvache ou *(Es)meraude*[1]? Il n'est pas aisé de savoir quelle a été la première dénomination attribuée à la forteresse dite de Poilvache[2]. On a tendance à donner une antériorité à *Meraude*, en se basant tout naturellement sur la date d'apparition du nom. Personnellement, nous estimons que la forteresse a été dénommée, de façon valorisante, par ses premiers seigneurs, propriétaires du lieu (comme les moines le faisaient pour leurs abbayes[3]), tandis que l'endroit lui-même, exposé aux vents et aux froidures, était déjà dénommé antérieurement Poilvache par les habitants de l'endroit, sans que ce toponyme n'apparaisse dans les textes avant la construction de la forteresse. En quelque sorte, un toponyme seigneurial (de tradition écrite) opposé à un toponyme populaire (de tradition orale).

• Une forteresse dénommée (Es)meraude

Le château-fort, lors de sa première mention en 1228-1229, a comme nom primitif « Meraude ». En 1230, il est aussi question du *in castro meo Meraude*[4], puis en 1246 *Je Isabiauz, dame de Monjoie et de Meraude* et en 1263 *Meraude [Meraulde] son chastiaul que on nomme communement Poilvaiche.*

L'origine de cette forme toponymique *Meraude* est discutée. On a pensé y voir un composé du verbe *mirer* «avoir la vue sur» et du complément *wald* «bois», du même type que Mirwart, qui aurait été déformé en *Esmeraude* par étymologie populaire. À notre avis, il serait plus vraisemblable d'y voir un dérivé direct du verbe *mirer* avec le suffixe fr. *-arde*, en w. *-aude*, à savoir « miraude » (comp. fr. braillarde, w. *brèyaude* ou fr. *bâtarde*, w. *bastaude*), faisant référence à la vue exceptionnelle que la forteresse a sur la vallée de la Meuse dont elle assure le contrôle[5].

Toutefois, le fait que la forme latine *Smaragdus* soit déjà attestée en 1228 (mais n'est-ce pas une relatinisation erronée ?) et la coexistence en ancien français des formes *esmeraude* et *meraude/maraude* permettraient d'y voir éventuellement un nom de forteresse, dont la portée symbolique nous échappe. À une époque où l'émeraude n'est pratiquement pas connue comme pierre précieuse en Occident, faut-il y voir une influence de la Table d'émeraude, un texte alchimique célèbre

1. L'article le plus complet sur le sujet est celui que lui a consacré notre ami Freddy Bernard dans quatre numéros de la revue *Les Amis de Poilvache* (n°79-82) en 2012-2013. Il y fait scrupuleusement l'état des lieux, rappelant même des hypothèses abandonnées depuis longtemps par les spécialistes. On renvoie à cet article pour des références plus précises. Pour notre part, nous nous inscrivons dans la lignée de notre maître Jules Herbillon ; nous avons eu recours aussi à la base de données des *Diplomatica belgica*, http://www.diplomata-belgica.be/regular_search_fr.php.
2. La Chronique de Floreffe (1462-63), éd. de Reiffenberg, *Monuments*, p. 81, dit ceci à propos de Marie d'Artois, comtesse de Namur : *Celle damme, en son vesvé, / Gouverna moult bien le comté / De Namur ; s'acquist Poillevace, / Par sa bonne gouverne et grace, / Une fortresse moult gaillarde / Qu'on soloit nommer Esmerade.*
3. Pensons à des toponymes religieux comme *Orval, Florival, Paix-Dieu,* etc.
4. GENICOT 1938, p. 27.
5. C'est apparemment cette forme que représente la mention latine *castrum Miralde* du 10 mars 1254, qui aurait été mal interprétée en Miwart par l'éditeur des *Chartes et cartulaires du Luxembourg,* t. I, n°119, p. 96-97.

Le site de Poilvache, un extraordinaire observatoire sur la vallée mosane (photo G. Focant © SPW-AWaP)

dont la première version latine avait vu le jour au XIIe siècle ? Ce n'est là que pure hypothèse, que nous préférons écarter.

• Poilvache, un toponyme populaire

Le château est toutefois davantage connu, depuis le XIIIe siècle, et probablement bien avant, sous le vocable plus populaire de Poilvache, *pwèlvatche* en wallon. En voici les mentions les plus anciennes :

- 1228 (Gilles d'Orval) *causa castri quod Smaragdus vel Pilans Vacca*[6] *ab incolis terrae illius vocatur non longe distans a fluvio Mose et oppido Dyonanto* (M.G.H., Scriptores, VII, p. 125) ;
- 1237 *Poilvache*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 21 (cité par A. Vincent, NLB, p. 156) ;
- 1238 (orig.) *occasione obsidionis castri de Poilevache (Cartulaire St-Lambert de Liège*, I, p. 401) ;
- 1243 *adversus dominam de Poilevache* (Ernst, *Histoire du Limbourg*, VI, p. 227) ;
- 1263 *Meraude [Meraulde] son chastiaul que on nomme communement Poilvaiche [Poeleuaiche, Poileuaice]* (*Revue de numismatique belge*, VI, p. 365) ;
- 1263 *Poleuache*, 1266 *Poilleuaiche*, 1270 *Poylleuaiche*, 1304 *Poylleuaiche*, *Poilleuaiche*, *Poilevaiche*, *Poilevache*, *Poliuache* , 1304 *Poleuake*, 1305 *Poleuache, Poileuache, Poilueche*, 1307 *Poileuace, Poillevaiche, Poillewaiche*, 1309 *Poyleuache*, 1324 *Poileuache*, 1329 *Poilleuache*, 1334 *Poileuache*, 1336 *Poileuace* (VERKOOREN A. (éd.), *Chartes et cartulaires du Luxembourg*, t. I-II, Bruxelles, 1914-1915) ;
- 1309 *la terre de Poylevache* (BROUWERS Dd., *Cens*, I, p. 292) ;
- XIVe siècle *Polevache* (*Chroniques de Jean d'Outremeuse*, V, p. 414).

Comment interpréter ce toponyme ? Au premier abord, on a tendance à l'interpréter par «pille (les) vaches (du voisin)», sorte de défi de hobereau féodal, d'autant plus que cette explication concorde avec ce qu'on en disait au XIIIe siècle dans les chroniques. La légende s'en est emparée bien vite en effet. Mais ni les formes anciennes, ni le wallon *pwèlvatche* ne conviennent phonétiquement au français *piller*, celui-ci n'étant du reste attesté avec le sens «dépouiller quelqu'un de ce qu'il a, les

6. KURTH s.d., p. 375, corrige en *Pilans Vaccas* ; l'accusatif serait plus attendu, mais dans les toponymes du type Chanteraine, le nom est généralement au vocatif.

armes à la main» que depuis le XIVe siècle. Pour les philologues (depuis J. Feller en 1920), Poilvache ne peut venir que du latin *pilare* «peler», d'où «enlever le poil ou la peau, plumer, tondre, écorcher», qui se conjuguait *il poile*, *nous pelons* en ancien français. Il y a plus de cinquante ans que les spécialistes ont adopté cette explication, convenant aussi pour les toponymes français similaires comme *Pellevilain, Pellevoisin* et *Pelleouaille* (= brebis). Du point de vue sémantique et motivationnel, Poilvache rentre ainsi dans la série bien étoffée des toponymes wallons *hwèce-vatche, hwèce-vê* (écorche-vache, écorche-veau), *hîre-vatche* (déchire-vache) et même *plume-coq* (Plomcot à Namur), qui désignent des endroits exposés au vent violent qui «écorche» les bêtes en pâturage, où il souffle un vent «à décorner les bœufs». Un anthroponyme namurois de 1303-7 (Polyptique de Salzinnes, p. 17) atteste également ce type de composé : *le chevalier Scorchevaiche*. De même en France, a existé le toponyme normand *Escorcheboeuf*, attesté par différentes mentions anthroponymiques : 1198 *Elya de Escorcheboef*, a.1200 *Selloni de Escorchebou* (Caen), *Radulphus d'Escorchebeuf* (Corpus PatRom).

Le site de Poilvache exposé aux vents (photo G. Focant © SPW-AWaP)

Faut-il en conclure que Poilvache est simplement le nom de pareille hauteur et n'a rien à voir avec des expéditions de pillage ? Jules Herbillon hésite à écarter le témoignage du chroniqueur contemporain Philippe Mousket (première moitié du XIIIe siècle), dans sa *Chronique rimée*, vers 29755 et suiv., éd. de Reiffenberg, I, p. 639[7] et considère qu'il y aurait moyen de concilier les deux explications ; c'était aussi l'avis de Charles Grandgagnage. Poilvache (écorche-vache) pourrait bien être un surnom donné au château par les Liégeois qui souffraient des razzias du seigneur, mais le surnom aurait été formé sur un type toponymique traditionnel : la figure «écorcher» peut s'appliquer aussi bien au pillage du bétail qu'à l'action du vent violent sur la peau.

Le site a donc été tiraillé entre deux dénominations. L'une, plus populaire (cf. 1263 *Meraude son chastiaul que on nomme communément Poilvaiche*), qui trouve sa justification dans l'exposition au vent du site lui-même et qui est peut-être liée à

7. *Mais par convenance et ban / Remest par deviers Waleran / Poilevake, li fors castiaus, / Ki silla mices et gastiaus. / Li duc de Lembore l'ot fremé / Ses pères et bien acesmé / Et s'el fist nommer Esmeraude, / Mais la gent enviouse et baude, / Cil de Hui et cil de Dinant, / Ki la entor ièrent manant / Le tenoient a mal voisin / Ne n'el prisoient i roisin, / Si l'apeloient par corine / Poilevaque, et par grand haïne / Pour çou que devant leur estaces / Prendoient lor pors et lor vaces / Et trestoute lor autre proie. / Par itant l'uns a l'autre proie / Qu'Esmeraude soit apielés / Poilevake d'aus en tous lés. / Mais en la tiere Waleran / Tres çou qu'il fut fondés par ban / Fu il Esmeraude nommés : Enci est li castiaus remés.*

l'installation de la forteresse. L'autre, délibérément savante, qui aurait été donnée par le premier seigneur prenant possession de ce lieu exceptionnel par la situation stratégique. Le second nom n'a pas résisté à la destruction du lieu et c'est le nom populaire qui a subsisté jusqu'à nous[8].

De manière imagée, on pourrait même dire que le nom de Poilvache a été donné du dessous, par les vilains et manants qui observaient ce rocher balayé par les vents[9], tandis que l'autre, Meraude, a été donné du dessus par les seigneurs, sensibles à la vue imprenable qui leur permettait de surveiller la vallée.

• Un toponyme connu ailleurs en Wallonie

J. Herbillon relève d'autres mentions de Poilvache dans la toponymie belge ; certaines – surtout en province de Namur - proviennent à coup sûr du transfert du toponyme de Houx, ainsi « chemin de Poilvache » à Mozet et Faulx-les-Tombes, tandis que d'autres plus lointaines semblent être des créations distinctes, par ex. « champ Poilvache » à Rance depuis 1608 (BTD, 10, 1936, p. 266), « Poilvache » à Tellin (carte IGN) et XVe siècle *à pelle vaixhe* [lire : vaiche] à Juprelle (AÉLg, *St-Christophe*, reg. 2, f°135v), 1533 « Rogier de Poilvache » (ibid., *Cathédrale*, reg. 745, f°102). En pays flamand, à Dormaal (Brabant flamand) : XIVe siècle *Poelvaetse* (A. Wauters, Canton de Léau, p. 78).

• Un toponyme devenu nom de famille

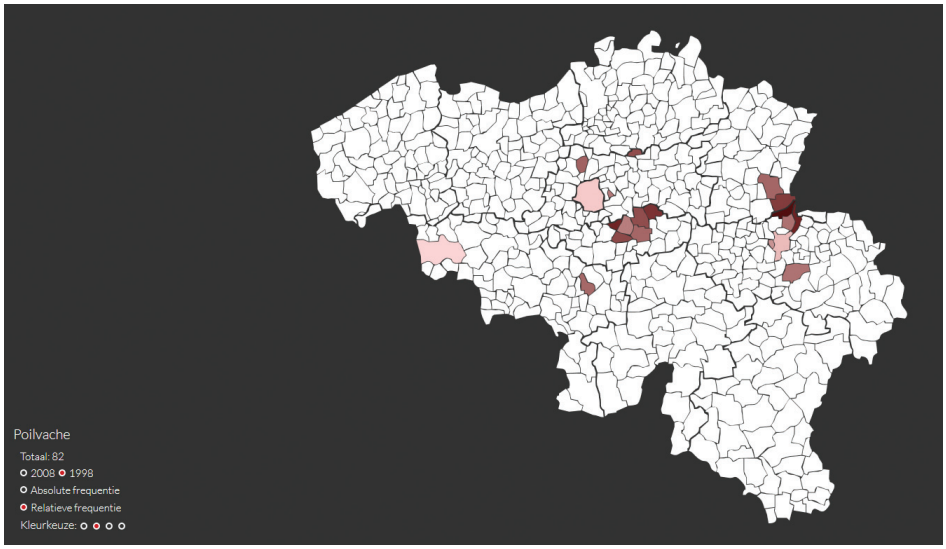

D'après sa distribution géographique en 1998, le nom de famille *Poilvache* en Belgique ne semble pas en rapport avec le nom de la forteresse mosane (© familienamen.be)

Partageant le sort de nombreux toponymes, Poilvache est devenu aussi nom de personne et nom de famille, tant en Belgique (BEL:77/Lg:27,Bxl:22,BW:11) qu'en France, surtout en région parisienne et donc sans doute par migration (FRA:3/Paris:3), avec la variante *Poilvage* (FRA:15/Paris:13).

8. Le nom de Poilvache n'en finit pas de hanter ceux qui voudraient y trouver, a priori, une explication plus rationnelle, plus justificative. Ainsi récemment, notre collègue Guy Boodts a proposé d'y voir une étymologie germanique, à travers un composé mixte *Poil* < Pauleia (nom ancien du Bocq, mais uniquement dans son cours supérieur, du côté de Ciney et Leignon) + francique mosellan *wachen* «guetter, surveiller», donc «la garde du Bocq». Cette hypothèse hardie ne résiste guère à l'analyse du contexte linguistique ni aux lois phonétiques. On n'a jamais parlé de langue germanique (le francique mosellan) à Poilvache, d'autant plus que les comtes de Luxembourg n'y ont guère séjourné. Par ailleurs, Poilvache contrôlait la Meuse et le gué à hauteur de Houx et non le modeste ruisseau du Bocq, distant de quelques kilomètres et sans réel intérêt stratégique.
9. On peut supposer de même que le nom *Crèvecœur*, pour le château de Bouvignes, n'a pas été donné par le seigneur lui-même mais par les paysans qui devaient trouver son sol ingrat et caillouteux et son accès particulièrement ardu. Ce toponyme existe à trois exemplaires dans le nord de la France.

Même si l'on ne trouve plus trace du nom de famille dans le Namurois, il y est bien attesté à date ancienne : 1563 « Jehan de Poilvaische » BourgeoisNamur2, p. 60, 1589 « Jehan Poilvache » BourgeoisNamur2, p. 143, 1602-3 « Estienne Poilvache » TerriersNamur, p. 70, 1671 « Jean Poilvache » BourgNamur3, p. 277, 1729 *magistri Henrici de Poillevache canonici sancti Albani* ObituaireAndenne, p. 367. En dehors de la zone namuroise du nom de famille, comme dans la mention médiévale picarde à Amiens de 1312 « Jehan Poilevaque » (R. Debrie, *Répertoire des noms de personnes de la région d'Amiens*), il doit s'agir d'un surnom phrastique de même sens «qui pèle, qui écorche les vaches», probablement sans rapport direct avec le Poilvache mosan[10].

• Bibliographie

BERNARD Fr., *De Meraude à Poilvache*, dans *Les Amis de Poilvache*, n°79-82, 2012-2013.

BOHET J. et OLIVIER J., *Poilvache, tout au long du fleuve historique des mots*, dans *Les Amis de Poilvache*, n°58, avril 2005, p. 3-28.

BOODTS G., *Poilvache et Emeraude, deux sites, un destin commun*, dans *Les Amis de Poilvache*, n°94, 2017.

DEBRABANDERE Fr., *Woordenboek van de familienamen in België en Noord-Frankrijk*, Amsterdam/Anvers, 2003, p. 985.

FELLER J., *Note sur l'origine de Poilvache,* dans *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 14, 1920, p. 493-495.

GENICOT L., *Le fief de Jassogne et le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle*, dans *Namurcum*, 15, 1938, p. 27.

GERMAIN J., *Le nom du Bocq. Toponymie et cartographie*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n°131, janvier 1980, p. 15-24.

GERMAIN J., *Pwèlvatche, Poilvache*, dans *Toponymie d'Evrehailles (D 8), Bulletin de la Commission royale de toponymie et de dialectologie*, 54, 1980, p. 184-185.

GERMAIN J. et HERBILLON J., *Dictionnaire des noms de famille en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, 2007, p. 820-822.

HERBILLON J., *Poilvache (à Houx)*, dans *Notes de toponymie namuroise*, dans *Le Guetteur wallon*, 2006, p. 50-53.

KURTH G., *La frontière linguistique*, I, s. l., s. d., p. 375.

10. Des noms de famille flamands comme *Pollevaiche* (BEL:3/FlOc:3) et *Polvèche* (BEL:6/Ht:6) en sont issus. Plus étonnantes sont les variantes *Pollefeys* (BEL:7), *Pollefeyt* (BEL:130/FlOc:117), *Pollevydt* (BEL:5/FlOc:5), *Pollevijdt* (BEL:1), etc. avec des mentions anciennes qui montrent clairement l'évolution phonétique et graphique du nom en contexte ouest-flamand : 1673-1753 « Frédéric Pollefeys (baptême) = Pollevêche (mariage) = Polveys (décès) » Ingelmunster, 1675 *Pollevêche*, etc. ; il n'est pas exclu que ces variantes soient à mettre en rapport avec des noms de famille du nord de la France, de Béthune et Arras notamment, cf. DEBRABANDERE 2003, p. 985.

Comment subsister à Poilvache ?

Dimitri Belayew
Géographe, bureau Paysages Expertises & Formations

Le promontoire de Poilvache est remarquable du point de vue défensif, surtout si on se replace dans le contexte de l'armement et des techniques de siège en usage au moment de la fondation de la forteresse. Mais le choix de ce site soulève bien des questions lorsqu'on envisage son occupation par les femmes et les hommes qui y ont vécu. On est d'ailleurs en droit de se poser la question : « a-t-on jamais réellement vécu à Poilvache ? Ou, s'agit-il seulement d'un lieu de refuge occupé en période de troubles et gardé par une garnison le reste du temps ? ». C'est que l'éperon calcaire qui domine la Meuse de ses escarpements apparaît fort dépourvu en ressources pour assurer la subsistance d'un groupe d'habitants, aussi restreint soit-il.

Vivre à Poilvache, c'est devoir quotidiennement faire face à une série de contraintes majeures en terme d'approvisionnement. On pense immédiatement aux ressources en eau. La profondeur du puits atteste du caractère aride du promontoire calcaire.

Le promontoire de Poilvache et le village de Houx, 2010 (photo G. Focant © SPW-AWaP)

La roche poreuse laisse l'eau s'infiltrer jusqu'à ce qu'elle rencontre une couche de schiste imperméable, à plus de 50 m de la surface. La présence de citernes montre que les fluctuations du niveau de la nappe aquifère sont loin de garantir un apport en eau constant et suffisant dans le puits, toute l'année. Mais si l'alimentation en eau est cruciale le ravitaillement l'est tout autant.

IIIII Un site idéal pour la défense mais avare en ressources IIIIIII

L'approche de la subsistance à Poilvache ne peut se réduire à établir un bilan entre ce que le site peut offrir comme ressources et opposer comme contraintes. La nature joue sans conteste un rôle fondamental mais, son potentiel exploitable par

les hommes, est avant tout défini par le système de subsistance qu'ils ont adopté. Pour tenter de comprendre comment on a pu vivre à Poilvache, il faut se reporter plus de 800 ans en arrière, soit au XIIIe siècle, moment où les fondateurs de la forteresse choisissent l'éperon pour l'y implanter. Le site n'a en vérité été occupé que durant deux siècles. Cela laisse entrevoir les difficultés majeures qu'opposait sa nature à la vie quotidienne. Une fois que ses atouts défensifs se sont révélés obsolètes à cause des progrès militaires au cours du XVe siècle, le site a d'ailleurs été abandonné pour ne plus jamais être réoccupé.

Logiques paysannes ou logique marchandes

On peut envisager la question de la subsistance à Poilvache, au XIIIe siècle, selon deux points de vue : soit la forteresse était occupée par des paysans et il s'agissait d'un « village » fortifié, soit, comme certaines hypothèses archéologiques semblent l'indiquer, Poilvache était une « ville » ou un bourg fortifié dont l'accès était défendu par un château-fort. Dans le premier cas, la vie sur l'éperon relèverait de logiques exclusivement rurales. C'est alors la prise en considération les différentes facettes de la production agricole médiévale qui apportera un éclairage sur les conditions de vie sur le site. Mais s'il s'avère que Poilvache était une ville ou un bourg, les logiques commerciales et singulièrement le transport des marchandises, doivent être envisagées de manière primordiale. Quoi qu'il en soit, lieu d'échange ou espace habité par des paysans, la production de denrées reste impérative. Elle ne peut s'envisager que dans le contexte de l'agriculture paysanne telle qu'elle existait au Moyen Âge central.

Ayons à l'esprit que le XIIIe siècle est un temps de croissance économique et démographique. C'est une période où l'agriculture est parvenue à produire des surplus qui s'échangent sur les marchés locaux. Donc, les transports entre lieux de production et lieux d'échanges sont une donnée qu'il faut intégrer dans l'analyse. De plus, quand le site étudié se localise dans une grande vallée drainée par un cours d'eau important, comme Poilvache en haute Meuse, une attention particulière doit être accordée au commerce fluvial. La capacité de transport des bateaux traditionnels autorise l'embarquement de charges dix fois plus lourdes que celles des chariots. De plus, la Meuse est un des maillons essentiels de la liaison entre la Méditerranée et la Mer du Nord à travers le continent. C'est dire si ici le commerce à longue distance joue un rôle important.

L'agrosystème paysan en guise de grille de lecture

Comme tous leurs contemporains, vivant entre Loire et Rhin, les paysans du Condroz — le site de Poilvache se localise sur le rebord extrême oriental du Vrai Condroz — appartiennent à la civilisation du blé. C'est l'une des quatre grandes civilisations céréalières planétaires dont l'aire d'extension couvre pratiquement toute l'Europe et le Proche Orient. Mais, entre Loire et Rhin, elle prend un faciès particulier par la mise en œuvre de techniques singulières au rang desquelles figure l'usage systématique de la charrue et du chariot attelé. Quand le paysan méditerranéen arrime une charge de deux cents kilos sur le bât de son mulet ou que le chinois charge cinquante kilos dans sa hotte, le chariot du Condroz emporte mille cinq cents kilos, soit trente fois plus. Le chariot va permettre à l'agriculture médiévale du centre de l'Europe d'atteindre des performances remarquables alors que les conditions de productions sont souvent loin d'être idéales.

À l'époque de la fondation de Poilvache, les paysans condruziens pratiquent la céréaliculture associée à l'élevage extensif. Seuls les grains, tantôt de blé, sur les terres les plus riches, tantôt d'épeautre ou de seigle, sur les plus pauvres, parvien-

nent à être conservés entre une moisson et la suivante. Comme pour les paysans des autres civilisations céréalières, la production de grain doit pouvoir couvrir les besoins alimentaires d'une année. Néanmoins, contrairement à leurs homologues méditerranéens, les paysans du centre-ouest européen, comme ceux du Condroz, ne peuvent battre leurs gerbes au fur et à mesure qu'ils les moissonnent. Les influences atlantiques apportent trop d'humidité au climat pour que les épis soient assez secs afin d'être battus au moment de leur récolte. Les gerbes doivent alors être mise à sécher dans des granges qui, au soir de la moisson, sont emplies jusqu'à leur faîte. Elles se reconnaissent aisément à leurs portes charretières, calibrées pour laisser pénétrer la noria des charrées qui vident les champs de leurs gerbes au temps de la moisson. Symbole de la civilisation du blé en Europe du centre-ouest, les granges sont tombées en disgrâce avec l'apparition de la moissonneuse-batteuse, dans les années 1960.

Produire annuellement suffisamment de grain pour assurer les besoins des communautés paysannes et approvisionner les marchés locaux implique la mise en œuvre d'un système agraire performant. Ce sont à la fois les progrès techniques et les avancées agronomiques de la révolution agricole médiévale qui vont assurer une production en constante évolution du Xe au XIIIe siècle.

La culture attelée lourde

Dans les campagnes du centre-ouest européen, la révolution agricole médiévale rompt avec les usages antérieurs. D'abord au niveau technique, la culture attelée légère où les terres étaient travaillées à l'araire, fait place, sans doute dès le Xe siècle, à la culture attelée lourde.

Évocation du labour et des semailles (illustration M. Destrée d'après *Les Heures de Notre-Dame de Hennessy* © MPMM)

Les champs y sont labourés à l'aide d'une charrue qui retourne le sol en enfouissant les adventices. Au moment du semis, la parcelle est propre et la germination des grains n'est pas concurrencée par la reprise des mauvaises herbes. Le labour

assure également le mélange des couches supérieures du sol en y intégrant mieux les amendements qui lui sont apportés. Mais la charrue laisse la parcelle striée de sillons et de billons qu'il faut émietter avant de procéder au semis. C'est le passage de la herse qui va désagréger les mottes et niveler le champ afin de le rendre apte aux semailles. La herse n'est efficace que si elle est tractée rapidement, ce dont les bœufs, autrefois en usage, sont incapables (vitesse de traction 2,63 km/h)[1]. La généralisation de son emploi va entraîner le recours systématique aux chevaux comme animaux de trait. Pratiquement deux fois plus rapide (vitesse de traction 3,96 km/h) que les bœufs, ils sont en outre capables de travailler huit heures par jour quand les bœufs sont limités à six. Mais comment atteler le cheval médiéval, guère plus gros qu'un mulet — le cheval de trait commencera à se profiler dans le train des armées au XVIIIe siècle, mais il faudra attendre les sélections de la fin du XIXe siècle pour voir émerger le véritable cheval de trait — pour lui permettre de concurrencer la force de traction du bœuf ? L'invention du collier d'épaule, en place du licol jadis généralisé, va permettre le gain de puissance nécessaire en faisant travailler les muscles du torse de l'animal alors que le licol ne sollicitait que ceux du cou. Dès lors, les labours à la charrue tractée par des chevaux s'avèrent non seulement plus efficaces au niveau agronomique, mais aussi deux fois plus rapides. Entre le Xe et le XIIe siècle, les surfaces emblavées vont ainsi doubler au détriment des forêts qui reculent, mais au bénéfice d'une moisson qui s'accroît. La production de céréales arrive alors à couvrir non seulement les besoins alimentaires de l'époque mais dégage aussi suffisamment de surplus pour approvisionner les marchés urbains en expansion. C'est dans ce contexte économique favorable que naissent la plupart des villes de nos régions. La fondation du « bourg » de Poilvache s'inscrit sans doute dans ce processus d'urbanisation.

Un renouveau agronomique

Outre les labours à la charrue dont nous venons d'évoquer les effets bénéfiques quant à l'incorporation des amendements dans le sol, l'agriculture médiévale met en œuvre une série de nouveaux principes agronomiques qui concourent à l'amélioration de ses performances. En associant systématiquement l'élevage à la culture des céréales, les paysans du Moyen Âge vont pouvoir disposer d'une quantité de fumier décuplée afin de fertiliser leurs champs. Le principe consiste à faire prélever, par le troupeau villageois, de la matière organique générée naturellement dans les incultes et ensuite à l'incorporer aux champs en guise de fumure. Au sein du finage traditionnel, le ratio incultes – labours devient ainsi un facteur déterminant de l'équilibre agronomique. Dans un contexte pédologique favorable, comme celui des bas-plateaux limoneux (Hainaut, Brabant, Hesbaye), le besoin en fumure reste modeste, mais sur des sols pauvres, de type ardennais, un apport important de fertilisant s'avère crucial. Un finage traditionnel de Hesbaye (dimension des anciennes communes) peut se contenter de 1000 hectares pour assurer la subsistance d'une centaine de villageois quand, sur le haut-plateau ardennais, il en faut 4000 pour arriver à nourrir chichement le même effectif démographique.

Si l'élevage extensif sur les incultes était une pratique déjà répandue durant l'Antiquité, sa version médiévale est beaucoup plus élaborée. Même à la belle saison, la herde (troupeau d'animaux domestiques) paysanne après avoir parcouru les terres d'élevage durant la journée est ramenée à l'étable au coucher du soleil. La végétation broutée le jour se transforme de la sorte en fumier la nuit. Cet élevage est conduit de manière collective, chaque famille a le droit de confier ses animaux au berger communal, le herdier. Dès la reprise de la végétation après l'hiver, il conduit sa herde dans les bois ou dans les landes sur lesquels la communauté paysanne jouit d'un droit de parcours. Seuls les bovins, les équins et les porcins sont auto-

1. *Annales des ponts et chaussées, Mémoires et documents*, 1e série, Paris, 1838, https://books.google.be

risés dans les bois, les moutons et les chèvres, qui broutent les ligneux, en sont exclus et ne sont admis que dans les landes.

Au cœur des terres d'élevage

La pédologie du site de Poilvache en fait une terre d'élevage par excellence. Les accidents du relief ont engendré des pentes abruptes sur lesquelles les limons arables ont été érodés, laissant affleurer tantôt les calcaires, tantôt les schistes sous-jacents. La carte de Ferraris (1770 – 1777), levée à la fin de l'Ancien Régime, montre encore la prédominance des landes (pelouses calcaires) entrecoupées de quelques petits bois tout autour de l'éperon. Les boisements dominant aujourd'hui sont hérités des plantations effectuées à la fin du XIXe siècle lorsque l'élevage sur prairies artificielles est venu remplacer le parcours des incultes.

Au parcours des communs s'ajoute la vaine pâture où pâture des « vides ». Tant les prés de fauches, après la fenaison que les champs, après la moisson, sont ouverts à la herde qui complète sa ration en broutant ici, les éteules, là, l'herbe en plein regain. Le libre parcours du bétail est garanti par l'absence de haies autour des champs. Les paysages largement ouverts du plateau condruzien dérivent directement de l'interdiction d'enclore induite par la pratique de la vaine pâture. En combinant parcours des communs et vaine pâture, les paysans parviennent à élever un troupeau suffisamment étoffé pour garantir l'apport en fumier nécessaire à la conduite de leurs cultures. Se pose alors l'épineux problème de la survie des animaux durant l'hivernage, lorsque la végétation entre en dormance et qu'il n'y a plus rien à brouter dans les sous-bois et les landes. C'est le fauchage des prairies humides des fonds de vallées à la fin du printemps qui va fournir le foin nécessaire à la nourriture du bétail en stabulation durant l'hiver.

La complémentarité nécessaire des terroirs

La pratique combinée de la céréaliculture et de l'élevage extensif implique la jouissance par les communautés paysannes de terroirs complémentaires qui chacun apporte les ressources indispensables à l'équilibre de l'agrosystème. Terres de culture et terres d'élevage sont ainsi indissociables dans le finage traditionnel. Or, si le site de Poilvache regorge de parcours pour le bétail, les sols arables y sont absents. Les plus proches se trouvent, à l'est, sur le plateau entre Evrehailles et Spontin. D'autres s'étalent dans la « plaine » de Senenne, plus près, mais outre Meuse. La rareté des sols arables à Poilvache était encore plus criante avant la fabrication d'engins aratoires en métal, dans le courant du XIXe siècle. La charrue médiévale presqu'exclusivement en bois et tractée par un cheval qui fait pâle figure face aux champions de la traction du début du XXe siècle doit se contenter de labourer des sols limoneux épais, légers et bien drainés. Ils existent dans le Condroz en contre-haut des chavées calcaires, sur les versants peu pentus qui s'étirent au pied des lignes de crête des tiges. Mais, leur extension est limitée. En contre-bas ils deviennent lourds car leur teneur en argile, provenant de l'altération chimique des calcaires, augmente. En contre-haut, la roche mère affleure rapidement et leur charge caillouteuse en fait des sols incultes pour les engins aratoires traditionnels. La répartition des différents types de sols s'avère être par conséquent une clé essentielle de la compréhension des différents usages du territoire par les paysans. Les coteaux mosans dans lesquels se localise Poilvache regorgent de sols caillouteux qui excluent les labours. S'ils conviennent à l'établissement des parcours d'élevage, ils restent avares en foin, indispensable à l'hivernage du bétail. Or pour assurer l'équilibre de leur agrosystème, les paysans devaient pouvoir disposer à la fois de terres de culture et de terres d'élevage dans la proximité immédiate de leur habitat. Le village servait de plaque tournante dans leur système agricole à la fois

pour le stockage des récoltes et la redistribution de la matière organique prélevée dans les communs et transformée en fumier dans les étables avant son épandage sur les champs au moment des labours. Si le transport charretier autorise le déplacement de tonnages importants et optimalise le fonctionnement du système agricole, il reste lent, pas beaucoup plus rapide que le cheminement pédestre. L'implantation du village se doit dès lors être la plus proche possible des champs et des prés de fauche. Tant à l'époque de la fenaison que de celle de la moisson, foin et céréales doivent pouvoir être acheminés rapidement par charrées entières pour gagner l'abri qui des fenils, qui des granges. Ce sont sans doutes ces considérations agricoles qui ont conduit nos ancêtres à fixer leur village à la charnière du bas et du haut de versant, soit entre les prés de fauche du fond de vallée et les champs du haut de versant.

IIIII Une implantation qui ne répond pas aux logiques paysannes IIIIII

La localisation de la forteresse de Poilvache ne colle pas avec les logiques paysannes. Imaginons un seul instant le trajet d'une charrée de foin depuis la plaine alluviale mosane jusqu'au sommet de l'éperon ! Poilvache ne ressemble décidemment à aucun des villages fondés à l'époque traditionnelle dans le Condroz, tant par sa morphologie que par sa localisation. Pas de localisation à mi-pente, pas de connexion rapide, ni aux champs, ni aux prés de fauche, pas de source, alors que le choix de la hauteur du village sur le versant est pratiquement toujours conditionné par un contact entre roches perméables et roches imperméables qui engendre une ligne de sources. C'est que vouloir conjuguer atouts défensifs et potentialités agricoles semble impossible, du moins dans ce site. La structure de l'espace bâti est également incompatible avec les logiques paysannes. Jusqu'ici, aucune trace archéologique de grange, héritage emblématique de la civilisation du blé sous nos latitudes. Pas plus de vestige de ferme tricellulaire, abritant sous un même toit les paysans, leur bétail et leurs récoltes. A-t-on seulement identifié des vestiges d'étables, d'écuries, de greniers, de fenils, tous ces attributs qui définissent l'habitat agricole traditionnel ? Mais 800 ans plus tard quelles traces ces usages agricoles auraient-ils pu laisser dans le site…

IIIII Un bourg approvisionné de l'extérieur IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII

Si les résidents de Poilvache n'ont pu produire eux-mêmes leur subsistance c'est qu'ils ont pu compter sur un approvisionnement extérieur. D'emblée se pose dans ce cas, la question des transports. Comment alimenter une forteresse établie sur un site dont l'inaccessibilité est la qualité primordiale ? Un seul accès possible, le mince pédoncule qui relie le promontoire au plateau. C'est d'ailleurs là que les défenses naturelles sont les plus faibles et que se sont concentrés les travaux de fortification de manière à exercer un contrôle draconien sur la porte d'entrée de la forteresse. Mais avant d'arriver au portail de Poilvache que d'obstacles à franchir surtout pour des chariots, seuls capables d'embarquer les tonnages indispensables à l'approvisionnement du bourg.

Première contrainte, la pente. Par où faire passer une attelée en lui ménageant des pentes inférieures à 15 % — cette déclivité semble une limite pour les attelages traditionnels tractés par des chevaux — afin de franchir l'escarpement des versants de Meuse.

S'il n'y a qu'un accès à Poilvache, par contre son approvisionnement provient de lieux multiples. Prenons l'exemple des céréales, denrée de base de l'alimentation des résidents, sous forme de grain ou plus vraisemblablement de farine. Car jusqu'ici on n'a retrouvé ni reste de moulin, ni même de meule sur le site.

On peut donc imaginer que la farine est directement acheminée dans le bourg. D'où peut-elle provenir ? Le plateau limoneux qui s'étire à l'est de Poilvache est une excellente terre à blé que se partagent jalousement les villages d'Evrehailles, Purnode, Dorinne et Spontin au nord, Awagne, Loyers, Lisogne, Thynes, Sovet et Braibant au sud. Voilà sans doute l'origine des céréales consommées à Poilvache. Au XIIIe siècle, avec les conditions de production qui étaient les leurs, les paysans de ces communautés villageoises étaient capables de produire les quintaux de grain indispensables à leur alimentation et au ravitaillement des bourgs et des petites villes voisines (Ciney, Dinant). S'agissant de farine, la question du transport se complexifie. Si les céréales sont produites sur le plateau et stockées dans les granges des villages qui en bordent les contours, où sont implantés les moulins qui transforment le grain en farine ? Leur localisation, au fil de l'eau des affluents de la Meuse, oblige les charretiers à de pénibles trajets entre les crêtes surplombant les villages et le fond des vallées encaissées du Bocq au nord, de la Leffe au sud. Chaque village du plateau a son moulin attitré dans la vallée en contre-bas. La carte de Ferraris, levée juste avant les grandes transformations qu'apportera l'industrialisation dans les campagnes, indique clairement la localisation de ces moulins et leur connexion aux différents villages. Un moulin est également figuré en vallée mosane, établi sur le chenal qui sépare l'île d'Anhée de la berge. Mais dans ce cas, à l'obstacle de la pente s'ajoute celui de la traversée du fleuve.

Un réseau viaire tracé par les chariots

Plan de Poilvache en 1570 (Atlas de Gilles de Berlaymont © Bibliothèque de l'Université de Leiden)

Quels que soient les approvisionnements pris en considération, si ce n'est peut-être des denrées légères acheminées par des porteurs, le transport charretier dicte les itinéraires par lesquels Poilvache est alimenté. Les chemins aux pentes praticables par les attelages suivent le cours des vallons affluents de la Meuse qui strient son versant de rive droite. Chaque échancrure ouverte par l'érosion dans la falaise calcaire est une voie d'accès possible au sommet du pédoncule marquant l'entrée du site. La gravure de 1570 figurant dans l'atlas de Gilles de Berlaymont[2] montre clairement les deux chemins qui gravissent l'un le vallon nord, l'autre le vallon sud, qui encadrent le promontoire. Ce sont historiquement les deux voies d'accès principales mettant en relation Poilvache avec la plaine alluviale mosane. Le chemin de « Houx » est stratégique à deux égards. D'abord parce qu'il donne accès à un gué franchissant la Meuse en aval de l'île. Ensuite parce qu'il met en relation la forteresse avec l'accostage de Houx, localisé au pied des rochers. L'itinéraire septentrional donne accès à l'ancienne bouverie de Champalle établie au pied des rochers éponymes sur une basse terrasse de la plaine alluviale mosane.

La Meuse à Yvoir, avec la digue en enrochements, 1870 (photo A. Dandoy, coll. L. Hiernaux, dans VERSTRAETEN J., *La haute Meuse*, Namur, 2004, p. 151)

2. de BERLAYMONT G., Atlas, 1570 (coll. Bibliothèque de l'Université de Leiden).

Une grosse Semois

Pour comprendre tant la localisation du gué que celle du « port » de Houx, il faut faire appel aux processus géomorphologiques qui ont façonné le relief de la haute Meuse. L'aspect du lit fluvial avant les travaux de canalisation entamés au XIXe siècle dévoile une Meuse guère plus profonde qu'une grosse Semois. Le courant s'y écoule entre mouilles aux eaux calmes et seuils parcourus de cascatelles. Une succession de méandres propulse les eaux rapides, tantôt en rive droite, tantôt en rive gauche. Le flux est fréquemment divisé en plusieurs chenaux que séparent des îlots de graviers. En période de basses eaux la profondeur n'excède pas 0,50 à 0,60 m pour 0,90 à 1,10 m en période de hautes eaux[3]. Cette morphologie héritée principalement des périodes glaciaires rendait la navigation en haute Meuse particulièrement complexe. On comprend mieux pourquoi les hommes, dès qu'ils en ont eu les moyens techniques, se sont investis dans la transformation du fleuve

Lit de la Meuse et ancien gué lors du chômage de 2012 (photo L. Henderickx © SPW-AWaP)

naturel en un « canal » aux biefs calmes entrecoupés de barrages et d'écluses. On peut se faire une idée de la topographie du lit fluvial avant sa canalisation lors des périodes de chômage du fleuve, comme en octobre 2017.

Les sinuosités du fleuve conditionnent les points d'accostage potentiels. Pour que le bateau qui vient d'être chargé ait la garantie de rester à flot et de pouvoir redémarrer aisément, il faut qu'il accoste en eaux profondes. Dans un méandre, la ligne des plus grandes vitesses d'écoulement vient toujours longer la rive extérieure. C'est là que le courant a la plus grande capacité érosive et donc que le lit est le plus profond. En fonction de ce processus, les lieux d'accostage se répartissent, d'amont vers l'aval, alternativement en rive droite puis en rive gauche suivant rigoureusement les impacts sur les berges de la ligne des plus grandes vitesses d'écoulement. Chaque point d'accostage a créé une forte attractivité en constituant un lieu d'échange entre circulation fluviale et terrestre. Regardons la remarquable succession des établissements dans le tronçon qui nous préoccupe, Dinant en rive droite, Bouvignes en rive gauche, Houx en rive droite, Anhée en rive gauche, Yvoir en rive droite… Alternant d'une rive à l'autre au gré du courant, chaque lieu favorable à l'accostage a engendré l'apparition d'un *portus* aussi petit soit-il qui a immanquablement polarisé les transports. Celui de Houx n'échappe

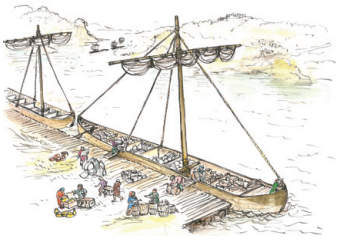

Évocation du transport fluvial (illustration M. Destrée © MPMM)

3. *La Meuse. Étude faite par ordre du Gouvernement belge*, Bruxelles, 1843.

pas à la règle. C'est probablement depuis son quai, englouti par les travaux de canalisation et de surrection des berges historiques, qu'étaient acheminés des bois flottés depuis l'Ardenne voire des tonneaux de vin de Bourgogne ou encore des caques de harengs de la Mer du Nord. La forteresse est idéalement placée pour assurer le contrôle de ce *portus* établi à son pied, de même que la voie charretière qui la relie au quai de transbordement.

IIIII À quelques encablures du *portus*, un gué IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII

La géomorphologie fluviale offre parfois des opportunités étonnantes en matière de mobilité. Juste en aval du *portus*, la Meuse franchit un seuil constitué d'un affleurement rocheux le long duquel se sont accumulés des graviers. La profondeur d'eau s'y amenuise et le pavage du lit par des galets autorise la traversée du fleuve par des chariots, du moins en dehors des périodes de crue. C'est qu'avec des roues d'un diamètre avoisinant le mètre, ce ne sont pas 60 à 70 cm d'eau qui vont

L'ancien gué de Houx lors du chômage de la Meuse en 2017 (photo © MPMM)

arrêter un attelage, du moins si la dureté du lit exclut le risque de s'embourber. Des gués identiques abondent en haute-Meuse autorisant le franchissement du fleuve en maints endroits. Alors qu'aujourd'hui la Meuse apparaît comme une frontière que l'on ne peut traverser qu'en présence d'un pont, avant sa canalisation, les paroisses par exemple rassemblaient en leur sein des territoires des deux rives. Ainsi, Poilvache relevait de l'église Saint-Martin de Senenne établie sur la rive gauche et jusqu'ici aucune trace de chapelle ou d'église n'a d'ailleurs été découverte sur le site de la forteresse. Assister aux offices à Senenne, quand on résidait à Poilvache, était un exploit en période hivernale notamment. Si il y a moins de deux kilomètres à vol d'oiseau entre Poilvache et Senenne, aujourd'hui l'itinéraire en voiture, via Yvoir et Anhée, fait plus de 8 km. Le chemin entre Poilvache et son église paroissiale à Senenne était quatre fois plus court, avant la canalisation du fleuve. On descendait sans doute du promontoire par le chemin de Houx en longeant le fond du vallon affluent de la Meuse. Dans l'axe du chemin, on empruntait le gué qui traversait le lit de la Meuse de biais et on débouchait en rive gauche face à un chemin qui montait doucement vers Senenne. L'église et son cimetière étaient établis sur une ancienne terrasse alluviale de manière à n'être jamais atteint par les crues.

La coïncidence entre le gué et le vallon est opportune. Une fois le fleuve franchi, le vallon permettait au charretier de faire gravir à son attelée une pente accessible en suivant le fond du vallon pour atteindre l'entrée de la forteresse. Le lien entre le gué et le vallon n'est pas le fruit du hasard, il est génétique. C'est le vallon qui a engendré le gué. Pour comprendre les relations qui lient ces deux formes de relief il faut se reporter quinze mille ans en arrière, durant la dernière période glaciaire. À cette époque, nos régions sont affectées d'un climat périglaciaire avec des hivers longs et sévères. Le sol est gelé en permanence (pergélisol) seule sa surface dégèle en été. La couche de neige accumulée durant l'hiver fond rapidement au printemps et les eaux de fonte ruissellent sur un sol dépourvu de végétation et imperméabilisé par la glace subsistant en profondeur. Comme dans la toundra actuelle, seuls quelques mousses et lichens, ponctués d'arbustes rabougris et de quelques touffes herbeuses constituent alors une couverture végétale discontinue dont le faible enracinement est incapable de retenir les sédiments entrainés par l'érosion. Au moment de la débâcle, les affluents de la Meuse se transforment en torrents tumultueux faisant dévaler dans la plaine alluviale mosane quantité de graviers. Ils s'accumulent à leur débouché en formant de vastes cônes dont la base vient encombrer le lit du fleuve et repousser le courant vers la rive opposée. Le flux qui provient du vallon est beaucoup plus rapide que celui de la Meuse car la pente

Paysage périglaciaire, Solyanka, Russie, Sibérie orientale, Cercle polaire (http://ucrazy.ru)

longitudinale de l'affluent est supérieure à celle du fleuve. Ces eaux torrentielles charrient des alluvions grossières de dimensions telles que la Meuse ne peut les transporter en aval. Le courant fluvial se divise alors en plusieurs chenaux séparés par des îlots de graviers. L'île de Houx en est un bel exemple. En aval, les graviers accumulés amenuisent la profondeur d'eau et créent un pavage naturel dans le fond du lit du fleuve, un gué est né. La concomitance du gué et du vallon affluent est générale dans toutes les grandes vallées encaissées.

IIIII Des pôles attractifs dans le réseau de communication IIIIIIII

Avec les points d'accostage décrits plus haut, les gués constituent, au sein des vallées, des points d'ancrage des activités humaines. Ils créent des nœuds dans les réseaux de communication anciens où transport fluvial et transport terrestre se rencontrent. Ces ancêtres de nos plateformes multimodales sont particulièrement

attractifs lorsqu'ils mettent en connexion des voies de circulation importantes. La plupart ont alors donné naissance à des villages, les plus fréquentés, à des villes. Car de tout temps, les échanges commerciaux ont dû pouvoir s'appuyer sur des réseaux de communication performants qui en fonction des techniques qui étaient maîtrisées à chaque époque, assuraient la pérennité des transports. Le choix de la position de Poilvache n'était donc pas que défensif. La forteresse contrôlait non seulement le trafic fluvial sur le bief mosan qu'elle dominait du haut de son promontoire mais aussi le gué de Houx et les chemins qui y convergeaient. Sa localisation garantissait son approvisionnement à la fois par sa connexion au réseau charretier et au port de Houx.

Une hyper-dépendance

Les performances de l'agriculture développée sur le plateau d'Evrehailles – Spontin dégageaient suffisamment de surplus pour qu'une partie du grain récolté alimente les habitants de la forteresse. Les villages aux alentours fournissaient sans doute également les autres denrées indispensables à l'approvisionnement du bourg.

On n'a jusqu'ici retrouvé aucune trace de mise en culture du territoire dans la proximité immédiate de la fortification. Quelques chênes, au moins deux fois centenaires, avec leurs troncs cours et leurs ramifications abondantes, indiquent qu'ils ont poussé dans la pleine lumière d'une lande et non dans l'ombre d'une forêt. Donc, même le bois d'œuvre, provenant d'arbres aux fûts élancés d'une futaie, devait être acheminé depuis des forêts plus éloignées. On comprend d'ailleurs aisément que d'un point de vue défensif il était exclu de maintenir un couvert forestier sur les glacis de la fortification pour assurer le contrôle visuel de tout le promontoire. Seul le bois de chauffe était probablement coupé dans les taillis proches. On est tout de même en droit de s'interroger sur l'existence de jardins capables de pourvoir les résidents en fruits et légumes frais. Dans la plupart des villes fortifiées de l'époque médiévale, on voit les fossés colonisés par les riverains vivant à l'abri du rempart. Ils avaient établi dans la zone *non aedificandi* qui ceinture la fortification une couronne de potagers qui bien sûr étaient désertés en cas de siège. Sur le versant sud du pédoncule donnant accès à l'éperon de Poilvache existe une

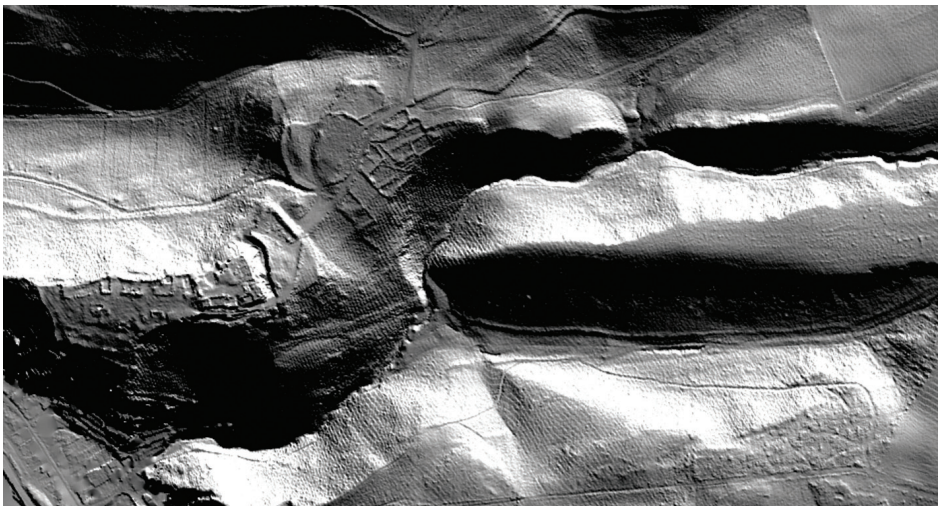

Traces d'anciens jardins ? Extrait du Modèle Numérique de Terrain de Wallonie (http://geoportail.wallonie.be)

série de pierriers, aujourd'hui, sous couvert boisé. Vus depuis le chemin qui donne accès au site il est difficile d'établir s'ils présentent une orientation particulière. Par contre la couverture cartographique du relief établie par lidar[4] révèle que les amoncellements de cailloux sont organisés en un réseau orthogonal délimitant de

4. Relief de la Wallonie - Modèle Numérique de Terrain (MNT) 2013-2014 - Hillshade, Walonmap.

petites parcelles. Leurs surfaces avoisinent les trois ou quatre ares (une vingtaine de mètres sur une vingtaine de mètres) ce qui est compatible avec la taille d'un jardin. L'exposition, sur l'adret, face au sud apporte du crédit à l'hypothèse des potagers. Mais seule une analyse palynologique effectuée au sein des parcelles pourrait confirmer les pistes d'interprétation que nous suggérons.

Conclusion

Cette approche de la question de la subsistance à Poilvache montre combien les occupants de la place forte étaient dépendants d'un approvisionnement venant exclusivement de l'extérieur. Elle conforte l'idée qu'on ne vivait sans doute pas très nombreux dans le site sauf peut-être en période de conflits. Cette hyper-dépendance a-t-elle joué dans l'abandon du bourg au XVe siècle ? La dégradation générale des conditions de vie à cette époque où les effets conjugués de la surexploitation de la forêt et du refroidissement du climat ont entrainé une régression économique et démographique drastique, n'a certainement pas favorisé la réappropriation du site.

Revisiter le site en interrogeant toutes les dimensions de la vie quotidienne, tous les besoins qui devaient être ceux de ses habitants, élargit le champ du questionnement archéologique. L'économie agricole médiévale a laissé peu de vestiges matériels puisque l'habitat était exclusivement édifié en matériaux légers (architecture à pans-de-bois) avant le XVIIIe siècle. S'agissant des paysages agraires, les traces sont encore plus ténues et ont souvent été profondément altérées par les pratiques culturales des siècles suivants. Ne parlons pas des espaces pastoraux dans lesquels le cheminement des herdes n'a laissé quasi aucune empreinte. Si la mémoire de la forêt plonge plus loin dans les souvenirs des usages qui furent les siens, les arbres bicentenaires contemporains restent muets quant à l'exploitation forestière du Moyen Âge. Néanmoins l'exploration du site mériterait d'être élargie au-delà du périmètre bâti. L'existence même de la forteresse doit être envisagée dans le cadre des relations qu'elle entretenait avec ses environnements proche et lointain. Gageons que Poilvache n'a pas dit son dernier mot.

• Bibliographie

Annales des ponts et chaussées, Mémoires et documents, 1e série, Paris, 1838 [en ligne : https://books.google.be].

BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, *XVe-XVIIIe siècle*, Paris, 1979, vol. 1, chapitre « Le pain de chaque jour », p. 81-152.

La Meuse. Étude faite par ordre du Gouvernement belge, Bruxelles, 1843.

DAUMAS M. (dir.), *Histoire générale des techniques*, t. 1 : *Les origines de la civilisation technique*, Paris, 1962.

LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, 2013.

MAZOYER M. et ROUDART L., *Histoire des agricultures du monde,* Paris, 2002.

REIGNIEZ P., *L'outil agricole en France au Moyen Âge*, Paris, 2002.

VERSTRAETEN J., *La haute Meuse*, Namur, 2004.

De l'autre côté de la Meuse… L'abbaye de Moulins, fondation contemporaine de celle de Poilvache

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

À l'aube des années 1230, alors que la jeune forteresse de Poilvache domine depuis peu la rive droite de la Meuse à hauteur d'Anhée, une communauté de moniales cisterciennes s'établit non loin de là, sur l'autre rive, à Moulins. L'abbaye de l'Alleu-Notre-Dame, qui relève de l'abbaye d'Aulne, est installée dans la vallée de la Molignée à environ un kilomètre de son confluent avec la Meuse et à proximité des villages de Warnant et d'Anhée[1]. En juillet 1233, l'évêque de Liège autorise l'existence de cette nouvelle institution fondée grâce aux largesses du comte de Namur Baudouin de Courtenay[2].

L'abbaye de Moulins en 1604, avec la Meuse en arrière-plan (extrait de DUVOSQUEL J.-M., éd., *Albums de Croÿ*, t. XVI, Bruxelles, 1987, pl. 8, éd. Crédit Communal, photo © BnF)

La création de Moulins s'inscrit dans un contexte plus général. La première moitié du XIIIe siècle est en effet marquée, dans le diocèse de Liège et en particulier dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par le succès d'un mouvement spirituel féminin et par la fondation – bien souvent avec le soutien des comtes de Na-

1. Notons la présence d'un gué situé « près de l'abbaye de Moulins », à proximité du confluent de la Molignée avec la Meuse. Voir BROUWERS 1930, p. 33, n. 2. Voir également SAINT-AMAND 2018.
2. BERLIÈRE 1890, p. 8

mur – de plusieurs grandes abbayes de cisterciennes dont Marche-les-Dames, Le Jardinet-Walcourt, Salzinnes ou encore Soleilmont[3]. De la même façon, songeons par ailleurs à l'abbaye de moniales cisterciennes de Clairefontaine, près d'Arlon, instituée en 1247 par le testament d'Ermesinde de Luxembourg et qui devint la nécropole de la maison comtale luxembourgeoise[4].

L'abbaye de Moulins bénéficie dès ses débuts des libéralités des comtes de Namur. En mars 1238, Baudouin de Courtenay donne aux religieuses la chapelle Notre-Dame de Marlagne, du nom de la vaste forêt de l'Entre-Sambre-et-Meuse. À cette chapelle, anciennement « de l'ermitage de Saint-Héribert », est notamment attachée une rente de dix muids prélevée annuellement sur un moulin de Floreffe[5]. Un an après, dans un nouvel acte, le comte déclare avoir pour une part vendu et pour une part donné à l'abbaye la forêt de Rouvroy située entre Moulins, Anhée, l'église de Senenne, Grange et Ohey[6]. Cette forêt, plus tard désignée comme le « grand bois de Moulins », couvre encore environ 130 hectares à la fin du XVIIIe siècle[7]. En juin 1247, Baudouin de Courtenay donne cette fois à Moulins un droit de pêche de 50 anguilles en Meuse, qu'il percevait auparavant[8].

Le « bois de l'abbaye de Moulins » au XVIIIe siècle (Cartes et plans, ms. IV 5.567, Carte de Ferraris © KBR)

Les religieuses de Moulins et les occupants de Poilvache partagent à tout le moins cette ressource commune qu'est le fleuve qui les sépare. Un fleuve que les seconds doivent, en outre, traverser pour se rendre à l'église de Senenne – paroisse dont dépend la forteresse jusqu'en 1271 au moins – en bordure du large bois appartenant à l'abbaye[9]. Bien qu'il y ait cette proximité géographique entre Moulins et Poilvache, il n'existe a priori pas d'écrit témoignant de rapports entre eux. Rien n'atteste non plus d'un lien entre la fondation de la communauté religieuse, avec l'appui des comtes de Namur, et l'établissement préalable de la forteresse par les comtes de Luxembourg. Néanmoins, ce scénario peut être envisagé.

3. MISONNE 1987, p. 37-40 ; LEFÈVRE 1998a, p. 35-37 ; LEFÈVRE 1998b, p. 39-45, spéc. p. 42.
4. HERREMANS 2013, p. 117-139, spéc. p. 117-118.
5. VANRIE 2016, p. 2.
6. VANRIE 2016, p. 2-3.
7. Voir les travaux, disponibles en ligne, de Dorette Sovet et Jean Closset : http://remyclosset.magix.net/abbaye%20moulin.htm (site consulté le 28 décembre 2017).
8. VANRIE 2016, p. 3.
9. Sur l'église de Senenne, voir SAINT-AMAND 2018.

La forteresse de Poilvache est construite aux confins de la principauté de Liège et du comté de Namur, non loin de Bouvignes où les comtes namurois possèdent un château. Elle est bâtie dans un contexte de tensions entre les comtes de Namur et les comtes de Luxembourg dont les principautés ont été séparées à la suite du traité de Dinant en 1199. Côté luxembourgeois, il faudra attendre 1264 et le mariage de Gui de Dampierre, comte de Flandre et de Namur, avec Isabelle, fille du comte Henri V de Luxembourg, pour voir s'éteindre les prétentions comtales sur les terres namuroises. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si, voyant la construction en bord de Meuse d'une imposante sentinelle des comtes de Luxembourg[10], les princes namurois soutiennent l'installation d'une abbaye sur l'autre rive du fleuve. La présence d'une abbaye de l'Ordre de Cîteaux gage en effet d'une figure forte dans le paysage et peut même constituer un centre névralgique pour le développement de la région. Elle permet aussi de placer et de maintenir dans un patrimoine stable, celui des religieuses, divers droits, terres et bois des environs.

En 1281, le fait que Henri V de Luxembourg relève Poilvache en fief de Gui de Dampierre offre à ce dernier la possibilité d'influer sur le destin de la forteresse[11]. Durant les vingt dernières années du XIIIe siècle, le comte de Flandre/Namur demeure attentif à la situation dans le sud de la principauté namuroise. En juillet 1285, peut-être dans un souci toujours de garder la main sur la rive gauche de la Meuse à proximité de Poilvache, Gui de Dampierre et Isabelle de Luxembourg donnent en fief à Arnould de Thuin des terres et des prés situés à Biesme et entre Biesme et Wagnée – à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Moulins – « en échange des terres, bois, moulins et prés que ce dernier tenait à Moulins près d'Anhée »[12]. En 1298, Gui de Dampierre achète à Gilles de Berlaymont la terre et le château de Faing[13], que ce dernier tenait en fief de lui, et les donne à Guy de Namur, deuxième fils né de son mariage avec Isabelle de Luxembourg. La forteresse de Faing se trouve sur un éperon rocheux dominant la Molignée à environ six kilomètres en amont de l'abbaye de Moulins. Selon Jean Bovesse : « Maîtres de Faing, les comtes de Namur étaient en mesure d'inquiéter leurs rivaux dinantais, de protéger les populations voisines, notamment celles des abbayes de Moulins (Warnant) et de Brogne et de surveiller le chemin conduisant à Bouvignes (…) »[14]. Le sud du comté namurois se trouvait ainsi bien cadenassé.

La possibilité d'une action réfléchie des comtes dans la fondation et la dotation de l'abbaye de Moulins au XIIIe siècle, de même que dans la « gestion » de ses environs, reste toutefois strictement hypothétique. La seule connexion tangible entre Poilvache et Moulins intervient après la destruction de la forteresse. À la fin du XVe siècle, alors que les moniales ont été remplacées par des moines cisterciens en 1414[15], la communauté est « priée d'assurer, dans la chapelle d'Anhée, la décharge des anciens offices fondés à Poilvache »[16]. Il s'agit de la chapelle qui avait été établie à Poilvache dans le premier tiers du XIIIe siècle puis peut-être, si l'on se base sur l'acte de 1271, de l'église baptismale fondée sur le site pour les besoins de ses occupants. Ultérieurement, François de Wallon-Capelle, évêque de Namur (1580-1592), décide la tenue d'une seule messe hebdomadaire célébrée non pas en la chapelle d'Anhée mais directement en l'église abbatiale de Moulins. Cette église fait partie des bâtiments qui n'ont pas survécu à la suppression de l'abbaye par Joseph II en 1787 et à la Révolution française qui cause son anéantissement définitif en 1796[17]. Aujourd'hui, seuls subsistent quelques bâtiments monastiques, de même qu'un « Bois de Moulins » qui rappelle l'ancienne assise de l'abbaye, face

10. Il est probable que la forteresse de Poilvache ait été construite sous l'impulsion de Waleran de Limbourg, second époux de la comtesse Ermesinde de Luxembourg. Sur ce point, voir ANTOINE 2017.
11. Sur ce point, voir STUCKENS 2018.
12. BODART 2014, p. 56, n°178.
13. Le château de Faing précède celui de Montaigle, construit au début du XIVe siècle.
14. BOVESSE 1968, p. 205, n°41.
15. VANRIE 2016, p. III. Voir aussi BERLIÈRE 1871, p. 1-18.
16. Archives de l'Évêché de Namur, Fonds François Jacques, notes relatives à la chapelle de Poilvache.
17. MISONNE 1987, p. 44-45.

à la forteresse de Poilvache[18].

• Bibliographie

ANTOINE 2017 : ANTOINE J.-L., *Des origines et des débuts bien tourmentés,* dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 16-22 (Carnet du patrimoine ; 151).

BERLIÈRE 1871 : BERLIÈRE U., *Documents concernant la substitution de religieux aux religieuses à l'abbaye de Moulins,* dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VIII, Louvain, 1871, p. 1-18.

BERLIÈRE 1890 : BERLIÈRE U., *Abbaye de Moulins, dans Monasticon belge*, t. I, Maredsous, 1890, p. 82-86.

BODART 2014 : BODART E. et LAURENT R., *Inventaire du chartrier des comtes de Namur, 1092-1619*, Bruxelles, 2014 (Archives de l'État à Namur. Inventaires ; 87).

BOVESSE 1968 : BOVESSE J., *La rupture du lien personnel entre les comtes de Flandre et de Namur à la fin du XIIIe siècle. Contribution à l'avènement dans le Namurois de la branche cadette de la maison de Dampierre,* dans *Album J. Balon*, Namur, 1968, p. 193-213.

BROUWERS 1930 : BROUWERS D.D., *Les gués de la Meuse namuroise en 1568,* dans *Namurcum*, 7, 1930, p. 37-40.

HERREMANS 2013 : HERREMANS D. et COOMANS Th., *L'abbaye de moniales cisterciennes de Clairefontaine (Luxembourg). Synthèse archéo-historique des quatre phases de construction, XIIIe-XVIIIe siècle,* dans *Bulletin Monumental*, t. 171, 2e année, 2013, p. 117-139.

LEFÈVRE 1998a : LEFÈVRE J.-B., *Neuf abbayes de femmes*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *Les Cisterciens en Namurois, XIIIe-XXe siècle*, Namur, 1998, p. 35-37 (Monographies du Musée des arts anciens du Namurois ; 15).

LEFÈVRE 1998b : LEFÈVRE J.-B., *Aux origines des abbayes de cisterciennes en Namurois*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *Les Cisterciens en Namurois, XIIIe-XXe siècle,* Namur, 1998, p. 39-45 (Monographies du Musée des arts anciens du Namurois ; 15).

MISONNE 1987 : MISONNE D. et LEFÈVRE J.-B., *Abbayes et collégiales entre Sambre et Meuse, VIIe-XXe siècle*, Bruxelles, [1987].

SAINT-AMAND 2018 : SAINT-AMAND P., *Poilvache et son voisinage dans les comptes de la prévôté à l'époque bourguignonne,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe-début XIVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

VANRIE 2016 : VANRIE A. et VAN NIEUWENHUYSEN A., *Inventaire analytique des actes conservés dans les archives de l'abbaye de Moulins, XIIIe-XVIIIe siècle,* Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Miscellanea archivistica. Studia ; 213).

18. VANRIE 2016, p. III.

Poilvache et son voisinage dans les comptes de la prévôté à l'époque bourguignonne

Pascal Saint-Amand
MPMM

Introduction

La comptabilité de la recette particulière de la prévôté de Poilvache de l'époque bourguignonne est conservée aux Archives générales du Royaume à Bruxelles[1]. Elle couvre la période de 1429 à 1469[2]. Ces comptes présentent un aspect très répétitif ; les articles étant reproduits invariablement d'une année à l'autre. Antérieurement à 1429, la comptabilité de la recette générale est pratiquement inexploitable car les articles relatifs aux dépenses pour des travaux entrepris aux châteaux du comté ne distinguent pas les sites concernés. Les rares données utilisables ont été publiées par Léon Lahaye[3]. À partir de 1429, lorsque le comté de Namur entre dans les possessions du duc de Bourgogne, la comptabilité de la recette générale est modifiée, sans doute en raison de l'éloignement des autorités de contrôle se trouvant à Lille. Ces dernières exigent du receveur une liste détaillée des dépenses. Ainsi, les châteaux faisant l'objet de travaux sont désormais clairement identifiés, tels ceux entrepris à Poilvache pour renforcer les fortifications en prévision d'une attaque liégeoise en 1430[4].

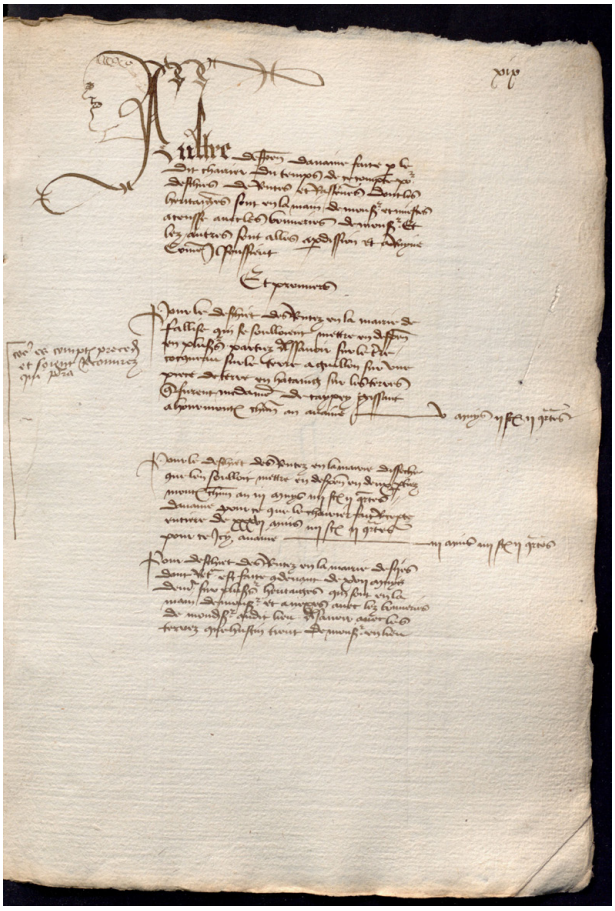

Une page d'un compte de la prévôté de Poilvache ornée d'un dessin du greffier, 1463-1464 (Chambres des Comptes, Compte de la prévôté de Poilvache, n°11204, f°19 © AGR)

1. Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR), Chambres des Comptes (CC), n°11185 à 11208.
2. Les comptes couvrant les années de 1430 à 1438 sont manquants.
3. LAHAYE 1895a, p. 127-176. LAHAYE 1895b.
4. AGR, CC, n°3227, f°27v-f°28 ; AGR, CC, n°3228, f°33. BODART 2002. BAUTIER 1984. HENIN 2013.

Cette recherche a poursuivi trois objectifs :

- l'identification d'éléments se rapportant directement au site de Poilvache ;
- l'évaluation de l'impact de la destruction de la forteresse sur sa proche région ;
- la collecte de données relatives aux localités voisines de Poilvache (Champalle, Senenne, Anhée et Houx)[5].

En complément, nous avons consulté le fonds des archives de l'ancienne abbaye de Moulins conservées aux Archives de l'État à Namur[6].

Le contexte géopolitique de 1430

En 1429, après la mort du comte Jean III survenue le 1er mars, l'avènement des ducs de Bourgogne à la tête du comté de Namur ravive la vieille querelle entre Namur et Liège[7]. La tentative d'une troupe commandée par un capitaine bourguignon au départ de Bouvignes, de prendre par surprise la tour de Montorgueil à Dinant a pour effet de précipiter le déclenchement d'une nouvelle guerre liégeoise[8]. En effet, s'étant rendus à Liège pour se plaindre de ce coup de force, les Dinantais réclament la levée des troupes et l'entrée en guerre du pays liégeois[9]. Après quelques mois d'attentisme et de vaines négociations avec le duc de Bourgogne, l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg déclare la guerre à Philippe le Bon, le 10 juillet 1430. Quatre jours plus tard, l'armée de l'évêque se met en campagne. Elle quitte Liège en direction de Golzinne et du comté de Namur bien décidée *à ardre et destruire tout, sens riens à remanoir où ilh venoient*[10]. Les milices hutoises dévastent le Condroz namurois puis prennent la direction de Purnode pour rejoindre les Dinantais occupés à préparer le siège de la forteresse de Poilvache. Les milices de Ciney arrivent ensuite à Poilvache précédant les troupes de l'évêque vers la fin juillet ou le début d'août 1430[11]. En dépit d'une mise en défense considérable du front est — le plus exposé aux assauts — et des travaux d'amélioration aux fortifications réalisés à la hâte en juin et juillet 1430[12], cinq jours de siège viennent à bout de la forteresse dont les défenses ne sont pas adaptées aux innovations de l'artillerie à poudre. Livrés au pillage, le château et le bourg sont incendiés et détruits.

5. J'adresse mes sincères remerciements à Nicolas Ruffini-Ronzani pour son aide.
6. Archives de l'État à Namur (AÉN), Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3125-3128, n°3138-3149, 3183/1. VANRIE 2016.
7. Lorsque Philippe le Bon achète le comté de Namur en 1421, l'hostilité entre Liégeois et Bourguignons ne fait que s'accroitre. Les domaines appartenant au duc atteignent désormais la Meuse et s'enfonçent dans les territoires de la principauté de Liège. Dans la région dinantaise, ce n'est qu'une succession de conflits entre Bouvignes et Dinant. LONCIN 1994, p. 139-163.
8. Jean le Blondel, un capitaine du Cambrésis à la solde du duc de Bourgogne, tente de s'emparer par surprise de la tour de Montorgueil dans la nuit du 5 février 1430. Cette tour qui aurait dû être entièrement démolie après la défaite liégeoise d'Othée de 1408, est progressivement réédifiée par les Dinantais. Située sur la rive droite de la Meuse, à la pointe nord du territoire de la ville de Dinant et presque en face de Bouvignes, elle constitue une menace permanente pour la sécurité de la cité namuroise. Objet de nombreuses contestations, la tour symbolise l'insoumission dinantaise vis-à-vis des ducs de Bourgogne. Sur la relation de cet événement voir : BORGNET 1861, p. 243-244. GÉRARD 1988, p. 55-57.
9. Dans un acte donné par l'évêque le 15 décembre 1431 déclarant se soumettre à la sentence du Traité de Malines, il précise que *la tour de Montorguel est cause et commencement de tous les maux avenuz* […] *et pour éviter que nouvelle guerre n'aviengne à l'occasion d'icelle tour ou cas qu'elle demoroit en estat, ferons abattre et demolir toutte juz la devandite tour…* On voit par ce passage le rôle prépondérant qu'a joué la tour de Montorgueil dans le conflit liégeois de 1430. BORMANS 1880, p. 201-211.
10. BORGNET 1861, p. 250.
11. BORGNET 1861, p. 253. GÉRARD 1988, p. 55-57. GÉRARD 1940, p. 165.
12. Construction de nouveaux créneaux sur les murailles au-dessus de la ville, plusieurs canons et bombardes mis sur affûts, construction de guérites, d'abris pour défenseurs et de barbacanes. AGR, CC, n°3228, f°33.

En marge de la prise de Poilvache, les Dinantais organisent des chevauchées dévastatrices dans l'hinterland namurois[13]. Les conséquences de ces raids sont désastreuses non seulement pour l'économie de l'arrière-pays namurois mais également pour ses habitants, contraints de fuir. Au cours de cette période, on relève dans la comptabilité de la prévôté de Poilvache des mentions de destructions par incendie de plusieurs maisons, fermes et moulins. La bouverie de Purnode, tenue par Lambert de Schaltin, chairier de Poilvache, est entièrement détruite : *toute arse et destruit*[14]. À Yvoir, c'est la cense du moulin qui est incendiée[15]. Un peu plus à l'écart, dans la vallée du Bocq, bien que située en terre liégeoise, la cense du moulin de Bauche est également incendiée[16]. Dans le fond de la vallée, au pied de Poilvache, la cense de Champalle subit le même sort, sa reconstruction est entreprise peu avant 1438[17]. Dans la région d'Yvoir, le départ de fermiers a pour conséquence l'abandon de terres de culture sur lesquelles un cens annuel est dû. Ainsi, le receveur ne sait enregistrer dans le compte de la recette de 1438-1439, les deux setiers et deux quarts d'avoine dus annuellement par Colin Brochart sur ses terres laissées en friche[18].

La campagne liégeoise s'achève avec le siège de la ville de Bouvignes. Malgré l'utilisation d'une tour d'assaut sur roues (chat) destinée à prendre le donjon de Crèvecœur[19], la ville résiste et au bout d'un mois, les coalisés liégeois lèvent le siège. Une trêve est conclue entre les belligérants en septembre 1430 qui débouche un an plus tard sur le Traité de Malines réglant les conditions imposées aux Liégeois[20].

Poilvache

Les comptes livrent peu d'informations sur le bourg de Poilvache, sur son organisation spatiale et sur les édifices qui le composent, dont certains doivent constituer le logement de titulaires d'un fief de garde[21]. Deux habitations sont toutefois mentionnées. L'une avec un jardin appartenant à Jehan Robau[22] et l'autre à Lambert de Schaltin[23]. Ces deux habitations sont détruites lors de la prise de la forteresse. La maison « au grand pignon » constituerait-elle les vestiges de l'une d'elles ? Faute d'éléments plus précis, nous ne pouvons l'affirmer.

Un jardin (courtil) situé au-dessus des portes de Poilvache où *on fit le neuf mur entre les 2 portes* est mentionné dans les sources[24]. Si en effet trois portes doivent

13. En prévision d'une attaque, la garnison de Montaigle reçut un chargement de vivres et de munitions (18 muids d'épeautre, un baril de vin, 3 muids de sel, 1000 traits d'arbalète et un tonneau de poudre à canon). AGR, CC, n°3228, f°20v. Bequet rapporte que la basse-cour du château fut incendiée. Elle comprenait des étables et des granges situées en dehors des défenses du château. BEQUET 1859, p. 91-139. Rien n'indique cependant que le château ait été investi par les Dinantais mais la campagne proche de Montaigle et de Faing fut saccagée et brulée. CHANTINNE 2003, p. 74.
14. AGR, CC, Poilvache, n°11189, f°4r-v. Le duc octroie au chairier une rente héritable à condition qu'il procède à la reconstruction des édifices.
15. AGR, CC, Poilvache, n°11185, f°1. En 1438, elle n'est pas encore réédifiée.
16. AGR, CC, Poilvache, n°11185, f°1. En 1438, elle n'est pas encore réédifiée.
17. AGR, CC, Poilvache, n°11185, f°2v.
18. AGR, CC, Poilvache, n°11185, f°7v.
19. *Œuvres de Georges Chastellain*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. II, Bxl, 1863, p. 116-118.
20. BORMANS 1880, p. 206-207. LONCIN 1994, p. 156-159.
21. Voir STUCKENS 2018.
22. AGR, CC, n°11185, f°13 ; n°11188, f°12 ; n°11189, f°14 ; n°11189, f°14 ; n°11190, f°13 ; n°11191, f°14v ; n°11192, f°13v ; n°11193, f°6 ; n°11194, f°16 ; n°11196, f°20v, f°79, f°143, f°149, f°199, f°205, f°258, f°315 ; n°11197, f°11, f°14 ; n°11198, f°10v, f°13v ; n°11199, f°10v, f°13v ; n°11200, f°12 ; n°11201, f°13, f°17 ; n°11202, f°15v, f°20v ; n°11203, f°15v, f°20v ; n°11204, f°15, f°20 ; n°11205, f°13, f°17.
23. AGR, CC, n°11186, f°25 ; n°11190, f°24v ; n°11193, f°29 ; n°11194, f°29 ; n°11195, f°15v ; n°11196, f°171, f°246, f°247 ; n°11200, f°27 ; n°11204, f°34v ; n°11205, f°30v.
24. AGR, CC, n°11196, f°110, f°227, f°288 ; n°11197, f°24 ; n°11199, f°24 ; n°11200, f°28.

être franchies avant d'entrer dans la forteresse, la localisation de ce jardin est difficile à établir. Enfin, les comptes évoquent un autre jardin situé *dessoubz la plache de la monnaie de Poilevache* qu'il est mal aisé de localiser[25]. Le terme *plache* renvoie certainement un bâtiment ou le local où l'on battait la monnaie et sur lequel un cens est prélevé[26].

Lors de sa fondation au début du XIIIe siècle, le site de Poilvache dépend de la paroisse de Senenne lui faisant face sur la rive gauche de la Meuse et bénéficie des services d'un chapelain qui assure un service religieux au sein de la chapelle du château. Les habitants du bourg sont tenus de se rendre à l'église Saint-Martin de Senenne pour les offices et les sacrements, ce qui nécessite de parcourir une distance importante et de franchir la Meuse avec tous les risques que cette traversée comporte. Aussi, le comte Henri V de Luxembourg expose ces incommodités dans un acte de 1271. Il sollicite de l'abbé de Floreffe, dont dépend la paroisse de Senenne, que Poilvache ne soit plus rattachée à Saint-Martin et qu'une église baptismale soit construite dans l'enceinte de la forteresse. Un accroissement démographique permet probablement d'appuyer cette demande[27]. L'emplacement de cette église n'a jusqu'à présent pas été découvert. La charge de chapelain[28] de Poilvache constitue un fief pour lequel une rétribution est perçue par son détenteur. Il perçoit également les revenus de plusieurs autres fiefs dont celui de la dîme d'Yvoir[29]. Un revenu pour l'achat du luminaire (cierges et chandelles) lui est aussi alloué[30]. L'église aurait-elle survécu à la destruction de la forteresse ? Une dépense réalisée en 1433 *pour un calice d'argent doré pesant X onces acheté à Anvers et mis a la chapelle de Poilvache au lieu de celui qui fut perdu à la destruction de la forteresse, lequel a coûté XIII salus qui valent monnaie de ce compte XX livres XVI sous*[31] tendrait à le laisser penser. En 1496, Philippe le Beau décharge maître Jean Lauwin de sa fonction de chapelain de la chapelle du château de Poilvache dont le service est désormais assuré, tant que le château n'aura pas été reconstruit, par les religieux de l'abbaye de Moulins qui percevront les revenus de sa fondation[32].

Champalle

La ferme de Champalle est située dans la plaine alluviale de la Meuse, sur la rive droite, sous les contreforts nord de Poilvache. Qualifiée de bouverie en 1309[33], elle occupe une position privilégiée par sa proximité avec le site fortifié qui offre une protection à ses occupants. Comme en divers lieux dans la vallée à cette époque[34], les rochers escarpés qui surplombent Champalle sont livrés à la culture de la vigne[35]. La plaine est dévolue à l'agriculture. Le fauchage et la récolte du

25. AGR, CC, n°11200, f°6 ; n°11202, f°7 ; n°11203, f°7 ; n°11204, f°7.
26. AGR, CC, n°11186, f°4v ; n°11187, f°4v ; n°11189, f°5 ; n°11192, f°5.
27. SAINT-AMAND 2017b, p. 22 et suiv.
28. Cette charge est occupée par *Messire Thierry Deleplancque* (mentionné à partir de 1441-1442 jusqu'en 1462) puis par *Jehan Allart*.
29. AGR, CC, n°10500, f°49v, f°57v ; n°11185, f°5v, f°18v ; n°11185, f°19v ; n°11187, f°18 ; n°11188, f°5v, f°18v ; n°11196, f°11, f°25, f°98, f°161, f°190, f°192, f°276 ; n°11197, f°6, f°19v ; n°11198, f°5v ; n°11199, f°19 ; n°11200, f°6v, f°7v ; n°11201, f°7, f°23v, f°30 ; n°11202, f°9v, f°27 ; n°11203, f°8v, f°9v ; n°11204, f°8v, f°28v ; n°11205, f°22, f°24.
30. AGR, CC, n°11185, f°19 ; n°11186, f°19v ; n°11187, f°18v ; n°11188, f°19 ; n°11196, f°99, f°162, f°217, f°277 ; n°11199, f°19 ; n°11200, f°22 ; n°11201, f°24 ; n°11204, f°29v.
31. AGR, CC, n°3231 : Comptes de la recette générale du comté de Namur, 1433-1434, f°41.
32. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3125, charte n°20 du 28 avril 1496.
33. BROUWERS 1910, p. 293.
34. SAINT-AMAND 2010, p. 35-76.
35. *De le vignes qui fu tierry Langelus desseur Champalle que Colart de Corioule doit qui montoit l'an XII sols I deniers*. AGR, CC, n°11196, f°91, f°154, f°210, f°268, f°325 ; n°11197, f°16 ; n°11198, f°15v ; n°11199, f°15v ; n°11200, f°18 ; n°11201, f°19v ; n°11202, f°23v ; n°11203, f°29 ; n°11204, f°23v ; n°11205, f°20.

foin d'une terre appelée le *wanaige*[36] de *Champalle*, sans doute à proximité de la cense, est soumise à la perception d'un droit au profit du duc au cours de l'année 1450-1451[37].

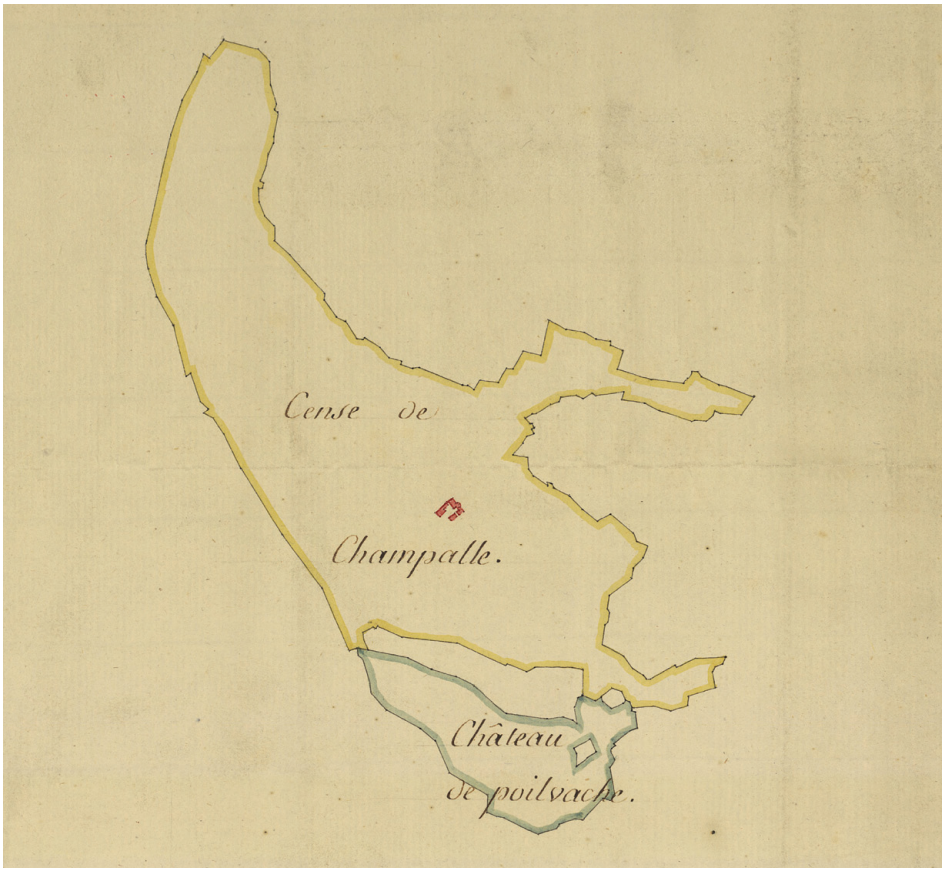

Carte non datée mentionnant le château de Poilvache et la cense de Champalle (Cartes et plans, Cartes et plans manuscrits, Série I, n°2174 © AGR)

Senenne

C'est au cœur de la vaste plaine alluvionnaire de la rive gauche de la Meuse, en face de Poilvache et de Houx, qu'est érigée au XIIe siècle l'église Saint-Martin de Senenne à laquelle est associé un habitat comprenant plusieurs feux mentionnés dès 1265[38]. Le ressort de la paroisse de Senenne comprend sur le versant occidental de la Meuse, Anhée, Grange, Hontoir, Haut-le-Wastia, Warnant, Corbais, Moulins et Hun. Sur la rive droite, elle englobe au moins Yvoir, Ohey, Houx et Poilvache[39]. En 1158, Henri l'Aveugle, comte de Namur, cède Senenne et toutes ses dépendances à l'abbaye de Floreffe[40]. Cette donation est confirmée par le pape Alexandre III, le 12 mars 1179. Le territoire décimable, les appendices ainsi que les droits paroissiaux reconnus à l'église Saint-Martin de Senenne dans ces deux actes en font une église mère. L'église est vendue à la révolution française tandis que la paroisse de Senenne est transférée à Anhée vers 1844. L'édifice est finalement démoli en 1885 pour permettre l'aménagement du parc du château construit à proximité par la famille Bauchau en 1857.

36. Le terme *wanaige* (gagnage) désigne généralement une terre de labour.
37. AGR, CC, n°11196, f°17.
38. BROUWERS 1910, p. 115-116.
39. Sur Senenne, voir : ROLAND 1910 ; ROLAND 1899 ; GÉRARD 1940, p. 259 ; SAINT-AMAND 2017a ; CLOSSET 1995 ; ANSELIN 1980 ; ROUSSEAU 1937.
40. ROUSSEAU 1937, p. 35-36.

Au XVe siècle, un pré de fauche est appelé le « Pas Saint-Martin ». Ce toponyme est sans aucun doute en lien avec la titulature de l'église de Senenne. Moyennant le paiement annuel d'une poule, maître Colart de Houx détient le droit de fauche de ce pré qui s'étend depuis les environs de Senenne jusqu'à la hauteur d'un four à chaux situé devant Anhée[41].

Selon le chanoine Roland et Philippe Anselin, l'église de Bouvignes aurait été originellement rattachée à la vaste paroisse de Senenne pour être ensuite démembrée de l'église Saint-Martin au plus tard en 1161 — date de la première mention d'un curé à Bouvignes — et donnée à Floreffe en même temps que Senenne, vers 1161[42]. Aussi, les liens unissant Senenne à Bouvignes ne se traduisent-ils pas seulement au spirituel, mais également au travers de transactions foncières. Ainsi en 1457, Jean le Chisne l'aîné de Bouvignes officialise par un record la cession en accense héritable d'un « courtil à Senenne » et des droits et actions qu'il possède sur l'île d'Anhée au profit d'Adam Pierrart d'Anhée[43].

Anhée

Implantée sur la rive gauche de la Meuse, face à Champalle, les origines de la petite bourgade sont mal connues. Il est toutefois permis de penser qu'un ensemble de facteurs ont favorisé l'implantation d'un groupement humain en ce lieu dès le Moyen Âge. La proximité de l'abbaye de Moulins mais surtout celle de l'église Saint-Martin de Senenne, furent à ce titre déterminantes. À cet égard, il est possible qu'Anhée ait pu constituer un hameau dans le prolongement de Senenne.

La vaste plaine alluviale, propice aux activités agricoles, et le gué de Houx permettant la traversée de la Meuse ont constitué des éléments favorables à la fondation de la localité[44]. Implantée sur une basse terrasse, juste au-dessus du lit majeur de la Meuse de manière à être à l'abri des crues les plus fréquentes, Anhée a peut-être été un lieu d'accostage en rive gauche à l'extérieur d'un large méandre qui succède à celui de Houx. Le long de la rive, la profondeur d'eau plus importante due à la vitesse du courant autorise le chargement d'un bateau à l'accostage sans risque d'échouage.

Vue du gué de Houx sous Poilvache lors du chômage de la Meuse en 2017 (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

La terre d'Anhée reste pendant plusieurs siècles dans le domaine direct du comte de Namur. Érigée en mairie relevant d'abord de la prévôté de Poilvache puis du bailliage de Bouvignes, elle reçoit sa charte de privilèges en 1392 du comte Guillaume II[45]. Une cour échevinale ressortissant de l'échevinage de Namur en assure l'administration[46].

Au milieu du XIVe siècle, la localité comprend un ensemble d'habitations avec dépendances et jardins. En 1347, Henri Courtins donne sa maison située à Anhée en garantie d'une rente de 3 muids d'épeautre qu'il vend à Jean de Boumalle de Namur[47]. On note la présence de plusieurs Bouvignois propriétaires de biens et de terres à Anhée[48]. Dès le XVe siècle, les transactions foncières se faisant plus nombreuses, les localisations de biens se précisent davantage et des noms de rues apparaissent dans les documents tel ce « courtil » situé « dans la rue qu'on dit

41. *De maistre Colart de Houx pour les faulchis du pas saint Martin jusques au chauffour devant Anheez*. AGR, CC, n°11196, f°108, f°340 ; n°11198, f°23 ; n°11200, f°27 ; n°11202, f°35 ; n°11205, f°30v.
42. ROLAND 1899. ANSELIN 1980.
43. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3139, charte n°53 du 10 janvier 1457.
44. ANSIEAU 2017, p. 29-30.
45. BORMANS 1878, p. 6.
46. GERARD 1940, p. 36-37.
47. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°2 du 15 novembre 1347.
48. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°17 du 1er janvier 1385.

Maroie Fevry » du nom d'une habitante[49] ou encore cette maison en construction située dans la rue « des Estampeaux » que Piero du Rond cède à Jean Remacle à charge pour ce dernier de l'achever[50].

Quant à l'estimation du nombre d'habitants de la petite localité au milieu du XVe siècle, l'aide financière apportée par quinze des plus riches contribuables d'Anhée au duc de Bourgogne en 1444 permet d'avancer que le village est constitué d'au moins une quinzaine de feux estimés à trois ou quatre personnes chacun totalisant environ 50 personnes[51]. À cette époque, le village se dote d'une compagnie d'arbalétriers. Elle comprend 60 hommes recrutés dans toute la mairie dont la charge principale consiste à renforcer la garnison de Bouvignes. Seuls 40 de ses membres jouissent de privilèges d'exemption (taille, mortemain…)[52]. Ces chiffres tendent donc à confirmer le nombre d'habitants d'Anhée au milieu du XVe siècle[53]. Dans un acte de vente au profit de l'abbaye de Moulins d'un ensemble de biens situés à Anhée appartenant à Jaspar de Namur, reçus par héritage de son grand père bourgeois et batteur de cuivre de Bouvignes, il est question des « prés du Pont », d'une maison et d'une rente affectée sur « la petite île devant la chapelle d'Anhée »[54]. Mentionnée à plusieurs reprises dès le début du XVe siècle, cette chapelle est desservie par les religieux de l'abbaye de Moulins. En 1604, suite à un litige, les religieux promettent de célébrer une messe chaque vendredi à l'attention des habitants d'Anhée si ces derniers consentent à renoncer à leur droit de pâturage sur un pré appartenant à l'abbaye[55].

Une longue île s'étirait dans la Meuse à la hauteur de la localité. Couverte de saules, elle était entrecoupée, de part en part, par une série de petits bras de Meuse[56].

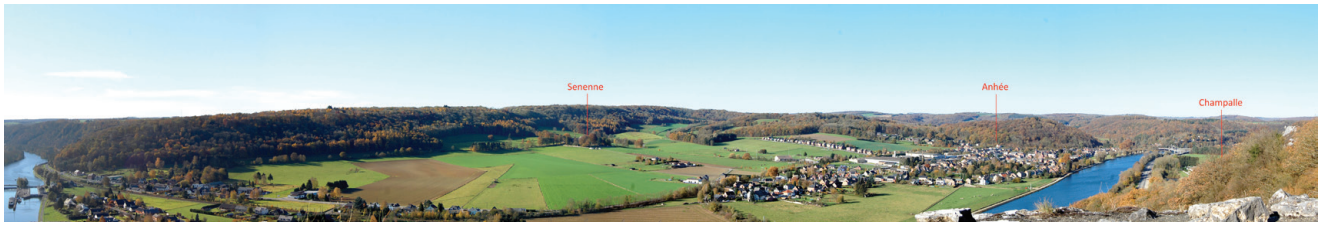

Panorama de la plaine d'Anhée en 2014
(photo © MPMM)

Houx

Le village de Houx, blotti au pied de la falaise rocheuse de Poilvache, est incontestablement lié à la forteresse qui le surmonte. Si ses origines sont mal connues, son histoire ne parait vraiment démarrer qu'au XVe siècle, lorsque Poilvache perd son rôle de place forte et de lieu de pouvoir[57]. Il est possible que le bourg de Houx se soit développé en raison de la présence d'un gué associé à un lieu d'accostage, à l'extérieur d'un méandre, au pied des rochers de Poilvache, et consécutivement à

49. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°44 du 8 juin 1420.
50. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3142, charte n°26bis du 12 janvier 1523.
51. Les contribuables des hameaux et des dépendances de la mairie d'Anhée font l'objet d'une comptabilité séparée. Notons également que les plus pauvres ne participent pas à cette aide, le chiffre donne donc ici un ordre de grandeur. BROUWERS 1929, p. 125-126.
52. BROUWERS 1925, p. 148-150. Les privilèges des arbalétriers de la mairie d'Anhée sont ratifiés par le Conseil provincial de Namur le 30 juin 1643. BORMANS 1878, p. 6.
53. Un document contredit cependant cette estimation. Il s'agit de la déclaration du nombre de feux dans les villages appartenant aux pays du duc de Bourgogne établie en 1469 et dans lequel seulement six feux sont déclarés pour le village d'Anhée. BROUWERS 1929, p. 217-218. Brouwers était lui-même contraint d'admettre la discordance entre les imposés de 1444 et le nombre des feux déclarés en 1469. BROUWERS 1929, p. 21 et suiv.
54. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3145, charte n°43 du 23 octobre 1494.
55. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3125, charte n°39 du 13 octobre 1604.
56. DUVOSQUEL 1987, p. 119.
57. GÉRARD 1940, p. 155.

la construction du château de Poilvache. La bourgade a peut-être suivi un schéma urbanistique sensiblement comparable à celui de Bouvignes à partir d'une voirie principale et de ruelles transversales délimitant ainsi le parcellaire. Houx s'implante sur un véritable cône de déjection engendré par les alluvions venant du vallon[58], à la base d'une crête rocheuse en bord de Meuse et au pied d'un donjon rapidement devenu un vaste site castral fortifié au XIIIe siècle. Houx est traversé par un ruisseau provenant du ravin de la Collebert et dont l'apport alluvionnaire a permis la création du gué évoqué ci-dessus. Ces éléments sont tout à fait comparables avec la topographie de Bouvignes et son essor dès le XIIIe siècle. Houx semble avoir été protégé par une enceinte de pierre pourvue de quelques tours, portes et portelles comme le montre la gouache d'Adrien de Montigny dans les Albums de Croÿ[59]. Ces structures défensives sont également visibles sur le plan de Poilvache daté de 1570 dans l'atlas de Gilles de Berlaymont. Un mur partiellement arasé apparait en bord de Meuse et au sud, entre deux murs de fortification, une imposante tour-porte quadrangulaire contrôle l'accès à la localité.

Vue de Houx et Poilvache vers 1600 par Adrien de Montigny (extrait de DUVOSQUEL J.-M., éd., *Albums de Croÿ*, t. XVI, Bruxelles, 1987, pl. 248, éd. Crédit Communal, photo © BnF)

Au XVe siècle, Houx est peu peuplée, seulement neuf contribuables considérés comme les plus riches de la localité, dont une veuve, participent à l'aide financière

58. Comme nombre d'autres en vallée mosane, il s'agit d'un cône fossile datant sans doute des périodes glaciaires. L'absence de végétation couvrant l'entièreté de la surface du sol favorisait alors le ruissellement lors des périodes de dégel. Les affluents torrentueux de la Meuse à pente très forte et avec une vitesse d'eau élevée, permettant le transport des graviers de grosses dimensions, ont provoqués une érosion intense. Communication Dimitri Belayew.
59. DUVOSQUEL 1987, p. 136-137.

Détail du plan de Poilvache en 1570 (Atlas de Gilles de Berlaymont © Bibliothèque de l'Université de Leiden)

imposée par le duc de Bourgogne en 1444[60]. Si l'on considère ces contribuables au titre de chef de familles évaluées à trois ou quatre personnes chacune, on atteint à peine 40 personnes, sans tenir compte des plus pauvres, non imposés. Les gens de Houx et de Poilvache payent les bourgeoises (taille) suivant deux échéances : douze tournois le jour de la Saint-Jean-Baptiste et douze tournois le jour de Noël[61].

À l'instar de leurs voisins d'Anhée, plusieurs habitants portent le patronyme du lieu dans lequel ils vivent. Ils partagent leurs activités pour l'essentiel entre l'agriculture, l'élevage, la culture de la vigne[62] et la production brassicole. Ainsi, les héritiers de Michel de Houx qui élèvent des chèvres à l'arrière des bergeries de Goubert de Houx paient annuellement un chapon au receveur[63]. Goubert de Houx possède en accense héritable les terres et les prés situés au lieu-dit *Les Moulnes* et dont il s'acquitte annuellement en faveur du receveur de six setiers d'avoine et six setiers d'épeautre ainsi que d'une somme de douze tournois[64].

Saules en bord de Meuse à Hun (Fidevoie) vers 1850. *La Roche aux Corneilles*, gravure d'E. Puttaert parue dans *La Belgique Illustrée* (coll. P. Saint-Amand)

Les prés de fauche et les plantations de saules (*saussaies*) de fond de vallée constituent d'intéressants placements financiers. Ainsi, en 1435, Maroiete, la fille de *maître Collard de Hour dit le peisseur*, cède en accense à Jean Dorivial d'Anhée, une saussaie située devant Anhée[65] et en 1438, elle accense à son père un pré et *sanchi* (saules) situés devant Anhée[66]. Une autre *saussaie seant devant Anhée le premier devers Houx* est mentionnée dans un acte de 1479 par lequel Jean du Blocquehu, boulanger, vend une rente héritable de vingt heaumes affectée sur ce bien à Jean de Nivelles, procureur de l'abbaye de Moulins[67]. Enfin, en 1486, dans le cadre d'un échange de biens, Gilain le Chisne, maire de Bouvignes, reçoit un pré « en basse rivière » en face de l'île de Houx[68].

60. BROUWERS 1929, p. 128.
61. AGR, CC, n° 11196, f°28, f°86, f°149, f°205, f°264 ; n°11197, f°14 ; n°11198, f°13v ; n°11199, f°13v ; n°11200, f°15v ; n°11201, f°17 ; n°11202, f°20v ; n°11203, f°20v ; n°11204, f°20 ; n°11205, f°17.
62. Tel ce Symonet de Houx qualifié de vigneron. BROUWERS 1929, p. 126.
63. AGR, CC, n°11202, f°33v. Dans le comté de Namur, l'élevage de chèvres était peu fréquent en raison de son tempérament nerveux, sa dangerosité et les dégâts qu'elle causait à la végétation arbustive. Exclue des bois mais admise sur les jachères, les friches et les ternes (talus), la « vache du pauvre » comme la qualifiait L. Genicot donnait du lait et pouvait aider une famille à se nourrir. GENICOT 1995, p. 211.
64. AGR, CC, n°11205 f°3, f°10v.
65. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°71 du 24 octobre 1435.
66. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°103 du 2 juillet 1450.
67. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°71 du 2 octobre 1479 (transfixée à celle du 24 octobre 1435).
68. AÉN, Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3140, charte n°60 du 9 janvier 1486.

La communauté de Houx dispose, en accense héritable, d'une zone boisée appelée le « Bois Hérivaux » pour y faire paître les animaux. Pour ce bois, elle rend annuellement trois aimes d'avoine à la mesure de Dinant[69]. Des particuliers ont pris en accense héritable quelques pièces de terre labourable, tels les héritiers de maître Lambert le Charpentier qui possèdent une terre *deles Rondeal* et une autre *desseur Champalle*[70].

Plusieurs brasseurs (*cambiers*) sont installés dans la localité, ils doivent ensemble annuellement au receveur six aimes et six setiers d'avoine[71].

Comme à Bouvignes, une île s'étire dans la Meuse à hauteur du bourg où un winage y est mentionné en 1309[72]. À partir de l'année 1458, ce dernier est accensé pour une durée de trois ans à Jehan Stevenart, un habitant de Houx, au prix de 25 livres et 12 sols[73]. Un moulin à farine est mentionné avec ce winage, sans doute sont-ils proches l'un de l'autre ? Ce moulin est détruit et brûlé pendant la guerre de 1430. Frappé d'une redevance[74] en faveur du duc, il n'est pas encore reconstruit en 1450 : *Des porcqz du molin Doire* (d'Yvoir)*, du molin de Barge* (Bauche)*, celui du winage de Hour* (Houx)*, cely du molin de Snes qui montent enssemble VII livres pour tant que lesdits molins sont tous ars et destruis par la ghere pour ce... Néant*[75].

On souligne également l'existence d'une pêcherie dénommée « la Louveresse de Houx ». Elle est cédée en accense à Baudouin et Simonet de Houx moyennant une redevance annuelle de trois setiers de *moulture nudgrain*[76].

Au XVe siècle, l'île de Houx est livrée à la culture du foin ou celle de la paille (chaume) vendue au profit des finances ducales : *Pour avoir vendu le feurre de l'isle a Hour du temps de ce compte…*[77]. Une recette en grains, évaluée à deux aymes d'épeautre l'an, est enregistrée dans la comptabilité de 1458 à 1464 pour le *wayn de l'isle*, soit pour les labours et la mise en culture de l'île[78]. L'île fait l'objet d'un nettoyage annuel ; on y coupe les mauvaises herbes et on y enlève ronces et chardons : *Pour avoir netyet l'isle a Hour et assi desromsiet cette année…*[79]. Un ilot situé à la pointe nord de l'ile est cédé en accense à Baudouin de Houx,… *estant devant l'eawe d'Anhée*[80] où il récolte la repousse du foin *un peu de recriet d'un isleau gisant au desseur de grant ile a Houx*, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de six sols un denier[81].

69. AGR, CC, n°11196, f°22v ; n°11198, f°11 ; n°11200, f°12v ; n°11201, f°14 ; n°11202, f°16v ; n°11203, f°16v ; n°11204, f°16.
70. AGR, CC, n°11198, f°11.
71. AGR, CC, n°11186, f°7v ; n°11187, f°7v ; n°11188, f°7 ; n°11195, f°9v ; n°11196, f°16 ; n°11197, f°9 ; n°11198, f°11199, f°8v ; n°11199, f°8v ; n°11200, f°9v ; n°11201, f°10v ; n°11202, f°13 ; n°11203, f°12v ; n°11203, f°12v ; n°11204, f°12v ; n°11205, f°10v.
72. BROUWERS 1910, p. 292. FANCHAMPS 1964, p. 216. Au XVe siècle, le winage de Houx est mentionné à plusieurs reprises : AGR, CC, n°11196, f°35 ; CC, n°11199, f°14 ; CC, n°11201, f°18 ; CC, n°11202, f°21v, f°25 ; CC, n°11203, f°22 ; CC, n°11204, f°21 ; CC, n°11205, f°18.
73. AGR, CC, n°11199, f°14. En 1465, Jehan Stevenart détient encore le winage de Houx. AGR, CC, n°11205, f°18.
74. Il s'agit d'une ancienne redevance en nature (un porc) frappant les moulins du comte de Namur déjà en vigueur en 1309 et convertie en argent. BROUWERS 1910, p. 293.
75. AGR, CC, n°11196, f°35.
76. AGR, CC, n°11200, f°16 ; n°11202, f°2, f°21 ; n°11203, f°21. Selon L. Genicot, le « nudgrain » est du blé mondé, soit débarrassé de son enveloppe. GENICOT 1995, p. 187.
77. AGR, CC, n°11198, f°3 ; n°11202, f°26v ; n°11203, f°27v ; n°11204, f°27v.
78. AGR, CC, n°11199, f°3 ; n°11200, f°3 ; n°11201, f°3 ; n°11202, f°5v ; n°11203, f°4 ; n°11204, f°4.
79. AGR, CC, n°11196, f°337 ; n°11197, f°22 ; n°11198, f°21v ; n°11200, f°24v ; n°11202, f°31v ; n°11204, f°32.
80. AGR, CC, n°11201, f°18 ; n°11202, f°21v, f°25v ; n°11203, f°22 ; n°11204, f°35.
81. AGR, CC, n°11205, f°18-18v, f°22, f°31.

Conclusion

Force est de constater que les comptes de la prévôté de Poilvache de l'époque bourguignonne livrent très peu de données se rapportant directement au château et à son bourg. Soulignons néanmoins les mentions de deux maisons appartenant à Jean Robau et Lambert de Schaltin mais dont nous ne sommes pas en mesure de préciser leur emplacement et quelques jardins liés à une perception de cens.

Au XVe siècle, la plaine au pied de Poilvache est façonnée par les activités agro-pastorales des hommes. Au-delà des saules poussant en bords de Meuse, un paysage champêtre s'étire jusqu'aux versants de la rive gauche de la vallée. Des haies bordent les chemins et les voies des herdiers empruntés par les troupeaux pour traverser les terres de culture dans leurs déplacements entre les étables et les bois ou les landes[82]. Ces haies protègent les prés de fauche afin d'empêcher les animaux de brouter l'herbe avant la fenaison[83].

Les terres de labours alternent avec des prés de fauche isolant ainsi les villages d'Anhée et de Senenne dont l'habitat semble concentré. Quelques édifices se détachent dans ce panorama bucolique : l'église de Senenne, la ferme de Champalle, la chapelle et le four à chaux d'Anhée. Les îles entretenues annuellement sont exploitées pour la culture du foin ou de la paille.

Dans la comptabilité de la prévôté, l'impact de la guerre de 1430 sur la proche région de Poilvache se mesure essentiellement par la destruction de moulins et de fermes (bouveries). Les raids dévastateurs des milices dinantaises dans l'arrière-pays namurois durant la première moitié de l'année 1430 provoquent une insécurité permanente et le déplacement de populations. Les terres de culture ainsi abandonnées et sur lesquelles un revenu est perçu sont déclarées en friches et ne génèrent plus aucune recette. S'il ne constitue pas un objectif prioritaire pour les Liégeois, le château de Montaigle voit sa garnison renforcée. Elle reçoit des vivres et des armes pour faire face à une attaque. L'absence des registres de comptes pour les huit années qui suivent directement la destruction de Poilvache est regrettable. Ces derniers auraient permis de préciser d'avantage les conséquences directes de la guerre sur les biens namurois proches de Poilvache. On constate néanmoins qu'au cours de l'année 1438-1439, certains édifices ne sont pas encore reconstruits telle la cense du moulin d'Yvoir ou celle du moulin de Bauche. On le voit, l'impact de cette guerre sur les populations et sur l'économie locale fut loin d'être négligeable. Plusieurs années furent nécessaires pour revenir à une situation « normalisée » avant le retour d'une nouvelle guerre en 1465 et le terrible châtiment infligé aux Dinantais en 1466 par Philippe le Bon[84].

• Sources

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :
Chambres des Comptes (CC), n°3227-3228 et n°11185 à 11208

Archives de l'État à Namur (AÉN) :
Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3125, charte n°20 du 28 avril 1496 ; charte n°39 du 13 octobre 1604

Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3138, charte n°2 du 15 novembre 1347 ; charte n°17 du 1er janvier 1385 ; charte n°44 du 8 juin 1420 ; charte n°71 du 2 octobre 1479 (transfixée à celle du 24 octobre 1435) ; charte n°71 du 24 octobre 1435 ; charte n°103 du 2 juillet 1450

82. COLEAU 2004, p. 28-35.
83. Dès la Saint-Jean (24 juin), les prés s'ouvrent au parcours du bétail ainsi que les champs après la moisson. On procède alors à la vaine pâture ou la pâture des vides. Communication de Dimitri Belayew.
84. SAINT-AMAND 2016.

Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3139, charte n°53 du 10 janvier 1457

Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3140, charte n°60 du 9 janvier 1486

Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3142, charte n°26bis du 12 janvier 1523

Archives ecclésiastiques, Abbaye de Moulins, n°3145, charte n°43 du 23 octobre 1494

• Bibliographie

ANSELIN 1980 : ANSELIN P., *Histoire de Bouvignes*, Mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 1980.

ANSIEAU 2017 : ANSIEAU C., *Vous avez dit : « Archéologie subaquatique en Haute Meuse ? »*, Recueil de notices et articles parus dans la *Chronique de l'Archéologie wallonne* et dans les *Cahiers Nouveaux*, Namur 2017, p. 29-30.

BAUTIER 1984 : BAUTIER R. et SORNAY J., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. Les États de la Maison de Bourgogne.* I *: Archives des principautés territoriales,* vol. 2 *: Les principautés du Nord*, Paris, 1984.

BEQUET 1859 : BEQUET A., *Montaigle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 6, 1859, p. 91-139.

BODART 2002 : BODART E., *Rapport final d'enquête historique. Le château de Poilvache*, s.l., mai 2002.

BORGNET 1861 : BORGNET A., *Chronique de Jean de Stavelot*, t. 1, Bruxelles, 1861.

BORMANS 1878 : BORMANS S., *Cartulaire des petites communes. Analyses des pièces*, Namur, 1878.

BORMANS 1880 : BORMANS S., *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 1, Namur, 1880.

BROUWERS 1910 : BROUWERS D. D., *L'administration et les finances du comté de namur du XIIIe au XVe siècle, Sources, I. Cens et rentes du comté de namur au XIIIe siècle*, t. 1, Namur, 1910.

BROUWERS 1925 : BROUWERS D.D., *Les compagnies d'arbalétriers dans l'ancien comté de Namur, Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 37, 1925, p. 148-150.

BROUWERS 1929 : BROUWERS D. D., *Les « aides » dans le comté de Namur au XVe siècle*, Namur, 1929.

CHANTINNE 2003 : CHANTINNE Fr., *Le château de Montaigle : entre Histoire et Archéologie, des origines au XVIe siècle*, Mémoire de licence inédit, Université de Liège, 2002-2003.

CLOSSET 1995 : CLOSSET J., *Les églises et les paroisses de Senenne et d'Anhée 1160-1995*, s.l., 1995.

COLEAU 2004 : COLEAU M., *Histoires de moutons dans les campagnes bouvignoises (XVIIIe-XXe siècles),* dans *Les Échos de Crèvecœur*, n°16, avril 2004, p. 28-35.

DUVOSQUEL 1987 : DUVOSQUEL J.-M., *Album de Croÿ, Comté de Namur II*, t. XV, éd. Crédit Communal, 1987.

FANCHAMPS 1964 : FANCHAMPS M.-L., *Étude sur les tonlieux de la Meuse Moyenne du VIIIe au milieu du XIVe siècle,* dans *Le Moyen Âge*, t. LXX, n°2, 1964, p. 216.

GENICOT 1995 : GENICOT L., *L'économie rurale au Bas Moyen Âge, La communauté et la vie rurales*, t. IV, Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1995.

GÉRARD 1940 : GÉRARD E., *Le canton de Dinant*, Namur, 1940.

GÉRARD 1988 : GÉRARD E., *Histoire de la ville de Dinant*, 1988.

HENIN 2013 : HENIN C., *Les pouvoirs politiques du comté de Namur, Répertoire des institutions publiques centrales, régionales et locales de l'an mil à 1795*, Bruxelles, 2013.

LAHAYE 1895a : LAHAYE L., *Poilvache,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 21, 1895, p. 127-176.

LAHAYE 1895b : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

LONCIN 1994 : LONCIN T., *La guerre namuroise (1429-1431) : Un épisode de la rivalité Liège-Bourgogne au XVe siècle,* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CVI, 1994, p. 139-163.

ROLAND 1899 : ROLAND C.-G., *Toponymie namuroise,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. 23, 1899.

ROLAND 1910 : ROLAND C.-G., *La Meuse de Revin à Andenne,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 29, 1910.

ROUSSEAU 1937 : ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race 946-1196*, Bruxelles, 1937 (Commission royale d'Histoire, Recueil des Actes des princes belges, série E ; 1).

SAINT-AMAND 2010 : SAINT-AMAND P., *La culture de la vigne et le commerce du vin à Dinant et à Bouvignes au Moyen Age : l'apport des sources, dans Vin blanc, vin clairet, vin vermeil…, Vignes et vin en vallée mosane du Moyen Age à nos jours*, Bouvignes-Dinant, 2010, p. 35-76 (Cahiers de la MPMM ; 3).

SAINT-AMAND 2016 : SAINT-AMAND P. et TIXHON A. (dir.), *Ici fut Dinant. Autour du sac de Dinant de 1466,* dans *Les Échos de Crèvecœur*, n°44, juin 2016.

SAINT-AMAND 2017a : SAINT-AMAND P., *L'église Saint-Lambert de Bouvignes entre histoire et architecture (XIIe-XVIe siècles)*, dans SAINT-AMAND P. et TIXHON A. (dir.), *L'église Saint-Lambert de Bouvignes 1217-2017. Autour du 800e anniversaire de sa dédicace,* dans *Les Échos de Crèvecœur*, n°47, décembre 2017.

SAINT-AMAND 2017b : SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017 (Carnets du patrimoine ; 151).

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

VANRIE 2016 : VANRIE A. et VAN NIEUWENHUYSEN A., *Inventaire analytique des actes conservés dans les archives de l'abbaye de Moulins XIIIe-XVIIIe siècles*, Bruxelles, 2016.

Les puits de trois châteaux du comté de Namur en vallée mosane : Poilvache, Bouvignes et Montaigle

Pascal Saint-Amand
MPMM

Introduction

Aujourd'hui comme au Moyen Âge, s'hydrater est d'avantage indispensable pour le corps que s'alimenter. À ce titre, dans le château, le puits joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau. Cependant, nos lointains ancêtres consommaient l'eau avec prudence en raison du risque élevé de contamination bactériologique, lui préférant le vin et la bière. Qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, la contamination de l'eau du puits peut en interdire sa consommation pour une durée plus ou moins longue. Aussi, son accès est bien souvent protégé par une série d'aménagements : appentis, margelle et trappe de fermeture.

Afin d'accroître les réserves en eau du château et pallier éventuellement aux inconvénients d'une contamination de l'eau du puits, on construit des citernes enterrées ou semi-aériennes munies de systèmes de filtration remplies par les eaux collectées depuis les gouttières des toitures des édifices du château. L'eau de pluie est ainsi utilisée comme eau de consommation souvent préférée à celle du puits.

En fonction des lieux où s'implante le château, l'eau de consommation peut également être puisée depuis une source extérieure et ensuite être acheminée au moyen de barriques vers le château.

Si les occupants du château tendent à préférer la consommation de l'eau de pluie à celle du puits, quelle est dès lors la destination de l'eau de celui-ci ? Plutôt qu'une consommation domestique — exception faite en cas de siège —, sans doute faut-il lui trouver une utilisation davantage axée vers l'abreuvage des animaux présents dans les écuries et les étables des complexes castraux, le nettoyage des espaces de vie ou encore la lutte contre l'incendie.

Contraintes techniques

Le puits est indissociable du château. Lorsque ce dernier est construit sur un éperon rocheux, son creusement se révèle être une véritable prouesse technique. En effet, le rocher doit être débité sur une profondeur pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres avant d'accéder à des venues d'eau ou à la nappe phréatique. Ce travail nécessite d'être commencé au début de l'édification du château mais ce principe n'est pas toujours rencontré[1]. En outre, la dureté de la roche conditionne la rapidité d'exécution du creusement pouvant s'étaler sur plusieurs années. Ce travail éprouvant est confié à une main-d'œuvre spécialisée : des ouvriers carriers appelés *rocteurs*. Le creusement d'un puits est une entreprise dispendieuse comportant une part importante d'incertitude quant au résultat.

Creuser un puits est une entreprise qui requiert la mise en œuvre de moyens techniques particuliers. Le déplacement de blocs pondéreux, l'évacuation des débris de pierre et la vidange de l'eau accumulée dans le fond du puits en cours de creusement sont effectués au moyen d'un engin de levage (cage d'écureuil), avec treuil et poulies, installé sur le puits. L'approfondissement est réalisé à l'aide de pics, de

1. BENET 2014, p. 90-115.

coins, de barres à mine, de burins et de maillets. Les *rocteurs* battent les bancs de pierre qu'ils débitent en blocs. Ils veillent également à conserver l'aplomb et le diamètre du puits déterminé initialement. L'accès des ouvriers au chantier se fait au moyen d'échelles de cordes. Lorsqu'un cuvelage doit être réalisé en pierre de taille, la cage d'écureuil permet d'acheminer les matériaux avec plus de facilité[2].

Réaliser un puits n'est pas sans risques. Les grandes profondeurs posent, dans certains puits, un problème de ventilation. Des gaz lourds peuvent s'accumuler dans le fond et risquent d'asphyxier les ouvriers. Le puits est alors ventilé au moyen d'une cheminée de ventilation à l'extrémité de laquelle un feu est allumé permettant la création d'un courant d'air frais.

Dans la vallée de la Haute-Meuse, l'alimentation du puits est favorisée par la nature du substrat calcaire composé de bancs rocheux, de diaclases et de cavités propices aux écoulements des eaux souterraines, appelés phénomènes karstiques. Cette situation particulière est favorable aux écoulements des eaux souterraines entre les bancs calcaires. Ainsi, il n'est pas toujours nécessaire d'atteindre la nappe phréatique pour qu'un puits se remplisse.

Le creusement des puits des châteaux de Poilvache, Bouvignes et Montaigle présentés dans le présent article procède d'un mode opératoire similaire. Les puits de Bouvignes et Poilvache sont relativement proches par leur diamètre et leur profondeur. Ils sont dépourvus de cuvelage en maçonnerie ; la roche calcaire est soigneusement taillée à l'outil. Le puits de Montaigle est différent. D'un diamètre plus petit, il est entièrement cuvelé en pierres de taille.

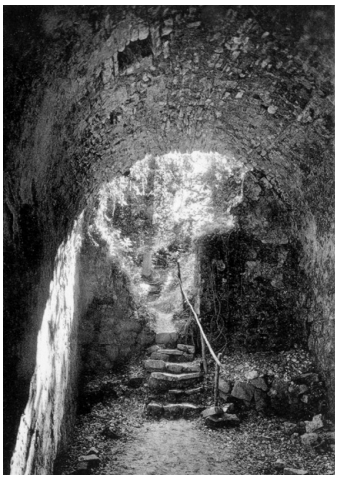

Vestiges d'une citerne du château de Poilvache (carte postale, coll. P. Saint-Amand)

Poilvache

Le puits principal de Poilvache est situé dans la partie « château » du site, au centre d'un espace ouvert (cour ?) entouré de bâtiments. Une margelle en pierre de taille de quatre assises et une lourde grille d'obturation moderne en protègent l'accès. Taillé dans le calcaire, son diamètre est de 2,50 m et sa profondeur de 55,50 m.

En dépit de la présence de plusieurs citernes sur le site de Poilvache[3], lors d'un siège de la forteresse en 1238, le chroniqueur Aubry de Troisfontaine souligne le peu de réserves en eau du château pouvant entraîner la reddition de la garnison[4].

Le puits est signalé dans la comptabilité du comté de Namur en 1371-1372. Un marché est passé avec maître Colart Binet et son frère Pierechon qualifiés de maçons pour *paravaler* (approfondir) et *parfaire bien et loyalement au fier et au maillet* le puits du château de Poilvache[5]. Cette mention atteste donc de l'existence du puits à cette époque. Rencontre-t-il des problèmes d'alimentation ? Il n'est pas interdit de le penser. Au cours de l'année 1370-1371, les maçons l'approfondissent de 4 pieds (environ 1,20 m). À la Sainte-Catherine 1371 (25 novembre), il est à nouveau excavé, cette fois de 12 pieds (environ 3,60 m). Le greffier précise que maître Colart Binet tombe malade et décède pendant l'année du compte. Le travail doit s'interrompre car le receveur n'enregistre pas la somme de 43 moutons

2. BENET 2014, p. 104.
3. TILMANT 2013, p. 17.
4. SAINT-AMAND 2017, p. 25.
5. *Item de maistre Colart Binet le machon et Pirechon se frère, ale oquison dou puch de Poillevache dont yl avoient marchandeit de paravaler et par faire bien et loyalement au fier et au maillet outre che que fait et assenseit en estoit ale Ste Katherine lan LXXI XII piéz encore avant, desquelz yls duent avoir LXIIII moutons Si en fisent en lannée des comptes devant cesti, ensi quil appert es dis comptes IIII pies dont yl eurent XXI moutons compteit esdis comptes. Et des XLIII demorans a paier pour cause du dit marchiet, ne compte rien li dis receveur en cestui compte, quand lidis maistre Colars fut tout le temps si malades quil ne se poioit aidier et trepassa en cesti année.* AGR, CC, n°3221, f°95. LAHAYE 1895, p. 159.

restant due par marché passé avec le maître maçon et devant couvrir le reste du travail d'approfondissement d'une dizaine de pieds (environ 3 m). Le marché porte donc sur un recreusement du puits d'environ 8 m. Cette mention serait-elle à l'origine de l'idée reprise par nombre d'auteurs relative à l'inachèvement du puits de Poilvache ? En effet, l'idée que le puits du château de Poilvache ait été inachevé pour une raison indéterminée a été évoquée récemment[6]. Le rapport de l'équipe de l'ARAS[7] ayant procédé à son dégagement contredit pourtant cette idée.

Selon Galliot, lors du siège de Poilvache de 1430, « un boulet de canon ayant donné contre une muraille du seul puits qu'ils eussent, les eaux en furent tellement gâtées, qu'on ne put plus s'en servir »[8].

En 1879, F. Donny assure que le puits est comblé jusqu'à 11 m sous la surface[9]. En 1905, lors de travaux entrepris pour le vider, son niveau de comblement se situe à 15 m sous la surface. Ces travaux auraient permis d'atteindre le fond à une profondeur hypothétique de 70 m[10] tandis que la littérature touristique de l'entre-deux-guerres évoque diverses profondeurs : 68 et 75 m[11]. C'est finalement l'équipe de Claude Kahn qui met fin aux spéculations fantaisistes. Au printemps 1985, l'ARAS entame le chantier de décomblement du puits de Poilvache dont le niveau de remblais est situé à 42 m sous la surface[12]. Les travaux qui débutent à la bonne saison sont prévus sur trois années. À 50 m, l'eau fait son apparition et un système de pompage est nécessaire afin de poursuivre les dégagements. Le fond est atteint le 15 août 1988 à une profondeur de 55,50 m[13]. Une quarantaine de boulets de pierre de 30 à 65 cm de diamètre sont découverts et extraits du fond du puits[14]. Son alimentation procède vraisemblablement d'une série de venues d'eau s'écoulant à travers le substrat calcaire.

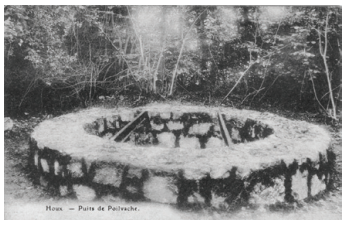

Le puits de Poilvache vers 1900 (carte postale, coll. P. Saint-Amand)

Vue intérieure du puits de Poilvache (photo © Cl. Kahn)

Le puits de Poilvache (photo © MPMM)

6. HENRION 2014, p. 77.
7. Association de Recherches Appliquées à la Spéléologie sous la présidence de Claude Kahn.
8. GALLIOT 1788, p. 156.
9. DONNY s.d., p. 18.
10. KAHN 1987, p. 57-58. En 1905, des déblais sur une hauteur de 55 m auraient été extraits du puits en trois mois soit un volume de comblement évalué à environ 270 m³. A la même époque, E. Rahir signale que le déblaiement du puits est achevé. Il atteint une profondeur de 57 m pour un diamètre de 2m 90 mesuré dans le fond. A 30 m sous la surface, on remarque 4 petites croix taillées dans la paroi. L'archéologue bruxellois ajoute que le puits ne contient pas d'eau et qu'il n'a jamais été complètement achevé. Parmi les déblais, des boulets de canons et un bougeoir ont été découverts. RAHIR E. 1900, p. 169.
11. PENMANS 1938, p. 134.
12. KAHN 2000, p. 17.
13. KAHN 2000, p. 17. BAILLOT 1997, p. 16.
14. KAHN 2000, p. 17.

Paroi du puits de secours de Poilvache. Traces d'outil dans la roche calcaire (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

L'approvisionnement en eau du château semble avoir été une des préoccupations des occupants de Poilvache. Aussi, la création d'un second puits (ou puits de secours) est réalisée dans un ressaut rocheux à mi-pente du massif calcaire surplombant le village de Houx[15]. D'un diamètre de 1,60 m, il présente actuellement une profondeur d'environ 8 m[16].

Vue de l'ouverture du puits de secours de Poilvache depuis le fond (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Enfin, F. Donny évoque dans son rapport de 1879 l'existence d'un autre puits dans les environs de la tour du Midi : « À côté de cette tour et en dessous de son niveau, se trouve un puits creusé dans le roc et ayant encore 15 mètres de profondeur : sa largeur est de 2 mètres 50 »[17]. En dépit de l'imprécision quant à sa situation et d'une discordance avec le diamètre du puits de secours évoqué ci-dessus, il est toutefois permis de penser qu'il s'agit du même puits.

Bouvignes

Le puits du château comtal de Bouvignes est situé dans la partie supérieure du promontoire rocheux. Il est adossé à la face nord d'un donjon érigé à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe siècle[18]. Son creusement daterait des XIIe ou XIIIe siècles. Il fut redécouvert au milieu du XIXe siècle et vidé en 1858. À l'approche du fond, de nombreuses pièces d'artillerie à poudre sont découvertes dont un veuglaire et une couleuvrine du XVe siècle[19].

Une citerne d'une capacité de plus de 100.000 litres assure avec le puits l'approvisionnement en eau du château comtal[20]. Par ailleurs, mentionnons l'existence d'une citerne aménagée dans les soubassements du donjon de Crèvecœur. Elle est alimentée par un conduit intra-mural recevant les eaux des toitures[21].

15. SAINT-AMAND 2017, p. 35.
16. Communication de Pierre-Hughes Tilmant.
17. DONNY s.d., p. 24.
18. AMAND de MENDIETA 1966, p. 104-106.
19. CHARRIN 1858. Le veuglaire et la couleuvrine se trouvent aujourd'hui exposés au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles.
20. GREBEUDE 2001, p. 4-11. Cette citerne est transformée en un corps de garde au XVIe siècle. AMAND de MENDIETA 1977, p. 33-37.
21. *Donjons* 2004, p. 25.

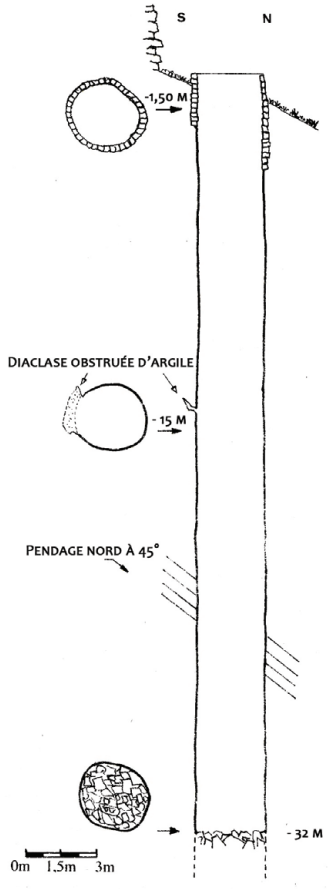

Coupe sud-nord du puits du château comtal de Bouvignes. Levés réalisés en mars 2001 par R. Grebeude et P. Saint-Amand. Échelle : 1/150e

La lèvre du puits s'ouvre actuellement à 48 m au-dessus du niveau de la Meuse. Il présente un diamètre constant de 2,70 m et une circonférence de 8,80 m. En 2001, son comblement atteignait une profondeur de 32 m[22]. Sa margelle d'origine a pratiquement disparu. Son accès est protégé par un muret édifié après les travaux de 1858 surmonté d'un garde-corps en fer forgé. L'ouverture du puits est cuvelée en pierre de taille sur une profondeur variant entre 1,70 m au sud et 3,85 m au nord en raison de la dénivellation du socle rocheux. Au-delà, la roche en place se substitue au cuvelage avec lequel il s'ajuste très soigneusement. On note les traces d'impacts d'outils sur toute la paroi du puits. Selon les travaux de Charin, le fond aurait été atteint à environ 40 m ce qui ne permet pas d'envisager que la nappe phréatique ait été recoupée. L'intense percolation des bancs calcaires, l'effet drainant du puits et la présence locale d'un écoulement karstique pourraient dès lors justifier à eux seuls de son alimentation. « À Bouvignes, le substrat est constitué de roches calcaires fortement plissées aux bancs très redressés. A hauteur du château, le pendage est de 45°. Les strates plongent au nord vers l'église et le centre de la localité. Les circulations d'eaux sont tributaires des systèmes karstiques et donc essentiellement souterraines. Ce système karstique, plus ou

Le puits du château comtal de Bouvignes, 2001 (photo © MPMM)

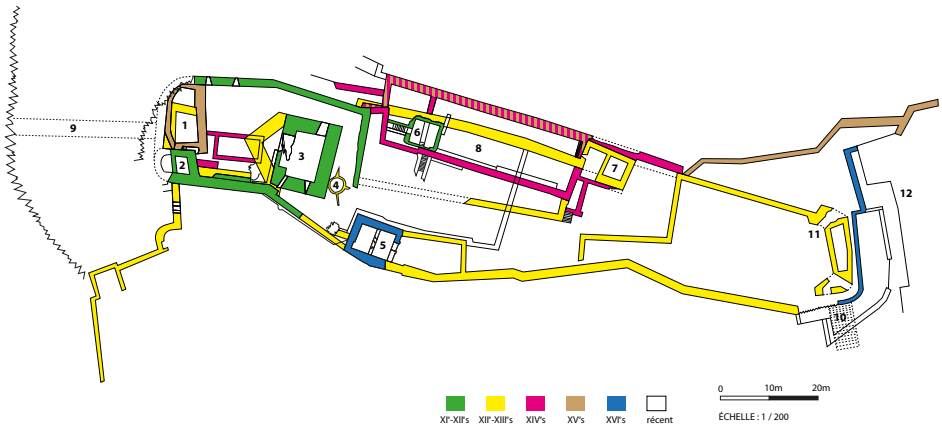

Plan de phases du château comtal de Bouvignes d'après G. Amand de Mendieta. 1. Tour porche, entrée principale au sud ; 2. Cave ; 3. Donjon ; 4. Puits ; 5. Citerne transformée en corps de garde ; 6. Cave ; 7. Tour médiane ; 8. Habitation du receveur ou « chairie » ; 9. Emplacement supposé du pont d'accès ; 10. Accès piétonnier au nord ; 11. Tour de guet nord-ouest ; 12. Église Saint-Lambert

22. Relevé effectué par R. Grebeude et P. Saint-Amand (en 1966, sa profondeur était de 35 m. AMAND de MENDIETA 1966). Selon Charrin, le fond a été atteint « par 135 pieds » soit 40 m. CHARRIN 1858. Selon Amand de Mendieta, le puits aurait une profondeur « d'une cinquantaine de mètres ». AMAND de MENDIETA 1966, p. 65.

moins perpendiculaire à la Meuse, aboutit dans celle-ci en passant sous le village de Bouvignes et joue un rôle de collecteur des eaux d'infiltration et des pertes venant de l'amont du ravin de la Val et de Sommière, ainsi que des abords sud de cet axe. Toutes les eaux pluviales et tous les ruisseaux sont collectés sur une superficie de plusieurs kilomètres carrés »[23].

Montaigle

À Montaigle, une tour-citerne rectangulaire érigée au XVe siècle est accolée à la courtine nord-est du château[24].

Le puits est situé dans la cour supérieure du château. Il est taillé en cylindre dans le calcaire de l'éperon rocheux servant de socle au château. Son alimentation est assurée par une source située au nord dans le fond de la vallée du Flavion, en contrebas de la cour du château[25]. Sa profondeur est de 33 m pour un diamètre de 1,50 m. La margelle d'origine en pierre de taille se compose d'une assise[26]. Une grille en fer forgé ferme son ouverture. Le puits est entièrement cuvelé en moellons de calcaire réguliers et assisés[27]. Dans le fond, quatre arcs de décharge en arc brisé à claveaux servent d'assise à la maçonnerie du cuvelage qui s'élève sur une trentaine de mètres. La découverte de plusieurs monnaies, des doubles tournois de Philippe le Bel (1285-1314), dans des anfractuosités du rocher au fond du puits pourraient constituer une indication quant à l'époque de son creusement[28].C'est en effet à cette époque que s'achève la construction du premier château comtal de Montaigle. Au XVe siècle, le puits est abrité dans un petit édicule en moellons accolé à la courtine nord[29]. À proximité, un dispositif de puisage plutôt rare en vallée mosane est aménagé dans un cône en maçonnerie de calcaire creusé dans le sol. Une crapaudine métallique disposée en son centre reçoit l'axe d'un mécanisme composé d'une roue horizontale et d'une roue verticale. Un treuil de levage remonte ou descend les seaux dans le puits[30].

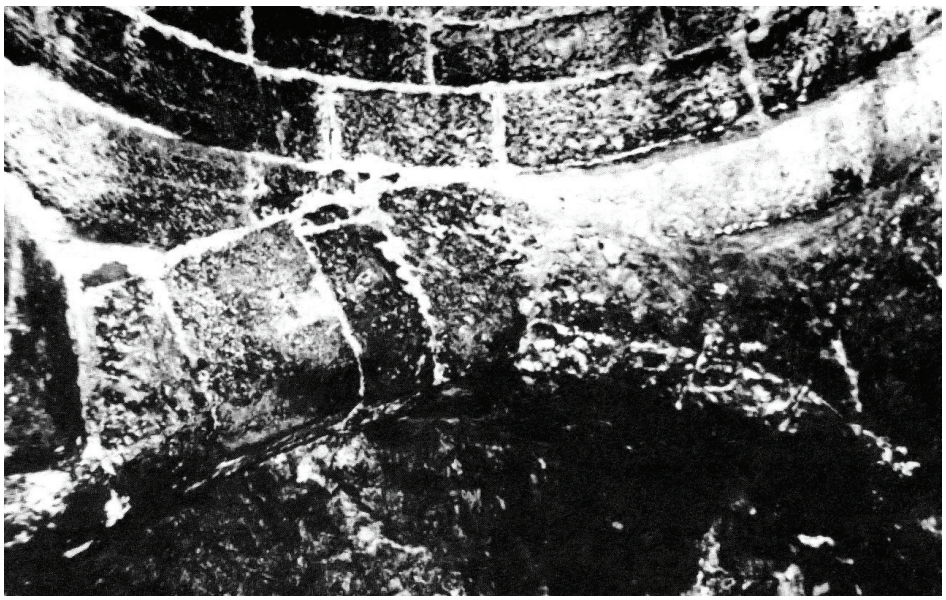

Un des quatre arcs de décharge du puits de Montaigle (photo © Cl. Kahn)

23. GREBEUDE 2001, p. 11.
24. MIGNOT 1996-1997, p. 197.
25. KAHN 1983, p. 41.
26. Avant l'intervention de l'ARAS, la margelle d'origine avait été rehaussée au XIXe siècle de cinq assises de pierres de taille afin de sécuriser l'accès du puits.
27. L'ensemble du parement est constitué d'environ 900 blocs de pierre. KAHN 2000, p. 17.
28. HENRION 2014, p. 78.
29. MIGNOT 1995, p. 131.
30. HENRION 2014, p. 78.

Le 27 mai 1979, débutent les premiers travaux de vidange du puits sous la direction de Claude Kahn (ARAS). À cette époque, le niveau de comblement atteint 5 m sous la surface. Le chantier progresse lentement. Il est tributaire des aléas de la météo, du personnel et des moyens techniques. Le 15 août 1983, l'eau fait son apparition à une profondeur de 30,80 m. Une pompe est installée et les travaux se poursuivent jusqu'au 9 octobre 1983, le fond est alors atteint à une profondeur de 32,95 m. Le matériel archéologique découvert est constitué de cuillers en laiton, de couteaux, de clous, de carreaux d'arbalètes, de pointes de flèches, de céramiques, de boulets de canon, de monnaies et de cuirs de chaussures[31].

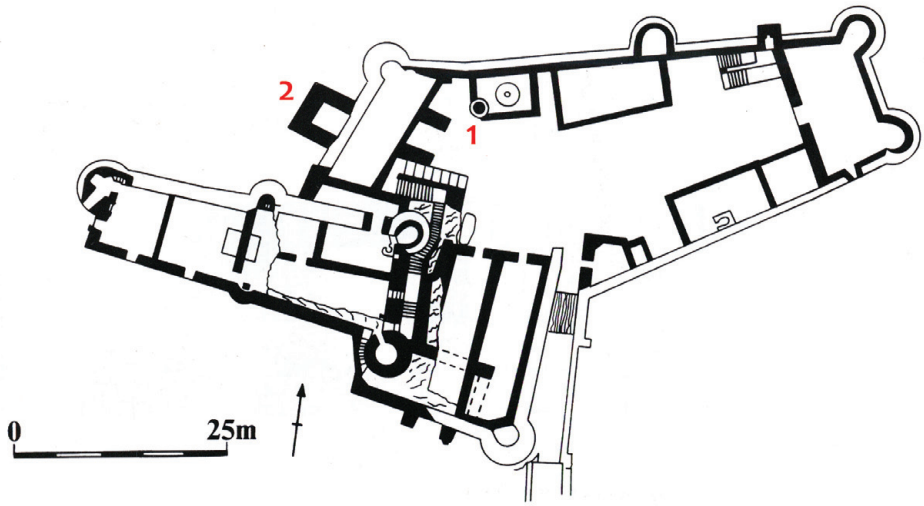

Plan du château de Montaigle au XVe siècle. 1. Le puits ; 2. La citerne (d'après MIGNOT P., *Archéologie de quelques châteaux du comté de Namur : Montaigle, Hour et les autres,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 69, 1995, p. 131)

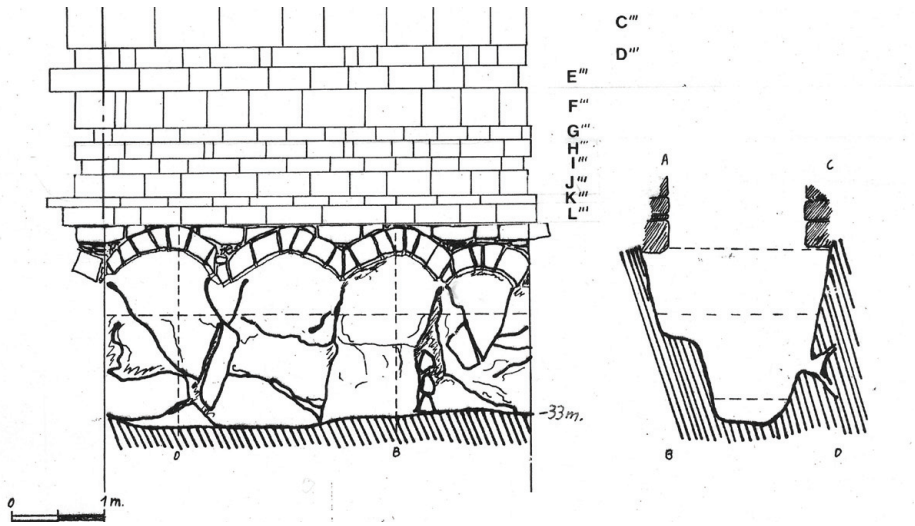

Relevés des parements du puits de Montaigle (détail) et vue en coupe du fond par C. Kahn, B. Pierre et Ph. Bragard, 1984

• Bibliographie

AMAND de MENDIETA 1966 : AMAND de MENDIETA G., *Le château comtal et la tour de Crèvecœur à Bouvignes*, Mémoire de licence inédit, Université catholique de Louvain, 2 vol., 1966.

AMAND de MENDIETA 1978 : AMAND de MENDIETA G., *Le château comtal et la tour de Crèvecœur à Bouvignes, Bouvignes-sur-Meuse. Visages présents et à venir d'une cité médiévale,* dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments*

31. KAHN 2000, p. 17.

et des Sites, t. 7, 1978, p. 33-37.

BAILLOT 1997 : BAILLOT L., ASBL *« Les Amis de Poilvache » 1987-1997, 10e anniversaire !,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°27, mars 1997.

BENET 2014 : BENET J., *Autour du creusement du puits du donjon de Semur-en-Auxois : L'alimentation en eau d'une forteresse ducale en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, dans GAUTIER D. et MOUILLEBOUCHE H. (dir.), *L'eau dans le château, Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix 18-20 octobre 2013*, Chagny, 2014, p. 90-115.

CHARRIN 1858 : CHARRIN, *Le puits de Bouvignes, (1554-1858), Notice concernant les canons anciens et autres objets de guerre retrouvés récemment sur l'emplacement de l'ancien château de Bouvignes*, Namur, 1858.

Donjons 2004 : *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4 : *Province de Namur*, Namur, 2004 (Inventaires thématiques).

DONNY s.d.: DONNY F., *Rapport sur mes travaux d'exploration archéologique aux ruines de Poilvache*, dans de VINCK E. (dir.), *Parc des Ruines de Poilvache*, s.l., s.d., p. 12-27.

GALLIOT 1788 : GALLIOT M., *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, t. 2, Liège, 1788, p. 156.

GREBEUDE 2001 : GREBEUDE R., *Le puits du château comtal de Bouvignes,* dans *Les Échos de Crèvecœur*, n°7, avril 2001, p. 4-11.

HENRION 2014 : HENRION M. et BRAGARD P., *Puits et citernes dans les châteaux des anciens Pays-Bas*, dans GAUTIER D. et MOUILLEBOUCHE H. (dir.), *L'eau dans le château, Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix 18-20 octobre 2013*, Chagny, 2014, p. 68-89.

KAHN 1980-1981 : KAHN Cl., *La vidange du puits est en bonne voie…,* dans *Bulletin des Amis de Montaigle*, n°28-29, 1980-1981, p. 6-10.

KAHN 1982 : KAHN Cl., *La vidange du puits est en bonne voie… (suite),* dans *Bulletin des Amis de Montaigle*, n°34-35, 1982, p. 20-23.

KAHN 1983 : KAHN Cl., *La vidange du puits est en bonne voie… (suite et fin),* dans *Bulletin des Amis de Montaigle*, n°36-38, 1983, p. 41-44.

KAHN 1987 : KAHN Cl., *Les ruines et le puits de Poilvache,* dans *Subterranea*, n°62, juin 1987, p. 54-61.

KAHN 2000 : KAHN Cl., *L'Association de Recherches Appliquées à la Spéléologie et les décomblements de puits en Belgique francophone,* dans *Subterranea*, n°113, mars 2000, p. 17.

LAHAYE 1895 : LAHAYE L., *Poilvache, dans Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 21, Namur, 1895, p. 127-176.

MIGNOT 1995 : MIGNOT P., *Archéologie de quelques châteaux du comté de Namur : Montaigle, Hour et les autres,* dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 69, 1995, p. 107-138.

MIGNOT 1996-1997 : MIGNOT P., *Onhaye/Falaën : le château de Montaigle,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°4-5, 1996-1997, p. 197.

PENMANS 1938 : PENMANS W., *En Meuse Dinantaise. Les ruines de Poilvache,* dans *Revue du Touring Club de Belgique*, 44e année, n°9, mai 1938.

SAINT-AMAND 2017 : SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017 (Carnets du patrimoine ; 151).

TILMANT 2013 : TILMANT P.-H., *Forteresse médiévale de Poilvache Yvoir (Haute-Meuse Dinantaise), Guide du visiteur*, s.l., 2013.

La maison « au grand pignon »

Pierre-Hugues Tilmant
Archéologue, AWaP

La quasi totalité de l'habitat civil implanté dans l'enceinte de la forteresse a disparu. Le caractère massif de cette destruction est lié au mode de construction où dominait assurément le pan-de-bois. Comme les fouilles archéologiques l'ont démontré en plusieurs endroits[1], les bâtiments ont été incendiés, probablement au cours du siège de 1430 ou peu après la reddition de la forteresse, et dans la majorité des cas, il n'en subsiste plus que les caves, les citernes et une partie des soubassements. La maison « au grand pignon » fait exception à cette situation.

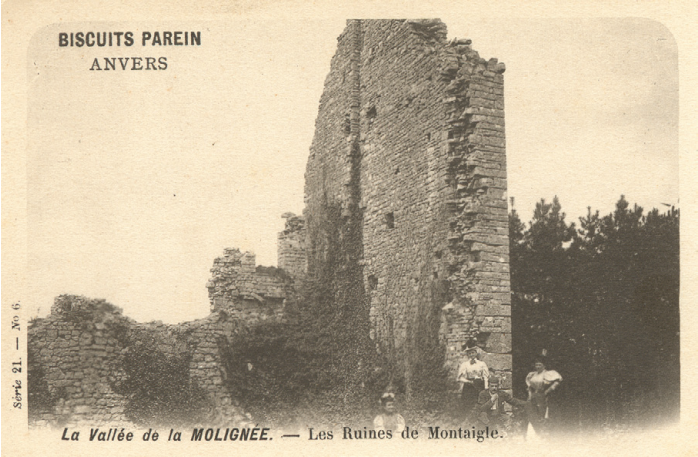

Deux anciennes cartes postales figurant la maison « au grand pignon » (coll. J. Bohet et J. Closset)

Son pignon oriental d'environ 14 m de haut est intégralement construit en pierres et il en était certainement de même côté ouest. De la façade située au sud, longue de 14 m, il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une partie de maçonnerie en pierres. Il est donc difficile de la restituer dans son état d'origine. Plusieurs hypothèses sont envisageables, telle qu'un rez-de-chaussée en pierre surmonté d'un étage en pan-de-bois. D'après quelques traces d'arrachement de maçonnerie, l'hypothèse d'une façade totalement construite en pierre est également admise. L'édifice a une profondeur totale de 8,30 m. Plus au sud sont visibles des alignements de

1. Fouilles de Jean-Louis Antoine dans les années nonante.

ce qui semble avoir été des maçonneries, délimitant un espace de 13 m x 24 m précédant la maison. Il est possible que cette surface ait servi de jardin privé ou de potager et que des murets en formaient les limites.

Intérieur de la citerne (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Par ses dimensions, l'habitation est l'une des plus vastes mises au jour jusqu'à présent sur le site. Elle est pourvue en sous-sol côté ouest d'une citerne dont la voûte est percée d'un orifice par lequel il est possible de puiser de l'eau. Côté est se trouve une cave (ou cellier ?) de vastes dimensions (8 m x 9 m). Cet espace est accessible par un escalier de pierre dont l'entrée donne sur la façade sud ; il est éclairé par deux soupiraux situés du même côté et de part et d'autre desquels se trouvent deux niches. La citerne est protégée par une voûte, la cave est probablement couverte par des madriers et planchers dont rien ne subsiste. Cet assemblage s'appuie au nord sur des corbeaux ancrés dans la courtine et au sud sur le retrait du mur de la cave. Une poutre médiane perpendiculaire permet d'écarter le risque de fléchissement de bois qui auraient été trop longs ; elle-même peut avoir été soutenue par un madrier vertical[2].

Le rez-de-chaussée se compose assurément de deux espaces. À l'ouest se trouve une pièce accessible par une porte dont un linteau subsiste en partie en façade ; implantée au-dessus de la citerne, elle communique avec elle par l'orifice précité ; il est donc vraisemblable que cet espace, pourvu de deux niches aménagées dans le mur ouest, ait eu une fonction utilitaire, telle qu'une cuisine. La manière dont cette dernière est séparée de la pièce principale dominant la cave demeure incertaine. L'hypothèse d'une cloison en matériaux légers (pans-de-bois et torchis) équipée d'une porte de communication est la plus vraisemblable. L'état de destruction presque total de la façade sud ne permet pas de situer exactement la porte qui, sur ce côté, donnait accès à la pièce principale. D'après la disposition des vestiges conservés, il semble qu'elle ait été située entre l'escalier conduisant à la cave et le soupirail ouest. Par le soin apporté à son aménagement, il est vraisemblable que cet espace ait été la pièce de vie majeure de la maison. De grandes dimensions (8 m x 9 m), elle est chauffée par un âtre dont la cheminée est encadrée par des pieds-droits soigneusement taillés. Au-dessus de ceux-ci, des corbeaux permettent de soutenir les madriers encastrés dans le pignon et délimitant la hotte. Celle-ci semble avoir été construite en blocs de travertin. De part et d'autre de la cheminée se trouvent deux niches, l'une voûtée en berceau et l'autre couverte en bâtière. Ces différents éléments démontrent la recherche d'un certain confort. Il est vraisemblable que les murs aient été recouverts d'un enduit de chaux[3]. L'éclairage naturel y était assuré par des baies de la façade sud ; leur nombre et leur répartition demeurent hypothétiques. Il en est de même pour l'escalier qui vraisemblablement à partir de cette pièce donne accès au premier étage. Son emplacement exact est imprécis. L'absence de structures maçonnées permet de supposer qu'il était en bois. La composition du premier étage est également inconnue. Compte tenu du volume de l'édifice, plusieurs pièces s'y trouvaient certainement mais on ignore tout de leur répartition. Éclairées par des baies situées sur la façade sud, elles devaient être séparées les unes des autres par des cloisons en matériaux légers et constituaient assurément des chambres. Celle située côté est disposait de deux niches aménagées de part et d'autre du conduit de cheminée et couvertes de dalles plates. Le premier étage avait comme particularité de se situer au même niveau que le chemin de ronde. Celui-ci avait partiellement été aménagé dans l'épaisseur de la courtine nord et une porte permettait de traverser le pignon de la maison, donnant accès à la suite du système défensif. Une cloison devait vraisemblablement séparer ce dernier des pièces privées. Enfin, le dernier niveau, accessible selon toute vraisemblance par une échelle, est formé par les combles.

2. Cette technique semble avoir été employée dans la cave d'une maison implantée contre la courtine sud-est. Archives de fouilles et TILMANT 2005, p. 42-46.
3. Cet usage d'un enduit afin de dissimuler les moellons formant le parement des murs a été observé dans la partie château du site ainsi que dans une pièce appuyée à la courtine sud-est du bourg.

Épi de faîtage (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Afin de permettre la collecte des eaux pluviales dans la citerne, des ardoises constituaient la toiture. À la jonction entre celle-ci et le sommet des murs étaient vraisemblablement disposés des chéneaux par lesquels l'eau s'écoulait vers les conduits d'évacuation menant à la citerne. Il ne subsiste rien de ce système mais sa disposition peut être appréhendée par les découvertes effectuées dans une maison fouillée contre la courtine sud-est du bourg. Des blocs calcaires taillés en V y ont été découverts, ainsi que d'épaisses feuilles de plomb. À partir de ces éléments, il est possible d'émettre l'hypothèse de restitution suivante pour le dispositif mis en place. Au sommet des murs nord et sud auraient été posés des chéneaux en pierre raccordés à des conduits en feuille de plomb aboutissant à la citerne[4].

Au sommet de la toiture avait été posé un épi de faîtage en pierre calcaire composé d'un cône surmonté d'une sphère. Il est vraisemblable que deux éléments de ce genre couronnaient les pignons est et ouest de la maison, lui conférant un aspect plus sophistiqué que celui des autres habitats du bourg, en rapport avec le statut social de son occupant.

• Bibliographie

BRAGARD 1990 : BRAGARD Ph., *Le château des comtes de Namur. Autopsie d'une forteresse médiévale*, Namur, 1990.

HOUBRECHTS 2008 : HOUBRECHTS D., *Le logis en pan-de-bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (1450-1650)*, Liège, 2008 (Dossier de la Commission royale des monuments, sites et fouilles ; 12).

TILMANT 2005 : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Rapport d'activités 2005*, Namur.

4. L'usage de canalisations en plomb pour l'alimentation d'une citerne en eaux pluviales serait attesté à Namur. Voir BRAGARD 1990, p. 43.

Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

La maison « au grand pignon » est l'un des éléments les mieux préservés du site de Poilvache[1]. Sa surface au sol de 130 m² environ, ses quatre niveaux et son haut pignon de pierres, presque intact au milieu des ruines, impressionnent et intriguent. La taille de certains blocs situe la construction du bâtiment vers le milieu ou la seconde moitié du XIIIe siècle[2]. À quoi cette maison pouvait-elle bien ressembler alors ? Deux hypothèses s'affrontent : un édifice entièrement maçonné ou bien en partie en pans-de-bois. Derrière les murs, ce sont les hommes qui suscitent d'autres questions : qui occupait cette maison ? Qui vivait à Poilvache ? Pourquoi ? La partie « bourg » du site ayant été peu fouillée, c'est un défi de restituer les formes d'occupation et d'habitat de cet espace, de même que le profil de ses occupants.

Dans le cadre de l'exposition *Quoi de neuf à Poilvache ?*, la maison « au grand pignon » était un incontournable. Profitant des technologies de notre époque (modélisation 3D), l'équipe de la MPMM a souhaité redonner vie, en quelque sorte, à cet édifice surprenant. Données archéologiques et architecturales, recherches historiques, comparaisons avec d'autres bâtiments, discussions avec des spécialistes du bâti[3]… C'est une multiplicité de pistes qui ont été suivies, avec succès ou non, pour suggérer une physionomie de la maison au XIIIe siècle. Ce travail était d'autant plus complexe que cet édifice a été consolidé il y a une trentaine d'années, sans que l'on sache exactement ce qui a été entrepris, et qu'il n'existe pas de données de fouilles archéologiques précises à son sujet. En outre, le manque d'indications sur l'apparence de la maison et la dissymétrie qui caractérise ce type de bâtiment au XIIIe siècle ont imposé de rester prudent en proposant son évocation. Celle-ci a donc nécessité et fait émerger un certain nombre d'hypothèses que les chercheurs et autres « curieux » d'aujourd'hui et de demain sont appelés à discuter.

Traces d'arrachement le long du pignon est (photo © MPMM)

Une maison entièrement en pierre ?

Actuellement, le pignon est de la maison subsiste entièrement et le pignon ouest en partie. La façade arrière est accolée à la courtine nord de la forteresse et la façade avant est détruite. C'est cette façade sud et l'intérieur de l'habitation qui ont été au centre de la réflexion dans le travail de modélisation en 3D du bâtiment. L'équipe de la MPMM a choisi de proposer une restitution de la maison exclusivement en pierre, en s'appuyant sur les traces d'arrachement visibles sur toute la hauteur du grand pignon qui rendent peu probable l'utilisation de pans-de-bois[4].

L'arrière du pignon de la maison, en moellons calcaires équarris (photo © MPMM)

Au XIIIe siècle, la façade est donc vraisemblablement constituée de moellons calcaires équarris, comme les trois autres murs de l'habitation. En outre, un muret entoure l'avant de la maison et son courtil (terrain cultivé, jardin). Ce muret est attesté par des tas de pierres écroulées encore visibles autour du bâtiment. Quant au toit de la maison, en bâtière (deux versants) et parallèle à la courtine, il est couvert d'ardoises, matériau régional retrouvé en grande quantité sur le site de Poilvache.

1. Pour un descriptif de l'état actuel de la maison, voir TILMANT 2018.
2. DOPERE 2017, p. 15.
3. Merci en particulier à Axel Beff, David Houbrechts, Jean-Louis Javaux et Pierre-Hugues Tilmant pour leurs précieuses expertises dont ils ont bien voulu nous faire bénéficier.
4. Sur l'habitat en pans-de-bois dans nos régions, voir HOUBRECHTS 2008 et HOFFSUMMER 1996.

La difficulté de représenter les ouvertures

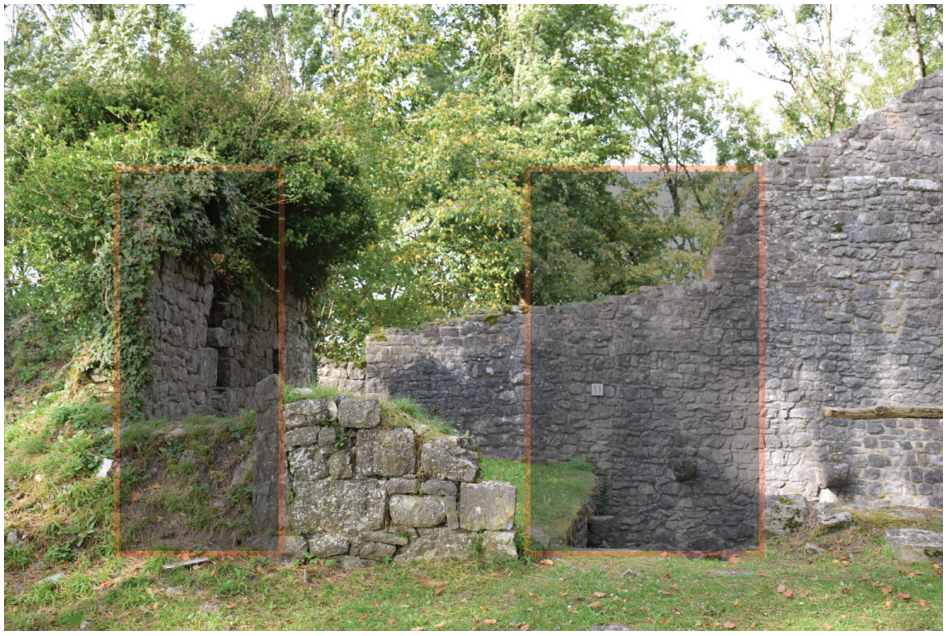

La porte d'entrée supposée de l'habitation et la porte menant à la cave (photo © MPMM)

Deux portes donnent sur le courtil[5]. La première permet l'accès au rez-de-chaussée de l'habitation. Elle est attestée par un linteau droit qui n'est probablement plus tout à fait à sa place d'origine. Les calculs de la modélisation, basés sur la position actuelle du linteau, ont en effet déterminé l'étroitesse du passage. Une seconde porte ouvre sur les escaliers de la cave. Puisqu'elle débouche directement sur un escalier, cette porte est peut-être un peu plus basse que la première. La modélisation 3D de la maison présente deux types d'ouvertures de portes envisageables pour l'époque qui nous intéresse : une porte d'entrée en plein cintre et une porte de cave à linteau droit – à l'instar des niches visibles de part et d'autre du conduit de la cheminée au rez-de-chaussée et au premier étage. Ainsi que cela peut toujours être observé, une ouverture (porte) a été aménagée dans le pignon est et présente un troisième type : la porte avec arc surbaissé. L'existence de cette ouverture est ordinairement expliquée par la nécessité de permettre un passage du chemin de ronde à travers le premier étage de la maison, adossée à la courtine.

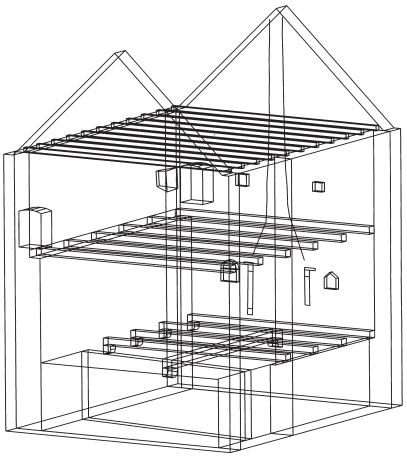

Ancienne évocation de la maison avec chemin de ronde traversant (réalisation P.-H. Tilmant et Cl. Vilain © SPW-AWaP)

5. Pierre-Hugues Tilmant (TILMANT 2018) envisage une troisième porte permettant d'accéder directement à la pièce principale. Nous avons choisi de ne pas la représenter dans la restitution 3D, faute d'élément probant en attestant et jugeant peu convaincante l'existence de trois accès rien qu'au rez-de-chaussée (façade sud) de la maison.

Les deux pignons ouest et est sont opaques. Le mur de la courtine nord, de nature défensive, ne possède qu'une petite ouverture (fenêtre) juste après la porte à l'intérieur de la maison. La lumière pénètre donc dans la maison par sa façade sud, ce qui est idéal. Deux soupiraux éclairent la cave : de part et d'autre de chacun d'entre eux, on aperçoit encore le niveau du sol du rez-de-chaussée ainsi que des encoches servant d'appuis pour les linteaux. La façade doit également comprendre des fenêtres au rez-de-chaussée et au premier étage. Au rez-de-chaussée, il subsiste à proximité du pignon est la trace d'un départ d'un arc suggérant une ouverture (fenêtre ?).

Les soupiraux de la cave et les encoches servant d'appui à leurs linteaux (photo © MPMM)

Hypothèse est ainsi faite de trois ouvertures (fenêtres) simples au rez-de-chaussée. Au premier étage, conformément à ce qui existe au XIIIe siècle dans différentes habitations en pierre de la région, les ouvertures sont plus nombreuses et consistent peut-être en trois baies géminées[6]. Ces ouvertures, simples ou géminées, peuvent avoir été constituées d'un linteau droit surmonté d'une baie aveugle avec tympan en demi-lune et arc de décharge, comme il y en a encore au donjon de Crupet (dernières décennies du XIIIe siècle)[7]. Les fenêtres possèdent éventuellement des coussièges (banquettes en pierre attestées notamment dans les maisons construites contre la courtine ouest) mais rien n'en témoigne et il n'est pas certain que l'épaisseur des murs l'ait permis. Des panneaux (volets) de bois calfeutrent ces ouvertures depuis l'intérieur de la maison[8].

Proposition de restitution des ouvertures (portes et fenêtres) de la façade sud de la maison (réalisation aSEHS studio © MPMM)

6. Merci tout particulièrement à Jean-Louis Javaux pour ses conseils relatifs à la physionomie des fenêtres au XIIIe siècle dans nos régions.
7. Voir JAVAUX 1981, spéc. p. 35 (restitution du donjon à la fin du XIIIe siècle). Pour d'autres exemples régionaux, voir également *Donjons* 2003, p. 70 ; *Donjons* 2004, p. 41, 107, 134, 193 ; MAQUET 2005, p. 316, 331 ; GENICOT 1973, spéc. p. 77. Ailleurs, voir aussi FRECKMANN 2009, p. 271 et GOER 2009, p. 244.
8. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir l'usage du verre se répandre. Voir par exemple LEGUAY 2003.

Espaces intérieurs, cloisons et escaliers : un puzzle à reconstituer

L'accès à la cave n'est sans doute possible que par l'extérieur du bâtiment, ce qui est couramment le cas durant le Moyen Âge. Le solide escalier en pierre permet notamment d'y descendre des tonneaux de bière et de vin. Le rôle des deux soupiraux se limite probablement à ventiler et à éclairer la pièce, mais pas à y faire passer du matériel ou des denrées, l'espace entre le plancher du rez-de-chaussée et les soupiraux ne le permettant pas. Deux niches voisinent les soupiraux. Le plafond de la cave, peut-être soutenu par un pilier central, constitue le plancher du rez-de-chaussée. Ce couvrement au plancher est le plus fréquent au XIIIe siècle, époque de l'apparition des premières caves[9].

La porte principale de la maison, située à gauche de l'entrée de la cave, ouvre sur un espace relativement étroit. Celui-ci est limité à gauche par le pignon ouest et à droite, le long de l'escalier de la cave, par un mur maçonné (mur de refend ?) ou une cloison en pans-de-bois[10]. Deux petites niches creusées dans le pignon peuvent servir de rangements ou accueillir des chandeliers et offrir un éclairage ténu à cet espace au caractère potentiellement utilitaire (cellier ?). Directement à l'entrée, se trouve l'accès à la citerne d'eau de pluie enterrée. Au bout de cet espace, à droite, se trouve une ouverture menant à la grande pièce de vie et à sa cheminée monumentale dont des traces sont toujours visibles sur le grand pignon. Les niveaux des sols de la « pièce d'entrée » et de la salle d'habitat divergent d'environ 50 cm (la première pièce étant plus basse que la seconde). Des carreaux de dallage – disparus aujourd'hui – constituent peut-être le revêtement de sol de la première.

Dans la grande salle, le sol est constitué d'un plancher de bois reposant sur des corbeaux en pierre encore partiellement visibles. Le plafond, également en bois, sert de plancher pour l'étage supérieur. La descente de la cave est sans doute cachée par des cloisons légères.

Les corbeaux de pierre soutenant le plancher du rez-de-chaussée (photo © MPMM)

9. Très récemment, la question du couvrement des caves médiévales a été évoquée par Philippe Sosnowska et Paulo Charruadas, *Descendre dans les caves médiévales, un remontant pour l'archéologie urbaine ? Programme et enjeux du projet Brussels Archaeological Survey (BAS)*, lors de la 37e journée d'étude du R.M.B.L.F., *Bâtir, nourrir la ville au Moyen Âge. Produits, acteurs et réseaux* (8 décembre 2017). Cette communication a été suivie d'une discussion durant laquelle sont intervenus Marie-Christine Laleman et Emmanuel Bodart, lesquels ont souligné l'importance du couvrement au plancher durant l'époque médiévale, notamment à Gand et à Namur.
10. Concernant des cloisons légères, de type pans-de-bois, voir par exemple CHANTRAINE 1973, p. 119-120 ; HOUBRECHTS 2008, p. 260 (cloisons suggérées dans l'essai de modélisation d'une maison de Dinant au XIVe siècle).

La sole de la cheminée du château de Poilvache, XIIIe siècle (photo J. Plumier © SPW-AWaP)

L'élément central de cette pièce de vie est le foyer. Comme Pierre-Hugues Tilmant l'a noté : puisque le sol est en bois, la sole de cheminée consiste nécessairement en un rehaussement dans le plancher – tel un rectangle de briques réfractaires délimité par des blocs de grès – sur toute la largeur de la cheminée et sur la profondeur nécessaire pour faire brûler aisément du bois. Le cœur de la cheminée est peut-être d'inspiration gothique, constitué d'un arc brisé en blocs de pierre rectangulaire[11]. Son manteau de bois porte le conduit en pierre. À proximité du feu, utile pour la cuisine, se tiennent des tréteaux et une planche en guise de table ainsi que des bancs de part et d'autre.

La question de l'emplacement de l'escalier menant au premier étage est délicate. Se posent non seulement la difficulté de situer l'assise de cet escalier au rez-de-chaussée, mais également celle de son agencement par rapport aux poutres du plafond (rez-de-chaussée) / plancher (1er étage). Dans une première évocation de la maison, nous avons situé cet escalier au-dessus de celui de la cave. Ce qui semblait peu commode avec cette configuration, c'était la trémie située à proximité de la cheminée supposée sur le pignon ouest (cf. infra). Dès lors, il semble plus probable que l'étage ait été gagné par un escalier droit en bois situé contre le mur nord – la trémie se trouvant entre deux poutres du plafond – et peut-être refermé par une cloison en pans-de-bois.

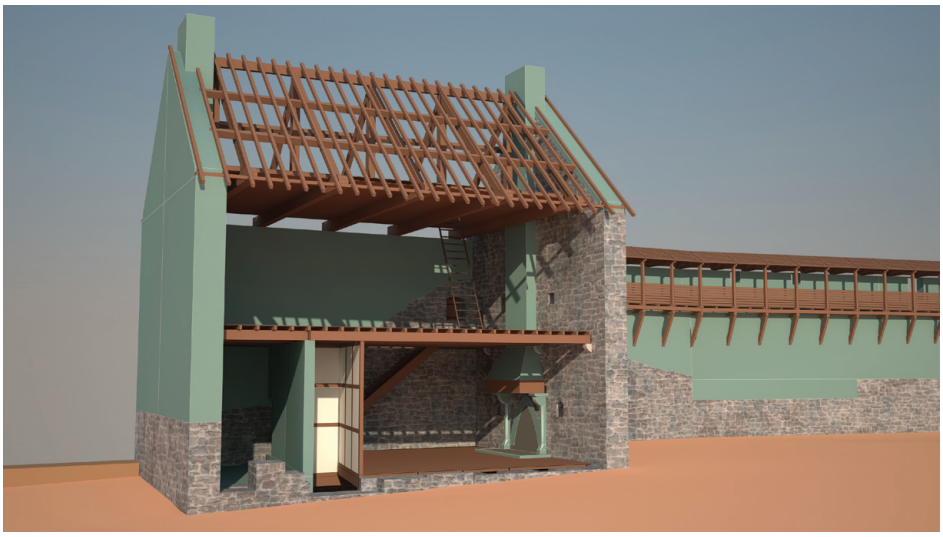

Évocation de l'intérieur de la maison (réalisation aSEHS studio © MPMM)

Le premier étage, comprenant une ou plusieurs pièces, est sans doute un espace dédié au repos et accueillant un mobilier plus ou moins étoffé (lit ? coffres ?). Il est certain qu'une seconde cheminée n'est pas superposée à la première et il est possible qu'il n'y ait pas de source de chaleur directe. Néanmoins, une seconde cheminée chauffe peut-être l'étage depuis le pignon ouest[12]. Une simple échelle suffit certainement pour rejoindre les combles, sous la charpente de la maison, où se trouvent notamment des réserves de grains.

Il ressort de la restitution de la maison « au grand pignon » l'impression générale d'un confort relatif[13] : une seule cheminée attestée au rez-de-chaussée ; pas de traces de latrines ni d'installation pour les eaux usées ; un aménagement assez simple dont témoignent la citerne et les niches murales ; des escaliers en bois, à

11. Voir par exemple HOUBRECHTS 2008, p. 21 ; BERCKMANS 2005, spéc. p. 95, 102 et 131 ; *Condroz* 1989, p. 156 ; CORTEMBOS 1973, p. 95, 104-105.
12. Ce type de configuration, avec une cheminée au rez-de-chaussée et une autre opposée à l'étage, existe notamment au donjon de Crupet.
13. Bien qu'il ne s'agisse pas du même type d'édifice, un exemple contemporain de confort aristocratique est bien visible dans CORTEMBOS 1973, p. 87-112, spéc. p. 100-106.

l'exception de celui menant à la cave. L'habitation se caractérise également par son accolement à la courtine nord et, par conséquent, par sa physionomie « militaire ». Seule la façade sud laisse entrer la lumière, tandis que le mur nord comprend une petite fenêtre permettant la surveillance des alentours et que le pignon donne accès au chemin de ronde de la forteresse. Ces traits de l'édifice, tant en termes de commodités que d'usages défensifs, invitent à présent à formuler une hypothèse quant à ses occupants et à son « statut ».

L'hypothèse d'un fief de garde

Une forteresse nécessite la présence sur place de gardiens chargés de sa protection et de sa défense, de façon plus ou moins permanente ou bien durant une partie de l'année : « d'un lieu et d'une époque à l'autre, le temps annoncé varie entre quelques jours et une année complète ; il se décline généralement en mois ou en semaines, mais parfois aussi en nombre rond de journées (…) »[14]. Depuis 1229 au moins[15], il est avéré que le seigneur de Poilvache octroie à certains de ses hommes un « fief de garde » en échange de la garde, ou « estage », de la forteresse. Le fief de chacun de ces gardiens (*wardains du castiel*) inclut un revenu annuel en argent et peut aussi comprendre des terres ou divers droits[16].

Au XIIIe siècle, deux systèmes de garnison existent dans nos régions : une garnison tournante (c'est le cas au château de Logne par exemple), c'est-à-dire « un roulement entre plusieurs équipes de gardiens qui se relaient au château durant l'année », ou bien « un service permanent effectué par une seule équipe de chevaliers résidant au château »[17]. À Poilvache, comme l'a montré Jean-François Nieus, c'est ce second système de garnison permanente qui prévaut, en tout cas à cette époque[18]. Théoriquement, cet estage à l'année est donc reconduit d'année en année.

Pour certains gardiens, cette organisation est facilitée par le fait que le fief de garde comprend une résidence à l'intérieur de la forteresse. Un certain Jehan de Vring, par exemple, tient en fief *une maison et propriese a Poilevache*[19], la « pourprise » pouvant désigner un enclos, un espace entourant une habitation[20], à l'instar du « courtil » évoqué plus haut pour la maison « au grand pignon ». Dans le bourg de Poilvache se trouve aussi le fief de la maison de Spontin appartenant au seigneur du même nom : *li sire de Spontin devant nomeiz une maison qu'il at seante en la ville de Poilevache c'on dist la maison de Spontin*[21]. Plusieurs seigneurs locaux, tel le sire de Spontin, sont donc appelés à assurer la garde de Poilvache et, en échange, sont logés sur le site et rémunérés[22].

Même si le bourg de Poilvache demeure peu connu, il est avéré que « la majorité des constructions ont une fonction d'habitat »[23]. Eu égard à la réflexion développée ici, s'appuyant sur les textes mentionnant l'existence de fiefs de garde, il me semble probant d'envisager que ces habitats ont été occupés essentiellement par des gardiens du site. Le bourg, plutôt qu'un lieu de vie hétéroclite abritant différents profils d'individus (« habitants urbains » comme à Bouvignes ou Dinant : artisans, marchands, etc.), aurait donc été surtout un espace militaire dévolu aux chevaliers

14. NIEUS 2011, p. 94. Je remercie vivement Jean-François Nieus pour ses précieuses indications au sujet des fiefs de garde.
15. Voir STUCKENS 2018.
16. BALON 1932, p. 15-16. Voir aussi LYON 1954, p. 453.
17. NIEUS 2011, p. 94.
18. NIEUS 2011, p. 100.
19. BODART 2002.
20. Voir par exemple le dictionnaire en ligne de moyen français : http://www.atilf.fr/dmf/
21. BODART 2002.
22. Voir STUCKENS 2018.
23. BODART 2017, p. 34.

des comtes de Luxembourg puis de Namur chargés de la défense de la forteresse. Dans son article sur le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle, Léopold Genicot s'interrogeait : le chevalier Gérard de Dave « ne reçut-il pas de Waleran une somme d'argent ou quelque autre avantage tangible dont, chose qui n'a rien d'anormal, l'acte de 1229 ne ferait pas mention ? »[24]. Une résidence sur le site castral est peut-être l'un des éléments de réponse. La maison « au grand pignon » aurait été bâtie, au XIIIe siècle, pour accueillir l'un des gardiens et peut-être sa famille : d'où son caractère imposant, solide et relativement confortable, ainsi que le coût qu'a dû représenter sa construction entièrement en pierres, par rapport aux constructions plus modestes en pans-de-bois attestées également sur le site[25].

En gardant bien à l'esprit qu'il s'agit d'un raisonnement hypothétique, poussons un peu plus loin la réflexion. Si la forteresse est occupée essentiellement par des gardiens dont les principaux – au moins – sont pourvus d'une résidence sur place, pourrait-on imaginer que le site ait été divisé en « sections » entre ces différents chevaliers ? Ce type d'organisation est connu par ailleurs, notamment à Carcassonne « où chaque tour de la forteresse avait son gardien attitré »[26].

Suivant ce scénario, un chemin de ronde traversant toutes les habitations de l'espace fortifié de Poilvache n'aurait dès lors pas été absolument nécessaire. Dans le cas de la maison qui nous intéresse, plutôt que d'imaginer ce chemin pénétrant la demeure d'un pignon à l'autre et nécessitant de facto deux ouvertures (portes) rien qu'au premier étage, ne pourrait-on pas envisager une coursive permettant

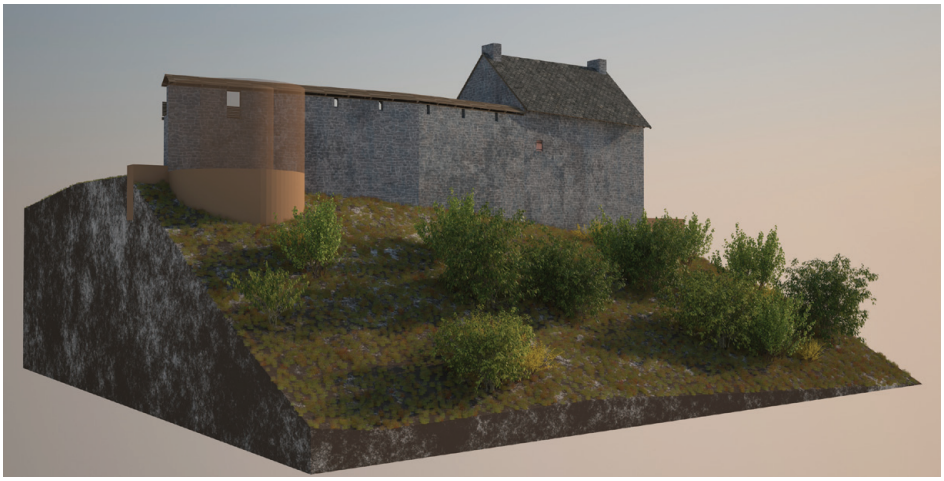

Évocation de la maison et de la coursive la reliant à la tour voisine (réalisation aSEHS studio © MPMM)

La maison « au grand pignon » et sa tour voisine (réalisation aSEHS studio © MPMM)

24. GENICOT 1938, p. 26.
25. À ce sujet, voir notamment ANTOINE 2000.
26. NIEUS 2011, p. 94.

Trous de boulin et corbeaux en pierre (photo © MPMM)

uniquement à l'occupant de la maison de gagner la tour de la courtine nord située juste avant l'espace castral ? Cette coursive en bois le long du mur crénelé serait soutenue par des jambes de force : des structures attestées ailleurs dans Poilvache par la présence de corbeaux en pierre et de trous de boulin. Depuis le premier étage, l'occupant de la maison aurait donc eu la possibilité de jeter un coup d'œil direct sur l'extérieur du site via la fenêtre dans le mur nord et, au besoin, de quitter la maison par la porte adjacente.

Dans nos régions, il n'existe pas à ma connaissance d'exemple de forteresse dont l'espace aurait ainsi été réparti en différents fiefs de garde. Par contre, il est avéré que certains bâtiments du château ou parties des fortifications peuvent constituer des fiefs. C'est par exemple le cas au château comtal de Namur avec la chapelle Saint-Jacques et la porte du haut château, données en fiefs dès le XIIIe siècle, ou encore le fief dit *du Bollwercq*, c'est-à-dire du boulevard d'artillerie, à la fin du XVe siècle[27]. À ces lieux sont liées des terres contiguës ou encore, dans le cas de la porte susdite, une maison et de la nourriture (six pains, une portion de viande, un pot de vin) pour le bénéficiaire du fief[28]. Philippe Bragard, auteur de ces observations, note toutefois que ces fiefs « n'ont eu aucune incidence sur la vie proprement militaire de la forteresse » et qu' « au fil du temps, le lien physique entre les attributaires et le château s'est distendu »[29]. Il y a là deux points intéressants à soulever pour le cas de la forteresse de Poilvache.

Premièrement, il est effectivement difficile de déterminer les conséquences concrètes qu'a pu engendrer une division de l'espace fortifié sur la façon dont la défense du site de Poilvache s'est organisée, en cas de siège notamment. Deuxièmement, comme J.-F. Nieus l'a pointé pour les fiefs de garde, le principe de la garnison permanente s'est essoufflé dans nos régions dès le XIIe siècle. Les bénéficiaires de ces fiefs n'ont progressivement plus habité tout au long de l'année au sein du château de leur seigneur, pour se consacrer davantage à leurs propres terres et résidence(s). À cet égard, le cas de Poilvache est tout à fait particulier. La forteresse est fondée dans un contexte politique tendu, celui de la séparation des terres namuroises et luxembourgeoises à la suite du traité de 1199, ce qui justifie et nécessite la création de fiefs de garde. Pour autant, il est ardu de cerner l'évolution de ces fiefs jusqu'à la destruction du site en 1430.

***

Le présent propos résulte de réflexions naissantes, survenues au fil de la préparation de l'exposition *Quoi de neuf à Poilvache ?* et qui auraient mérité de mûrir quelque peu avant d'être couchées sur le papier. Il est certain, entre autres choses, que les comparaisons avec des sites castraux de nos régions et d'ailleurs devraient être multipliées pour faire évoluer les hypothèses ébauchées. La volonté de l'équipe de la MPMM est toutefois d'ouvrir d'emblée à tous ces pensées en espérant qu'elles susciteront de nouveaux regards sur la forteresse de Poilvache et peut-être, plus généralement, sur le cas des fiefs de garde et des habitats liés. À ce stade, seule l'archéologie pourrait apporter des éléments de réponse validant ou infirmant l'hypothèse d'une assise matérielle de ces fiefs à Poilvache, dont la maison « au grand pignon » serait le témoin le plus intact. C'est précisément ce que propose P.-H. Tilmant dans les pages qui suivent…

27. BRAGARD 2011, p. 56-60.
28. BRAGARD 2011, p. 57.
29. BRAGARD 2011, p. 60.

• Bibliographie

ANTOINE 2000 : ANTOINE J.-L., *À propos de l'utilisation du torchis dans la construction médiévale. L'exemple de Poilvache,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°38, 2000, p. 16-17.

BALON 1932 : BALON J., *L'organisation militaire des Namurois au XIVe siècle,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 40, 1932, p. 1-86.

BERCKMANS 2005 : BERCKMANS O., PLUMIER J. et PLUMIER-TORFS S., *L'ancien château-ferme d'Anhaive : approche archéologique et architecturale*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *La seigneurie d'Anhaive à Jambes,* Jambes, 2005, p. 63-170 (Études et documents du Centre d'archéologie, d'art et d'histoire de Jambes ; 1).

BODART 2002 : BODART E., *Rapport final d'enquête historique. Le château de Poilvache*, s. l., 2002.

BODART 2017 : BODART E. et TILMANT P.-H., *Description du site et de son histoire à partir du milieu du XIIIe siècle*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 22-44 (Carnets du patrimoine ; 151).

BRAGARD 2011 : BRAGARD Ph., *Le château des comtes de Namur, son personnel et ses fiefs au bas Moyen Âge. Quelques notes*, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres*, *terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 45-60.

CHANTRAINE 1973 : CHANTRAINE L., *La « vieille tour » de Tamines. Symbolique d'une petite maison forte au Bas Moyen Âge,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 114-130.

Condroz 1989 : *Condroz*, Liège, 1989 (Architecture rurale de Wallonie).

CORTEMBOS 1973 : CORTEMBOS Th., *Le donjon-porche de Fernelmont. Un exemple remarquable de tour d'habitation de la fin du XIIIe siècle,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 87-112.

Donjons 2003 : *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3 : *Province de Liège*, Namur, 2003 (Inventaires thématiques).

Donjons 2004 : *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4 : *Province de Namur*, Namur, 2004 Inventaires thématiques).

DOPERE 2017 : DOPERE Fr. et TOURNEUR Fr., *Les pierres du château de Poilvache, leur extraction, les techniques de taille et leur mise en œuvre*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 12-16 (Carnets du patrimoine ; 151).

FRÉBUTTE 2017 : FRÉBUTTE Ch. et JAVAUX J.-L., *Accompagnement archéologique de la restauration du donjon de Crupet (Assesse),* dans *La Lettre du Patrimoine*, n° 45, 2017, p. 9-10.

FRECKMANN 2009 : FRECKMANN K., *L'Ouest de l'Allemagne,* dans *L'Allemagne gothique. I. Châteaux et maisons,* dans *Bulletin Monumental*, t. 167/3, 2009, p. 263-274.

GENICOT 1938 : GENICOT L., *Le fief de Jassogne et le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle,* dans *Namurcum*, 15, 1938, p. 23-27.

GENICOT 1973 : GENICOT L. Fr., *La « vieille tour » d'Amay. Maison forte de l'avoué du prince-évêque au XIIe siècle ?,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 59-86.

GOER 2009 : GOER M., *Le Sud-Ouest de l'Allemagne,* dans *L'Allemagne gothique. I. Châteaux et maisons,* dans *Bulletin Monumental*, t. 167/3, 2009, p. 243-250.

HOFFSUMMER 1996 : HOFFSUMMER P., *Les pans-de-bois*, Namur, 1996 (Carnets du patrimoine ; 15).

HOUBRECHTS 2008 : HOUBRECHTS D., *Le logis en pan-de-bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (1450-1650)*, Liège, 2008 (Dossier de la Commission royale des monuments, sites et fouilles ; 12).

JAVAUX 1981 : JAVAUX J.-L., *La « maison » de Pierre de Spontin au XIIIe siècle. Analyse archéologique,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 10, 1981, p. 23-44.

JAVAUX 2004 : JAVAUX J.-L., *Le château de Spontin. De la 'maison' du XIIIe siècle aux 'beaux logements' du XVIIe siècle*, dans GERMAIN J. et GENETTE L. (éd.), *Spontin d'eau et de pierre. Un village millénaire au centre de la Wallonie*, Spontin, 2004, p. 53-72.

LEGUAY 2003 : LEGUAY J.-P., *La fenêtre, signe extérieur de richesse, instrument de travail, poste d'observation et de propagation du « bruyct » dans les villes françaises au Moyen Âge,* dans *Par la fenestre : Études de littérature et de civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, 2003, p. 273-293 [en ligne : http://books.openedition.org/pup/2215].

LYON 1954 : LYON B., *The Fief-Rente in the Low Countries. An Evaluation,* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 32, fasc. 2-3, 1954, p. 422-465.

MAQUET 2005 : MAQUET J. (dir.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005 (Le patrimoine de Wallonie).

NIEUS 2011 : NIEUS J.-F., *Le château au cœur du réseau vassalique. À propos des services de garde aux XIIe-XIIIe siècl*es, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (éd.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 93-108.

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Poilvache et ses gardiens. Quelques réflexions au sujet des occupants de la forteresse,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

TILMANT 2018 : TILMANT P.-H., *La maison au grand pignon,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

Les structures défensives

Pierre-Hugues Tilmant
Archéologue, AWaP

Le fossé et la levée de terre

Au début du XIIIe siècle, l'éperon rocheux sur lequel la forteresse de Poilvache va s'implanter a presque tout pour plaire à ses concepteurs en matière défensive. Indépendamment des considérations de type stratégique qui ont pu découler du traité de Dinant signé en 1199, l'endroit possède de sérieuses qualités militaires. Dominant la vallée de la Meuse de près de 100 m de haut, le lieu constitue naturellement un poste d'observation idéal pour quiconque veut contrôler le fleuve, les chemins qui le bordent et le débouché de la vallée de la Molignée. Il est par ailleurs situé sur la même rive que Dinant, ville importante relevant de la principauté ecclésiastique de Liège. Installer une place-forte à proximité de la cité des Copères peut donc être un choix judicieux. Avoir une vue directe sur Bouvignes qui dépend du comté de Namur n'est assurément pas négligeable non plus. Pour assurer sa défense, le site dispose de plusieurs atouts que lui offre le relief du terrain. À l'ouest, l'éperon est délimité par une falaise. Sur ce côté, toute attaque est donc strictement impossible. Au nord, les pentes du terrain sont telles que l'usage d'engins de siège à contrepoids (trébuchets, mangonneaux, pierrières, etc.) est exclu. À cette époque, l'artillerie à poudre n'existe pas encore. Par ailleurs, des troupes à pied auraient les plus grandes difficultés à lancer des assauts à l'aide d'échelles. La situation est identique sur le flanc sud qui est de plus en partie naturellement défendu par la suite de la falaise.

Il ne reste donc que le flanc oriental par lequel l'éperon est rattaché, via une pente peu importante, aux plateaux occupés par Évrehailles et les villages voisins. L'approche du site ne peut s'effectuer avec facilité que par là. Par ailleurs, toute troupe provenant des plateaux dominera la place-forte et aura donc l'avantage. C'est donc fatalement sur ce côté que seront lancés d'éventuels assauts. Dès lors, cette partie du site devra être fortifiée en priorité et équipée des moyens de défense les plus importants. Le plus simple et le plus radical consiste à empêcher l'adversaire d'atteindre le pied des murailles. Au début du XIIIe siècle en effet, les assauts consistent notamment à dresser des échelles contre les remparts jusqu'à atteindre le sommet de ceux-ci. Si les boulets propulsés par les engins de siège cités précédemment parviennent à provoquer une brèche, c'est par celle-ci que s'engouffreront les attaquants et l'assaut en sera facilité. Pour les défenseurs, l'objectif consiste donc à maintenir l'adversaire le plus loin possible des murailles, d'où l'utilité du fossé. À Poilvache, celui-ci sera creusé dans le calcaire à l'endroit où l'éperon rocheux se rétrécit. L'idéal aurait été de le remplir d'eau afin de rendre son franchissement encore plus risqué mais c'est rigoureusement impossible : il n'y a pas de source sur le site. Pour remédier à ce défaut, le fond du fossé a été aménagé de façon à le rendre difficilement praticable. Des paliers de hauteur irrégulière y ont été maintenus. Se déplacer d'un point à l'autre du fossé est donc malaisé. L'escarpe a été taillée en pente et il est par conséquent risqué d'y appuyer des échelles.

Le fossé vu en direction du sud (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

En dépit de ses dimensions (longueur : 110 m / largeur : de 14 m à 22 m / profondeur maximale de près de 7 m), le fossé ne peut suffire à lui seul en tant que ligne de défense avancée du flanc oriental de la partie château du site. La portée des engins de siège à cette époque varie en effet de 40 m à 220 m[1] et est donc supérieure à la largeur du fossé ; ils n'auraient aucun mal à projeter des boulets de pierre

1. BEFFEYTE 2008, p. 9-13.

contre les murailles et à les endommager jusqu'à y provoquer des brèches. Par conséquent, une ligne de défense complémentaire est vitale et il est indispensable de l'établir le plus à l'est possible. Cela permet de retarder l'adversaire et l'empêche d'employer dès son arrivée les trébuchets et autres engins du même genre. Ce dispositif est mis en place sous la forme d'une levée de terre dont le tracé est encore partiellement visible aujourd'hui sur 65 m de long. Par rapport au parking actuel, elle présente une hauteur maximale de 4,50 m. Il est vraisemblable qu'elle était surmontée d'une palissade de bois dont rien n'a subsisté.

IIIII Le franchissement du fossé et le chemin de défilement IIIIII

Afin de franchir le fossé et d'entrer dans la forteresse, un pont-levis est indispensable. Aucune trace archéologique n'en a été découverte jusqu'à présent. En effet, le tronçon du fossé où il était implanté n'a jamais été fouillé pour des raisons d'accessibilité au site. On sait toutefois par un plan de 1570 qu'à cette époque il en subsistait deux piliers qui supportaient la partie fixe. Au pont-levis succède l'entrée de la place forte par la première porte du chemin de défilement. À l'heure actuelle, cette entrée se présente sous la forme d'un large passage entre deux massifs de maçonnerie. Le chemin de défilement, construit en plusieurs phases, a une double fonction. D'une part il sert de lieu de contrôle et de surveillance pour quiconque veut entrer à Poilvache. À cet effet, de petites salles ont été aménagées contre les première et deuxième portes ; elles abritaient vraisemblablement des membres de la garnison. D'autre part, il est conçu pour retarder au maximum l'adversaire en cas d'attaque. Il se situe beaucoup plus bas que le chemin de ronde dont la courtine sud du château était assurément équipée. Les défenseurs dominent donc tout assaillant qui aurait réussi à entrer dans le chemin, leur donnant ainsi un net avantage. Par ailleurs, le chemin est équipé de trois portes que l'on peut qualifier de fortifiées compte tenu de leurs équipements. La première se situe entre deux constructions quadrangulaires, aux murs épais, ayant certainement eu la fonction de tours. Dans l'épaisseur de leurs maçonneries sont aménagés des orifices permettant de faire coulisser une poutre de bois afin de renforcer la porte contre toute tentative d'enfoncement. Le même système s'applique à la deuxième porte. De plus, celle-ci est flanquée côté sud de deux structures défensives, dont une tour semi-circulaire. Contre cette dernière se trouve l'un des deux escaliers qui donnaient accès au

Cavité de la deuxième porte du chemin de défilement. Les défenseurs pouvaient y faire coulisser un madrier de bois afin de retarder l'enfoncement de la porte avec un bélier (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Un des escaliers du chemin de ronde dans le chemin de défilement (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

chemin de ronde. Enfin, pratiquer des tirs en enfilade est impossible sur toute la longueur du chemin de défilement. On constate en effet que ce dernier, à partir de la deuxième porte, prend une orientation plus marquée vers l'ouest.

Les murailles primitives du château et du bourg

Les fouilles ont clairement démontré qu'à l'origine, la partie château de la forteresse est uniquement défendue par des murailles délimitant un quadrilatère d'environ 70 m sur 80 m et qui sont dépourvues de tour[2]. Il s'agit là d'un défaut particulièrement grave en matière de défense puisqu'il est impossible de protéger le château par des tirs latéraux. Les angles morts ainsi provoqués ne le permettent pas. Le côté est étant le plus exposé à d'éventuelles attaques, le rempart élevé sur ce flanc est épais de 2,10 m. Le rempart nord, difficilement accessible en raison du relief du terrain, n'a qu'une épaisseur moyenne de 1,40 m. La muraille sud, défendue par le chemin de défilement, est épaisse de 1,50 m à 1,60 m.

La courtine sud du château (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Faute de fouille, l'épaisseur du rempart ouest demeure indéterminée à l'heure actuelle. La hauteur maximale actuellement conservée, côté sud, est de 7 m mais elle ne représente assurément qu'environ 65 à 75 % de l'élévation primitive. Presque toute trace du chemin de ronde a disparu. Le château semble également avoir été considéré comme un réduit défensif potentiel, au cas où le bourg aurait été attaqué et pris au cours d'un siège. C'est ce qui explique vraisemblablement la présence d'un rempart sur le côté ouest du château, le séparant de ce bourg. Ce dernier est lui aussi défendu par une enceinte, sauf là où la falaise rend inutile ce type de fortification. Il semble qu'à l'origine, elle aussi est dépourvue de tour comme le suggère l'examen des maçonneries encore en élévation[3]. Compte tenu de la pente du terrain qui entoure cette partie de la forteresse, tout usage d'engin de siège est impossible. Dès lors, il n'est pas indispensable de construire une muraille trop importante. L'épaisseur de celle-ci, au nord et à l'ouest, varie de 1 m à 1,30 m et la hauteur maximale conservée est de 7,50 m. Sur le côté ouest, des corbeaux portent un chemin de ronde en bois. Il en existe un autre, construit selon la même

2. TILMANT 2002-2008, année 2006, p. 9.
3. Une couture architecturale est visible à l'intersection entre la courtine ouest et la tour du Midi. Bien qu'estompé en partie par les restaurations modernes, le même phénomène est discernable entre la tour de l'Ouest et les courtines nord et ouest.

technique, sur une partie du rempart nord. À hauteur de la maison « au grand pignon » par contre, le chemin de ronde est partiellement aménagé dans l'épaisseur de la muraille. Par ailleurs, la courtine sud-est, d'une épaisseur moyenne de 0,80 m, présente en plusieurs endroits des décrochements où des ouvertures de tir sont aménagées afin de permettre de couvrir ses flancs. Son état de destruction est important et rien ne permet d'affirmer qu'elle présente au moment de l'occupation du site une élévation similaire à celle de la courtine sud du bourg, conservée au maximum sur 5,70 m de haut.

La courtine sud du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Les tours du château et du bourg

Dans la partie château du site, il est prouvé par les recherches archéologiques que les tours de Luxembourg, des Bohémiens, du Nord et semi-circulaire Nord sont postérieures à la construction des courtines[4]. Ces dernières ont dû être détruites sur de très courts tronçons aux emplacements choisis pour l'édification des tours. Il s'agit des angles nord-est et sud-est du château, ainsi qu'au centre des murailles est et nord. Des portes y ont été créées, donnant accès aux nouvelles structures de défense. Les tours se trouvent à presque égale distance les unes des autres, permettant ainsi un flanquement efficace des remparts. Bien qu'elles soient détruites en grande partie, il est indéniable que chacune d'entre elles comportait au moins trois niveaux. Le niveau inférieur a pu être totalement dégagé dans les tours de Luxembourg et du Nord. Il ne présente aucune ouverture de tir vers l'extérieur et sa hauteur varie de 1,20 m à 1,80 m[5]. Un plancher de bois le sépare du niveau médian, équipé de plusieurs archères. Ces dernières ne sont pas toutes conservées mais en fonction du flanquement nécessaire des courtines, on peut estimer leur nombre à quatre pour chaque tour et pour ce niveau. À partir de ce dernier, un escalier de pierre donne accès au niveau supérieur. L'existence de celui-ci n'est attestée que par les escaliers partiellement conservés.

L'intérieur de la partie écroulée de la tour des Bohémiens avec une de ses archères (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

La courtine nord du bourg est équipée de deux tours semi-circulaires où F. Donny

4. Cette construction postérieure des tours se remarque également à Burg-Reuland et Achet. CLAEYS 2003, p. 5-32 ; FOCK 1994, p. 83-84.
5. Le premier niveau de la tour semi-circulaire nord est lui aussi dépourvu de toute ouverture de tir.

L'escalier de la tour des Bohémiens (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

ne semble pas être intervenu et qui n'ont pas fait l'objet de fouilles archéologiques[6]. On ignore donc presque tout de leurs dispositions. Dans la tour de l'Ouest, les niveaux médian et supérieur sont bien conservés. Neuf meurtrières y sont réparties, permettant une défense efficace. Le chemin de ronde des courtines nord et ouest est accessible par deux portes situées au niveau supérieur. De la tour du Midi ne subsiste plus que le niveau inférieur, comblé, et une faible partie du niveau médian. Quant à la tour dite « de la Monnaie », elle ne mérite absolument pas son nom. Cette construction n'est en réalité constituée que d'un court tronçon de rempart

La tour de l'Ouest à l'angle des courtines ouest et nord du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

6. Leur étude serait néanmoins capitale pour établir si oui ou non elles sont elles aussi postérieures à la muraille. Il semble que ce soit le cas pour la tour située au centre de la courtine nord du bourg d'après l'observation partielle de certaines coutures architecturales. Des dégagements complémentaires sont toutefois indispensables afin de s'en assurer.

courbe reliant les courtines sud et sud-est. Cet élément de défense ne comporte qu'un seul niveau équipé de deux meurtrières.

Le chemin de ronde sur piliers

Les courtines sud et sud-est du bourg n'ont qu'une épaisseur réduite de 0,75 m à 0,90 m. À l'origine, elles ne comportent que plusieurs meurtrières et rares sont celles qui permettent un flanquement latéral efficace. Aucun chemin de ronde sur corbeau ne semble avoir été prévu au moment de la construction. Sans doute est-ce lié au relief extérieur jugé défavorable à toute attaque et à la proximité de la falaise dominant Houx. Dès lors, la défense de cette partie du site présente de graves lacunes et semble avoir été négligée. En l'absence d'un chemin de ronde, le contrôle visuel sur quiconque tenterait de s'approcher de la forteresse sur ce côté, à partir du ravin de la Coleberre, est donc incomplet. C'est vraisemblablement après le siège de 1238, révélateur des déficiences du site au point de vue défensif, que ce défaut sera corrigé, en tout cas sur une partie des courtines précitées. L'amélioration consiste notamment à construire contre ces dernières une série de quinze piliers quadrangulaires, lesquels portent un chemin de ronde. Ce dispositif est appliqué depuis l'extrémité de la courtine sud jusqu'à l'une des pièces appuyée à la courtine sud-est[7].

Un tronçon de la courtine sud-est du bourg avec les piliers portant le chemin de ronde (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Le boulevard

Au cours de la construction de la forteresse, au début du XIIIe siècle, l'artillerie ne comporte encore que des engins de siège à contrepoids. Ceux-ci projettent des boulets de pierre à des distances variables et avec une précision inégale. La courtine est du château est la plus exposée à ce type d'armement. Pour s'en protéger, les défenseurs ont construit à cet endroit la muraille la plus importante de tout le site. Avec ses 2,10 m d'épaisseur, elle est, au départ, suffisante pour résister à l'impact des boulets. Ce genre de défense va progressivement devenir inefficace

7. TILMANT 2002-2008, année 2006, p. 46-65 ; TILMANT 2004, p. 218-220 ; TILMANT 2005, p. 39-41. Le château d'Amblève (commune d'Aywaille) présente lui aussi un système de chemin de ronde sur piliers. D'URSEL 2003, p. 132-135.

en raison de l'apparition d'une invention redoutable : la poudre noire. Il en aurait été fait un usage militaire pour la première fois en Europe occidentale dans la première moitié du XIVe siècle[8]. Dès lors, il deviendra progressivement possible de propulser un boulet avec une force démultipliée, provoquant ainsi sur les vieilles murailles des dégâts nettement plus graves qu'auparavant.

À Poilvache, la parade face à ce nouveau danger va consister à construire un deuxième rempart à environ 2 m à l'est de la courtine primitive. L'espace entre les deux maçonneries est partiellement comblé avec des remblais. La largeur de ceux-ci, additionnée aux deux murailles, permet de créer un ensemble d'environ 6 m d'épaisseur.

Le *boloirque* vu en direction du nord (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

La masse des remblais est de nature à absorber l'onde de choc provoquée par l'impact des boulets. Le nouveau système a un autre avantage : par son emprise, il facilite l'usage des canons et des bombardes pour les défenseurs. C'est assurément ce dispositif adapté aux nouveaux armements qui est qualifié de *bolewert* dans un livre de compte de 1429 et de *boloirques* dans le texte de Jean de Stavelot relatif au siège de 1430[9]. En français moderne, le terme deviendra boulevard. Ce dernier, selon les critères de la castellologie contemporaine[10], est considéré comme un terme désignant de manière générale les structures défensives construites en avancée par rapport aux anciennes courtines. Ces structures adaptées à l'artillerie à poudre peuvent se présenter différemment au point de vue de leurs plans et de leurs positions. La barbacane et la fausse-braie sont des types de boulevards. À Poilvache, d'après la terminologie technique en usage aujourd'hui, le dispositif défensif construit à 2 m à l'est de l'ancienne courtine répond bien à la définition de fausse-braie mais c'est certainement sous le terme de *bolewert* et ses dérivés employés en 1429-1430 qu'il est désigné. L'apparition des boulevards à l'époque médiévale est en effet liée à l'émergence de l'artillerie à poudre et ils sont

8. de CROUY-CHANEL 2010, p. 34-42.
9. D'autres orthographes sont employées pour cette structure défensive. On trouve ainsi les termes *boluwert* et *boluwerc* dans un texte de 1429 (MULLER 1953, p. 348) ; *boluwies* dans un document comptal de 1429 (LAHAYE 1895, p. 154). Le terme de *bolleworck* est également utilisé par Jean de Stavelot à propos de Bouvignes (de STAVELOT 1861, p. 254). Il est vraisemblable que dans l'esprit de Jean de Stavelot, le terme *boloirques* désignait l'ensemble des structures défensives aménagées en avancée de la courtine est du château.
10. DURAND 2001, p.17 ; MESQUI 1997, p. 68.

destinés à recevoir des pièces d'artillerie. Ces dernières sont coûteuses, tant au point de vue de leur fabrication que de leur usage. Dès lors, pour les défenseurs, il est indispensable de les disposer en des emplacements soigneusement choisis, à l'abri de tout assaut trop aisé de l'adversaire. La solution la plus simple consiste à faire précéder les boulevards de fossés. À Poilvache, adopter ce procédé ne pose aucun problème puisque le boulevard sera construit en empiétant sur l'emprise du fossé du XIIIe siècle, du côté de l'escarpe. La largeur du fossé n'en sera que fort peu diminuée. Par contre, disposer des pièces d'artillerie sur la levée de terre située plus à l'est était défavorable en raison de la configuration du terrain. Actuellement, ce dernier ne laisse percevoir aucune trace d'un fossé qui l'aurait précédée[11]. Par ailleurs, à environ 50 m à peine au nord-est de la levée de terre, le terrain présente une côte régulière vers les plateaux et c'est précisément de ce seul côté que pouvaient provenir les assaillants. Le relief du terrain leur était donc favorable pour l'attaque de la levée de terre. Équiper cette dernière de pièces d'artillerie aurait donc été trop risqué[12].

Boulets (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Le *boloirque* édifié devant la courtine orientale du château relie entre elles en un front continu les tours de Luxembourg, des Bohémiens et du Nord. Son état de destruction est quasi intégral sur certains tronçons. Cela s'explique vraisemblablement par le fait qu'il était directement exposé aux tirs de l'artillerie du prince-évêque de Liège à partir du moment où les troupes de celui-ci avaient pris position au sommet de la contre-escarpe. Indépendamment des effets dévastateurs de cette artillerie, il est plausible qu'une partie des dégâts observés résulte de destructions ordonnées par le prince-évêque après la reddition de la forteresse[13].

La question des fiefs de garde

Comme dans tout site fortifié, la garde est à Poilvache un composant essentiel de la vie quotidienne. Dans le cas de la forteresse, l'un des textes qui nous sont parvenus montre que c'est très tôt dans son histoire que la surveillance des lieux a été organisée. Waleran de Montjoie est rapidement amené à s'en préoccuper, comte tenu en outre de son caractère belliqueux qui ne lui vaut pas que des alliés. C'est naturellement à une personne issue de famille noble, Gérard de Dave, qu'il octroie un fief en échange d'un service de garde. L'acte conservé évoque une durée apparente d'un an et un jour. Par la suite et jusqu'à la destruction du site en 1430, les textes indiquent clairement la haute origine des titulaires des fiefs de garde. Ceux-ci ont donc un statut social privilégié. Quel que soit l'endroit d'où ils proviennent et quelle que soit la durée du service auquel ils s'engagent, ils devront résider à Poilvache afin de surveiller et contrôler efficacement les abords du site. Sans doute étaient-ils autorisés à s'absenter temporairement pour, en outre, gérer leurs fiefs mais néanmoins, le principe d'une présence permanente était certainement d'application. Cette caractéristique a évidemment pu varier en fonction du nombre de fiefs de garde et de l'absence de périodes de tensions et de troubles dans la région de la prévôté. Quoiqu'il en soit, les gardiens du site n'arrivent pas seuls à Poilvache. La famille proche, les serviteurs liés au niveau social et les hommes d'armes accompagnent chaque titulaire de fief. Afin de les loger, il faut des bâtiments d'une certaine ampleur et qui sans doute aussi reflètent dans une certaine mesure le statut élevé du principal occupant. Il est par ailleurs indispensable que les édifices soient implantés au plus près des parties de la forteresse à surveiller.
La longueur totale du site est d'environ 360 m, entre la tour de l'Ouest et le point

11. Bien que datant de 1771-1778 et donc bien postérieur à l'abandon du site, l'atlas de Ferraris rend certainement compte d'un relief du terrain qui n'a vraisemblablement pas changé depuis 1430. Le fossé qui précède la courtine orientale est le seul à y être représenté.
12. Reprenant une suggestion de R. Libois (LIBOIS 1990, p. 23), Ph. Bragard envisage cependant cette hypothèse (BRAGARD 2002, p. 13).
13. Jean de Stavelot précise *et puis fut ladit fortereche abatue et toute demolue* (de STAVELOT 1861, p. 254).

le plus éloigné de la levée de terre située à l'est du grand fossé. Le périmètre des murailles externes atteint près de 700 m. Comment la garde était-elle organisée pour répondre au mieux à la surveillance d'une place-forte d'une telle importance ? A priori, les effectifs auraient dû être plus importants que pour le château de Logne qui jusqu'au milieu du XIIIe siècle semble essentiellement composé d'une enceinte d'un périmètre d'environ 210 m de long ainsi que d'une tour-donjon[14]. On y recense des effectifs globaux moyens d'environ 25 à 50 hommes, y compris les gardiens responsables de la garde. Une troupe beaucoup plus nombreuse était-elle pour autant nécessaire à Poilvache ? Ce n'est pas certain compte tenu du relief du terrain. L'examen de ce dernier montre incontestablement que certains tronçons du périmètre ne risquaient pas la moindre attaque, en tout cas pas sans courir le risque de graves pertes humaines. La tour dite « de la Monnaie » est implantée à l'extrémité sud du site. Elle n'est éloignée que d'une vingtaine de mètres de la falaise dominant Houx. Le dénivelé sur cette courte distance atteint près de 15 m. L'endroit est beaucoup trop escarpé pour toute tentative d'approche, même en provenant de l'est. Vers le sud-est, des troupes auraient pu tenter de parvenir au pied des murailles à partir du ravin de la Coleberre. Toutefois, un dénivelé de près de 80 m sur une distance à franchir d'environ 250 m donne la mesure des risques encourus. Vers le nord, la situation est à peu près identique entre le chemin partant de l'extrémité occidentale de la falaise et la courtine. La différence de niveau est de près de 50 m sur une distance à franchir d'environ 150 m. À l'ouest, la bande de terre qui sépare le pied de la courtine de la falaise présente en direction de celle-ci

La falaise au pied de la courtine ouest du bourg (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

une pente redoutable. Au nord, au sud et à l'ouest, les besoins en effectifs liés à la défense peuvent donc être réduits mais il n'en demeure pas moins qu'une surveillance attentive est indispensable. Il est capital que toute troupe non identifiée et aux intentions inconnues soit détectée le plus tôt possible. C'est en cela que réside le premier objectif d'un chemin de ronde. Celui-ci fournit un point de vue élevé sur les alentours ; il est également en quelque sorte mobile par la circulation que permet le chemin.

Le chemin de ronde de la forteresse était-il continu sur toute la longueur des murailles ? Rien ne permet de l'affirmer. Par endroit, celles-ci sont détruites à environ 90 %. Les recherches archéologiques démontrent qu'il n'en existait vraisemblablement pas entre deux édifices appuyés à la courtine sud-est du bourg. Quoiqu'il en

14. CLOSON-REMY 1992, p. 411-413.

soit, il est indéniable que pour parvenir à une sécurité efficace du site, des effectifs importants sont nécessaires et qu'ils ne peuvent être fournis que par plusieurs titulaires de fief de garde. Il convient donc d'admettre, comme le suggère l'équipe de la MPMM[15], que le périmètre à contrôler ait été réparti entre eux. Ils logent sur place. Leur habitat doit certainement remplir certains critères, au nombre plausible de trois : la liaison par rapport aux secteurs à surveiller, le volume afin de satisfaire au logement de plusieurs personnes et l'apparence qui doit refléter le statut social des gardiens. Les textes ne disent évidemment rien de ces aspects. Les fouilles et l'étude des vestiges conservés en élévation fournissent par contre quelques indices quant à la localisation de ces bâtiments liés sans doute à la garde.

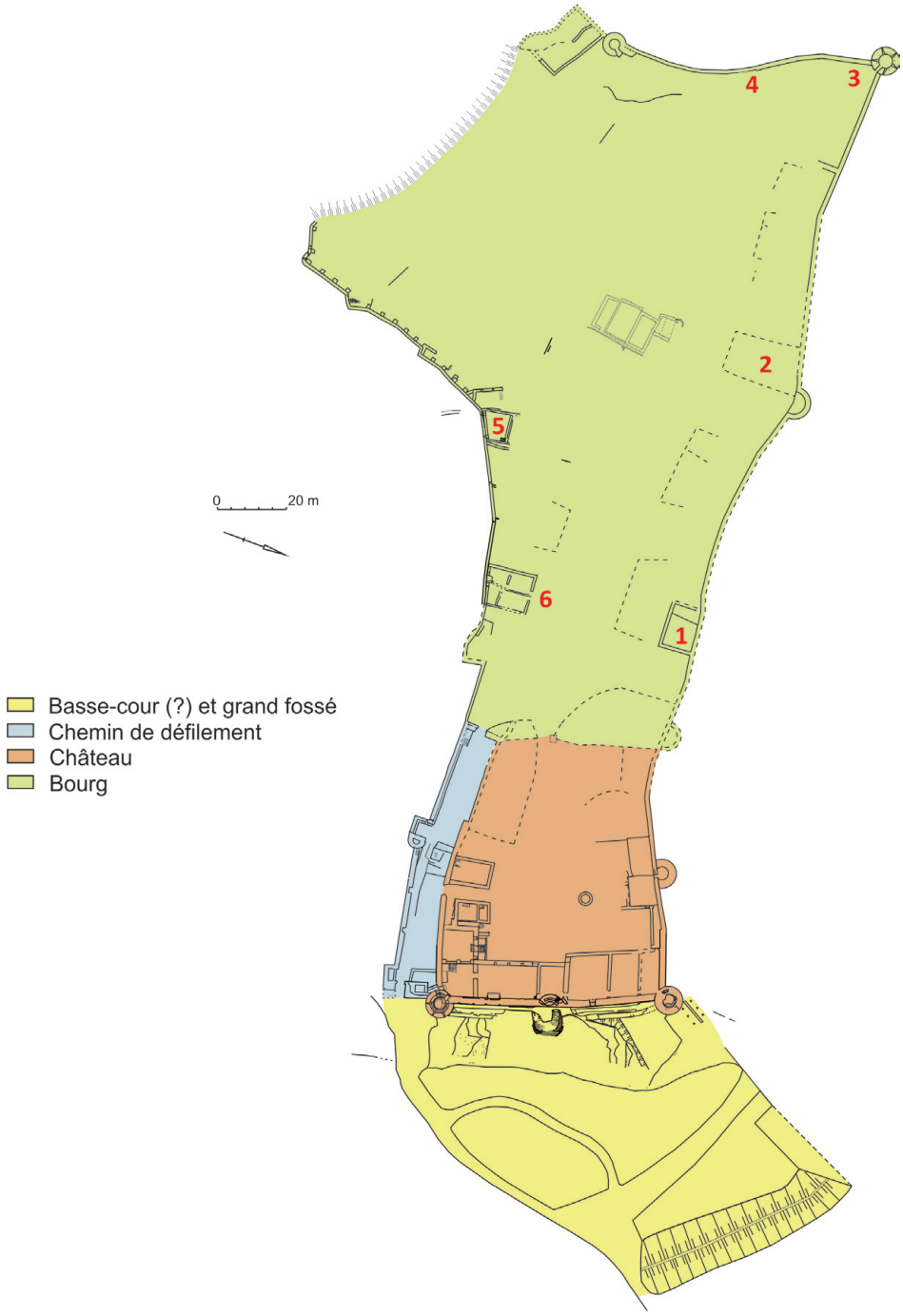

Hypothèse de localisation d'édifices en relation avec les fiefs de garde (réalisation P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

15. STUCKENS 2018b.

L'un d'entre eux est la maison « au grand pignon » (plan : 1), appuyée à la courtine nord. Au niveau de son premier étage, elle est directement associée au chemin de ronde qui traverse le pignon oriental et se poursuit en direction du château. En effet, la partie du chemin construite dans l'épaisseur de la muraille n'est pas assez large pour permettre à elle seule une circulation efficace indispensable pour des raisons de défense. Cette difficulté est résolue par le fait que le plancher du premier étage de la maison est, d'après la restitution la plus vraisemblable et l'étude des vestiges, au même niveau que la partie maçonnée du chemin. Le chemin de ronde et la ou les pièces de l'étage (à usage de chambres en toute logique) cohabitent donc, même s'il est très vraisemblable qu'il existe une cloison, sans doute pourvue d'une porte, pour séparer l'espace privé de l'espace défensif. Les volumes présentés par le bâtiment sont vastes. Le rez-de-chaussée et le premier étage totalisent près de 260 m², auxquels s'ajoutent le sous-sol (cave et citerne) et les combles. Par ses dimensions, les matériaux employés pour sa construction et son équipement en terme de confort, il est indéniable que l'édifice témoigne du statut social élevé de son occupant, lequel est probablement l'un des titulaires des fiefs de garde connus par les textes[16]. Il est vraisemblable que lui fut confiée la défense d'une partie de la courtine nord du bourg, à hauteur de la maison et à l'est de celle-ci jusqu'à la tour située à la jonction entre le bourg et le château[17].

La maison « au grand pignon » n'est pas le seul cas de figure d'un bâtiment d'une certaine ampleur et dont l'emplacement et / ou des aménagements architecturaux pourraient avoir été choisis en fonction de considérations défensives. Tous n'ont peut-être pas de rapport avec les fiefs de garde et il se peut que la commodité offerte par les courtines afin d'y appuyer un édifice soit la seule considération prise en compte par les constructeurs. Néanmoins, il est intéressant de se pencher sur les implantations de bâtiments en relation possible avec les fiefs précités. À hauteur du centre de la courtine nord du bourg et s'appuyant en partie sur la tour qui s'y élève se trouve un édifice dont subsiste un important tronçon du pignon sud en pierre (plan : 2). Le même matériau fut employé côté ouest et vraisemblablement à l'est. D'après le tracé discernable des vestiges, la construction aurait occupé au sol une surface approximative de 220 m², ce qui en aurait fait un bâtiment plus vaste que la maison « au grand pignon », comme en témoigne le plan de Poilvache de 1570[18]. Une telle superficie permettait de servir d'habitat à un groupe de personnes plutôt conséquent et révèlerait un statut social élevé. Ce dernier et le lien topographique direct avec la tour pourraient être des indices en relation avec un fief de garde.

La courtine ouest du bourg présente une situation similaire de relation étroite entre un bâtiment et une structure défensive. La muraille présente encore les vestiges de deux fenêtres à banquette auxquelles s'ajoute la brèche dite des Patriotes qui n'est elle-même qu'une ancienne fenêtre comme le montre une carte postale ancienne. Il convient donc d'admettre l'existence de deux, voire trois édifices appuyés à la courtine (plan : 3 et 4). L'un d'entre eux (plan : 3) se trouvait à la jonction entre cette dernière et la tour de l'Ouest. La distance entre la fenêtre à banquette et la tour n'est que de 2,50 m. La restitution la plus plausible de l'emprise du bâtiment où se trouvait la fenêtre amène à penser qu'il était nécessaire d'y entrer afin d'avoir accès à la tour. Les édifices étaient construits intégralement en pans-de-bois sur leurs côtés nord, sud et est, d'après l'absence de vestiges maçonnés au sol, contrairement au cas précédemment évoqué (plan : 2)[19]. Le fait que ces bâtiments aient été construits avec des matériaux périssables plutôt qu'en pierres n'est pas incompatible avec le statut de leurs occupants. Les titulaires des fiefs de garde

16. STUCKENS 2018a et b.
17. À l'ouest de la maison, le niveau de destruction de la courtine est tel qu'il est impossible d'affirmer que le chemin de ronde se poursuivait dans cette direction.
18. VAN DEN HEUVEL 1999, p. 3-14.
19. L'édifice situé à l'angle des courtines ouest et nord n'aurait pour sa part été construit en pans-de-bois que sur ses côtés sud et est.

Emplacement des fenêtres à banquette sur la courtine ouest du bourg. La brèche est à l'emplacement d'une des fenêtres (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

tirent avant tout leur prestige de leur fonction. Les pièces situées au premier étage bénéficient d'un éclairage naturel par les fenêtres précitées. Leur forme témoigne de la recherche d'un certain confort. La muraille servant d'appui aux bâtiments est trop étroite pour que dans son épaisseur prenne totalement place un chemin de ronde. En conséquence, ce dernier est partiellement construit en encorbellement. Ce dispositif est soutenu par des poutres reposant sur une série de corbeaux dont subsistent de nombreux exemplaires. Ceux-ci dominent de très peu le sommet des fenêtres à banquette. La restitution de la hauteur des différents niveaux des maisons amène à penser que leur deuxième étage se trouvait à hauteur du chemin de ronde et était en communication directe avec lui. Il est donc plausible que certains de ces édifices aient été occupés par des titulaires de fiefs de garde à qui avait été confiée la surveillance de la courtine ouest du bourg.

L'un des édifices en relation probable avec les fiefs de garde. À l'arrière-plan la courtine doublée par un mur pourvu de deux embrasures (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

Enfin, les fouilles pratiquées au niveau de l'enceinte sud-est en 2005 et 2007 ont révélé l'existence de deux autres bâtiments dont l'aménagement est en lien direct avec les nécessités de la défense. Le premier, d'une superficie au sol de 70 m², est situé contre la muraille, au sommet du tronçon de celle-ci orienté nord-sud et équipé des quinze piliers évoqués ci-dessus (plan : 5). Par sa position proche de la rupture de pente du terrain, l'édifice domine toute cette partie de la courtine et occupe donc un emplacement privilégié en terme de défense. Par ailleurs, sa construction a été adaptée aux contraintes imposées par cette dernière. En effet, la section de muraille contre lequel il s'appuie a été doublée d'un mur interne. Celui-ci a été pourvu de deux embrasures afin de maintenir l'usage des deux meurtrières dont était équipée la courtine à l'origine[20]. La création de ce mur a très certainement été prévue afin d'obtenir une épaisseur des maçonneries susceptible de porter la suite du chemin de ronde qui jusque-là était soutenu par les piliers. Les fouilles ont démontré qu'à l'est du bâtiment, l'enceinte ne présente plus de dispositif lié à un chemin de ronde, sur une distance de 35 m. Ces observations suscitent l'hypothèse selon laquelle l'édifice aurait en quelque sorte « commandé » la défense d'une portion de l'enceinte précédant celle où aucune trace de l'existence d'un chemin de ronde n'a été découverte.

35 m plus à l'est s'élève le deuxième bâtiment (plan : 6). D'après les phases de construction révélées par les fouilles archéologiques, il semble n'avoir formé à l'origine qu'un seul vaste habitat de près de 125 m². Sa pièce principale aurait été aussi grande que celle de la maison « au grand pignon » et pourvue d'une cheminée dont certains blocs taillés sont identiques à ceux de cette maison. Le tronçon de la courtine sud-est contre lequel s'appuyait l'édifice fut renforcé par un pilier de

20. TILMANT 2002-2008, année 2005, p. 42-46.

Doublement de la courtine à hauteur de l'un des édifices en relation probable avec les fiefs de garde (photo P.-H. Tilmant © SPW-AWaP)

plan trapézoïdal auquel furent ajoutés postérieurement d'autres murs[21]. L'épaisseur conjuguée de ces maçonneries était de nature à porter un chemin de ronde se poursuivant vraisemblablement vers l'est. Comme dans le cas précédent, on constate ici une adaptation de la courtine dans l'emprise du bâtiment. Parmi le matériel archéologique qui y a été découvert figurent une pointe de javelot et deux boulets en pierre. Par ailleurs, à faible distance, une partie de bassinet (casque) a été retrouvée le long de la courtine sud-est. La présence d'objets à usage strictement militaire à l'intérieur et à proximité de la maison conforte-t-elle l'hypothèse d'une relation entre celle-ci et l'un des gardiens du site ? Les fouilles menées dans le bourg sont encore d'ampleur trop limitées pour que l'on puisse répondre favorablement à cette question.

Le niveau de destruction des édifices présentés ci-dessus est important et limite donc la portée des observations de terrain. La relation entre les titulaires des fiefs de garde et certains bâtiments demeurent de ce fait hypothétique et plusieurs zones d'ombre subsistent. Y avait-t-il par exemple une organisation commune pour la protection de l'ensemble de la forteresse ou existait-il une différence entre le bourg et le château ? Aurait-on eu pour le premier une structure basée sur les fiefs de garde et pour le second une garnison ? Quel était le rôle du châtelain par rapport à la garde ? Sur ces questions, c'est davantage l'étude des textes qui apportera peut-être des éléments de réponse. Malgré la persistance d'interrogations, la confrontation entre les données archéologiques encore fort partielles et les informations historiques fournies par les textes a paru utile et susceptible de déboucher sur une perception moins floue de l'organisation matérielle de la garde à Poilvache.

• Bibliographie

BARDIN 1851 : BARDIN E. A., *Dictionnaire de l'Armée de Terre*, t. I, Paris, Corréard, 1851.

BEFFEYTE 2008 : BEFFEYTE R., *Les machines de guerre au Moyen Age*, 2008, p. 9-13.

BRAGARD 2002 : BRAGARD Ph., *L'artillerie à poudre dans la poliorcétique au XVe siècle : les sièges des forteresses namuroises en 1430,* dans *Les Amis de la Citadelle de Namur*, n°93, février 2002, p. 3-27.

CLAEYS 2003 : CLAEYS P.-J., *La tour Louette à Achet. Vestiges mérovingiens et fortification du bas moyen âge,* dans *Vie archéologique*, n°59, 2003, p. 5-32.

CLOSON-REMY 1992 : CLOSON-REMY M.-A., *Logne, dans Le Patrimoine monumental de la Belgique,* vol. 16/1 *: Province de Liège, arrondissement de Huy*, Liège, 1992, p. 411-413.

D'URSEL 2003 : D'URSEL C., GENICOT L.-F. *et al*., *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3 : *Province de Liège*, Namur, 2003, p. 132-135.

de CROUY-CHANEL 2010 : de CROUY-CHANEL E., *Canons médiévaux. Puissance du feu*, Paris, 2010, p. 34-42.

de STAVELOT 1861 : de STAVELOT J., *Chronique* (publ. par A. Borgnet), Bruxelles, 1861.

DURAND 2001 : DURAND Ph., *Petit glossaire du château du Moyen Âge,* s. l., 2001.

FOCK 1994 : FOCK H., *Burg-Reuland : château fort,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°2, 1994, p. 83-84.

LAHAYE 1895 : LAHAYE L., *Poilvache,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 21, 1895, p. 127-176.

LAVEAUX 1828 : LAVEAUX J.-Ch., *Nouveau dictionnaire de la langue française*, t. 1, Paris, 1828.

LIBOIS 1990 : LIBOIS R., *Houx (Yvoir) et son château médiéval de Poilvache, Houx-Yvoir*, 1990.

21. TILMANT 2007c, p. 13-49.

MESQUI 1991 : MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Paris, 1991.

MESQUI 1997 : MESQUI J., *Châteaux forts et fortifications en France*, Paris, 1997 (Tout l'art. Patrimoine).

MULLER 1953 : MULLER J., *Cause de la guerre Liège-Namur en 1430,* dans *Le Guetteur Wallon*, 1953, p. 348.

PEROUSE de MONTCLOS 2007 : PEROUSE de MONTCLOS J.-M., *Architecture. Méthode et vocabulaire*, Paris, 2007 (Principes d'analyse scientifique).

STUCKENS 2018a : STUCKENS A., *Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses*, dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018b : STUCKENS A., *Poilvache et ses gardiens. Quelques réflexions au sujet des occupants de la forteresse,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

TILMANT 2002-2008 : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Rapports d'activités. 2002-2008*, Namur.

TILMANT 2004 : TILMANT P.-H., VILAIN Cl. et DUPONT Cl., *Yvoir/Yvoir : la forteresse médiévale de Poilvache,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°12, 2004, p. 218-220.

TILMANT 2005 : TILMANT P.-H., *Yvoir/Poilvache (Nr). La défense de la ville sur le flanc sud de la forteresse,* dans *Archaeologia Mediaevalis*, 28, 2005, p. 39-41.

TILMANT 2006a : TILMANT P.-H., *Poilvache : une synthèse des activités de l'année 2003*, dans *Les Amis de Poilvache*, n°61, 1er trimestre 2006, p. 8-18.

TILMANT 2006b : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Zone du château. Rapport archéologique*, Namur, 2006.

TILMANT 2006c : TILMANT P.-H., *Yvoir/Yvoir : la forteresse médiévale de Poilvache. Le chemin de défilement, la courtine sud-est de la ville et la pièce st. 43,* dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°13, 2006, p. 238-242.

TILMANT 2007a : TILMANT P.-H., *Yvoir, Houx. La forteresse de Poilvache,* dans *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, 2007, p. 276-278.

TILMANT 2007b : TILMANT P.-H., *Yvoir/Yvoir : la forteresse médiévale de Poilvache. La courtine sud-est de la ville, la pièce st. 44, les tours st. 12 et st. 22 et le massif d'entrée sud*, dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, n°14, 2007, p. 205-208.

TILMANT 2007c : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Rapport d'activités. 2007*, Namur, p. 13-49.

TILMANT 2008 : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Etude de la courtine sud du chemin de défilement (Nr),* dans *Archaeologia Mediaevalis*, 31, 2008, p. 110-112.

TILMANT 2009 : TILMANT P.-H., *Forteresse de Poilvache. Note sur les courtines sud et sud-est de la « ville » : le système des piliers,* dans *Les Amis de Poilvache,* n°71, 2ème trimestre 2009.

VAN DEN HEUVEL 1999 : VAN DEN HEUVEL Ch., *Un atlas pour Gilles de Berlaymont, Baron de Hierges*, dans *Ardenne Wallonne*, n°79, 1999, p. 3-14.

VIOLLET-LE-DUC 1854-1870 : VIOLLET-LE-DUC E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, t. 1 à 9, 1854-1870.

Le siège de Poilvache en 1238

Jean-Louis Antoine
Archéologue, conservateur du Musée archéologique de Namur

Un événement majeur va émailler l'histoire de la forteresse pendant le règne de Waleran de Montjoie et d'Isabelle de Bar : le siège qu'elle subit en 1238 au cours duquel l'évêque de Liège, Jean d'Eppes, assiégeant, vient à mourir. Cet épisode vaut l'honneur de deux chroniques contemporaines, celles de Gilles d'Orval et d'Aubry de Troisfontaines, tous deux moines cisterciens et en relations épistolaires, Troisfontaines étant l'abbaye-mère d'Orval.

Le récit d'Aubry de Troisfontaines, plus développé que celui de Gilles d'Orval, fournit un bel exemple, détaillé et imagé, de ce qu'était un siège au Moyen Âge, et illustre bien l'extrême importance des facteurs psychologiques au sein du rapport de forces, basé sur l'intimidation, qui s'instaure alors. Il est clair en particulier que la perception qu'ont les adversaires de leurs ressources respectives, et notamment des réserves en vivres et, surtout, en eau de la place investie joue un rôle essentiel. En voici la traduction : « Waleran, seigneur de Poilvache, fils du défunt duc de Limbourg Waleran, avait commis de nombreux méfaits horribles et impies contre ses voisins et surtout contre l'évêque de Liège, Jean. C'est pourquoi celui-ci, comme il était noble et courageux, rassemblant une nombreuse armée aux alentours de la Purification de la sainte Vierge (c'est-à-dire le 2 février), mit le siège avec détermination devant le château dudit Waleran que l'on nomme Poilvache et qui est situé sur la Meuse. Peu après, à la demande de l'évêque, Thomas comte de Flandre, qui était son vassal pour le fief de Hainaut, vint au siège avec une noble foule de Flamands et de Hennuyers, amenant avec lui une catapulte et d'autres machines de guerre ; avec lui était Arnould, comte de Looz, et de nombreux nobles du voisinage qui, chaque jour, menaient de nombreux et vigoureux assauts, en lançant des javelots, en tirant des flèches et en escaladant les murs. Et parce que le château n'était pas bien fortifié et qu'il n'avait pas d'eau en suffisance, les défenseurs l'auraient sans doute rapidement rendu à l'évêque, s'il n'y avait eu quelques traîtres, comme l'on dit, qui leur révélaient toutes ses décisions (et aussi parce qu'ils se défendaient avec courage, s'exhortant en secret que le siège serait levé). Comme le siège était encore mis devant le susdit château de Poilvache, l'évêque de Liège Jean mourut au château de Dinant le deuxième des Kalendes de mai. À cause du siège, sa mort fut cachée à tous, sauf à quelques proches, et il fut transporté par deux de ses fidèles serviteurs au Val Saint-Lambert où l'abbé, le recevant en confession par l'intermédiaire de deux de ses fonctionnaires, lui donna une sépulture honorable, de nuit, en présence de deux moines et de deux convers. Or, le lendemain de la mort de l'évêque, les défenseurs qui étaient aux créneaux, se moquant et riant disaient à ceux qui étaient à l'extérieur : Allez-vous en, allez-vous en, votre maître est mort. Ainsi la trahison, dont j'ai fait mention précédemment, fut manifeste. Ensuite, Waleran, comme c'était un homme belliqueux et très expert dans l'art de la guerre, rassemblant tout ce qu'il avait en une armée, traversa la Meuse. À cette nouvelle, l'armée de l'évêque battit en retraite – autant de têtes, autant de fuites – et se réfugia sans retard à Dinant ; plus tard cependant, le château fut rendu au comte de Flandre au nom du roi ».

Une sentence du comte Robert d'Artois, frère du roi de France Louis IX, restitue néanmoins Poilvache à Waleran de Montjoie peu de temps après. Il meurt en 1242, et le 10 mars 1254, Isabelle de Bar cède la terre de Poilvache à son frère utérin Henri le Blondel, comte de Luxembourg, en échange des seigneuries de Marville et d'Arrancy. À la Noël 1256, Henri le Blondel vient mettre le siège devant Namur, dans une nouvelle tentative de récupérer l'héritage d'Ermesinde et l'on peut penser que la récupération de Poilvache, utile point d'appui, est effectuée dans cette optique. Les conditions sont maintenant réunies pour que la terre de Poilvache devienne une circonscription administrative du comté de Luxembourg, sous la forme d'une « prévôté ».

La destruction de Poilvache en 1430

Emmanuel Bodart
Docteur en histoire, conservateur des Archives de l'État à Namur

En 1429 et 1430, on observe la consolidation des structures de fortifications du château de Poilvache[1].

Le complexe castral ne survivra pas à la destruction et à la ruine due à la prise de la forteresse par l'armée liégeoise, soutenue par les milices hutoises et dinantaises en 1430, lors du conflit opposant la principauté de Liège à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui a pris possession du comté de Namur en 1429. Voici comment les événements sont relatés par le chroniqueur Jean de Stavelot témoin des faits : *Apres, cheaz de Huy soy partirent, et en allont tout ardant le paiis vers Aseche por là à logier, et tendirent leurs tentes. Et quant che vient sour l'heure de soppeir entre jour et nuit, uns hons de Huy aparchut les Namurois encontre une grande haie, si que ilh commenchat à crieir al arme. Là veiist-ons gens de grant volenteit, car tantoist ilhs furent armeis et rengiés aux champs ; là furent tantost espriese ches torches et falos, si que ilh y faisoit pres enssi cleir com ilh fust jour. Quant ly sires de Croiier et de Mamyne veirent que les Huyois les avoient aparchut, si s'en r'allont sens atargier vers Namur ; et quant cheaz de Huy entendirent par II de leurs compangnons que les Namurois en estoient r'alleis, cascon soie retraihit à son logiche, et dormirent toute nuit en armes. – Et à secon jour apres ilh soy deloghont, et en allont tout droit vers le fortreche d'Es, et quant ilh vinrent si pres que ilh le veirent, si soy rengont sor les champs et fisent trois batalhes tres-bien ordineez por combatre ; car ons leur avoit dit que les Namurois venoient sour eaz pour combatre, et que ilh avoient bien XIIc chevals, sens les pitons ; et estoient à quart d'une liewe pres d'eaux, et veirent cheaux de Huy leur manewarde al delà d'on gran feus sour unc tiers. Mains ilh orent teile conselhe que ilh s'en rallont devers Namur ; et adonc soy rendirent cheaz dele fortereche d'Es, salveit leurs corps, et rendirent la fortereche al volenteit de monsingneur, et cheaz de Huy y misent des compangnons por wardeir jusqu'à tant que monsingneur de Liege venroit là. – Et lendemain al matien soy partirent de Huy, et allont tout ardant le paiis de chi à Purnode, et se loghont az champs, et y sturent pluseurs jours, jusques à tant que cheaz de Dynant vinrent devant Poillevache. Et adonc cheaz de Huy soy deloghont et allont deleis cheaz de Dynant, et y misent tous ensemble le siege devant les boloirques et la fortereche, qui estoient grans et fors, et commenchont à traire de chanons et de bombards l'unc contre l'autre ; et remanirent là enssi, jusques à tant que ly oust del citeit de Liege y vient*[2].

Apres vint monsigneur de Liege, et le singneur de Hinsberch son peire vinrent tres-noblement à cheval en faisant l'avant-garde en II batalhes ; et la citeit et les charois venoient apres à grant puissanche de gens bien armeis, et fisent siege devant Pollevaiche awec cheaz de Huy et de Dynant. Et quant cheaz del fortereche veirent tant de nobles gens, ilh furent tous enbahis, jasoiche qu'ilh traiirent fours fortement de kanons ; mains li grosse bonbarde de Huy trahit unc cop, si que ilh abatit une viés parois en leur cyterne, si que ly aywe fut toute ordée ; et de ferit ladit bonbarde à uns aultre viés mure, si que li pire passat tout oultre à l'autre costeit del fortereche. Adonc soy rendirent à Ve jour cheauz de là dedens, salveit leurs corps et leur avoir, se que ons les laisat enssi aller leur voie ; et fut enssi gangnié le fortereche, et furent miese sour le maistre thour les banniers de monsingneur de Liege, delle citeit de Huy et de Dynant, si que ons les veioit de Bovingne ; et puis fut ladit fortereche abatue et toute demolue[3].

Alors qu'avant la prise du château, elle mentionne à plusieurs reprises des dépenses de mise en défense, la comptabilité de la recette générale du comté ne comporte plus aucune trace de frais de fortification à Poilvache après cette échéance. Seule l'église, qui a survécu à la destruction, fait l'objet encore en 1433 d'une dépense

1. Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR), Chambres des Comptes (CC), 3227, f°27 v-28 et AGR, CC, 3228, f°33.
2. Jean de Stavelot, p. 251-252.
3. Jean de Stavelot, p. 254.

ponctuelle : *Pour ung calisse d'argent doré pesans x onches acheté a Anvers et mis a la chappelle de Poillevache ou lieu de celui qui fu perdu a la destruction de la forteresse, lequel a cousté xiii salus qui valent monnoie de ce compte xx l. xvi s*.[4]

Le site reste cependant possession du domaine comtal. Les événements de 1430 sont à l'origine du démantèlement de la forteresse, dont l'importance stratégique a considérablement diminué. L'ennemi liégeois peut être contrecarré dans ses projets grâce au château de Bouvignes et aux structures militaires de Crèvecœur, pour lesquels la Meuse constitue une protection supplémentaire. De plus, les données stratégiques évoluent. La constitution des Pays-Bas bourguignons, puis habsbourgeois, marque un tournant définitif au niveau géopolitique. Dorénavant, la menace la plus sérieuse viendra de France. Dans ce contexte, les structures fortifiées de Poilvache deviennent d'une certaine façon accessoires. Si l'on accepte volontiers de maintenir en état un château intact, on rechigne à reconstruire à grands frais tout un complexe castral, dont l'importance stratégique a considérablement diminué. Les autres fonctions remplies par le château seront tout simplement déplacées, car elles ne requièrent pas une infrastructure propre.

• Sources

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :

Chambres des Comptes (CC), n°11185-11208 : recette particulière des domaines de la prévôté de Poilvache (1438-1469)

Chambres des Comptes, n°1001-1003, n°3222-3309, n°10945-10949 et n°47089 : recette générale du comté de Namur (1265-1545)

Archives de l'État à Namur (AÉN) :

Cours féodales, n°214-218, 225, 260-261, 282, 310

Souverain Bailliage, n°34 (répertoire des fiefs de la prévôté de Poilvache), 1298 (liasse aux fiefs à Houx 1701-1792), 1367-1472

Chartrier des Comtes de Namur

4. AGR, CC, n°3231 : Comptes de la recette générale du comté de Namur, 1433-1434, f°41. Les charges de châtelain et la garnison, toujours citées dans les comptes particuliers de la prévôté, ne sont plus attribuées et ne donnent plus lieu aux versements de gages (AGR, CC, n°11185-11208 : Recette des domaines de la prévôté de Poilvache, 1438-1469).

Poilvache parmi les villes et châteaux du comté de Luxembourg

Philippe Mignot
Archéologue, AWaP

Tous les châteaux médiévaux n'ont pas donné naissance à une ville. Inversement, toutes les villes ne sont pas nées d'un château. Mais c'est néanmoins ce cas de figure qui sera évoqué ici.

La définition admise du château médiéval est celle de la résidence fortifiée permanente d'un noble et de sa famille. Elle s'applique au château à partir de la fin du Xe siècle, même si les réalités archéologiques et historiques sont bien plus complexes, avant comme après cette date. Tout château de cette époque comprise entre l'An Mil et le XVe siècle se partage en haute-cour et basse-cour. La haute-cour comporte une partie réservée au seigneur, abritant une structure tripartite pour le logement (*camera*), la prière (*capella*) et pour un usage public de réception (*aula*). C'est la partie la plus noble, la mieux défendue. La seconde composante est désignée basse-cour. Cet espace est plus vaste et abrite la main d'œuvre au service du seigneur, les lieux de stockage indispensables, les étables, les ateliers et autres remises.

Selon un schéma classique observé en de nombreux endroits, à partir du milieu du Xe siècle, plusieurs villes sont nées de la basse-cour du château par son expansion en bourg castral. La présence d'un marché accolé à l'extérieur de ce premier noyau constitue un marqueur déterminant du caractère urbain. À des rythmes variables, le marché initial finit par se retrouver à l'intérieur d'une enceinte plus vaste ; alors, un nouveau marché est reporté hors les murs.

La « capitale » du comté à **Luxembourg** procède de ce modèle. Le château a pour origine la reprise après 963 d'un ancien fortin du Bas Empire qui surveillait la chaussée reliant Reims à Trèves au franchissement de l'Alzette. La pointe de l'éperon, qui reçut le château dominant la rivière de 45 m, fut séparée du plateau par une profonde entaille du rocher. La basse-cour comprend alors un lieu de culte, une église consacrée en 987 au Saint-Sauveur et comportant un autel dédié à saint Michel. Cet édifice religieux était très vraisemblablement une collégiale abritant un chapitre de chanoines. L'espace était prolongé par une cour rectangulaire de 60 m sur 32 m au bout de laquelle se situait le marché aux poissons, le marché originel de la ville. En 1166, on trouve mention d'un nouveau lieu de marché, *no-*

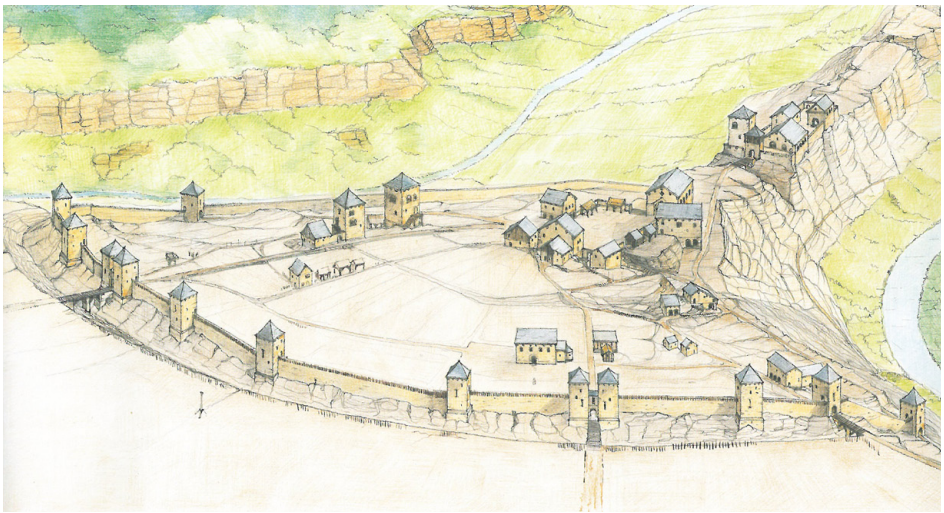

Vue restituée de la ville de Luxembourg à la fin du XIIe siècle (d'après ZIMMER J., *Aux origines de la Ville de Luxembourg, Luxembourg*, 2002, fig. 370)

Plan de la ville de Luxembourg à la fin du XIIe siècle. 1. Le château ; 2. L'église Saint-Michel ; 27. L'espace où se tenait le marché aux poissons ; 3. L'église Saint-Nicolas avec le nouveau marché (d'après ZIMMER J., *Aux origines de la Ville de Luxembourg*, Luxembourg, 2002, fig. 365)

vum forum (aujourd'hui Marché-aux-Herbes), associé à une nouvelle église dédiée à saint Nicolas. À la fin du XIIe siècle, une nouvelle enceinte, cette fois en pierre, défendue par des tours et un large fossé projeta les limites de la ville 150 m plus à l'ouest. Cette urbanisation de la basse-cour est attribuée à Henri l'Aveugle.

Poilvache n'émane pas de ce modèle. Si vu de la Meuse, Poilvache apparaît comme un site perché, en réalité, le château ne regarde pas en direction du fleuve : il lui tourne le dos. Nous n'avons pas affaire ici à un éperon de confluence. Nos connaissances, à ce stade des recherches archéologiques, permettent difficilement de se faire une idée des origines de l'occupation et d'une chronologie fine des ouvrages. Seule la date de destruction de 1430 ne prête pas à discussion. L'enceinte linéaire dans un premier temps pourrait remonter au début du XIIIe siècle. Le plan du château est celui d'un quadrilatère de plaine dont la date de construction n'est pas établie avec précision. De plus, il dut connaître plusieurs phases d'aménagements. Ce quadrilatère de près de 70 m de côté est défendu à l'est par le puissant front de l'accès au château muni de trois tours de plan circulaire. Des bâtiments accolés aux courtines libèrent une grande cour centrale mais l'aile occidentale reste méconnue. L'aile méridionale est longée par un long couloir d'accès à la ville. À Poilvache, nous ne retrouvons pas le schéma de développement par phase successive tel qu'évoqué en préambule. Sur base du plan actuel, on constate que, dès l'origine, le château fut pensé en fonction de la « ville », les deux hectares et demi dépassant largement les dimensions habituelles d'une basse-cour. Du point de vue de la typologie castrale, les spécialistes attribuent au roi de France Philippe-Auguste (règne de 1180 à 1223) le modèle de ces châteaux de plan régulier conçus pour la plaine, ceinturés d'un large fossé, avec des courtines renforcées par des tours équidistantes. Le modèle originel comporte, en principe, une grosse tour résidentielle qui domine l'ensemble. Ce n'est pas le cas ici.

Ce plan de château tracé avec sa « ville » caractérise une ville neuve. Il s'agit d'un concept largement diffusé au cours des XIIIe et XIVe siècles dans le sud-ouest de la France où il est connu sous l'appellation de bastides et de sauvetés. En ce qui concerne le comté de Luxembourg, la forme de ville neuve se retrouve, dans une certaine mesure, dans l'actuelle province de Luxembourg, à Marche-en-Famenne

et à Lomprez. Les sites préexistaient toutefois sous forme d'habitat rural modeste. Dans ces deux villes d'inégales grandeurs et aux destinées inversées, le château occupe l'angle d'une ville de plan plus ou moins quadrangulaire d'où il gère l'eau inondant les fossés et un moulin. L'église occupe une position centrale dans la ville. La connaissance des origines de ces deux lieux est très lacunaire. Mais les éléments à la fois historiques, archéologiques et topographiques permettent d'esquisser l'évolution des lieux et le passage à la ville.

À Marche, dès le milieu du IXe siècle, un premier noyau d'habitat s'est constitué au sommet d'une légère butte à l'abri des inondations, là où fut construit l'église dépendant de l'abbaye de Stavelot. On ignore tout des structures d'habitat, de la résidence castrale des comtes de La Roche à Marche avant le début du XIVe siècle. Jean l'Aveugle y apparaît le déclencheur du développement économique de la place avec trois franches foires octroyées en 1311, en plus du marché hebdomadaire. La décision de fortifier la ville impliqua de maîtriser l'eau afin d'assainir

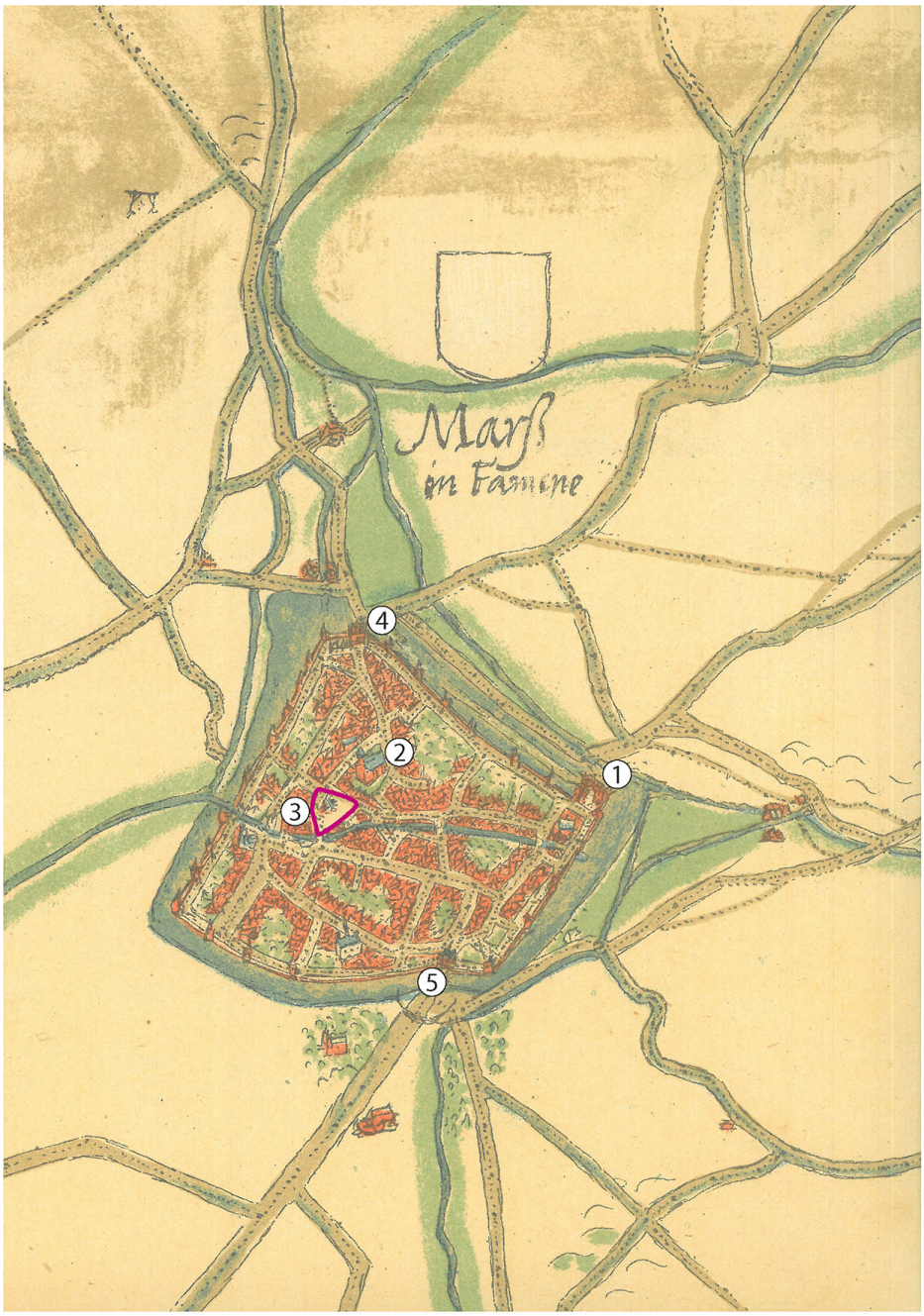

Le plan de la ville de Marche-en-Famenne. 1. Le château ; 2. L'église Saint-Remacle ; 3. Le marché ; 4. La Porte basse ; 5. La Porte haute de Luxembourg (Cartes et plans, ms. 22.090 (52), Plan de Deventer © KBR)

les zones marécageuses ; condition indispensable pour assurer le développement de l'habitat. Le tracé de l'enceinte est connu par le plan de Deventer du milieu du XVIe siècle. Le château, un quadrilatère avec trois ailes autour d'une cour carrée, occupe un point haut de la ville et forme l'angle ouest de l'enceinte en empiétant sur le fossé. Le château contrôle la mise en eau des fossés. Contrairement à Poilvache, le château ne défend pas les entrées de la ville. Celle-ci comportait deux portes, au nord la porte basse, vers Ciney et Namur et au sud, celle de Luxembourg.

À Lomprez, le château fut intégré à une enceinte enserrant un espace bien plus vaste que celui d'une basse-cour ordinaire. Il y avait bien la volonté d'établir une ville. L'église occupe le centre de cette espace. Les remparts sont talutés de l'intérieur pour l'établissement d'un chemin de ronde. À l'extérieur, un large fossé a été creusé et sa mise en eau était assurée par un étang de retenue alimenté par un petit ruisseau. Ce dispositif permettait aussi d'actionner un moulin. La petite ville de Lomprez, sur la seigneurie de Mirwart, s'inscrit dans le maillage que les comtes de Luxembourg cherchent à consolider entre Mirwart, Villance, Beauraing et plus loin Poilvache à partir du début du XIIIe siècle.

Plan de la ville de Lomprez. 1. Le château ; 2. Le marché où fut implantée l'église au XVIIIe siècle ; 3. Le moulin (réalisation Ph. Mignot, infographie B. Herman et F. Cornélusse © SPW-AWaP)

Deux autres villes luxembourgeoises, en lien autant avec le comte de Namur que celui de Luxembourg, fournissent des rapprochements utiles.

À La Roche, où le promontoire rocheux domine un méandre de l'Ourthe, le château s'étage sur plusieurs terrasses. Le bourg castral accolé au pied fut doté d'une enceinte conditionnelle à la charte de franchise accordée en 1331 par Jean l'Aveugle. L'accès actuel entre la ville et le château remonte à cette époque. Auparavant, la liaison était sans doute moins raide mais plus longue et plus sinueuse. En effet, il fallait longer le pied du rocher par l'est puis attendre le plateau et arriver par la crête au nord. Cet accès originel fut supprimé par les travaux des XVIe et

XVIIe siècles. La configuration des lieux empêchait l'agrandissement du bourg qui resta confiné à la basse-cour originelle. C'est un peu ce qu'on retrouve à Durbuy.

Vue aérienne de La Roche. Le château médiéval domine un méandre de l'Ourthe avec le bourg au niveau de la rivière. Les ruines actuelles comportent des éléments visibles du XIVe siècle remaniés à la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle (photo G. Focant © SPW-AWaP)

À Durbuy, le socle rocheux du château qui domine l'Ourthe fut modelé telle une motte de terre comme on en élevait en plaine. L'espace sommital était limité à une tour et une haute-cour assez réduite tandis que la basse-cour au niveau de la rivière adoptait un plan curviligne avec des fossés en eau. La topographie de « la plus petite ville de Belgique » a conservé cette configuration. Du point de vue chronologique, l'impression est qu'on figea dans la première moitié du XIVe siècle, une situation déjà dessinée dans ses grandes lignes au XIe siècle à une date antérieure à la première mention écrite du comte de Durbuy de 1078.

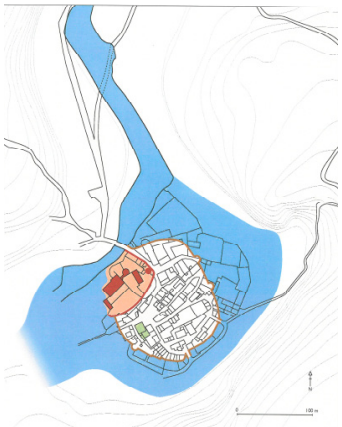

Durbuy. Plan restitué de l'enceinte d'après le plan cadastral primitif (réalisation Ph. Mignot @ SPW-AWaP)

Avant Poilvache

Dans le paysage, la relation entre le château et la « ville » a pu aussi souvent se traduire par la combinaison d'une ville haute — au niveau du château établi, dans nos régions escarpées, de préférence sur un point haut — et d'une ville basse au bord de l'eau. Cette disposition est bien connue pour des villes comme Château-Thierry dans l'ancien comté de Champagne mais aussi, pour prendre un exemple plus modeste, à Esch sur Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg. Poilvache a pu présenter cette configuration par la présence d'une installation portuaire à Houx. On connait mieux, à partir de la fin du XIIIe siècle, le rôle économique de Poilvache, avec son hôtel des monnaies. L'infrastructure au bord du fleuve devait être à la hauteur de ce dynamisme.

Ceci oblige à reposer la question des origines de Poilvache. Il faut, à mon sens, envisager déjà une occupation antérieure à la date admise entre 1214 et 1220 (première mention écrite 1228). L'occupation à Houx doit y être très ancienne du fait de la présence de gués et d'une traversée facilitée par une île. La paroisse ancienne de Senenne sur la rive gauche qui s'étendait aux deux rives imposait le passage par Houx.

Il est inconcevable que l'habitat de Houx, au niveau de l'eau soit resté à ce point exposé par un sommet dépourvu de toute protection.

Dans le voisinage de Poilvache, Bouvignes et Dinant ont été confrontés à cette menace identique d'abandonner un point haut sans défense. À Dinant, le point nodal était en bas avec la collégiale qui succédait à une abbaye royale. C'est à l'aplomb de ce point que fut érigé un château, recouvert par le fort actuel. À Bouvignes, le château occupait certes un éperon mais lui et sa basse-cour, puis le bourg étaient dominés par le rebord de plateau. Il était indispensable, à un peu plus de 200 m au nord du château, d'y construire un contre-château (Crèvecœur) et cela, en même temps que le château du bas.

Si le plan des ruines du château proprement dit de Poilvache suggère une date de construction au plus tôt, et vraiment fort précoce pour nos régions, autour de 1220, cela ne doit pas écarter l'existence d'une fortification antérieure en surplomb de Houx. Quelques faits historiques vont en ce sens.

On sait qu'en 1189, Thibaut, comte de Mousson et de Bar, avait suivi de près les négociations au sujet de l'héritage du vieux comte. Sans attendre d'épouser la fille de Henri l'Aveugle à une date inconnue, comprise entre le milieu 1197 et le milieu 1198, dès la mi-septembre 1197, il était parti à l'assaut du comté de Namur. Expédition militaire et mariage ne relevaient pas d'un coup de tête. En 1214, trois mois après le décès de son mari Thibaut, Ermesinde épousait en secondes noces Waleran de Limbourg, duc de Limbourg. Cette fois, c'est son beau-fils et futur gendre, Waleran de Limbourg, plus tard seigneur de Montjoie et de Poilvache, qui conduisit des attaques contre Bouvignes, Samson et même jusqu'en Hesbaye, à Atrive.

Ces opérations militaires, signalées dès 1197, tendent à prouver que les troupes disposaient d'une base dans la région. À nouveau, on peut penser que Poilvache, qui ne portait pas encore ce nom — mais celui de Méraude n'est guère cité — servait de point stratégique.

• Bibliographie

DE MEULEMEESTER J. et MIGNOT Ph., *Donjons et châteaux. Synthèse. Fortifications et châteaux en Wallonie*, dans MAQUET J. (dir.), *Le Patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005, p. 391-399.

MARGUE M. et PAULY M., *Saint-Michel et le premier siècle de la ville de Luxembourg*, dans *Hémecht (Revue d'histoire luxembourgeoise)*, 39, 1987, p. 5-83.

ZIMMER J., *Aux origines de la Ville de Luxembourg*, Luxembourg, 2002 (Dossiers d'archéologie du Musée national d'Histoire et d'Art et du Service des Sites et Monuments nationaux, VII).

Villes et châteaux : quelques exemples sur la Meuse et l'Aisne

Patrice Bertrand
Conservateur honoraire du patrimoine,
membre du conseil d'administration d'Ardenne Wallonne

En aval de Mézières, la situation politique est changeante au cours du Moyen Âge : aux Xe-XIe siècles, des « comtes » cherchent à prendre possession de points stratégiques qui peuvent être sources de profit, puis plus tard, du XIIIe au XVe siècle, les grandes familles veulent contrôler de manière plus large le cours de la Meuse : Rethel, Hainaut, Luxembourg, Namur, La Marck sur une zone-limite où la frontière du royaume de France remonte ensuite vers Givet à partir du XVIe siècle. Et, vers l'est, Mouzon ne devient vraiment « française » qu'au XIVe siècle.

Mouzon

Mouzon est au départ un site de marché (*Moso-Magos*) près du franchissement de la Meuse par la voie Reims-Trèves, qui semble avoir servi d'axe structurant au peuplement, situé probablement de part et d'autre de la Meuse. Vers 500, Mouzon est déjà un sujet de litige entre Remi, évêque de Reims, et Francon, de Tongres, reflet de l'importance du lieu et de la fluctuation des limites religieuses.

À l'époque mérovingienne, Mouzon est qualifié de *castrum* mais aussi de *vicus* sur les monnaies, argument un peu mince pour affirmer que la structure bi-partite de l'agglomération existe déjà de part et d'autre du canal des moulins (ces derniers créés entre 999 et 1026 par l'abbé Boson[1]) qui recoupe le méandre et dont l'antiquité reste à démontrer. Mouzon se compose donc de deux parties, l'une autour de l'église paroissiale Saint-Martin et l'autre autour de l'église Notre-Dame, qui semble bien antérieure à la fondation du monastère bénédictin en 971 par l'archevêque Adalbéron ; ce faisant, il confortait les positions en ce lieu à la fois de son église de Reims et de sa famille d'Ardenne.

En cette seconde moitié du Xe siècle, Mouzon comporte en outre trois autres églises : Sainte-Geneviève au faubourg, Saint-Denis (qui fut paroissiale) proche de Saint-Martin, et Saint-Pierre, église cémétériale, bien éloignée, sur le coteau qui

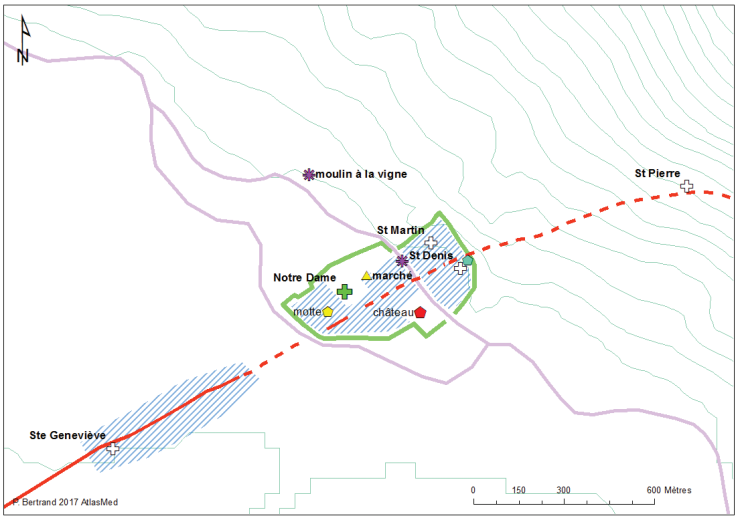

Mouzon, vers 1000 (réalisation P. Bertrand, AtlasMed 2017)

1. MGH, SS, 14, 617.

domine la ville au nord-ouest, le long de la voie romaine menant à Yvois et Trèves : la multiplicité des églises est un indice d'un peuplement assez important.

Mises à part Saint-Pierre et Sainte-Geneviève, les autres sont à l'intérieur de l'emprise urbaine entourée par une enceinte restaurée en 902 par l'archevêque Hérivée; ce *castellum* avait déjà été assiégé par Carloman en 871 et, lors du siège de 943 par Louis d'Outremer, des maisons suburbaines furent incendiées (faubourg Sainte-Geneviève ?).

Vers 1025, l'abbé Boson avait fait construire un mur autour de l'abbaye : clôture ou enceinte ? En 1992, des fouilles à proximité de l'abbatiale ont mis au jour un mur « carolingien » coupant la voie romaine[2]. À proximité de ce mur une motte a existé jusqu'en 1963 : encore au XVe siècle, elle était le centre d'un petit fief (tenu alors par un La Marck de Sedan) ; située à 60 m de l'abbatiale actuelle, elle semble bien avoir été la résidence (ou le symbole du pouvoir) de l'avoué de l'abbaye, avouerie tenue, aux Xe-XIe siècles, par les Ardenne-Verdun.

Mouzon en 1631 : on voit bien ici l'importance et la position du château dans la ville (*Plan de la Ville* et *Chasteau de Mouzon*, Paris, Département Cartes et plans, Registre C © BnF)

Mais point de château dans tout cela : il n'apparait qu'après la cession de Mouzon au roi de France, en 1379[3] ; ce château est construit en un lieu tout différent, près du canal des moulins, qui sert aussi à la navigation (attestée en 1437 et 1440[4]) dont il contrôle le trafic ; lié à l'enceinte urbaine, c'est un vrai château qui occupe une part notable de la ville.

Mouzon est une structure évolutive, où le château bouge ; et, au départ, on n'est pas sûr de la situation du *castrum* : autour de la future abbaye ou autour de la paroisse ? La présence de nombreux sarcophages mérovingiens autour de Saint-Martin et de Saint-Denis pose question : ne sont-elles pas des églises funéraires extra-muros à l'origine ?

2. NICOLAS 2011, p. 343.
3. COLLIN 1972.
4. COLLINET s.d., p. 13.

Château-Porcien

La voie romaine Reims-Cologne traverse l'Aisne puis remonte sur le plateau par un vallon qui sépare deux hauteurs : l'agglomération gallo-romaine, située à l'ouest sur le plateau de Nandin, semble avoir été plus développée et structurée qu'à Mouzon[5] ; près de sa porte nord se trouvait l'église Saint-Martin (citée dans le testament de saint Remi ?) attestée comme mère-église en 1160 : de cette date, à sa disparition, elle fut complètement isolée.

Au débouché du pont, l'agglomération se développe autour du carrefour et se prolonge dans le vallon sur l'axe de la voie « romaine » ; outre Aisne, un prieuré Saint-Thibaud est fondé en 1087, pour l'abbaye de Saint-Hubert, par le comte de Porcien, dans un faubourg préexistant[6]. Dominant le tout, le château, qualifié de forteresse en 1220[7], est implanté à l'extrémité du versant est ; en arrière de celui-ci, sur le plateau, s'étendait le « vieux marché » attesté en 1308[8] : marché extérieur à la ville comme à Mouzon (à l'origine) mais lié au château.

Château-Porcien en 1606 : à gauche le plateau de Nandin, au premier plan, le faubourg autour du prieuré Saint-Thibaud, à l'horizon, l'église Saint-Martin ; le vieux marché était derrière le château, hors enceinte (extrait de DUVOSQUEL J.-M., éd., *Albums de Croÿ*, t. II, Bruxelles, 1992, pl. 144, éd. Crédit Communal, photo © UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin)

5. NICOLAS 2011, p. 235-250.
6. TCR, I, 735, *burgus seu suburbio urbis*.
7. TCP, 31.
8. TCP, 205.

Celui-ci se composait au départ d'une motte sur l'éperon (peut-être une seconde à proximité[9]). Il prendra au XVe siècle un développement assez analogue à celui du château de Sedan[10]. Dans la cour, un prieuré Notre-Dame fondé en 1143 et dépendant de Saint-Nicaise de Reims, était relié à la *camera* du château par un pont en bois en 1318[11].

Château-Porcien est qualifié de *castellum* en 843-877 sur un denier de Charles le Chauve : est-ce déjà notre château, chargé alors de protéger le *portus* dont dériverait le nom du pagus puis du comté : le Porcien ? Rien n'est moins sûr : le denier indique *Porco castello*. En outre, le « vieux marché » est sur le plateau et non pas en bordure de l'Aisne.

Le premier comte de Porcien pourrait être ce Bernard qui construisit un château près d'Arches (Charleville), vite détruit en 933 par l'évêque de Tongres Richaire[12] ; les comtes implantés sur l'Aisne auraient eu déjà des vues sur cette importante zone de passage de la Meuse.

Rethel

La famille qui tenait le château d'Omont pour l'archevêque de Reims est à l'origine de la création du château de Rethel. Bien que très disputé au Xe siècle, Omont n'a pas donné naissance à une ville, étant situé sur une voie secondaire. Au contraire, Rethel est situé à l'endroit du passage de l'Aisne par une route qui court-circuite l'ancienne voie romaine par Château-Porcien.

Les comtes de Rethel apparaissent au début du XIe siècle (avant 1026) et il est fort probable que le donjon de structure assez complexe datait de cette période[13]. Dans son dernier état lisible, sur un beau plan du XVIe siècle, le château comportait une enceinte développée, raccordée à celle de la ville ; en 1261, le comte de Rethel peut faire célébrer la messe dans sa salle ou dans sa chambre[14]. On ignore comment la ville, est née puis s'est développée : sa première enceinte datait de 1357[15] mais elle était déjà entourée de fossés en 1322[16]. En 1118, l'église Sainte-Marie sise en dehors des murs du castellum fut restituée à Saint-Remy de Reims : dans son état actuel, cette priorale est associée à la paroissiale Saint-Nicolas dont on ignore la date de fondation (avant 1279[17]). Une charte fut accordée aux bourgeois de la ville en 1253 : elle mentionne le donjon et la ville[18].

Mézières

À la racine d'un méandre traversé par la voie Reims-Cologne, le château de Mézières édifié par le comte Erlebald, fut assiégé, en 920, par l'archevêque de Reims Hervé parce qu'il était bâti sur des terres de son église, très certainement la paroisse et l'église de Saint-Julien ; celle-ci était en bordure de la voie, le long de laquelle plusieurs cimetières s'alignaient, du Bas Empire jusqu'à l'époque franque. Ces cimetières étaient-ils ceux des habitants de la « ville » qui s'étendait entre Montcy Saint-Pierre et le plateau de Berthaucourt, agglomération dont des découvertes récentes[19] ne permettent pas encore de préciser la structure (étendue mais diffuse) ?

9. BUR 2005, p. 347.
10. TCP, 257 (aveu de 1459), Album de Croÿ.
11. TCP, 129.
12. LAUER 1906, p. 55.
13. BUR 1980, p. 114-120.
14. TCR, III, 225.
15. JOLIBOIS 1847, p. 3-60.
16. TCR, I, 613.
17. BONNAUD-DELAMARE 1975, p. 25 et suiv.
18. TCR, I, 224.
19. NICOLAS 2011, p. 210-235 ; LEMANT 2012.

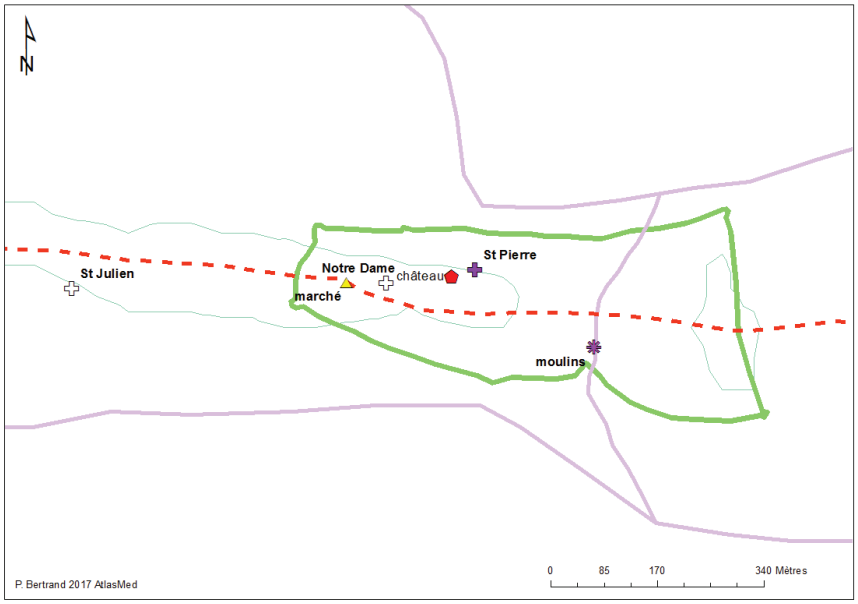

Mézières au XIIIe siècle (réalisation P. Bertrand, AtlasMed 2017)

Le noyau du château est une motte qui, comme à Mouzon, contrôlait la voie romaine contrainte de prendre un tracé en chicane. Ici aussi, la voie formait l'épine dorsale de la ville. En 971, l'archevêque Adalbéron mit le château sous la responsabilité de son frère Godefroid d'Ardenne.

Dans le cours du XIe siècle, plusieurs indices indiquent qu'il y a déjà là plus qu'un château ; la « noblesse » locale fournit des moines aux abbayes de Waulsort (l'abbé Erembert mort en 1033) et de Saint-Hubert du temps de l'abbé Thierry II (1055-1086), des personnages d'une culture certaine[20].

Autre signe de peuplement, la situation paroissiale évolue dans la première moitié du XIIe siècle, Saint-Julien devient prieuré de Mouzon et la chapelle Notre-Dame proche du château devient paroisse. Enfin une collégiale est établie dans le château en 1176[21] : ce qui nous permet de connaître l'existence d'écoles auparavant

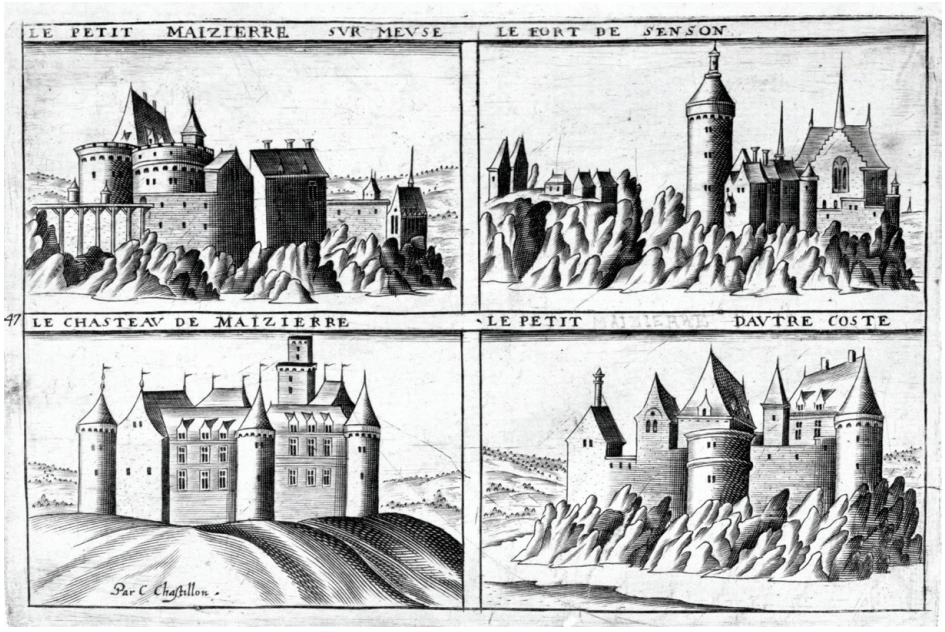

Mézières, le château et le palais vers 1600 : en bas à gauche, la vue du château ne semble guère réaliste ; les deux vues du « Petit Mézières » correspondent assez bien à ce que l'on sait du palais en bordure de Meuse ; le château de Samson ferme le cadrage de la gravure sans lien évident (Cl. Chastillon, *Topographie françoise*, photo J. Philippot © Région Grand Est-Inventaire général)

20. BERTRAND 2015a.
21. TCR, I, 15.

gérées par le chapitre de Braux (en aval et aussi contrôlé par le comte de Rethel) et maintenant aux mains de celui de Mézières.

En 1233, la charte de franchise montre une ville qui se structure sous l'impulsion du comte[22]; elle permet d'en dessiner une première physionomie : il est question d'un *burgus*, la rue du grand Bourg (l'ancienne voie romaine) au sud du château ; vers l'ouest dans l'ancienne basse-cour (?), une halle (ou deux ?) et l'église Notre-Dame ; Saint-Julien est maintenant séparé de Mézières par les murs de la ville (*villa*) ; le canal des moulins ferme le méandre à l'est, là où est la porte d'Ardenne : au-delà de cette porte s'est développé le faubourg de Berthaucourt, dans le courant du XIIIe siècle (rue principale attestée en 1273).

Il semble donc que le *burgus* est alors fermé par une enceinte complète ; mais on pourrait imaginer une étape précédente composée de deux murs de barrage, l'un vers Saint-Julien à l'ouest et l'autre constitué par le canal des moulins. L'enceinte de Mézières pourtant conservée en grande partie n'a pas été suffisamment étudiée[23].

Au XIVe siècle, la ville s'organise également sur un axe perpendiculaire, matérialisé par deux ponts, au sud et au nord de la racine du méandre, auxquels correspondent deux faubourgs : du Pont d'Arches au nord et du Pont de Pierre au sud ; permettant de couper le méandre (les ports sont aux deux extrémités de cet axe) et point d'arrivée de la route de Rethel; ce nouvel axe concentre une grande partie du commerce[24].

On n'a pas une idée précise de l'évolution du château, enveloppé par les rues du Grand et du Petit Bourg : il semble assez vaste puisque des hommes du comte sont parfois autorisés à y construire des maisons.

Un incendie en 1338[25] marque le commencement de la fin pour le *castrum superius* : Chastillon donne, à la fin du XVIe siècle, une image trompeuse de ce château en complète contradiction avec sa vue d'ensemble de la ville où il n'y a plus rien hormis la motte[26]. Sa fonction militaire est alors mince (la motte servira encore de cavalier pour l'artillerie aux XVIe et XVIIe siècles). La fonction résidentielle glisse près du pont d'Arches dans un palais construit peut-être au moment de la prise de contrôle par les bourguignons vers 1384 ; ce palais résidentiel néanmoins fortifié est assez ancien en 1409 pour nécessiter de grosses restaurations, ce qui permet de mieux le connaître[27].

Givet et Warcq

Ces deux agglomérations partagent une histoire et des composantes communes. Warcq apparait en 971 lorsque l'archevêque Adalbéron d'Ardenne met le siège devant le château que vient d'y construire le comte Otton, qui serait l'ancêtre de la lignée des Chiny[28]. Il est édifié sur le territoire de Guilloy dont l'église paroissiale est dédiée à saint Hilaire ; à proximité du village se tiennent des foires (qui ont perduré jusqu'au XVIIIe siècle) non loin du passage de la Meuse par la voie romaine Reims-Cologne, sur un pont d'origine gauloise. Dès 971, le château se compose d'une enceinte semi-circulaire adossée à la Meuse, avec tours, en matériaux mixtes, et d'un donjon qui correspond à la motte qui a subsisté jusqu'au XIXe siècle : au

22. LAURENT 1889.
23. SARTELET 2003 (point le plus récent).
24. BERTRAND 2013.
25. TCR, I, 144.
26. CHASTILLON 1641.
27. TCR, II, 594.
28. LARET-KAYSER 1986.

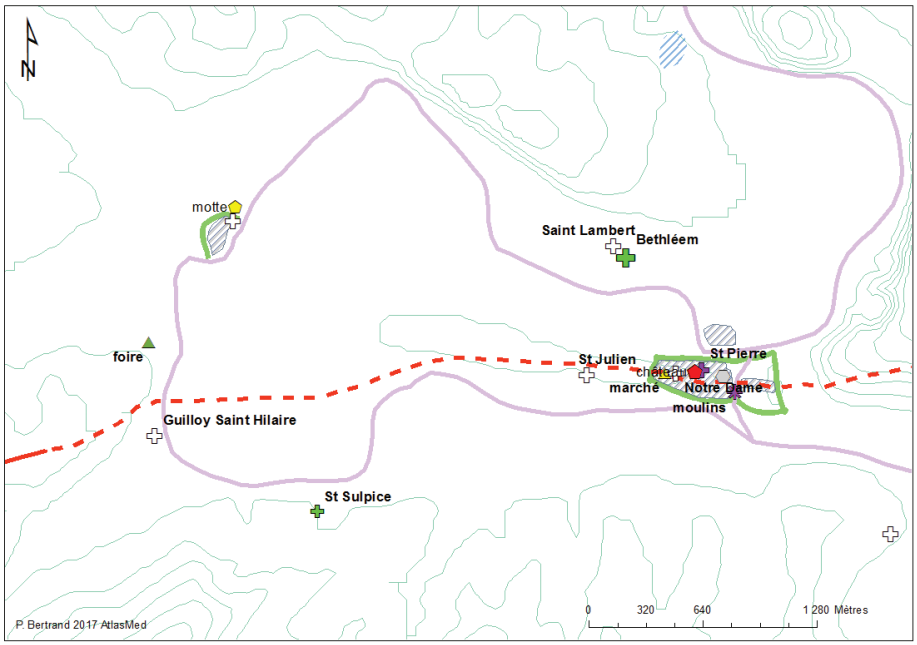

Warcq et Mézières au XIIe siècle (réalisation P. Bertrand, AtlasMed 2017)

confluent de la Sormonne et de la Meuse, cette motte est extérieure à l'enceinte. À l'intérieur, la chapelle du château, dédiée à saint Jean-Baptiste, existe encore, un édifice roman transformé en église-halle au XVe siècle. En effet, Warcq a survécu à ce premier siège : après avoir appartenu aux Chiny, le lieu devient une châtellenie du comté de Rethel, entre 1371 et 1380[29].

La structure n'a pas changé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : la motte est toujours là et l'enceinte, en dur, comporte cinq tours dont il subsiste des vestiges ; en particulier, une grosse tour à l'angle sud-ouest, en bordure de la Meuse (XVIe siècle ?).

L'enceinte s'est emplie de maisons, peut-être dès sa création, sans doute dès la fin du XIe siècle ; mais elles n'en ont guère débordé qu'au XIXe siècle. Le peuplement à l'extérieur se compose de granges seigneuriales.

À Givet l'origine ancienne du *vicus* est attestée par la présence, au début du VIIIe siècle, de saint Hubert venu y séjourner dans son t*abernaculum stabilitum* situé sur la rive droite à proximité de l'église-mère Notre-Dame ; en 817, cet ensemble est donné (avec une partie de l'ancien fisc ?) par Walcaud, évêque de Tongres à l'abbaye de Saint-Hubert. L'état des lieux est mieux connu pour le XIe siècle en raison des démêlés entre l'abbaye et les Chiny qui sont également implantés ici[30]. Les difficultés portent entre autres sur les taxes liées au pont (on peut évidemment épiloguer sur le sens du mot *pons*) ; celui-ci permet à l'ancienne voie romaine Vermand-Cologne de traverser la Meuse ; au débouché du pont sur la rive droite, se tenaient des foires, attestées seulement au XVIe siècle.

Où est la résidence comtale à Givet ? Un *castrum Givel* n'est attesté qu'en 1155, mais, dès 920, un Thierry (apparenté aux Ardenne ?), comte du fisc de Givet, est mentionné dans un acte concernant Stavelot ; un autre comte, Erluin, est cité dans le cours du même siècle.

Sur l'autre rive, en amont du pont, le noyau de Givet Saint-Hilaire présente la même structure, en demi-cercle adossé à la Meuse, qu'à Warcq. Il n'y pas de motte mais la tour Victoire (XIIIe-XVe siècle) est le dernier témoin d'une résidence seigneuriale, située à l'angle sud-ouest de l'enceinte.

29. TCR, II, 193, 273
30. BERTRAND 1980 ; BERTRAND 2015b.

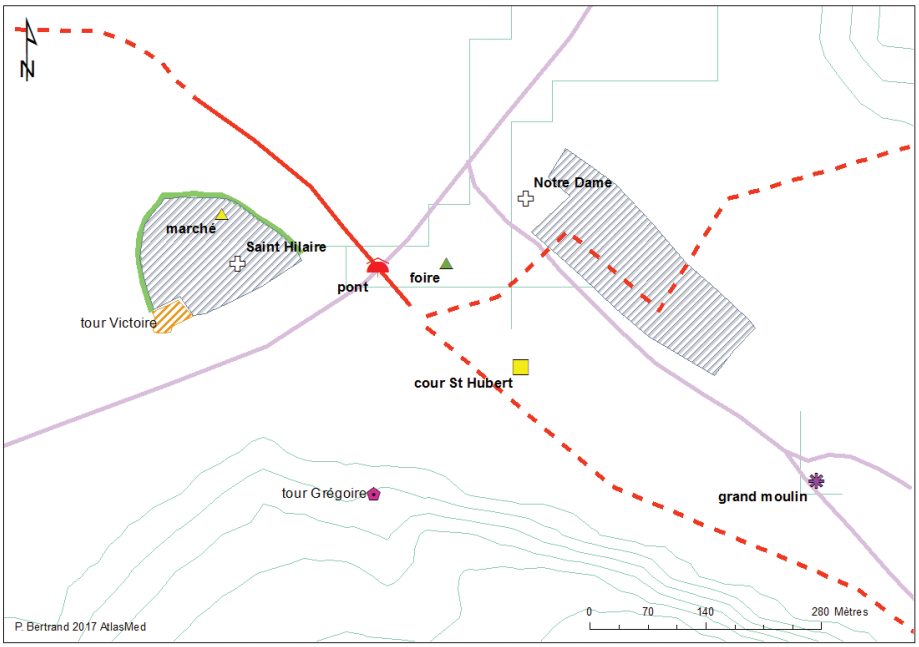

Givet au XIIe siècle (réalisation P. Bertrand, AtlasMed 2017)

Sur l'autre rive, la tour Grégoire, isolée, fort ancienne malgré son apparence (en partie reconstruite coté Meuse en 1851), contrôle l'ensemble du territoire depuis le rebord du Mont d'Haurs.

Le *castrum* possède comme à Warcq, une église secondaire, ici dédiée à saint Hilaire dépendante de la paroisse Notre-Dame. Une halle existe à proximité immédiate de l'église, comme à Warcq.

Mais les composantes sont ici réparties différemment, de part et d'autre du fleuve et plus resserrées (380 m entre les deux églises) qu'à Warcq, où elles sont sur la même rive (gauche) et assez éloignées les unes des autres (1,23 km entre Warcq et Guilloy).

Si le village de Guilloy est réputé avoir disparu dès le XIe siècle, le *vicus* Notre-Dame à Givet a perduré jusqu'à nos jours mais est resté ville ouverte jusqu'au XVIIe siècle. L'évolution des deux castra est bien différente. Warcq n'est guère sorti des limites du château qui lui a donné naissance, malgré son rôle administratif.

Givet Saint-Hilaire a beaucoup plus évolué : en 1250, Agnès de Chiny qui a reçu la terre de Givet en douaire, se dit « dame noble de Givet et seigneur d'Agimont » ; c'est la première mention du château d'Agimont. À 3,6 km au nord-ouest de Givet, celui-ci se présentait dans son dernier état, connu par une très belle aquarelle de G. Neyts (milieu du XVIIe siècle), comme un château resserré à hautes courtines et tours élevées (XIVe et XVe siècles ?) : il ressemblait assez fort au château de Sedan. Il a subi plusieurs sièges et, lors de celui de 1308, la tour principale fut incendiée, ce qui laisse supposer qu'il en avait déjà d'autres. De nos jours, le château est revenu à un état de ruine favorable à une fouille archéologique qui permettrait de mieux le connaître et préciser la part due à la fondatrice[31].

On peut expliquer le choix du site d'Agimont (*acutus mons*) par des raisons d'évolution de la fortification mais le *castrum Givel* devait être plein à craquer vers 1250. En 1511, des maisons sont déjà construites sur l'emplacement des fossés qui ont été lotis[32] ; il semble même qu'un petit faubourg a débordé vers le passage de

31. BERTRAND 2011.
32. Archives de l'État à Namur (AÉN), Fiefs et seigneuries, n°5 : seigneurie d'Agimont, f°9-11.

Meuse (un ponton désormais) et la rue d'Estrée (l'ancienne voie romaine) ; celle-ci était bordée par des exploitations agricoles sur le côté opposé au *castrum* (il en existe encore une). La construction de Charlemont en 1555 ajoute une nouvelle entité au *vicus* et au *castrum* : administrativement, l'ensemble ne sera toutefois unifié qu'au début du XVIIIe siècle, après les travaux de Vauban[33].

Sedan

Située sur un axe ancien qui relie Reims à Liège (par Bouillon), la *villa Sodensis* et son église apparaissent dans l'histoire en 997 lorsqu'une partie en est donnée à l'abbaye Notre-Dame de Mouzon ; lors de la remise au jour des vestiges de l'église Saint-Martin dans la cour du château, une tombe « carolingienne »[34] fut découverte. En contrebas, deux agglomérations contiguës mais séparées : le Villers (orthogonal mais qui se prolongeait autrefois dans la cour du Château-Bas) et le Mesnil, autour d'une place triangulaire ; la raison de cette bipartition n'est pas connue. Le Villers serait d'origine mérovingienne[35] mais son plan permet d'en douter ; le Mesnil triangulaire semble bien être le plus ancien. En 1289, Sedan n'est encore qu'une *villa* citée avec celle de Balan[36].

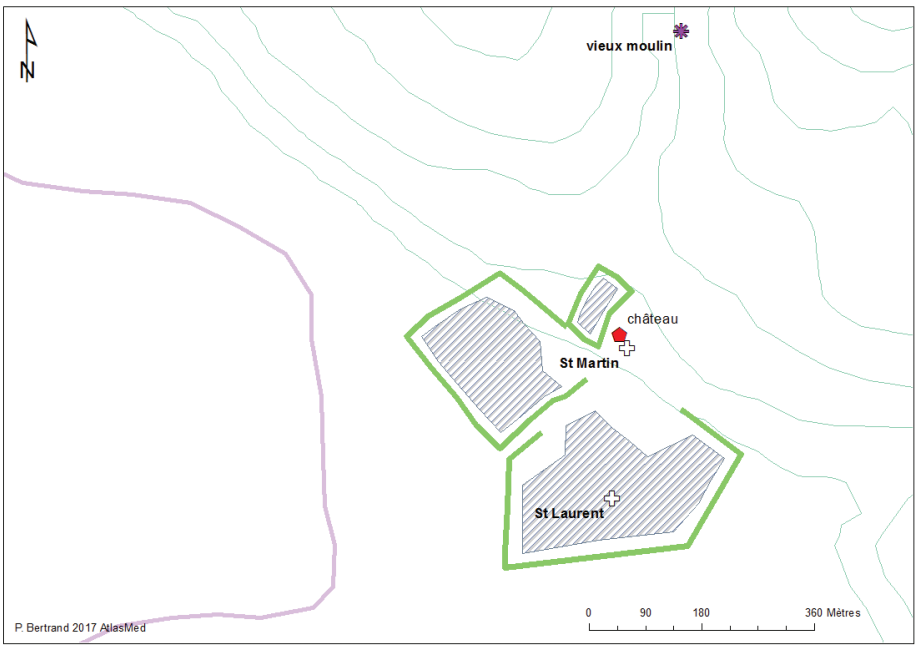

Sedan vers 1500 (réalisation P. Bertrand, AtlasMed 2017)

Une grosse tour à peu près carrée forme avec l'église Saint-Martin le noyau du château ; par sa structure, elle pourrait dater de la fin du XIIe siècle ou du début du suivant mais la dendrochronologie fournit des dates de la fin du XVe siècle, époque de l'achèvement du château médiéval[37]. Cette association tour seigneuriale/église paroissiale est bien connue dans le domaine mosan : souvent même, le donjon est aussi le clocher de l'église (et inversement), sauf qu'à Sedan, l'église possède sa propre tour-porche, plus ancienne que le « donjon ».

À partir de 1424, sous l'impulsion des La Marck, le château prendra le développement que l'on connaît : un château triangulaire dont la porte ouvre vers le sud-est, puis un épaississement de l'enceinte et une extension vers l'ouest après 1455.

33. BERTRAND 2015b.
34. Les guillemets s'imposent pour une dénomination qui n'a pas le même sens selon que l'on est dans l'Empire ou dans le royaume de France.
35. CONGARD 1969.
36. POIRIER-COUTANSAIS 1964, p. 333 (première mention en 997).
37. MOULIS 2005.

Au XVe siècle, Sedan est composé de deux unités de peuplement ayant chacune leur clôture propre, le tout dominé par un château, qui enferme l'église paroissiale : une structure curieuse mais bien médiévale. La ville a mis du temps pour se rapprocher de la Meuse : le Villers prendra progressivement de l'épaisseur pour se rapprocher du pont de Meuse attesté dès 1437 (un bac auparavant), extension qui ne sera achevée qu'au XVIIe siècle.

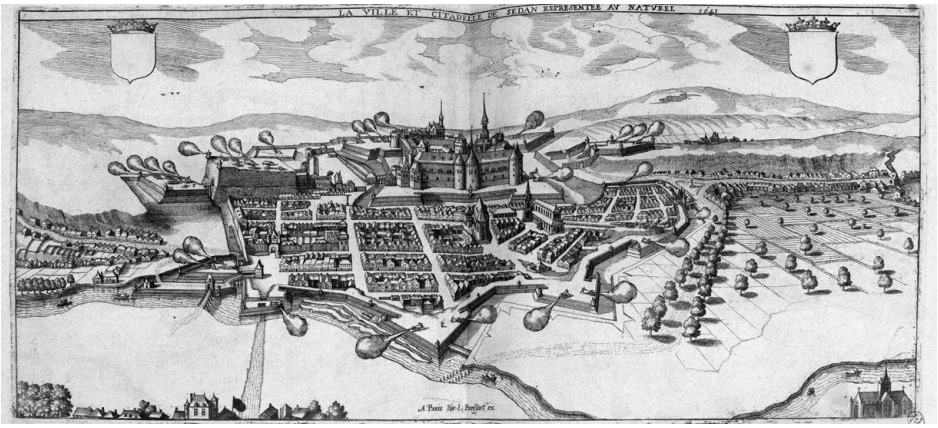

Sedan vers 1600 : version un peu plus tardive mais où le rendu de la ville est meilleur : au centre le Villers orthogonal se distingue du noyau triangulaire du Mesnil, autour de sa récente église Saint-Laurent (Cl. Chastillon, *Topographie françoise*, photo J. Philippot © Région Grand Est-Inventaire général)

Fumay et Revin

Ces deux agglomérations ont une structure identique : un méandre barré dont la partie large servait à l'agriculture, le peuplement s'établissant à la racine du méandre. Si Revin a bien disposé d'un mur de barrage (attesté tardivement), on n'y trouve pas de château mais une résidence sans doute fort ancienne (domaine de l'abbaye de Prüm depuis le début du VIIIe siècle). Fumay, un démembrement du grand domaine de Revin, comportait une enceinte avec tours fermant l'isthme et à l'angle aval, en bordure de Meuse, un château, déjà existant en 1302, dont il subsiste une grosse tour du XIVe siècle[38], ensevelie sous les remblais d'ardoisières et qui semble bien avoir succédé à la maison de l'avoué (attestée en 1262[39]) ; au centre du mur de barrage, la porte de ville était séparée du château. Le château comportait plusieurs tours selon un bon dessin conservé à Turin (fin du XVIe siècle)[40]; l'album de Croÿ montre une muraille urbaine en bon état tandis que le château est en ruines : on en lit pourtant encore bien le plan sur le cadastre de 1825 et sur l'Atlas de Vendol (1843).

Fumay au début du XVIIe siècle : à gauche, le château en ruines prolongé à droite par l'enceinte urbaine, en bon état ; le fossé en eau est une erreur : A. de Montigny a toujours eu des difficultés à rendre le relief d'où ce genre d'interprétation ; derrière, le méandre, comportant à la fois du bâti et des cultures, est mal représenté, ces dernières étant plutôt au fond de la boucle (extrait de DUVOSQUEL J.-M., éd., *Albums de Croÿ*, t. II, Bruxelles, 1992, pl. 142, éd. Crédit Communal, photo © UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin)

Les Vireux et le Mont-Vireux

Le peuplement est ici fort ancien mais, si le Mont-Vireux a bien été fortifié dès la fin de l'Empire romain, rien ne permet de parler d'un château et d'une ville. Sur la rive gauche, le mont forme un tout avec Vireux Saint Martin : on ne peut pas en dire autant du lien avec le hameau de Molhain et son antique collégiale (VIIIe siècle ?). Sur l'autre rive, Vireux « le Walerand » appartient à une autre entité (Luxembourg)[41]. La fortification du Mont-Vireux a eu une vie épisodique : au Bas Empire, à l'époque « carolingienne », puis brièvement en 1306-1307, lorsque le comte de Lorraine en tant que seigneur de Florennes y construisit une fortification vite contestée. Dans ce dernier état, c'est une enceinte étendue mais assez faible de constitution : un mur peu épais, sans tours (à la différence de l'enceinte du Bas Empire) ; contre l'enceinte s'appuient quelques bâtiments (habitat, four à pain)[42]. On ne peut parler ici de forteresse et l'habitat, en contrebas et étalé sur les deux rives de la Meuse,

38. LEFEVRE 1977 ; FORMAL-CAHIER 1997, p. 2-6.
39. *Mémoire historique* 1772, v (n°III).
40. DESBRIERES 1995, p. 37-39.
41. VERKOOREN 1914, n°492 (1309).
42. LEMANT 1985.

est formé de lieux dont le seul lien est paroissial : celui de la paroisse de Molhain mais ce fut un objet de contestations aux temps modernes[43]. Ici, le rapport château-ville n'existe pas.

Haybes

Haybes se compose, sur la rive droite, d'une petite agglomération (dont les habitants sont bourgeois au XIVe siècle) et, en aval, d'un château, proche de la rive gauche et situé sur une île ; pour cette raison, il relevait du comté de Namur et de la prévôté de Poilvache[44].On peut attribuer sa création à la famille de Chimay : pour certains, dès le XIIe siècle lorsqu'un Chimay prélève des taxes indues sur le trafic des ardoises de Fumay ; plus certainement, il me semble qu'on doive l'attribuer à Alard de Chimay, sire de Haybes et fils d'Alard IV de Chimay, dernier seigneur de Chimay de ce nom et dont on voit encore la dalle funéraire (vers 1218) dans la collégiale de Molhain ; les Chimay cherchaient depuis longtemps à contrôler le trafic mosan. La construction du château peut être antérieure à 1250 mais il n'est attesté qu'en 1380 : des vestiges en ont subsisté jusqu'au XIXe siècle[45].

Le lien entre le château et le bourg est mince : situé à 650 m en aval, le château est associé (en 1337), sur l'autre rive, au moulin et à une grange qui, avec une couture, forment les éléments du domaine castral mais il n'y a pas vraiment de lien avec le bourg, probablement antérieur au château.

Haybes et Fumay dans la seconde moitié du XVIe siècle : la distance entre le bourg de Haybes et son château est bien nette ; l'image du château de Fumay, assez convenue, reflète cependant bien son aspect (*Desen de la riviere de Muse de Charlemont jusques a Fumey, Architettura Militare*, volume III, f°62v © Archives de la Ville de Turin)

Pour conclure

Outre la fonction économique présente en chacune d'entre elles, toutes ces villes ont eu un rôle politique à des degrés divers : chef-lieu de pagus et de comté (Châ-

43. BERTRAND 2016.
44. LAHAYE 1895, p. 201-22.
45. BERTRAND 2012.

teau-Porcien), de pagus simplement (Mouzon et Mézières[46]), de comté mais pas de pagus (Rethel) ; pour les plus petites, les cas sont variables : des comtes à Givet et Warcq, à Sedan rien mais des ambitieux au XVe siècle (les La Marck). Warcq et Donchery (non évoquée ici parce que sans château) ont périclité du fait de la trop grande proximité de Mézières puis de Sedan. Sans activité économique suffisante, le développement urbain est impossible[47].

Selon nous, la « ville »[48] de Poilvache n'est pas un bourg castral[49], plutôt une basse-cour (comme Mézières en ses débuts) qui n'aurait pas grandi. L'intérêt de Poilvache réside surtout dans la cessation assez précoce de son activité, une aubaine pour les archéologues.

• Sources

Archives de l'État à Namur (AÉN), Fiefs et seigneuries, n° 5 : seigneurie d'Agimont (vers 1511)
MGH, SS, 14. *Historia monasterii mosomensis, Scriptores*, 14

• Bibliographie

BERTRAND 1980 : BERTRAND P., *La terre de Givet avant le XIIIe siècle : structure de l'agglomération et du domaine, dans Revue historique ardennaise*, XV, 1980, p. 1-33.

BERTRAND 2011 : BERTRAND P., *Agnès de Chiny, dame noble de Givet et seigneur d'Agimont,* dans *Ardenne Wallonne*, n°127, 2011, p. 25-33.

BERTRAND 2012 : BERTRAND P., *La terre de Haybes au moyen-âge : une esquisse*, dans *Ardenne Wallonne*, n°130, 2012, p. 8-18.

BERTRAND 2013 : BERTRAND P., *Villes et ports de la Meuse de Commercy à Givet : de la haute Meuse à la « haute Meuse »*, dans *Les hommes, la Meuse,* Bouvignes-Dinant, 2013, p. 51-66 (Cahiers de la MPMM ; 6).

BERTRAND 2015a : BERTRAND P., *Architectures autour de l'an Mil, autour de la Meuse*, dans MOULIS C. (dir.), *L'Ardenne, des frontières en l'an Mil*, Nancy, 2015, p. 183-261.

BERTRAND 2015b : BERTRAND P., *Givet, porte de France, Parcours du Patrimoine n° 399*, Lyon, 2015.

BERTRAND 2016 : BERTRAND P., *La collégiale Notre-Dame et Saint-Ermel de Molhain : son histoire,* dans *Revue historique ardennaise*, 48, 2016, p 3-38.

BONNAUD-DELAMARE 1975 : BONNAUD-DELAMARE R., *Saint-Nicolas, église de Rethel*, Charleville-Mézières, 1975.

BUR 1980 : BUR M., BOUREUX J.-P. et LEFEVRE B., *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la vallée de l'Aisne*, Reims, 1980 (Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne, 2).

BUR 1993 : BUR M. (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux*, Nancy, 1993.

BUR 2005 : BUR M., *Mottes multiples et groupes de mottes, un problème de définition (1982),* dans *La Champagne médiévale, recueils d'articles*, Langres, 2005, p. 341-354.

46. Ce qui pose la question du préexistant gallo-romain ; question qui se pose aussi à Givet, situé sur un axe constellé de *castella* romains ; rien pour y contrôler le passage de la Meuse ?
47. Une banalité certes ; sur ces aspects voir BERTRAND 2013.
48. Lors du passage du latin au français (au XIIIe siècle), *villa* fut traduit par « ville », c'est-à-dire village ; près de Sedan, il existe même une « Villette » qui possède encore son « églisette » du XIIe siècle.
49. BUR 1993 : on y trouve de multiples éléments de comparaison, ponctuels (Dôle/ Mézières) ou plus larges.

CHASTILLON 1641 : CHASTILLON C., *Topographie françoise ou représentation de plusieurs villes, bourgs…*, Paris, 1641.

COLLIN 1972 : COLLIN H., *Les fortifications de Mouzon des origines au XVIIe siècle,* dans *Revue historique ardennaise*, 7, janvier-juin 1972.

COLLINET s.d. : COLLINET P., *Notice sur le cartulaire municipal de Mouzon (étude d'Histoire ardennaise, I)*, s.l., s.d.

CONGAR 1969 : CONGAR P., LECAILLON J. et ROUSSEAU J., *Sedan et le pays sedanais, vingt siècles d'histoire*, Paris, 1969.

DESBRIERES 1995 : DESBRIERES M., *Champagne septentrionale : cartes et mémoires à l'usage des militaires (1544-1659)*, 1995 (Cahiers d'études ardennaises ; 17).

FORMAL-CAHIER C. 1997 : FORMAL-CAHIER C., *La « grosse tour » ou ancienne forteresse de Fumay,* dans *Ardenne Wallonne,* n°71, 1997, p. 2-6.

JOLIBOIS 1847 : JOLIBOIS E., *Histoire de la ville de Rethel*, Paris-Rethel, 1847.

LARET-KAYSER 1986 : LARET-KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg: le comté de Chiny des origines à 1300*, Bruxelles, 1986.

LAUER 1906 : LAUER P. (éd.), *Les annales de Flodoard*, Paris, 1906.

LAURENT 1889 : LAURENT P., *Statuts et coutumes de l'échevinage de Mézières (XIIe-XVIIIe s.)*, Paris-Mézières-Charleville, 1889.

LAHAYE 1895 : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

LEFEVRE 1977 : LEFEVRE J.-L., *Les anciennes fortifications de Fumay et de Revin*, Dinant, 1977.

LEMANT 1985 : LEMANT J.-P., *Le cimetière et la fortification du bas-empire de Vireux-Molhain, dép. Ardennes*, s. l., 1985.

LEMANT 2012 : LEMANT J.-P. et NICOLAS D., *Boucles mosanes, archéologie gallo-romaine à Charleville-Mézières*, Milan, 2012.

Mémoire historique 1772 : *Mémoire historique concernant les droits du roi sur les bourgs de Fumay et de Revin*, 1772.

MOULIS 2005 : MOULIS C., *L'archéologie du bâti appliquée au « donjon » du château de Sedan,* dans *Le Pays Sedanais*, 23, 2005, p. 87-120.

NICOLAS 2011 : NICOLAS D., CHOSSENOT M., CHOSSENOT R. et LAMBOT B., *Carte archéologique de la Gaule : Les Ardennes*, Paris, 2011.

POIRIER-COUTANSAIS 1974 : POIRIER-COUTANSAIS F., *Les abbayes bénédictines du diocèse de Reims*, Paris, 1974.

[TCP] : ROBERT G., *Trésor des chartes du comté de Porcien*, Monaco-Paris, 1935.

[TCR] : SAIGE G. et LACAILLE L., *Trésor des chartes du comté de Rethel*, Monaco, 1902-1916.

SARTELET 2003 : SARTELET A., *Les fortifications de Mézières, Parcours du Patrimoine n°269*, Lyon, 2003.

VERKOOREN 1914 : VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. 1, Bruxelles, 1914 (Inventaires des archives de la Belgique).

Des origines et des débuts bien tourmentés

Jean-Louis Antoine
Archéologue, conservateur du Musée archéologique de Namur

L'apparition, à la fin du premier tiers du XIIIe siècle, de la seigneurie de Méraude/Poilvache, souvent, et erronément pour cette époque, dénommée « prévôté », est la conséquence directe des conflits engendrés à la fin du XIIe siècle par la succession tumultueuse du comte de Namur, Henri dit l'Aveugle. Il s'agit là d'une affaire longue et passablement embrouillée dont on ne peut envisager de donner qu'un bref résumé, avec tous les risques de simplification abusive qu'entraîne cet exercice pourtant nécessaire.

Henri, fils du comte de Namur Godefroid et d'Ermesinde de Luxembourg, naît vers 1110. Il succède à ses parents à la tête des comtés de Namur, Luxembourg, La Roche, Durbuy, Longwy et devient ainsi un des plus puissants dynastes de l'espace Meuse-Moselle, capable de contester la suprématie de l'évêque de Liège. En 1163, marié pour la deuxième fois, il est cependant sans enfant et vit séparé de son épouse, Laurette de Flandre. C'est alors qu'il teste en faveur de son neveu Baudouin, fils de sa sœur Alice et de Baudouin IV, comte de Hainaut : cet acte assure à Baudouin l'héritage de ses alleux. Vingt-et-un ans plus tard, en 1184, Henri, remarié depuis 1168 avec Agnès de Gueldre, qu'il renvoie dans sa famille après quelques années, est toujours sans enfant. Il complète ses dispositions par un deuxième acte qui confère à Baudouin la possession future de ses fiefs. Celui-ci, devenu depuis 1171 (ou 1172) comte de Hainaut, parvient à obtenir de l'empereur le regroupement de son héritage en une seule principauté portant le titre de marquisat, ce qui lui permet d'accéder personnellement au rang de prince d'empire et de siéger à la cour impériale. À vrai dire, cette promotion rencontre parfaitement les préoccupations de Frédéric Barberousse, soucieux de consolider son autorité face à certains vassaux ambitieux et aux velléités expansionnistes du royaume de France.

Par contre, la constitution d'une vaste principauté centrée sur la Meuse et s'étendant des confins de la Flandre aux rives de la Moselle ne peut qu'inquiéter l'évêque de Liège et le duc de Brabant, d'autant que Baudouin peut en outre prétendre à la succession de la Flandre (il va effectivement devenir comte de Flandre en 1192). On a donc soupçonné les principaux dynastes « lésés » par le paysage politique qui se profile à l'horizon d'être à l'origine du coup de théâtre qui va intervenir. Dans le courant de 1185, Henri se réconcilie avec Agnès, et, en 1186, celle-ci donne naissance à une petite fille joliment prénommée Ermesinde, comme sa grand-mère paternelle ! À partir de ce moment, le vieux comte de Namur cherche par tous les moyens, politiques et militaires, à assurer à son inattendue progéniture l'entière jouissance de son héritage : ce revirement ne peut bien sûr qu'aboutir à une guerre avec Baudouin V. Celle-ci éclate effectivement en 1188. Vaincu, Henri se retire dans le Luxembourg tandis qu'Ermesinde est mise en sécurité en Champagne (la fillette avait été promise au comte Henri de Champagne alors qu'elle était âgée de deux ans à peine !). Pendant quelques années, Baudouin se targue du titre de « premier marquis de Namur ». Il meurt en 1195 et son fils cadet, Philippe dit le Noble, lui succède à Namur. Quelques mois plus tard, Henri le suit dans la tombe. On est mal renseigné sur ce qui advint ensuite. L'empereur semble avoir renoncé au projet du grand marquisat de Namur et transmet le Luxembourg, qui avait fait retour à la couronne après le décès de Henri, à son frère Othon de Bourgogne. Celui-ci s'en débarrasse assez vite, sans doute en le vendant, puisqu'en 1197, Ermesinde réapparaît en possession du comté de Luxembourg et mariée à Thibaut, comte de Bar, (elle a alors onze ans) avec lequel elle entreprend, sans succès, de reconquérir le comté de Namur par les armes.

Les hostilités sont temporairement clôturées par un traité conclu à Dinant, le 26 juillet 1199. Celui-ci comprend les clauses territoriales suivantes qui contiennent en germe la naissance de la future « terre de Poilvache » : Thibaut et Ermesinde se voient alors octroyer « toute la terre située au-delà de la Meuse, vers l'Ardenne, jusqu'au bois que l'on nomme Arche », tandis que Philippe, marquis de Namur, conserve « ce même bois, comme il s'étend de la Meuse à la Meuse en long et en large, avec toute la terre comprise à l'intérieur ainsi que toute la terre en-deçà de la Meuse, du côté de Namur ».

Ceci nécessite quelques commentaires. Le comté de Namur est issu du comté de Lomme (*pagus* ou *comitatus Lomacencis*) qui correspond en gros à l'Entre-Sambre-et-Meuse. À la fin du XIIe siècle, les territoires namurois de la rive droite de la Meuse sont donc pour l'essentiel des acquisitions relativement récentes, gagnées principalement sur le comté de Huy. Par ailleurs, il existe toujours un « bois d'Arche » qui chevauche aujourd'hui les limites de Dave et Lustin. Il est de dimensions respectables mais sans commune mesure avec le vaste massif forestier, connu sous le nom de Rendarche, qui reliait approximativement Dave à Andenne, donc effectivement la Meuse à la Meuse suivant un tracé en arc de cercle, ce que rend possible le brusque changement de direction que le fleuve observe à hauteur de Namur. Cette « barrière végétale » est encore bien perceptible sur le plan du comté de Namur publié par Jean Surhon en 1579. Le territoire lové dans la boucle de la Meuse au nord de la forêt d'Arche va devenir le bailliage namurois d'Entre-Meuse-et-Arche, dont le nom rend bien compte de la situation géographique et qui sera structuré autour du château de Samson. Les territoires gagnés par le couple Thibaut/Ermesinde « au-delà de la Meuse… jusqu'au bois d'Arche » sont donc au sud de celui-ci et, comme les cartes établies par D. Brouwers pour le XIIIe siècle, L. Genicot pour le XIVe siècle, le montrent, beaucoup plus découpés et éparpillés que le bloc compact qui est resté namurois.

Il faut donc bien constater que, quoi qu'on ait pu écrire, en 1199, les pertes territoriales namuroises ont été peu importantes : Philippe le Noble a, en fait, conservé l'essentiel du comté, constitué par les territoires de la rive gauche et le futur bailliage d'Entre-Meuse-et-Arche. La conséquence politique principale du traité de Dinant, c'est bien la consécration de l'abandon du projet de grand marquisat et la séparation de Namur et du Luxembourg dont le destin était commun depuis des décennies. En dépit du fait qu'il ne correspondait plus à aucune réalité politique, le titre de « marquis de Namur » a persisté au moins durant le XIIIe siècle.

Par ailleurs, comme le libellé du traité le laisse entrevoir, les territoires namurois de la rive droite de la Meuse ne sont pas, en 1199, organisés en circonscription administrative regroupée autour d'un château. Samson ne sera (re)construit par Philippe le Noble qu'en 1204, et c'est, probablement, une conséquence directe du traité de 1199, tandis que Poilvache, comme nous le verrons, n'est mentionné qu'en 1228. De manière plus générale, dans le comté de Namur, ce processus n'apparaît d'ailleurs qu'au début du XIIIe siècle : le premier officier territorial namurois dont on ait connaissance est un prévôt de Bouvignes mentionné vers 1220. Par contre, dans cette région, les limites administratives qui resteront en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ont été mises en place, dans les grandes lignes, à la suite du Traité de Dinant de 1199.

Thibaut de Bar meurt le 11 (ou le 12) février 1214. Ermesinde lui a donné plusieurs enfants, dont une fille qui sera connue sous le nom d'Isabelle, ou d'Élisabeth, de Bar. La même année, au mois de mai, Ermesinde épouse en secondes noces Waleran de Limbourg, marquis d'Arlon, dont le fils cadet, Waleran de Montjoie, s'unit, le même jour, à Isabelle de Bar.

Immédiatement, Waleran de Limbourg reprend la lutte armée pour récupérer l'héritage d'Ermesinde et fait construire, dès 1214, un « château » qu'il nomme Tailfer,

au confluent de la Meuse et du ruisseau de Lustin, c'est-à-dire très exactement à la limite nord des territoires acquis en 1199. Le toponyme existe toujours. On trouve encore à cet endroit quelques vestiges d'une muraille enfouie sous la végétation.

Waleran de Limbourg meurt en 1226. En décembre 1228, un certain Simon, qui est peut-être un chanoine de Dinant ou un religieux de Leffe, intervient comme témoin dans un acte de dévolution de biens où il s'intitule « chapelain de Méraude ». Qui dit « chapelain » dit « chapelle » et l'on peut être certain qu'un château, quelle qu'en soit la physionomie à l'époque, est en place. Et de fait, un an plus tard, Waleran de Montjoie organise le service de garde de son château de Méraude.

On s'est longtemps interrogé sur cet énigmatique « Méraude ». On sait maintenant que « Méraude » est le nom officiel de Poilvache, celui que ses constructeurs donnent au château et qui figurera au XIVe siècle sur les monnaies qui y sont frappées. Relatant le siège de 1238, le chroniqueur Gilles d'Orval, qui est un contemporain, parle du « château de Méraude (*Smaragdus*) que les habitants du lieu appellent Poilvache (*Pilansvacca*) ».

À partir de ce moment, on voit le couple Waleran de Montjoie-Isabelle de Bar présider aux destinées de Méraude/Poilvache jusqu'en 1254. Il n'est évidemment pas encore question de « prévôté » : la « terre de Poilvache » est une seigneurie dont Waleran et Isabelle sont respectivement « seigneur » et « dame », et qui évolue dans l'orbite luxembourgeoise. On a sans doute compté sur l'énergie et le dynamisme du jeune couple pour organiser, mettre en valeur, et défendre des territoires excentriques et récemment acquis : Waleran de Montjoie se tailla d'ailleurs dans les années suivantes une réputation de seigneur violent et agressif.

Quand ont-ils reçu le territoire acquis en 1199 ? Deux hypothèses sont possibles. Soit il a constitué la dot d'Isabelle, et ce serait donc en 1214 ou peu après, soit la donation a lieu après la mort de Waleran de Limbourg en 1226. La deuxième hypothèse semble plus plausible. Elle respecte d'avantage la documentation historique et avec le fait que seul Waleran de Limbourg signe le deuxième traité de Dinant en 1223.

Mais il n'est pas impossible qu'une première fortification ait été mise en place peu auparavant. Deux indices le laissent penser. Le premier est constitué par deux poutres extraites en 1988 des maçonneries de la courtine nord de la ville, alors en cours de restauration, et qui ont pu être traitées par analyse dendrochronologique : l'abattage des arbres dont elles proviennent aurait eu lieu respectivement en 1212 et 1213, avec une fourchette de plus ou moins cinq ans. Elles sont loin de constituer une preuve absolue, car l'échantillonnage est trop faible : il pourrait s'agir d'un remploi. Mais il faut mettre ceci en relation avec un passage de la *Chronique des comtes de La Marck* rédigée par Levold de Northoff qui parle de Waleran de Limbourg, le père, en ces termes: « Waleran, fils du duc de Limbourg ou d'Ardenne, comte de Luxembourg, qui construisit Poilvache ».

On est donc autorisé à proposer l'hypothèse de travail suivante, fragile, certes, mais qui a l'avantage de concilier les éléments dont nous disposons : reprenant la lutte contre le comté de Namur en 1214, Waleran de Limbourg a besoin de points d'appui fortifiés sur le territoire qu'il contrôle. La construction de Tailfer en est la preuve. On ne peut exclure qu'une autre fortification du même type établie dans les mêmes circonstances, le futur Méraude/Poilvache en l'occurrence, ait été récupérée quelques années plus tard par Isabelle de Bar et son époux parce que mieux située au centre de la seigneurie et, peut-être, plus apte à être développée.

Ermesinde

Philippe Mignot
Archéologue, AWaP

La fille de Henri l'Aveugle, née en juillet 1186, ne vécut auprès de son père que les dernières années de sa vie. En effet, à peine sevrée, elle fut emmenée en Champagne par le comte Henri II de Champagne à qui elle avait été promise en mariage. Mais ce dernier, en 1189, partit pour Jérusalem où il se maria et mourut en 1197. Henri l'Aveugle en profita pour ramener sa fille auprès de lui, retiré au Luxembourg. À sa mort, le 14 août 1196, elle n'avait que dix ans. La transmission de l'héritage obligeait à conclure un mariage le plus vite possible. Celui-ci intervint entre le milieu 1197 et le milieu 1198. Elle était âgée de onze-douze ans lorsqu'elle épousa Thibaut de Bar qui venait de répudier sa femme. De 1200 à la mort de Thibaut en 1214, on sait peu de choses sur Ermesinde hormis qu'elle mit au monde trois enfants : un fils qui décèdera entre 1211 et 1214, une fille morte en bas âge et Isabelle qui épousera le fils de Waleran de Limbourg, né d'un premier mariage. Quant à Thibaut, il est connu pour ses aptitudes militaires, on l'a vu à l'assaut du comté de Namur, et en 1211, il prend part à la croisade contre les Albigeois. On lui connait des chartes d'affranchissement en Lorraine. Par son décès, le comté de Luxembourg se séparait de celui de Bar.

Les ossements supposés d'Ermesinde, remontés en position anatomique (photo G. Focant © SPW-AWaP)

À nouveau, Ermesinde devait se remarier sans attendre pour sauver son comté. Après trois mois de veuvage, elle épousait Waleran de Limbourg, marquis d'Arlon. Avec le fils de ce dernier, à la fois son beau-fils et son gendre, elle poursuivit la politique engagée pour établir cet accès à la Meuse à Liège par l'Ourthe, depuis Luxembourg et la Lorraine, en prenant appui sur les comtés de La Roche et de Durbuy. Ce plan fut contrarié lorsqu'en 1226, l'occupation de la forteresse de Logne et la maison forte de Comblain fut contestée par l'abbé de Stavelot et l'évêque de Liège qui s'en remirent au pape pour lancer une procédure d'excommunication contre la comtesse. Les Luxembourgeois s'efforcèrent de se maintenir sur l'Ourthe et de se rapprocher de Liège avec l'acquisition de la seigneurie d'Aywaille sur l'Amblève en 1270 et à travers un réseau de ministériaux détenteurs de tours, comme à Poulseur sur l'Ourthe.

Trois enfants sont nés de ce mariage : Catherine, Henri et Gérard. En 1226, son époux Waleran décède et elle dirige alors la destinée du comté en s'appuyant sur un entourage composé des familles nobles luxembourgeoises. À partir de 1235, son fils Henri V (dit le Blondel) apparaît de plus en plus présent dans les actes officiels.

En 1247, selon ses volontés, elle souhaite fonder une nécropole dynastique entre Arlon et Luxembourg. La mémoire des lieux serait confiée à des religieuses de l'ordre cistercien. Son fils, Henri V se chargea de l'exécution de ses volontés, ce qui prit quelques années. Entre son décès et la construction de la chapelle funéraire dans l'abbatiale s'écoula au moins quelques mois durant lesquels on peut s'interroger sur le lieu de sa sépulture provisoire. Le monastère adopta le plan cistercien mais fut en réalité un chantier permanent tantôt face des difficultés financières, tantôt des catastrophes naturelles. À titre d'exemple, il fallut attendre le XIVe siècle pour voir le cloître achevé. Du tombeau d'Ermesinde, placé dans le fond occidental de l'abbatiale, il ne reste rien. Les tombeaux de son fils et de sa femme prirent place à ses côtés. Les ossements d'Ermesinde furent déplacés en 1747 et échappèrent à l'incendie de 1794. En 1875, on les retrouva lors de fouilles organisées par les Jésuites qui avaient entrepris la restauration des lieux abandonnés depuis la Révolution. La cavité maçonnée contenait les ossements et une plaque en étain qui les

Plaque en étain qui authentifie les ossements en 1747 : *Voici les précieux ossements de la très illustre et pieuse princesse Ermesinde comtesse souveraine de Luxembourg et de Namur, notre heureuse fondatrice que Dieu glorifie et sans fin benisse, icy transferez le 20 may 1747* (photo G. Focant © SPW-AWaP)

avaient authentifiés lors de la manipulation de 1747. Depuis, ils sont contenus dans un coffre-fort en fer sans doute du XVIIIe siècle et ont été replacé dans la chapelle commémorative édifiée en 1875 et restaurée en 2000.

Les ossements ont été soumis à un examen anthropologique par Agnès Malevez. Son rapport confirme qu'il s'agit bien d'un sujet féminin, âgé au décès de plus de 55 ans qui présente des indicateurs d'accouchements multiples. Une datation au carbone 14 a livré une fourchette chronologique compatible avec la date de 1247.

Coffre-fort en fer dans lequel sont conservés depuis 1870 les ossements supposés d'Ermesinde (photo G. Focant © SPW-AWaP)

Crâne supposé d'Ermesinde (photos G. Focant © SPW-AWaP)

• Bibliographie

L'abbaye cistercienne de Clairefontaine. Du rêve d'Ermesinde aux réalités archéologiques, Catalogue d'exposition du 30 avril au 17 octobre 2010 au Musée Gaspar à Arlon, dans Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. 86, 3-4, 2010.

MARGUE M. (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIIIe siècle*, Luxembourg, 1994.

Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe-début XIVe siècle)

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

Février 1247 : suite au décès de la comtesse Ermesinde de Luxembourg, son fils, Henri V dit « le Blondel » (1247-1281[1]), hérite du comté de Luxembourg, du comté de La Roche et du marquisat d'Arlon. Le nouveau comte, en sa qualité de petit-fils de Henri IV l'Aveugle, lorgne sur une autre principauté, le comté de Namur[2]. S'il s'empare temporairement de Namur en 1256, il n'y demeure pas longtemps le maître des lieux. Car le Namurois est aussi convoité par les princes flamands : Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut (1244-1278) et son fils Gui de Dampierre. En 1263, ce dernier achète le comté de Namur à Baudouin de Courtenay. L'année suivante, pour s'assurer du soutien de Henri V, il épouse en secondes noces sa fille cadette, Isabelle. Gui de Dampierre dirige ainsi le comté de Namur de 1263 à 1297 et le comté de Flandre de 1278 à 1305. En 1297, il cède l'administration du Namurois à Jean Ier (1297-1330), fils aîné né de son mariage avec Isabelle de Luxembourg[3].

Dans sa quête de pouvoir en terres namuroises, Gui de Dampierre ne passe pas à côté de Poilvache, la forteresse luxembourgeoise, sur laquelle il exerce une mainmise à partir de 1281. À cet égard, l'entente qu'il noue avec Henri V puis Henri VI de Luxembourg est toutefois mise à mal avec Henri VII. Ce dernier, proche de la famille comtale du Hainaut, tourne le dos au comte de Flandre/Namur et finit par affaiblir la position de Jean Ier de Namur, contraint en 1307 de reconnaître la suzeraineté du comte de Hainaut sur Poilvache. C'est à ces épisodes tumultueux de la seconde moitié du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle que sont consacrées les quelques pages qui suivent.

La reprise en fief de Poilvache par Henri V (1281)

L'alliance entre Henri V de Luxembourg et Gui de Dampierre, scellée par le mariage organisé en 1264, est renforcée en 1281. Le 3 mars, Henri V relève en fief de son gendre *le castiel et le vile de Poilevache* – de même que la prévôté liée – qu'il tenait jusqu'alors en franc-alleu, c'est-à-dire librement[4]. Pour le comte de Luxembourg, cette démarche présente un intérêt financier. Le 17 avril 1281, Henri V prie Gui de Dampierre de remettre à son fils la somme de 1000 livres tournois sur les 2000 livres qu'il lui doit à l'occasion *de la reprise de Poillevache*[5]. Le 12 août suivant, il reconnaît avoir reçu, par l'intermédiaire du receveur du comte, le deuxième paiement de 1000 livres dû *pour l'occoison de la reprise ke nous feimes au dit conte de Flandres de nostre castiel de Poilevake*[6]. Gui de Dampierre n'y perd pas non plus au change en se ménageant, par cette manœuvre, un nouveau point d'ancrage aux confins de ses terres namuroises. En effet, étant devenu le suzerain de Henri V

1. Les dates indiquées entre parenthèses indiquent le début et la fin de gouvernance.
2. Sur le comté de Namur au XIIIe siècle, voir par exemple de Waha 1994, p. 91-159, spéc. p. 135-145.
3. L'union de Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg est à l'origine de la branche cadette des Dampierre à la tête du comté de Namur jusqu'à la vente de la principauté à Philippe le Bon par Jean III, petit-fils de Jean Ier, en 1421. Voir notamment BOVESSE 1968, p. 193-213.
4. Archives départementales du Nord (ADN), Lille, B 1412, n°2195.
5. ADN, Lille, B 4036, n°2222. Ce paiement a peut-être été effectué avec retard. Un acte de Henri V de Luxembourg du 15 mai 1281 voit en tout cas le comte confirmer la réception de 1600 livres parisis que Gui de Dampierre lui devait à Pâques 1281. Voir Archives de l'État à Gand (AÉG), Chartes des comtes de Flandre, Gaillard n°184.
6. ADN, Lille, B 4037, n°2280.

pour Poilvache, il est notamment prévu que le comte de Namur pourra utiliser la forteresse au besoin, en cas de guerre notamment.

Acte original du 3 mars 1281 (n. st.) de Henri V, comte de Luxembourg, reprenant Poilvache en fief du comte de Flandre et de Namur (ADN, Lille France, B 1412 [2195], photo © ADN)

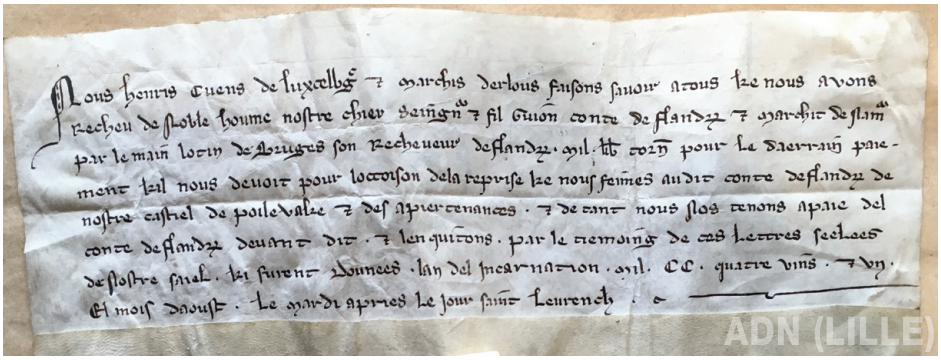

Acte original du 12 août 1281 de Henri V, comte de Luxembourg, confirmant le second paiement de 1000 livres qui lui est dû par le comte Gui de Dampierre pour la reprise en fief de Poilvache (ADN, Lille France, B 4037 [2280], photo © MPMM)

Le 3 mars 1281, Gui de Dampierre veille également à obtenir la fidélité des deux fils de Henri V, le futur Henri VI (1281-1288), alors uniquement seigneur de La Roche et marquis d'Arlon ; et Waleran, seigneur de Ligny. Tous deux deviennent les vassaux du comte de Flandre/Namur qui les gratifie chacun d'un fief-rente (ou fief de bourse), c'est-à-dire d'une somme d'argent – respectivement 200 livres et 100 livres tournois – à percevoir chaque année sur ses revenus[7].

Il n'est probablement pas anodin qu'un peu plus de six mois plus tard, en novembre 1281, Gui de Dampierre, dans les discussions qu'il a avec le chapitre de l'église de Liège durant la vacance du siège épiscopal, désigne comme ses procureurs Warnier de Dave et Henri de Poilvache[8]. Le premier est un chevalier dont un ancien parent, Gérard de Dave, bénéficia en mars 1229 (n. st.) d'un fief de garde des comtes de Luxembourg à Poilvache[9]. Un autre Gérard de Dave fait partie

7. ADN, Lille, B 1564, f°56, n°159 et 160.
8. ADN, Lille, B 1564, f°60, n°186. Voir aussi B 1591, f°24v, n°47.
9. Si une parenté se devine, la filiation entre Gérard de Dave et Warnier de Dave n'est pas clairement définie. Voir Chanoine TOUSSAINT 1892, p. 18-19.

en mars 1281 des quelques témoins assistant, en tant qu'hommes du comte de Luxembourg, à la reprise en fief de Poilvache[10]. Warnier de Dave est lui-même un homme de confiance de Gui de Dampierre et par après de son fils Jean de Flandre, prince-évêque de Liège (1282-1291). En avril 1284, il obtient de Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg, en accroissement de son fief, les droits de haute justice que les comtes possédaient dans la seigneurie de Dave – rive droite de la Meuse, entre Namur et Poilvache –, de même que la moitié de la Meuse le long de ses terres[11]. À cette époque – à tout le moins en 1291 –, la famille de Dave possède aussi l'office de sénéchal du comté de Namur[12]. Henri de Poilvache, quant à lui, est sans doute originaire et/ou habitant du site éponyme. Il est chanoine de Saint-Aubain de Namur et conseiller de Gui de Dampierre. Le 25 juin 1278 déjà, il avait assisté au règlement de la « Guerre de la Vache » opposant le comte à l'évêque de Liège, Jean d'Enghien[13].

Warnier de Dave et Henri de Poilvache sont donc deux Namurois de l'entourage princier et liés, directement ou non, à la forteresse mosane située aux frontières du comté de Namur et de la principauté de Liège. Les choisir comme ses procureurs en novembre 1281 témoigne sans doute, de la part de Gui de Dampierre, d'un choix tant stratégique que symbolique. Notons que ces discussions, à Liège, ont lieu à un moment où ce dernier fait tout pour placer son fils Jean de Flandre sur le siège épiscopal vacant, ce qui arrivera en octobre 1282[14]. Cette opération, tout comme l'achat du comté de Namur en 1263 et la reprise en fief de Poilvache en 1281, sont des exemples évocateurs de l'ambition tentaculaire du comte.

Henri V de Luxembourg meurt en décembre 1281 mais les liens unissant la famille comtale de Luxembourg et celle de Flandre/Namur restent forts, car elles se trouvent toutes deux impliquées, entre 1283 et 1288, dans la guerre de succession du Limbourg.

La guerre du Limbourg et la mort de Henri VI

Le duc Jean Ier de Brabant à la bataille de Worringen le 5 juin 1288 (« Codex Manesse » ca 1300-1340, f°18 © Heidelberg University Library, CC-BY-SA 3.0)

À l'origine de cette guerre se trouve le duché de Limbourg disputé par deux princes : Renaud Ier comte de Gueldre et Jean Ier duc de Brabant, tous deux des gendres en secondes noces de Gui de Dampierre[15]. Le point d'orgue du conflit est la bataille de Worringen, près de Cologne, le 5 juin 1288. Jean Ier y affronte Henri VI de Luxembourg auquel Renaud de Gueldre a vendu ses droits sur le Limbourg[16]. Henri VI y perd la vie, de même que trois de ses frères, et le Limbourg est annexé au duché de Brabant. Pour la famille comtale luxembourgeoise, les pertes sont donc importantes. Comme nous le verrons plus loin, elles vont fragiliser l'équilibre qui avait été atteint entre Gui de Dampierre et Henri V puis Henri VI de Luxembourg.

Un des enjeux de la guerre du Limbourg tient en la garde de la forteresse de Limbourg. Jusqu'à la bataille de Worringen, cette tâche est assurée par Henri VI de Luxembourg. Entre juin et novembre 1288, elle revient à Waleran, sire de Mon-

10. ADN, Lille, B 1564, f°60, n°186.
11. ADN, Lille, B 1564, f°61v, n°189. L'acte est inscrit sous la rubrique *en le conte de Namur*. Notons également qu'en août 1284 et en juin 1286, le frère de Warnier, Henri de Dave, apparaît comme sergent de Waleran de Ligny, frère du comte Henri VI de Luxembourg. Voir ADN, Lille, B 4041, n°2582 et B 4043, n°2742bis. Voir aussi Chanoine TOUSSAINT 1892, p. 20-21.
12. BOVESSE 1969-1970, p. 442 ; WYFFELS 1966, p. 267.
13. Voir QUELLER 1956, p. 386-387 ; RENARDY 1981, p. 302.
14. MARCHANDISSE 1997, p. 22.
15. Jean Ier de Brabant a épousé en 1273 Marguerite, née du premier mariage du comte avec Mahaut de Béthune, tandis que Renaud de Gueldre a épousé en 1286 Marguerite, née du second mariage du comte avec Isabelle de Luxembourg. Sur la guerre de succession du Limbourg, voir notamment BONENFANT 1950, p. 256-268.
16. PAULY 2013, p. 41.

tjoie et de Fauquemont et beau-frère de Renaud de Gueldre[17]. Deux comptes de la garde de Limbourg sont conservés pour cette période. Ils ont été établis par Lambert de Bouvignes, un agent du comte Gui de Dampierre[18]. À la mi-décembre 1288, c'est également Lambert qui se charge de mettre par écrit (1) un paiement de 500 marcs de Liège effectué au nom de Gui de Dampierre, par Warnier de Dave, auprès de Waleran de Fauquemont[19] ; (2) l'engagement de Waleran de Fauquemont à reconnaître l'arbitrage de plusieurs seigneurs, dont Warnier de Dave, pour trancher les différends qui l'opposent à Gui de Dampierre quant aux coûts de la garde de Limbourg[20].

Il vaut la peine de mentionner Lambert de Bouvignes car il est l'un des rares liens, même ténu, qui peut être suggéré avec Poilvache à cette époque. Lambert, vraisemblablement originaire de Bouvignes, devient vers 1288 chapelain de la chapelle castrale de cette cité voisine de Poilvache. Il est aussi, au moins entre 1281 et 1288, le clerc du receveur du comté de Namur. En tant que tel, il est certain qu'il côtoie Henri de Poilvache et Warnier de Dave, mais aussi qu'il gère à plusieurs reprises le paiement des fiefs-rentes de Henri VI de Luxembourg et de son frère Waleran[21]. Il y a là un faisceau d'indices qui permet de penser que lors de l'une ou l'autre de ses missions, Lambert de Bouvignes – comme Warnier de Dave et Henri de Poilvache – est passé par Poilvache, gardant un œil pour Gui de Dampierre sur l'activité de la forteresse. Néanmoins, quant à sa relative emprise sur Poilvache, ce dernier va se heurter au changement d'allégeance du nouveau comte de Luxembourg, Henri VII.

Henri VII et la fin de l'alliance privilégiée avec les comtes de Namur

Suite à la mort de son père à Worringen, Henri VII est le nouveau comte de Luxembourg (1288-1313). Il est le fils de Henri VI et de Béatrice d'Avesnes, fille de Baudouin d'Avesnes. À ce titre, il est doublement le neveu du couple Gui de Dampierre et Isabelle de Luxembourg puisque Henri VI et Isabelle étaient frère et sœur et que Baudouin d'Avesnes (mort en 1289) est le frère utérin de Gui de Dampierre. De ce côté, les relations ne sont pas au beau fixe. L'existence de deux branches distinctes d'héritiers de Marguerite de Constantinople, les Avesnes d'une part et les Dampierre d'autre part, engendre dès avant le milieu du XIIIe siècle la célèbre « querelle des Avesnes et des Dampierre »[22]. En 1256, le roi de France Louis IX impose définitivement l'application d'un arbitrage qu'il avait déjà prononcé en 1246 : les Avesnes, nés du premier mariage de la comtesse, hériteront du comté de Hainaut – ce qui arrive à la mort de Marguerite en 1280 – et les Dampierre, nés de son second mariage, seront à la tête du comté de Flandre – Marguerite abdique dès 1278 en faveur de Gui de Dampierre. Malgré cela, les différends entre les demi-frères perdurent durant plusieurs décennies... et Poilvache est l'un des éléments qui cristallise leur rivalité.

La reprise en fief de Poilvache par Henri V en 1281 a modifié le statut de la forteresse qui est devenue non seulement un fief mais également un arrière-fief. En 1252 en effet, Guillaume Ier, roi des Romains et allié de Jean d'Avesnes, avait ac-

17. Les hommes de Waleran de Fauquemont se trouvent à Limbourg jusqu'au 11 novembre 1288. Voir AÉG, Chartes des comtes de Flandre, Saint-Genois n°478.
18. Sur Lambert de Bouvignes, voir STUCKENS 2017, p. 69-81.
19. ADN, Lille, B 4046, n°2991. Il est possible que cette somme ait été constituée, pour partie, par les deux emprunts (respectivement de 100 et 120 marcs de Liège) faits par Warnier de Dave auprès de bourgeois de Liège à la fin du mois de novembre 1288. Voir WYFFELS 1966, p. 268.
20. AÉG, Saint-Genois n°476.
21. Voir STUCKENS 2017, p. 70-71.
22. Voir l'ouvrage de référence : DUVIVIER 1894.

cordé à ce dernier le comté de Namur, terre d'Empire[23]. Lorsque Gui de Dampierre acheta la principauté en 1263, il était donc supposé la relever en fief du comte de Hainaut, ce qu'il ne fit pas. Et Henri V, à partir de 1281, doit tenir Poilvache en fief du comte de Namur et en arrière-fief du comte de Hainaut.

Les tensions concernant l'inféodation de Poilvache au comté de Namur surviennent peu de temps après l'avènement de Henri VII[24]. Dès cette époque, le comte de Flandre/Namur et le comte de Hainaut multiplient les manœuvres pour recevoir l'hommage direct du nouveau comte de Luxembourg pour Poilvache. Dans cette perspective, le comte de Hainaut bénéficie d'un avantage majeur : Henri VII de Luxembourg n'est encore qu'un jeune adolescent et c'est donc sa mère qui prend en mains les rênes du pouvoir, de même que son grand-père maternel, respectivement la cousine et l'oncle de Jean Ier de Hainaut. En août 1288, c'est d'ailleurs Baudouin d'Avesnes qui réceptionne 100 livres tournois, arriérés du fief-rente de feu Henri VI de Luxembourg[25].

En 1290, Gui de Dampierre et Béatrice d'Avesnes nomment deux arbitres pour mettre un terme à leurs désaccords[26]. Le comte de Flandre/Namur entend bien garder la main sur Poilvache. Ce n'est pourtant pas gagné. Dans un écrit postérieur, préparé par les agents de Guillaume Ier de Hainaut (1304-1337) et réclamant entre autres l'hommage du comte de Luxembourg pour Poilvache[27], il est affirmé qu'après le décès de Henri VI, son successeur s'est rapidement tourné vers Jean Ier de Hainaut. Henri VII, qui n'était alors qu'écuyer (*adont escuiiers*), *envoia ses letres pendans overtes al conte de Haynau, lequel il noma sen segneur*. Plus encore, Henri VII aurait promis de prêter hommage au comte de Hainaut dès qu'il le pourrait : (…) *et ke nus damaiges ne leu avenist de chou ke il n'estoit venus en sen homaige, kar si tost com il poroit seurement, il i venroit et seroit envers lui chou ke il deveroit* (…).

Ce qu'il se passe alors à Poilvache demeure nébuleux. Le 5 octobre 1292, Henri VII promet de remettre entre les mains de Gui de Dampierre, à Namur, un certain Wautier de Recogne, prévôt de Poilvache[28]. Il promet également de lui rembourser *les*

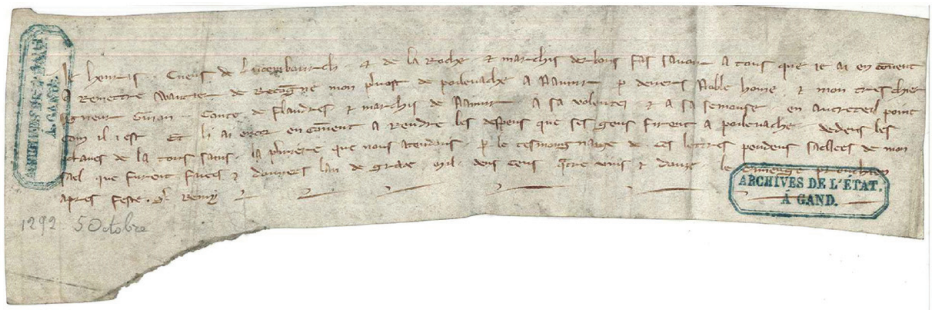

Acte original du 5 octobre 1292 par lequel Henri VII s'engage à remettre le prévôt de Poilvache à Gui de Dampierre et à lui rembourser les dépenses de ses troupes à Poilvache (AÉG, Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171, photo © MPMM)

23. ADN, B 496, n°1076, 1090 et 2804 ; B 1261, n°1048. Le comté de Namur restera inféodé au comté de Hainaut jusqu'en 1363. Voir BODART 2014, p. 10.
24. LAHAYE 1895b, p. 144.
25. ADN, B 4045, n°2940. Cette petite quittance est attachée par une bande de parchemin à un écrit similaire qui voit Henri VII, en mars 1289 (n. st.), reconnaître la réception de cette même rente. Voir ADN, B 4045, n°2941. D'autres quittances de Henri VII sont conservées pour les années 1290 : ADN, B 4047, n°3108 ; B 4048, n°3180 ; B 4053, n°3555.
26. LAHAYE 1895b, p. 144.
27. ADN, B 1436, n°4695. Il s'agit de quatre pièces de parchemin qui ne sont ni scellées, ni signées. Elles concernent les hommages que le comte de Luxembourg doit au comte de Hainaut à cause des seigneuries de La Roche et de Poilvache tenues en fiefs du comté de Hainaut. Il y est fait mention de la mort de Jean Ier de Hainaut survenue en 1304 et de celle de Henri VI de Luxembourg qui *trespassa de cest siecle XX ans aja passés* (…). Or Henri VI est mort en 1288, ce qui permet de dater le document vers 1308. Cela signifierait que de nouveaux désaccords seraient survenus entre le comte de Luxembourg et le comte de Hainaut malgré le traité signé en 1305 (cf. infra).
28. AÉG, Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171. Wautier de Recogne n'est pas mentionné par L. Lahaye dans sa liste des prévôts de Poilvache, voir LAHAYE 1895a, p. VIII. Actuellement, Recogne est un hameau de Bastogne. En 1269 et 1270, un certain Jean de Recogne apparaît parmi les hommes du comte de Luxembourg, voir VERKOOREN 1914, p. 136, n°170 et p. 193, n°242.

despens que ses gens furent a Poilevache. Cette petite charte méconnue, conservée aux Archives de l'État à Gand[29], atteste de la présence d'hommes de Gui de Dampierre à Poilvache à l'aube de la dernière décennie du XIIIe siècle. Pourquoi ? Sans doute s'agit-il d'une conséquence de la guerre de succession du Limbourg. Environ six mois plus tôt, en avril 1292, Jean Ier de Brabant – grand vainqueur de Worringen – s'était en effet engagé auprès de Gui de Dampierre à ne pas s'en prendre à Henri VII de Luxembourg en raison de leurs différends[30]. Le 26 mai, un traité d'alliance avait été conclu entre Gui de Dampierre, son fils Jean de Namur et Henri VII de Luxembourg, les deux premiers promettant notamment de venir en aide à Henri VII si le comte de Hainaut, le duc de Brabant ou l'évêque de Liège entrait dans ses terres[31]. En juin 1292, un rapprochement eut finalement lieu entre les maisons de Luxembourg et de Brabant par le biais du mariage entre Henri VII et la fille du duc Jean Ier, Marguerite[32].

Deux ans plus tard, en août 1294, Gui de Dampierre requiert cette fois de Henri VII *qu'il lui delivre sa maison de Pollevace, ainsi qu'il y est tenu, prometant de la rendre aprez sa besogne determinee*[33]. Difficile d'identifier avec certitude la « besogne » qu'évoque Gui de Dampierre... Mais il y a fort à parier que cela soit lié à la discorde l'opposant à son neveu Jean Ier, comte de Hainaut (1280-1304). Au milieu des années 1290, celui-ci va « jusqu'à saisir la prévôté de Poilvache », soutenant que Henri de Luxembourg doit la tenir de lui plutôt que de Gui de Dampierre[34]. Le 21 mai 1295, deux arbitres sont désignés par les comtes qui s'engagent par ailleurs à respecter la paix qui avait été établie sous l'égide de Louis IX[35]. Le 28 mai, il est fixé que c'est le comte de Namur qui doit recevoir l'hommage pour Poilvache : (…) *et demeure Poilevache de le tenance de Namur de cui om le tient*[36]. Il est également prévu que, dans un délai de quinze jours, le comte de Hainaut remettra au comte de Flandre/Namur plusieurs documents dont une renonciation à l'hommage de Poilvache[37]. Cette sentence ne satisfait évidemment pas Jean de Hainaut : les Archives départementales du Nord gardent un rouleau de parchemin sur lequel sont consignés les actes du 21 et du 28 mai, de même que les plaintes du comte qui réaffirme que Poilvache est un fief du Hainaut[38].

La paix véritable survient près de dix ans plus tard. En septembre 1304, Henri VII de Luxembourg et le nouveau comte de Hainaut, Guillaume Ier (1304-1337), se mettent d'accord concernant Poilvache[39]. Le 7 mars 1305, jour de la mort de Gui de Dampierre, un traité est conclu entre les deux hommes, par lequel Henri VII déclare devoir à Guillaume Ier l'hommage *dou chastiel, de le terre et des appartenanches de Poilevache*[40]. Jean Ier de Namur, ne faisant pas le poids face à cet accord, privilégie à son tour une entente avec le comte de Hainaut. Par un traité conclu le 10 juin 1307, il concède *ke nous tenons et devons tenir, nous et no hoir, dou conte de Haynnau et de ses hoirs toute le contei et marchise de Namur, le fyef et le castiel de Poilevache et les appartenances*, excepté le château de Samson

29. Concernant les dépôts d'archives gardant des documents du XIIIe siècle, voir STUCKENS 2018.
30. ADN, B 1564, f°49, n°139.
31. ADN, B 1591, f°17v, n°28.
32. PAULY 2013, p. 42.
33. Cet acte est connu par sa mention dans un inventaire des chartes luxembourgeoises du XVe siècle, voir Archives de l'État à Arlon (AÉA), Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°96, f°1v.
34. LAHAYE 1895b, p. 144.
35. ADN, B 1263, n°3670.
36. ADN, B 1263, n°3676.
37. ADN, B 1263, n°3680 à 3701. Le matin du 11 juin suivant, deux agents de Gui de Dampierre se rendent en l'église Saint-Martin de Courtrai, puis en la maison des échevins, pour la réception de ces documents. Malheureusement pour eux, personne ne vint de la part du comte de Hainaut. À ce sujet, voir STUCKENS 2016, vol. 1, p. 180-181.
38. ADN, B 1263, n°3671.
39. ADN, B 1583, f°71, n°59.
40. ADN, B 251, n°4458. Voir aussi LAHAYE 1895b, p. 145.

qu'il tient du prince-évêque de Liège[41].

***

Poilvache est luxembourgeoise entre sa fondation dans le premier tiers du XIIIe siècle et 1342, lors de son rachat par la comtesse Marie d'Artois, veuve de Jean Ier de Namur. Cependant, la forteresse et la prévôté basculent déjà dans l'orbite namuroise en 1281 lorsque Henri V de Luxembourg, qui les possédait librement, en fait hommage à Gui de Dampierre. S'en suivent, durant près de trois décennies, d'incessants jeux de pouvoir au bénéfice ou non des princes en présence : comte de Luxembourg, comte de Flandre/Namur et comte de Hainaut. Au rythme tantôt des alliances, tantôt des querelles politico-familiales, Poilvache est au cœur des convoitises princières jusqu'aux traités de 1305 et 1307. La forteresse et la prévôté feront toutefois l'objet de nouvelles tractations avant le milieu du siècle.

• Sources

Archives de l'État à Arlon (AÉA) :
Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°96, f°1v

Archives de l'État à Gand (AÉG) :
Chartes des comtes de Flandre, Gaillard n°184
Chartes des comtes de Flandre, Saint-Genois n°476 et 478
Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171

Archives de l'État à Namur (AÉN) :
Archives ecclésiastiques, n°604, f°177, n°172
Chartrier des comtes de Namur, n°326 et 327

Archives départementales du Nord (ADN), Lille :
Série B 251, n°4458 ; 253, n°4573 ; 496, n°1076, 1090 et 2804 ; 1261, n°1048 ; 1263, n°3670, 3671, 3676, 3680 à 3701 ; 1412, n°2195 ; 1436, n°4695 ; 1564, f°49, n°139 ; f°56, n°159 et 160 ; f°60, n°186 ; f°61v, n°189 ; 1583, f°47, n°26 ; f°48v, n°27 ; f°71, n°59 ; 1591, f°17v, n°28 et f°24v, n°47 ; 4036, n°2222 ; 4037, n°2280 ; 4041, n°2582 ; 4043, n°2742bis ; 4045, n°2940 et 2941 ; 4046, n°2991 ; 4047, n°3108 ; 4048, n°3180 ; 4053, n°3555

• Bibliographie

BODART 2014 : BODART E. et LAURENT R., *Inventaire du chartrier des comtes de Namur, 1092-1619*, Bruxelles, 2014 (Archives de l'État à Namur. Inventaires ; 87).

BONENFANT 1950 : BONENFANT P., *Brabant en Gelre voor en na Woeringen,* dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, t. 2, Utrecht, 1950, p. 256-268.

BOVESSE 1968 : BOVESSE J., *La rupture du lien personnel entre les comtes de Flandre et de Namur à la fin du XIIIe siècle. Contribution à l'avènement dans le Namurois de la branche cadette de la maison de Dampierre,* dans *Album J. Balon*, Namur, 1968, p. 193-213.

BOVESSE 1969-1970 : BOVESSE J., *Le personnel administratif du comté de Namur au bas moyen âge. Aperçu général,* dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. 22, 1969-1970, p. 432-456.

41. ADN, B 253, n°4573. Voir aussi ADN, B 1583, f°47, n°26 et f°48v, n°27 ; Archives de l'État à Namur (AÉN), Chartrier des comtes de Namur, n°326 et 327 et Archives ecclésiastiques n°604, f°177, n°172 : *Lettres coment li cuens de Haynaut rechoit le conte de Namur a home.* Voir également LAHAYE 1895b, p. 145.

Chanoine TOUSSAINT 1892 : Chanoine TOUSSAINT, *Histoire de la seigneurie de Dave*, Namur, 1892.

de WAHA 1994 : de WAHA M., *La marche impériale de Namur-Luxembourg : vicissitudes d'un concept géo-politique de 1150 à 1300*, dans MARGUE M. (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg : études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIIIe siècle*, Luxembourg, 1994, p. 91-159 (Publications du CLUDEM ; 7).

DUVIVIER 1894 : DUVIVIER Ch., *Les influences française et germanique en Belgique au XIIIe siècle : La querelle des d'Avesnes et des Dampierre, jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, 2 vol., Bruxelles-Paris, 1894.

LAHAYE 1895a : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

LAHAYE 1895b : LAHAYE L., *Poilvache, dans Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 21, 1895, p. 127-176.

MARCHANDISSE 1997 : MARCHANDISSE A., *Un prince en faillite. Jean de Flandre, évêque de Metz (1279/80-1282) puis de Liège (1282-1291),* dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 163, 1997, p. 1-75.

PAULY 2013 : PAULY M., *Histoire du Luxembourg*, Bruxelles, 2013 (ULB Lire. Références ; 31).

QUELLER 1956 : QUELLER D., *Diplomatic personnel employed by the counts of Flanders in the thirteenth century,* dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 34/2, 1956, p. 385-422.

RENARDY 1981 : RENARDY Ch., *Les maîtres universitaires dans le diocèse de Liège : répertoire biographique (1140-1350)*, Paris, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège ; 232).

STUCKENS 2016 : STUCKENS A., *Les hommes de l'écrit : pratiques documentaires et développement administratif dans le comté de Flandre (1244-1305)*, Thèse inédite de l'Université de Namur, 2016, 3 vol.

STUCKENS 2017 : STUCKENS A., *L'étonnante ascension de Lambert, le chapelain de Bouvignes devenu gouverneur de Gueldre (ca 1281-1295)*, dans SAINT-AMAND P. et TIXHON A. (dir.), *L'église Saint-Lambert de Bouvignes. Autour du 800e anniversaire de sa dédicace, Les Échos de Crèvecœur*, n°47, décembre 2017, p. 69-81.

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Les sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à la forteresse de Poilvache,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

VERKOOREN 1914 : VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. 1, Bruxelles, 1914 (Inventaires des archives de la Belgique).

WYFFELS 1966 : WYFFELS C., *Deux emprunts de 1288 consentis par des bourgeois de Liège à Warnier, seigneur de Dave, agissant pour le compte de Gui de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur,* dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 9, 1966, p. 265-276.

Jean Ier de Luxembourg dit l'Aveugle

Pascal Saint-Amand
MPMM

Personnage emblématique sur l'échiquier politique et militaire européen du XIVe siècle, Jean Ier de Luxembourg, plus connu sous le nom de Jean l'Aveugle, voit le jour le 10 août 1296. Il est le fils de Marguerite de Brabant et de Henri VII, comte de Luxembourg et roi des Romains. Par son mariage avec Élisabeth de Bohême, Jean Ier devient roi de Bohême en 1311. Grand homme de guerre, il incarne l'idéal chevaleresque. Infatigable voyageur, il participe à de nombreuses batailles qui le détournent de son royaume de Bohême dont il confie la gestion à son épouse. Fortement endetté par ses ambitions politiques, il est contraint d'aliéner une partie de ses biens. À demi français par ses ancêtres (Louis VI, roi de France et Aliénor d'Aquitaine), Jean Ier de Luxembourg est mêlé aux luttes pour l'empire entre les Habsbourg et les Wittelsbach. Ses plus notables réalisations se situent dans le comté de Luxembourg où il mène une politique onéreuse en fortifications. En 1331-1332, il accorde des privilèges aux comtés de Durbuy et de La Roche, ainsi qu'à Bastogne, conférant à ces trois cités le statut de ville. Il agrandit la ville de Luxembourg en faisant construire une troisième enceinte. Proche de la cour de France, il devient le beau-frère du roi de France, Philippe VI, en 1322 à la suite du mariage de sa sœur Marie de Luxembourg (1305-1324) avec Charles IV le Bel.

Portrait de Jean l'Aveugle par Jacques le Boucq au XVIe siècle (Recueil d'Arras, ms. 266, f°171 © Médiathèque d'Arras)

En 1330, dans le cadre du conflit qui oppose le pape Jean XXII à l'empereur Louis IV, Jean l'Aveugle s'empare de plusieurs villes de Lombardie. Convaincu d'une entente entre ce dernier et le pape, l'empereur soulève la Bohême contre son roi qui recouvre toutefois rapidement son autorité. Jean l'Aveugle conclut un traité d'alliance militaire avec le roi de France à Fontainebleau. À l'automne 1332, Jean de Luxembourg perd plusieurs villes italiennes (Brescia, Bergame, Pavie, Modène,…) qui défendent farouchement leur indépendance au sein de la ligue de Ferrare. Remarié en 1334 avec Béatrice de Bourbon, c'est au cours des premières années de la Guerre de Cent Ans que Philippe VI fait appel à lui pour reprendre, à la tête d'une armée de 12000 hommes, plusieurs forteresses gasconnes tombées aux mains des Anglais. Devenu aveugle dès 1340 des suites d'une opération chirurgicale manquée aux yeux, il trouve la mort sur le champ de bataille de Crécy, le 23 août 1346, au cours d'une charge héroïque, attaché à deux de ses compagnons d'armes, face à l'armée anglaise du Prince Noir (Édouard Plantagenêt, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre). Sa devise était *Ich dien* (Je sers). Son tombeau se trouve aujourd'hui dans la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

Tombe de Jean l'Aveugle à la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg (photo Wikipédia, domaine public)

Jean l'Aveugle à Poilvache

Philippe Mignot
Archéologue, AWaP

Poilvache a occupé une place particulière dans la vie de Jean l'Aveugle. Comte de Luxembourg, devenu roi de Bohême, infatigable voyageur, il ne cessa durant son règne (1309-1346) de sillonner l'Europe de Paris à Wraclow en Pologne ; tel celui qui est toujours là où on ne l'attend pas. L'exercice du pouvoir sur ses vastes possessions se fit en mouvement à travers sa personne. Par les dates d'émissions de ses nombreux actes, on arrive à restituer avec précision ses déplacements au fil de son règne.

On apprend qu'il fit étape au moins à quatre reprises à Poilvache :
- le 15 mai 1332, au retour d'Helchin sur l'Escaut vers Bastogne,
- le 13 avril 1339, en chemin de Metz vers Liège,
- le 12 avril 1342, de Luxembourg à Marche-en-Famenne et
- les 8 et 9 septembre 1344, en venant de Metz et se rendant à Bacharach sur le Rhin.

Poilvache ne fut donc pas qu'une étape sur la route mais aussi une destination obligée, en tout cas pour les deux dernières mentions.

L'information indique la capacité de Poilvache d'offrir l'hébergement à la fois sûr et confortable à un équipage fourni; un contingent de 300 personnes n'aurait rien de surprenant. Il faut imaginer pour une telle cour itinérante un train de plusieurs équipages pour transporter les personnes mais aussi les coffres des archives, de la vaisselle, de la garde-robe etc., de chevaliers et autant de valets, de clercs. C'est dire la capacité du château et de la « ville » de répondre aux besoins en de telles circonstances. L'eau devait être une préoccupation majeure. La nécessité d'un puits s'est imposée ainsi que la construction de citernes[1].

Parmi ce monde, pour les années concernées, nul doute que le secrétaire particulier, plus célèbre pour ses poèmes et ses compositions musicales, Guillaume de Machaut, au service de Jean l'Aveugle de 1323 à 1346, passa par Poilvache. Au contraire du château de Durbuy, celui de Poilvache ne semble pas l'avoir inspiré.

• Bibliographie

MIGNOT Ph., *Jean l'Aveugle, un roi en mouvement (1311-1346)*, dans COCULA A.-M. et COMBET M. (éd.), *Château, voyage et voyageurs, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord*, 25-27 septembre 2009, Bordeaux, 2010, p. 41-56.

SAINT-AMAND P., *Les puits de trois châteaux du comté de Namur en vallée mosane : Poilvache, Bouvignes et Montaigle*, dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

1. Concernant l'approvisionnement en eau, voir SAINT-AMAND 2018.

Marie d'Artois, comtesse de Namur

Pascal Saint-Amand
MPMM

Sceau en navette de Marie d'Artois sous dais à pinacles (Chartrier des comtes de Namur, n°528 © AÉN)

Figure incontournable dans l'histoire du comté de Namur, Marie d'Artois est la fille de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne. Née vers 1291, elle épouse en 1310 le comte de Namur Jean Ier, fils de Gui de Dampierre, à qui elle donne onze enfants. L'union de cette princesse française avec le souverain namurois resserre les liens entre la royauté française et le comté de Namur qui se voit placé sous protection royale dès 1311. Comtesse douairière de la ville flamande de L'Écluse, Marie d'Artois quitte peu ses domaines flamands. Au début des années 1330, elle s'installe au château de Wijnendale situé au cœur de ses propriétés afin de contrôler d'importants travaux d'endiguements et la création de polders.

Après la mort de son époux, la régence qu'elle exerce sur le comté de Namur l'amène à résider au château de Viesville en 1339. Grâce à une gestion financière saine et réfléchie qui lui permet d'engranger des revenus toujours plus importants, elle acquiert des terres et des rentes. Elle se positionne ainsi en véritable banquière. Afin de consolider la frontière méridionale du comté de Namur et de venir en aide financièrement à Jean l'Aveugle, Marie d'Artois négocie avec lui le rachat de la prévôté de Poilvache le 10 avril 1342. En vertu des modalités du contrat de vente, le roi de Bohême fait usage de son droit de réméré un an plus tard et la prévôté lui est restituée le 13 juillet 1343. Cependant, le 14 août 1344, Jean l'Aveugle aliène définitivement Poilvache du comté de Luxembourg au profit de Marie d'Artois. Dans la foulée, la comtesse renforce considérablement la défense de Bouvignes face aux ennemis dinantais par la construction du donjon de Crèvecœur. Sa présence à Poilvache, vers 1350, est attestée par une missive qu'elle adresse à des ambassadeurs allemands au sujet du mariage de sa plus jeune fille, Élisabeth, avec le duc de Bavière, Ruprecht le Roux.

Au cours des dernières années de son existence, Marie d'Artois séjourne dans son château de Wijnendale où elle décède le 22 janvier 1366. Selon son testament, sa sépulture est établie dans l'église des Frères mineurs à Namur. Sous son autorité, le comté de Namur connait une ère de grande prospérité comme le rappelle une chronique contemporaine dite « de Floreffe » : *Cette dame en son vesvé gouverna moult bien la comté de Namur…*

Jean III

Emmanuel Bodart
Docteur en histoire, conservateur des Archives de l'État à Namur

Jean III, né vers 1360, est le second fils de Guillaume Ier le Riche, comte de Namur. Il hérite en 1418 du comté de Namur et de la prévôté de Poilvache suite au décès de son frère, Guillaume II, qui ne laisse aucune descendance. Il avait épousé en 1388 Jeanne, fille de Sweder III seigneur de Gaesbeek, plus connue sous le nom de Jeanne d'Abcoude. Jean est un homme de cour qui ne semble pas prêt à assurer seul la gestion et la défense d'une principauté. L'état problématique de ses finances, son âge avancé (il a près de 60 ans à son entrée en possession du comté de Namur), l'absence d'héritiers légitimes et la peur des ambitions de son voisin, Jean de Heynbergh, évêque de Liège, l'incitent à vendre ses territoires à un prince puissant et protecteur. Dès 1420, les négociations s'engagent avec les représentants de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et surtout comte de Flandre. Le lien entre la famille comtale namuroise et la Flandre s'est maintenu depuis l'arrivée à Namur d'une branche cadette de la famille de Dampierre. Celle-ci détient toujours au début du XVe siècle des possessions importantes dans le comté de Flandre. Assez naturellement, Jean III se tourne vers son homologue flamand lorsqu'il envisage de vendre sa principauté. Le 16 janvier 1421, l'acte de vente est passé. Jean III conserve l'usufruit de ses possessions jusqu'à sa mort, huit ans plus tard, le 1er mars 1429.

• Bibliographie

BROUWERS D.-D., *Deux comptes relatifs à Jean III, comte de Namur, dans Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 44, 1943-1944, p. 129-155.

DOUCHAMPS H., *La vente du comté de Namur à Philippe le Bon (16 janvier 1421)*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 65, 1987-1988, p. 119-169.

Poilvache et ses gardiens. Quelques réflexions au sujet des occupants de la forteresse

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

Qui vit à Poilvache ? La forteresse est probablement occupée, la plupart du temps, par une garnison, c'est-à-dire par un ensemble d'hommes chargés de sa défense. Elle abrite aussi des individus aux tâches bien définies, tels le prévôt et le chapelain au sein du château. La composition du bourg est plus difficile à circonscrire : l'existence de demeures cossues en pierre, telle la maison « au grand pignon », suggère l'aisance de certains occupants… Mais qui sont-ils exactement ? Quelques éléments de réponse peuvent être avancés.

Côté château

Hiérarchiquement, le personnage le plus important pouvant demeurer à Poilvache est son seigneur : le comte de Luxembourg jusqu'au milieu du XIVe siècle environ, le comte de Namur ensuite, puis le duc de Bourgogne dans les dernières années de la forteresse. Néanmoins, le seigneur de Poilvache se trouve rarement sur place. Quelques écrits gardent bien la trace de passages sur le site, ceux de Jean de Bohême et de Marie d'Artois[1], mais il s'agit toujours de séjours fugaces. Le premier rôle de la forteresse n'est pas d'être une résidence princière, mais bien une sentinelle en bord de Meuse dans un espace où se rencontrent les terres de plusieurs principautés rivales.

C'est pour cette raison que le premier occupant de Poilvache et en particulier de son château, est le châtelain, représentant du comte[2]. Il s'agit d'un personnage de haut rang à la tête de la garnison du site dont il est aussi le responsable militaire. Léon Lahaye liste les châtelains successifs de Poilvache au sujet desquels « on n'a guère de renseignements »[3]. Quant à la garnison se trouvant au château, partie la plus sensible de la forteresse, aucune donnée précise n'existe. Un épisode particulier marque l'existence de cette garnison au XIVe siècle : à la suite de la vente de la prévôté par Jean de Bohême à Marie d'Artois, il est convenu que le château de Poilvache doit « être neutre et pourvu d'une garnison mixte namuroise et luxembourgeoise » et de deux châtelains, l'un désigné par le comte de Luxembourg (Jacques d'Agimont) et l'autre par la comtesse de Namur (Jean de Chestrevin)[4].

Dès la seconde moitié du XIIIe siècle, Poilvache est le siège administratif et judiciaire d'une prévôté. Le prévôt est délégué par le comte et vit sans doute dans l'enceinte castrale. L. Lahaye liste également les prévôts de Poilvache[5]. Aux hommes qu'il cite, il faut ajouter le nom de Wautier de Recogne, prévôt de Poilvache mentionné dans un acte du 5 octobre 1292 inconnu de L. Lahaye[6]. La tâche principale du prévôt est de gérer les affaires relatives à la prévôté et en particulier de rendre la justice. Par exemple, le 27 novembre 1354, le prévôt de Poilvache, un certain Guillaume *Deure* (*Doire*/d'Yvoir ?), prononce un jugement au château[7]. L'affaire traitée oppose le comte de Namur, Guillaume Ier, au chevalier Jacques d'Agimont : le

1. Voir STUCKENS 2018a.
2. Sur les châtelains dans le comté de Namur, voir BOVESSE 1969-1970, p. 452-454.
3. LAHAYE 1895a, p. 160, n°1.
4. GERARD 1940, p. 163.
5. LAHAYE 1895a, p. 162 et LAHAYE 1895b, p. VIII-XI.
6. Archives de l'État à Gand (AÉG), Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171. Actuellement, Recogne est un hameau de Bastogne. En 1269 et 1270, un certain Jean de Recogne apparaît parmi les hommes du comte de Luxembourg, voir VERKOOREN 1914, p. 136, n°170 et 193, n°242.
7. de SAINT-GENOIS 1782, p. DCCCCXXXI.

premier reproche au second de ne pas lui avoir rendu hommage pour la seigneurie de Château-Thierry (rive droite de la Meuse, face à l'abbaye de Waulsort), relevant de la prévôté de Poilvache.

Outre le châtelain et le prévôt, le château abrite le desservant de la chapelle castrale[8]. Le premier homme dont l'existence est attestée à Poilvache, en décembre 1228, est précisément un certain chapelain Simon « qui est peut-être un chanoine de Dinant ou un religieux de Leffe »[9]. Tout château comprend normalement en ses murs un espace dévolu aux besoins spirituels de son seigneur et de sa famille et/ou de la garnison. Le chapelain est chargé d'y dire plusieurs messes par semaine. En février 1288 par exemple, l'abbé de Floreffe s'engage auprès du comte et de la comtesse de Namur, Gui de Dampierre et Isabelle de Luxembourg, à faire dire quatre messes au moins par semaine pour eux, leurs prédécesseurs et leurs successeurs, aux frais de l'abbaye de Floreffe dans la chapelle de La Marlagne[10].

En 1271, le comte Henri V de Luxembourg requiert de l'évêque de Liège l'autorisation de fonder à Poilvache une église baptismale, afin que ses hommes n'aient plus à traverser la Meuse pour se rendre à l'église de Senenne. L'évêque et les religieux de Floreffe, patrons de Senenne, acceptent ce démembrement mais actuellement, il est impossible d'affirmer qu'une église a été construite à Poilvache. Il semble plus probable que la chapelle castrale ait évolué pour répondre aux besoins des habitants du site[11]. Cela n'aurait rien d'étonnant : songeons à la chapelle Saint-Georges, dans le village de Spontin, « qui fut détachée de son église-mère pour devenir paroissiale probablement après 1236-1238 »[12].

Il est fort probable que l'enceinte castrale soit également peuplée d'individus aux missions plus « techniques » : monnayeurs[13], personnel nécessaire à l'entretien et l'approvisionnement du lieu[14]. À Namur par exemple, le château accueille en permanence un maître maçon, un maître charpentier ou encore un maître artilleur, bénéficiant chacun d'une habitation sur place[15]. Il est également possible que d'autres officiers comtaux séjournent à Poilvache de façon plus ou moins sporadique, comme le(s) receveur(s) des revenus de la prévôté de Poilvache. Le receveur général du comté de Namur bénéficie par exemple d'une maison au château de Namur[16]. Dans les comptes des domaines de Poilvache au XVe siècle, se trouve mentionnée la maison de Lambert de Schaltin, « chairier » (receveur) de Poilvache[17] : maison située dans l'enceinte castrale ou dans le bourg ? Impossible à préciser. Songeons encore au conseiller comtal Henri de Poilvache à la fin du XIIIe siècle, manifestement originaire et/ou résidant du lieu. Reste enfin toute une population dans l'ombre : portiers, forgerons, maréchaux-ferrants, cuisiniers, boulangers, artisans ou encore garçons d'écurie.

8. OLIVIER 2002.
9. ANTOINE 2017, p. 13. À Jassogne aussi, par exemple, la paroisse est desservie par un moine de l'abbaye de Leffe, laquelle avait acquis vers 1230 de Gérard de Dave le droit de collation. Voir JAVAUX 1997, p. 48.
10. Archives de l'État à Namur (AÉN), Chartrier des comtes, n°201. Voir aussi Archives départementales du Nord (ADN), Lille, B 1561, f°106v-107 (copie de l'acte dans un registre du comte Gui de Dampierre en Flandre).
11. Au XVe siècle, un inventaire des chartes des comtes de Luxembourg mentionne d'ailleurs deux actes relatifs à *l'eglise parochial estant au chastel de Poilevache*. Voir STUCKENS 2018a.
12. JAVAUX 1981, p. 31.
13. Voir RUFFINI-RONZANI 2018. Je remercie vivement Nicolas Ruffini-Ronzani de m'avoir transmis ses notes issues des dépouillements de différents comptes des domaines de Poilvache conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.
14. Dans le cas de Namur, voir BRAGARD 2001, p. 47.
15. BRAGARD 2001, p. 51.
16. BODART 2008, p. 75 ; BRAGARD 2001, p. 52.
17. SAINT-AMAND 2018.

IIIII Côté bourg... IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII

> « Les mobiles de Waleran dans cette affaire sont évidents : il cherche à assurer la garde de sa lointaine forteresse. »[18]

Un certain nombre d'hommes gravitent autour des personnages qui viennent d'être évoqués. Dans l'acte de novembre 1354 mettant en scène le prévôt Guillaume Deure, par exemple, pas moins de vingt-huit hommes de fief de la prévôté de Poilvache sont mentionnés comme ayant pris part au jugement (cour féodale). S'y retrouvent les principaux seigneurs des terres namuroises – y compris des terres environnantes de Poilvache – dont Guillaume de Spontin, Louis de Juppleu, Simon de Neuville, Gobert et Henri de Crupet ou encore Thomas de Lisogne. Certains de ces hommes possèdent à Poilvache un « fief de garde » : en échange de terres, de droits et de revenus divers, ils sont chargés d'assurer la garde de la forteresse. Le fief peut également inclure une maison située dans la partie « château » ou dans la partie « bourg » (cas de la maison « au grand pignon »)[19]. Il en est ainsi du seigneur de Spontin qui possède une maison *en la ville de Poilevache c'on dist la maison de Spontin*[20]. De même d'Enguerrand de Bioul qui « prête serment de concourir à la défense du château de Poilvache et reçoit en récompense une maison » en 1263[21]. L'habitation ne se trouve pas toujours entre les murs de la forteresse : en septembre 1371, l'écuyer Henri de Crupet vend une rente au comte de Namur, présentant son fief de garde au château de Poilvache comme sûreté de la transaction[22]. Ce fief de garde comprend une maison sise à Crupet (*Crippey*), à une dizaine de kilomètres au nord-est de Poilvache.

Les premiers fiefs de garde apparaissent simultanément ou presque à la construction de Poilvache. En mars 1229 (a. st.), Waleran de Montjoie (?) y organise un service de garde[23]. Gérard de Dave, un seigneur local, relève alors en fief de lui son alleu de Jassogne (divers terres, bois et dîmes)[24]. Les bénéficiaires de ces fiefs de garde vont former une garnison résidant de façon permanente à Poilvache[25]. Ce groupe de gardiens est constitué de chevaliers vivant non loin de la forteresse et capables notamment de « lever les hommes nécessaires au service de la garde »[26]. Cette organisation rend le cas de Poilvache assez spécifique dans la mesure où le système des fiefs de garde est de plus en plus rarement utilisé dans nos régions à partir des XIIe-XIIIe siècles[27]. Sa persistance à Poilvache s'explique par le contexte politique difficile durant lequel la forteresse est fondée et par la nécessité, pour les comtes de Luxembourg initialement, de s'assurer la présence d'hommes de confiance dans cette seigneurie éloignée de leur principauté[28].

Épinglons un acte du début du mois de juin 1263 qui voit le chevalier Jean dit Hustin de Thynes devenir l'homme-lige de Henri V, comte de Luxembourg et seigneur de Poilvache[29]. Le fief qu'il reçoit l' « astreint au service de garde dans le château de Poilvache », de même que son fils aîné après lui. Cet acte comporte l'intéressante mention du rôle de l'abbé de Leffe, lequel doit réceptionner la somme d'argent due

18. GENICOT 1938, p. 25-26.
19. Voir STUCKENS 2018b.
20. BODART 2002. Sur les sires de Spontin, voir JAVAUX 1981.
21. GERARD 1940, p. 162.
22. LAHAYE 1895b, p. 101.
23. GENICOT 1938. L'acte édité par L. Genicot mentionne Waleran de Limbourg, le probable fondateur de la forteresse, et est daté de mars 1229 (a. st.). Or Waleran de Limbourg est mort en 1226. J.-L. Antoine suppose qu'il s'agit donc de son fils, Waleran de Montjoie (ANTOINE 2017, p. 13). Une autre possibilité réside dans une erreur de transcription de la date de l'acte. Il aurait peut-être fallu lire « 1219 » et pas « 1229 », ce qui rapprocherait l'organisation du service de garde de l'époque de la fondation de la forteresse, située par J.-L. Antoine dans la foulée de la reprise de la lutte armée contre le comte de Namur par Waleran de Limbourg en 1214 (ANTOINE 2017, p. 20).
24. JAVAUX 1997, p. 49.
25. Voir NIEUS 2011, p. 94.
26. BALON 1932, p. 16 ; voir aussi LYON 1954, spéc. p. 32.
27. NIEUS 2011, p. 107 ; BALON 1932, p. 15.
28. GENICOT 1938, p. 24.
29. VERKOOREN 1914, p. 126, n°157.

par le comte au chevalier et « en restera détenteur tant que Jean n'a pas acquis l'équivalent en terres situées dans la seigneurie de Poilvache pour les tenir en fief du comte comme seigneur de ce lieu »[30]. Il serait intéressant de savoir si l'abbé de Leffe est intervenu d'autres fois dans ce type de transactions. D'après Jean-Louis Antoine, Leffe a sans doute été choisie par les comtes de Luxembourg, après le traité de 1199 séparant les terres namuroises des terres luxembourgeoises, pour devenir une institution de premier plan dans cette région. Il faut espérer que cette question des relations entre Poilvache et Leffe, via les princes luxembourgeois, fera un jour l'objet de plus amples investigations.

À Poilvache, les gardiens représentent probablement, avec leurs familles et leurs hommes d'armes, les principaux occupants du bourg. Henri V de Luxembourg, dans l'acte de démembrement de Poilvache de la paroisse de Senenne, mentionne ses *homines nostri infra castrum de Polhevaiche commorantes*[31], c'est-à-dire ses hommes (de fief ?) demeurant au château de Poilvache. Un peu moins d'un siècle plus tard, Marie d'Artois reconnaît avoir en sa possession une lettre du comte de Luxembourg lui promettant de payer les *wardains* (gardiens) et *les personnes de la terre de Pollevace*[32]. La même comtesse, dans un acte daté du 11 septembre 1353, mande aux « gardiens, hommes de fief, échevins et sujets de la prévôté et terre de Poilvache »[33] de rendre hommage à Guillaume Ier de Namur, son fils. En janvier 1419, le comte de Namur Jean III devient seigneur de Poilvache et prête « le premier serment à ses *wardains* »[34]. Ces références aux gardiens témoignent de l'importance de ces hommes, clés de voûte de la sauvegarde de la forteresse, mais elles trahissent aussi, me semble-t-il, leur présence majeure sur le site.

Mais, hors des temps de conflits durant lesquels leur nombre croît sans doute, combien de gardiens veillent sur Poilvache ? Dans la seconde moitié du XIVe siècle, huit gardiens sont connus[35]. L'acte du 4 septembre 1371 relatif à la vente faite par

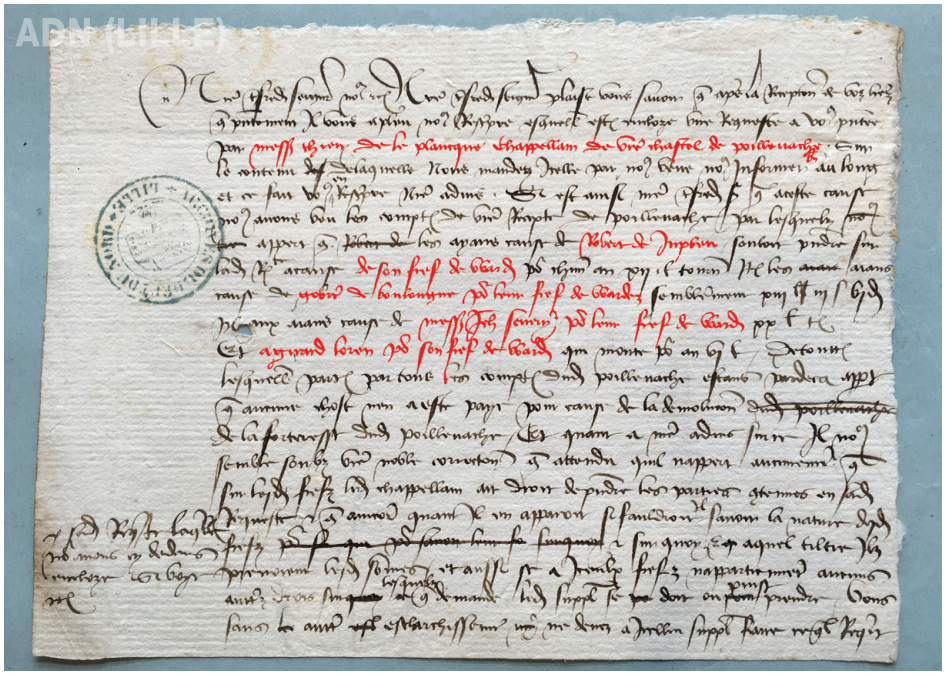

Projet de lettre mentionnant, au milieu du XVe siècle, le possible transfert des revenus des quatre anciens fiefs de garde au chapelain du château de Poilvache (ADN, Lille France, B 17670, photo © MPMM)

30. VERKOOREN 1914, p. 127, n°437.
31. « Documents relatifs à Senenne », 1873, spéc. p. 282.
32. Archives de l'État à Arlon (AÉA), Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°96, f°1v.
33. de SAINT-GENOIS 1782, p. DCCCCXXX.
34. GERARD 1940, p. 166 : *Je, Jehan de Flandres, comte de Namur et saigneur de Bethune et de Poilvache jure de tenir mes wardains, mes hommes et tous mes subges de ma prevosteit de Poilvache en leur franchises et boins usages et de eaus faire loy (…).*
35. GERARD 1940, p. 167.

Henri de Crupet au comte de Namur (cf. supra) est scellé par le prévôt de Poilvache et par quatre gardiens et hommes de fief de Poilvache. En 1429, à l'aube du combat fatal, la forteresse compte « quatre hommes pour faire le guet, de nuit comme de jour, et signaler toute approche de l'ennemi »[36]. Cette même année, les comptes de Poilvache mentionnent quatre détenteurs d'un fief de garde : Gobert de Boulogne, Jean de Sevry, Robert de Juppleu et Gérard Loren[37]. Au milieu du XVe siècle, un projet de lettre évoque encore les fiefs de garde de ces quatre hommes, et le possible transfert de certains droits vers Thierry Deleplanque, chapelain du château de Poilvache[38].

Quatre gardiens n'est pas un effectif improbable. La partie « bourg » de la forteresse compte elle-même quatre tours et Pierre-Hugues Tilmant y envisage un nombre semblable de « sections » ayant pu relever chacune d'un gardien[39]. Un tel effectif est également vraisemblable au regard d'autres sites castraux. À Logne par exemple, les gardiens en titre « ne sont guère plus de deux, trois ou quatre au château »[40]. À Picquigny (France, Somme) par contre, la garnison compte trente gardiens permanents : il s'agit bien pour ces hommes « de vivre au château à longueur d'années »[41]. À Namur, de façon assez exceptionnelle, « la garde du château est confiée à trente soldats » en 1491[42]. La difficulté est de chiffrer les gardiens d'une part et leurs accompagnants d'autre part. En effet, chaque gardien peut compter sur un certain nombre d'hommes (écuyers, sergents, arbalétriers, etc.)[43]. Au château de Logne, « le nombre d'accompagnants que chacun d'entre eux doit fournir varie considérablement, mais l'effectif moyen de ces *viri* [hommes] avoisine clairement la douzaine »[44].

La protection de Poilvache serait donc assurée par une garnison à la tête de laquelle se trouverait le châtelain et au moins quatre gardiens. Les gardiens en titre ont-ils systématiquement assuré leur service en personne ? Aucune certitude à ce sujet. Peut-être certains ont-ils délégué un ou plusieurs de leurs hommes à cet effet, notamment lorsqu'eux-mêmes étaient dans l'impossibilité d'assurer la garde[45]. Par ailleurs, la présence d'une garnison permanente, attestée en 1229, a peut-être évolué vers une organisation plus flexible au fur et à mesure du grossissement des rangs des hommes de fief de Poilvache et plus spécifiquement des bénéficiaires de fiefs de garde. Si l'effectif « standard » est d'environ quatre gardiens, peut-être qu'un roulement a fini par s'imposer. Mais là encore, aucune affirmation n'est envisageable. Il est possible qu'une certaine souplesse (un relâchement ?) caractérise l'organisation de la garnison au fil du temps. Dans un acte du 6 avril 1304, le chevalier Simon de Neuville s'oblige envers le comte Henri VII de Luxembourg à faire la garde au château de Poilvache « pendant un terme de quatre mois continuels, telle que la font les autres hommes du dit château »[46]. Le 9 août 1343, Jean de Bohême

36. LAHAYE 1895a, p. 155.
37. Je remercie chaleureusement Pascal Saint-Amand pour ces informations, issues de ses dépouillements des archives suivantes : Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR), Chambre des Comptes (CC), n°11185 à 11208.
38. ADN, Lille, Série B, n°17670. À l'origine se trouve une requête de Thierry Deleplanque qui débouche sur un examen des comptes de la recette de Poilvache. Il en ressort qu'aucun paiement n'a été fait pour les fiefs de garde *pour cause de la demolition de la forteresse dudit Poillevache.*
39. TILMANT 2018.
40. NIEUS 2011, p. 94.
41. NIEUS 2011, p. 100-101.
42. BRAGARD 2011, p. 55.
43. Il est également possible que des hommes habitant la prévôté de Poilvache et relevant, ou non, d'un seigneur local, aient été appelés en « renfort » en cas de menace. Au château de Rochefort par exemple, lorsque le seigneur craint une guerre, il « fait mander par son sergent les manants » de villages alentours, lesquels manants « doivent, à tour de rôle et au nombre voulu par le seigneur, faire le guet au château ». Voir FREBUTTE 2014, p. 180. Je remercie Christian Limbrée pour ces indications.
44. NIEUS 2011, p. 94.
45. Songeons par exemple au seigneur Guillaume de Spontin qui, en 1288, « est écuyer et participe à la bataille de Woeringen, aux côtés de Henri VI de Luxembourg », voir JAVAUX 1981, p. 37. Sur cette bataille et l'implication du comte de Luxembourg, voir STUCKENS 2018c.
46. VERKOOREN 1914, p. 334, n°437.

octroie au chevalier Arnould d'Agimont la « maison de Géronsart » avec vingt bonniers de bois aux environs, à charge de les tenir en fief du comté de Luxembourg, « et sans être obligé de faire garde au château de Poilvache lorsque les gardiens de ce château y seront appelés »[47]. En 1419, lorsqu'ils prêtent serment au nouveau comte de Namur, les gardiens s'engagent à *warder le chastel et fortereche de Poilvache quant nous en sierons requis* (…)[48].

Le bourg de Poilvache compte certainement d'autres hommes que les gardiens et leur entourage. Un acte du 17 janvier 1372, conservé dans le chartrier des comtes de Namur, voit Jean Malcorps, un ancien prévôt de Poilvache[49], reconnaître avoir reçu du comte de Namur, par l'actuel prévôt, l'équivalent de la somme d'argent qui lui a été volée dans sa « maison de Poilvache »[50]. Jean Malcorps, alors « retraité » de l'office de prévôt, a manifestement continué à vivre dans le bourg de Poilvache. Les comptes de la prévôté, au XVe siècle, font également état de l'existence d'une maison et d'un courtil appartenant à un certain Jean Robau de Poilvache, laquelle maison est détruite lors de la prise de la forteresse[51]. Comme ces deux exemples en attestent, certains individus sont nommés « de Poilvache ». Vers 1290, c'est le cas du conseiller comtal et chanoine de Saint-Aubain Henri de Poilvache[52]. Un demi-siècle plus tard apparaît un certain Husson de Poilvache, homme de fief dudit château[53]. Il pourrait s'agir d'indicateurs de l'installation pérenne d'habitants à Poilvache – gardiens ou non – mais rien ne permet de l'affirmer.

Dans tous les cas, les occupants de Poilvache doivent faire face au périlleux défi de la subsistance sur ce site perché. Ainsi que le pointe Dimitri Belayew, l'approvisionnement est nécessairement extérieur et provient sans doute de lieux multiples[54], notamment de jardins environnants, suggérés par D. Belayew, et des villages de la prévôté. La cense toute proche de Champalle, par exemple, est mise à profit. Un acte de février 1385 (a. st.) fait mention des droits de Jean Malcorps, ancien prévôt de Poilvache, sur les terres et la « maison » de Champalle[55], au-dessus de laquelle les rochers escarpés sont peuplés de vignes[56]. Il faut aussi envisager un approvisionnement à plus « longue distance » de la garnison de Poilvache, depuis les terres luxembourgeoises puis namuroises, en profitant du fleuve pour l'acheminement des denrées.

***

Certains pans de l'histoire de Poilvache resteront nébuleux. Le cas des occupants du site l'illustre bien : les recherches menées tant par les archéologues que par les historiens ne peuvent apporter que des réponses générales et/ou fragmentaires. Sur un site de 2,5 hectares, on est tenté d'imaginer « une ruche densément remplie » de plusieurs dizaines d'habitants, à l'instar de ce que note Ph. Bragard pour le château de Namur[57]. Mais aucun chiffre ne peut être avancé, pas plus que ne peut être décrite avec précision la composition de ce groupe. L'hypothèse d'un rôle important des gardiens dans l'occupation de la forteresse, voire même dans l'organisation de son espace, doit être envisagée. La présence de ces hommes n'a plus été nécessaire après 1430 : *la forteresse de Poilevache a este par les Liegeois arse et destruite et pour ce icy qu'il n'y at point de garde*[58]…

47. de SAINT-GENOIS 1782, p. DCCCCXXIX.
48. GERARD 1940, p. 166. Notons qu'au début du XVe siècle, la garde de Poilvache est sans doute renforcée pour faire face aux incursions dévastatrices des Dinantais dans le Namurois. Voir SAINT-AMAND 2018.
49. Jean Malcorps apparaît comme prévôt de Poilvache en 1361 et 1368 notamment. Voir BODART 2002 et LAHAYE 1895b, p. VIII et 475.
50. AÉN, Chartrier des comtes, n°1016.
51. SAINT-AMAND 2018.
52. STUCKENS 2018b.
53. de SAINT-GENOIS 1782, p. DCCCCXXVIII.
54. BELAYEW 2018.
55. de SAINT-GENOIS 1782, p. DCCCCXXXIII. Voir SAINT-AMAND 2018.
56. SAINT-AMAND 2018.
57. BRAGARD 2011, p. 55.
58. AGR, CC, n°11200, f°6v.

• Sources

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :
Chambres des Comptes (CC), n°11200, f°6v

Archives de l'État à Arlon (AÉA) :
Conseil de Luxembourg, Affaires politiques et administratives, n°96, f°1v

Archives de l'État à Gand (AÉG) :
Chartes des comtes de Flandre, Wyffels n°171

Archives de l'État à Namur (AÉN) :
Chartrier des comtes, n°201, 1016

Archives départementales du Nord (ADN), Lille :
Série B, n°1561, f°106v-107 ; n°17670

• Bibliographie

ANTOINE 2017 : ANTOINE J.-L., *Des origines et des débuts bien tourmentés*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 16-22 (Carnets du patrimoine ; 151).

BALON 1932 : BALON J., *L'organisation militaire des Namurois au XIVe siècle,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 40, 1932, p. 1-86.

BELAYEW 2018 : BELAYEW D., *Comment subsister à Poilvache ?,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

BODART 2002 : BODART E., *Rapport final d'enquête historique. Le château de Poilvache*, s. l., 2002.

BODART 2008 : *Le château des comtes de Namur des origines au XVIe siècle : du palais princier aux prémices de la citadelle,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 82, 2008, p. 49-93.

BOVESSE 1969-1970 : BOVESSE J., *Le personnel administratif du comté de Namur au bas Moyen Âge. Aperçu général,* dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. 22, 1969-1970, p. 432-456.

BRAGARD 2011 : BRAGARD Ph., *Le château des comtes de Namur, son personnel et ses fiefs au bas Moyen Âge. Quelques notes*, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 45-60.

de SAINT-GENOIS 1782 : de SAINT-GENOIS J., *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, Artois, Liège, Hollande, Zélande, Frise, Cologne, et autres pays limitrophes de l'Empire*, t. 1, 1ère partie, Lille, 1782.

« Documents relatifs à Senenne, sous Anhée (Namur), extraits du cartulaire de l'abbaye de Floreffe », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, 1873, p. 281-283.

FREBUTTE 2014 : FREBUTTE Ch. et LIMBREE Ch., *Le château comtal de Rochefort*, dans FREBUTTE Ch. (dir.), *Coup d'œil sur 25 ans de recherches archéologiques à Rochefort, de 1989 à 2014*, Namur, 2014, p. 179-191.

GENICOT 1938 : GENICOT L., *Le fief de Jassogne et le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle*, dans *Namurcum*, 15, 1938, p. 23-27.

GERARD 1940 : GERARD E., *Canton de Dinant*, Namur, 1940 (La Province de Namur ; 4).

JAVAUX 1981 : JAVAUX J.-L., *La « maison » de Pierre de Spontin au XIIIe siècle. Analyse archéologique, dans Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 10, 1981, p. 23-44.

JAVAUX 1997 : JAVAUX J.-L. et LAMBERT J., *Un hameau en Condroz : Jassogne, dans Le Guetteur Wallon*, 1997/2, p. 48-73.

LAHAYE 1895a : LAHAYE L., *Poilvache,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 21, 1895, p. 127-176.

LAHAYE 1895b : LAHAYE L., *Le livre des fiefs de la Prévôté de Poilvache*, Namur, 1895 (Inventaires des archives de l'État dans les provinces).

LYON 1954 : LYON B., *The Fief-Rente in the Low Countries. An Evaluation,* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 32, fasc. 2-3, 1954, p. 422-465.

NIEUS 2011 : NIEUS J.-F., *Le château au cœur du réseau vassalique. À propos des services de garde aux XIIe-XIIIe siècles*, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (éd.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 93-108.

OLIVIER 2002 : OLIVIER J., *Les chapelles de Poilvache et de Houx,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°48, 2002, p. 20-22.

RUFFINI-RONZANI 2018 : RUFFINI-RONZANI N., *L'atelier monétaire de Poilvache et l'économie de la vallée mosane (fin XIIIe-début XVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

SAINT-AMAND 2018 : SAINT-AMAND P., *Poilvache et son voisinage dans les comptes de la prévôté à l'époque bourguignonne,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018a : STUCKENS A., *Les sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à la forteresse de Poilvache,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018b : STUCKENS A., *Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » de Poilvache : un exercice d'hypothèses,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

STUCKENS 2018c : STUCKENS A., *Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe-début XIVe siècle),* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

TILMANT 2018 : TILMANT P.-H., *Les structures défensives,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

VERKOOREN 1914 : VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. 1, Bruxelles, 1914 (Inventaires des archives de la Belgique).

L'atelier monétaire de Poilvache et l'économie de la vallée mosane (fin XIIIe-début XVe siècle)

Nicolas Ruffini-Ronzani
Docteur en histoire, chargé de recherches FNRS – UNamur

Introduction

L'historien souhaitant évoquer le destin de la forteresse médiévale de Poilvache se trouve souvent bien démuni. Les écrits produits à l'époque où celle-ci se dressait encore intacte sur l'éperon rocheux n'ont généralement pas été conservés. La plupart des sources textuelles relatives à Poilvache sont des documents comptables postérieurs à la chute du bastion et dont l'intérêt s'avère généralement assez limité. Pour comprendre le fonctionnement et l'histoire du site, les médiévistes sont dès lors contraints de « faire parler » les sources matérielles. L'archéologie a en effet encore beaucoup à nous apprendre sur l'organisation de Poilvache. Les vestiges du château, des murs d'enceinte et des habitations ne sont cependant pas les seules traces matérielles exploitables. D'autres sources, souvent méconnues, peuvent également livrer des données de premier ordre sur l'histoire de Poilvache : il s'agit des monnaies produites *in situ* entre la fin du XIIIe siècle et le crépuscule du XIVe siècle. En combinant le témoignage de ces artefacts avec celui des écrits, il est possible d'éclairer le rôle économique de la forteresse aux derniers siècles du Moyen Âge.

Quelle fut la période d'activité de l'atelier et où était-il installé ?

L'implantation d'un atelier monétaire à Poilvache date probablement de la fin du XIIIe siècle. Cette fondation procède de la volonté du comte Henri VII de Luxembourg, qui est le premier à y faire battre monnaie vers 1295 (sept types monétaires différents). Son successeur Jean l'Aveugle, puis les souverains namurois Marie d'Artois et Guillaume Ier y ordonnent également la frappe de pièces d'argent – jamais d'or – jusqu'aux environs de 1385 (respectivement seize, trois et huit types monétaires différents). Il est fort peu vraisemblable que l'atelier de Méraude – l'autre nom du château de Poilvache – ait fonctionné en continu entre la fin du XIIIe et celle du XIVe siècle. Au vu de la production somme toute limitée de la « Monnaie », la frappe de pièces s'y organise par intermittence, en fonction des besoins du prince. Le démantèlement de l'officine est antérieur d'une quarantaine d'années à la destruction de la forteresse. Il s'explique sans doute par des changements dans la politique économique du comte de Namur, qui aurait souhaité concentrer l'essentiel de sa production monétaire dans un seul atelier : celui de sa capitale.

La tour dite « de la Monnaie » sur le site de Poilvache (photo G. Focant © SPW-AWaP)

De l'hôtel des monnaies de Poilvache, nulle trace ne subsiste aujourd'hui. Longtemps identifiée comme le lieu d'implantation de l'officine, la tour dite « de la Monnaie » – située dans la partie « ville » du site – est trop exigüe pour avoir hébergé une activité de frappe. D'ailleurs, à bien y réfléchir, on peut raisonnablement supposer que le comte Henri VII de Luxembourg avait plutôt intérêt à faire bâtir son atelier monétaire dans ou à proximité immédiate de la section « château » de Poilvache. Battre monnaie nécessitant de s'approvisionner en métaux précieux, l'argent nécessaire à la frappe était sans doute plus en sécurité à l'intérieur de la place-forte, sous l'œil attentif des gardiens de la forteresse, qu'à la pointe méridionale du plateau, non loin des habitations et des convoitises des villageois. La bâtisse a peut-être été détruite lors du siège de 1430, en même temps que des pans entiers du château. Les comptes de la prévôté de Poilvache postérieurs au siège évoquent régulièrement la *place de le Monnoie* ou la présence d'un terrain *dessous la place de la Monnoie*, sans jamais préciser l'emplacement ou la taille du

bâtiment[1]. Quoiqu'il en soit, le souvenir de l'atelier monétaire ne se perdra jamais véritablement. À l'époque moderne, soit bien après la chute du bastion, des individus se définiront encore comme « monnayeurs de Poilvache » afin de bénéficier des privilèges jadis accordés à leurs prédécesseurs par le comte Henri VII.

L'hôtel des monnaies de Poilvache ne devait pas atteindre des dimensions très importantes. Les enluminures médiévales représentant des ateliers monétaires – à l'instar de celle ci-dessous issue d'une copie du *De moneta* de Nicole Oresme (XVe siècle) – démontrent qu'il n'était pas nécessaire de disposer de beaucoup d'espace pour battre monnaie : un foyer permettant de fondre le métal, un re-

Frapper la monnaie au Moyen Âge : le témoignage d'une miniature flamande du XVe siècle (*De moneta* de Nicole Oresme, Paris, ms. latin 8733A, f°1 © BnF)

1. Par exemple : *De Jehan Simon, de Hour, pour le place de le Monoie qui ly est censie hiretaublemet* […] (Archives générales du Royaume à Bruxelles [AGR], Chambres des Comptes [CC], Registres, n°11186, f°4v) ; *De Gouffart de Marchines en lieu de Colart de Marchines pour ung courtil dessous la place de la Monnoie de Poillevache* […] (AGR, CC, Registres, n°11203, f°7r).

coin où laisser refroidir les lingots et une table sur laquelle les ouvriers frappent les pièces suffisent. Au Moyen Âge, à Poilvache comme ailleurs, l'opération de frappe présente un caractère quelque peu artisanal et se déroule en trois temps. Elle implique, tout d'abord, de fondre en lingots un alliage mêlant de l'argent (ou de l'or) à d'autres métaux. Il s'agit ensuite de découper, de chauffer, de marteler et de nettoyer dans un mélange d'acide et de salpêtre les flans[2] pour leur donner les dimensions et le poids requis, leur assigner une forme circulaire et leur conférer un aspect brillant. L'ultime étape consiste à frapper d'un coup de marteau les flans que l'on a placés entre deux coins monétaires, c'est-à-dire deux outils de métal sur lesquels sont gravées en creux les empreintes qui figureront sur la pièce. C'est cette dernière opération qui confère aux monnaies leur aspect définitif.

IIIII Un atelier monétaire à Poilvache : pour quoi faire ? IIIIIIIIIIIII

Demi-gros frappé à Poilvache sous Henri VII de Luxembourg (Cabinet des médailles, 2E285-28dr © KBR)

Esterlin frappé à Poilvache sous Guillaume Ier de Namur (SAN, Cabinet numismatique François Cajot, 008 27, photo R. Gilles © SPW-AWaP)

L'installation d'un hôtel des monnaies au sein de la forteresse de Poilvache répondait à des choix politiques. La place-forte est à l'époque implantée en un lieu hautement stratégique. Elle se trouve en effet au carrefour des principautés de Liège, de Namur et de Luxembourg, à quelques kilomètres de Dinant et de Bouvignes, dont l'essor économique s'amorce au XIIIe siècle. Poilvache borde en outre des voies navigables ou routières importantes, comme la Meuse ou la route reliant le Brabant au Luxembourg. La construction de l'atelier monétaire de « Méraude » se justifie donc par l'existence de réseaux commerciaux permettant d'écouler les pièces d'argent qui y sont battues. Or, la frappe de monnaies constitue une source de revenus non-négligeable pour les princes qui prélèvent une plus-value – appelée « seigneuriage » – lors de la transformation du métal en numéraire. Pour faciliter l'écoulement des monnaies dont ils ordonnent la frappe, les comtes de Luxembourg et de Namur exigent de leurs monnayeurs qu'ils imitent des types monétaires étrangers bien acceptés sur les marchés internationaux (esterlin anglais, gros tournois français, baudekin hennuyer, etc.).

À Poilvache, comme dans les autres ateliers luxembourgeois et namurois, les perspectives d'enrichissement sont d'autant plus fortes que les monnaies frappées sur ordre du prince sont avilies. En d'autres termes, les pièces d'imitation de Poilvache

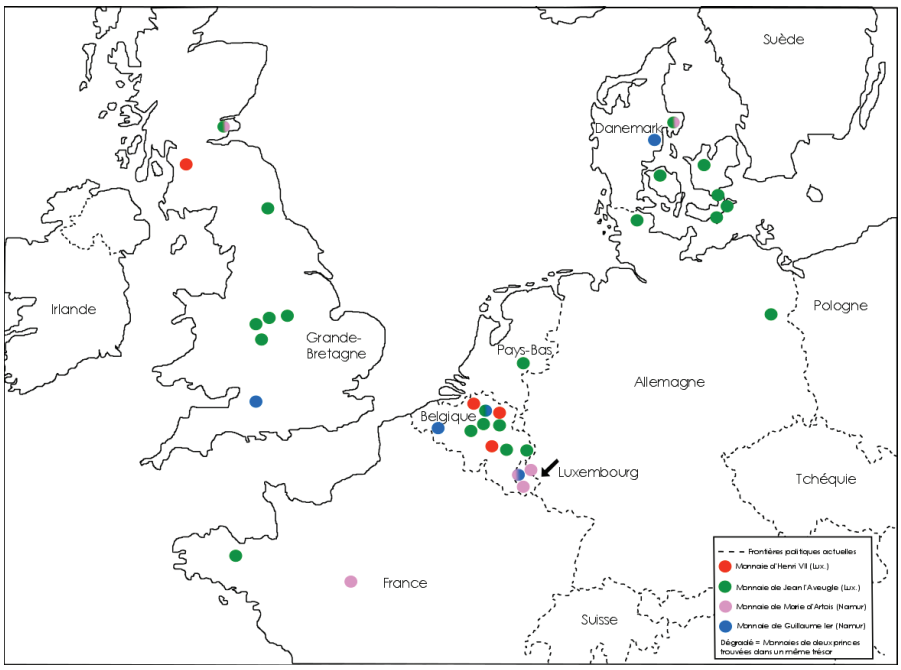

L'aire de diffusion des monnaies de Poilvache d'après les découvertes archéologiques, XIIIe-XIVe siècles (carte : N. Ruffini-Ronzani)

2. Le flan se définit comme une « rondelle de métal avant qu'elle ait été monnayée, c'est-à-dire qu'elle ait reçu l'empreinte » (BOMPAIRE 2000, p. 548).

contiennent une quantité d'argent inférieure à celle des pièces imitées, la différence étant partiellement empochée par le prince. Il s'agit d'une politique totalement délibérée des comtes, dont les monnayeurs étaient techniquement en mesure de gérer ce type d'opération. On s'en doute, cette pratique déplaît souverainement aux autorités étrangères, qui tantôt, comme en France, l'assimilent à du faux-monnayage, tantôt, comme en Angleterre, décrient les pièces luxembourgeoises et namuroises en décourageant leur utilisation. Cela n'empêchera toutefois pas les monnaies de Poilvache de connaître une diffusion que l'on peut qualifier d'internationale, en particulier sous le gouvernement de Jean l'Aveugle. Les fouilles archéologiques ont en effet mis au jour des « monnaies de Méraude » un peu partout au nord de l'Europe (Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas, Angleterre, Danemark…).

Pour l'essentiel, ces pièces se sont sans doute diffusées dans un contexte commercial, en suivant des produits acquis dans le pays mosan par des marchands étrangers ou par des intermédiaires. Le négoce ne constitue toutefois pas l'unique débouché des monnaies de Poilvache. Un document d'archives issu de l'administration royale française nous enseigne en effet qu'au milieu du XIVe siècle, des marchands lillois et valenciennois se rendaient régulièrement à Poilvache avec de la bonne monnaie française avec l'intention de la faire fondre et d'en faire frapper des imitations contenant une quantité moindre de métal précieux. L'objectif de ces « faussaires » était de repartir en France avec une quantité de pièces supérieure à celle avec laquelle ils étaient arrivés. Si ce genre d'opération augure généralement de juteux bénéfices, elle s'avère néanmoins risquée, car elle est souvent assimilée au crime de faux-monnayage, un crime qui vaut la peine capitale. Le Lillois Jean li Viart l'apprend à ses dépens en 1350 : arrêté au retour d'une expédition à Poilvache, il est condamné à mort par ébouillantage – la sanction habituellement infligée aux faux-monnayeurs[3].

Le châtiment des faux-monnayeurs : le supplice du chaudron, XVe siècle (*Coutumes de Toulouse*, Paris, ms. latin 9187, f°34v © BnF)

Qui étaient les monnayeurs de Poilvache ?

Parmi les rares sources écrites relatives à l'atelier monétaire de Poilvache, la plus diserte est sans aucun doute la charte de privilèges octroyée aux monnayeurs en

3. Archives Nationales à Paris, Registres du Trésor des chartes, JJ 89, f°264v-265r, n°576.

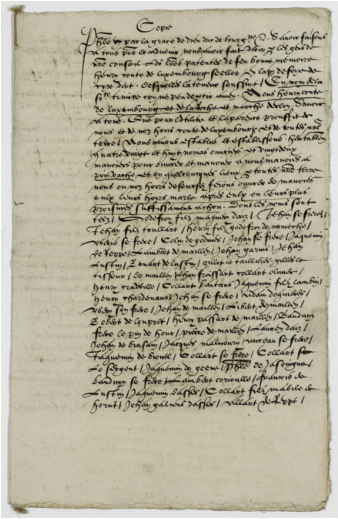

Copie de la charte de privilèges des monnayeurs de Poilvache (ADN, Lille France, B 643 [15850], photo © ADN)

1298. Cet acte de Henri VII de Luxembourg nous est connu grâce à sa confirmation, en 1448, par le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Le document de 1298 mentionne 110 monnayeurs. Leurs noms laissent entendre que la majorité d'entre eux provient de localités situées non loin de la forteresse (Godinne, Évrehailles, Lustin, Maillen, etc.), voire du village de Poilvache lui-même. Quelques individus isolés semblent néanmoins issus de Namur ou de Valenciennes. Beaucoup paraissent exercer leur talent dans le secteur de l'artisanat et du commerce. D'aucuns disposent d'un véritable petit patrimoine foncier et d'une fortune personnelle relativement importante. C'est en particulier le cas des monnayeurs venant de la ville de Namur. Si elle a été promulguée à une époque où l'atelier monétaire n'était plus en activité, la charte de confirmation de 1448 cite également les noms de quelques dizaines de monnayeurs. Ceux-ci présentent à peu près le même profil que leurs homologues de 1298, si ce n'est que leur ancrage local est beaucoup plus marqué. Presque tous proviennent de bourgades localisées à proximité des ruines de Poilvache (Évrehailles, Houx, Purnode, Awagne, etc.).

110 monnayeurs pour travailler dans un seul atelier monétaire à la production limitée, cela fait beaucoup, surtout lorsque l'on sait qu'à la même époque les grands ateliers français et italiens comptent moins d'ouvriers. En fait, les 110 monnayeurs de 1298 n'ont sans doute jamais travaillé de concert dans l'hôtel des monnaies de Poilvache. Seule une poignée d'entre eux disposait des compétences techniques nécessaires à la frappe et a réellement œuvré au service du prince. Les autres, tout comme leurs successeurs de 1448, ont vraisemblablement acheté au comte de Luxembourg le droit de bénéficier des privilèges héréditaires attachés à la fonction de monnayeur. Le jeu en valait certainement la chandelle pour ces individus actifs dans le secteur commercial. En se faisant monnayeurs, ces derniers échappaient à divers impôts et droits de péage sur les marchandises. Ils jouissaient également d'un régime d'exception sur le plan judiciaire qui leur permettait de se dérober au droit commun, à l'exclusion des crimes les plus graves (meurtre, viol, etc.). Enfin, ces privilèges leur garantissaient également la protection particulière du prince luxembourgeois. Or, l'on sait avec certitude que quelques-uns de ces monnayeurs étaient en réalité des Namurois exilés ayant fui leur ville après l'échec d'une insurrection urbaine contre le comte Gui de Dampierre…

L'octroi de tels passe-droits exige toutefois une contrepartie. En 1298 comme en 1448, les monnayeurs ont sans doute négocié l'acquisition de ces droits en échange d'une somme d'argent. Il est en outre exigé de ces 110 individus qu'ils répondent immédiatement aux sollicitations du prince lorsque ce dernier exige une frappe de monnaies. Les bénéficiaires des privilèges doivent également se montrer loyaux, en ne mettant pas leurs compétences au service d'autres ateliers monétaires. S'ils échappent en théorie aux services de nature militaire, les monnayeurs doivent néanmoins participer à la défense du comté lorsque celui-ci est directement menacé. Les comptabilités du XVe siècle confirment ce fait. À la veille de la prise du bastion par les Liégeois, le comte de Namur aurait requis qu'à Poilvache *les monnoiers* […] *veillent de nuit* pour assurer la garde de la forteresse[4]. L'application de la mesure ne suffira toutefois pas à empêcher la chute du bastion…

Conclusion

Solidement implanté aux confins de trois principautés et au carrefour de diverses voies commerciales, l'atelier monétaire de Poilvache fonctionne par intermittence – selon les besoins des princes luxembourgeois et namurois – entre le milieu des années 1290 et les environs de 1385. Les mauvaises monnaies d'imitation qui y sont frappées s'écouleront bien au-delà du pays mosan, jusqu'en Angleterre et au Danemark, en suivant les circuits commerciaux. Faute d'une documentation écrite

4. AGR, CC, Registres, n°10500, f°50v.

suffisante, certaines facettes de l'histoire de Poilvache demeureront définitivement dans l'ombre. Une meilleure compréhension du fonctionnement de cet hôtel des monnaies reste néanmoins possible. Elle impliquerait la réalisation d'un travail de grande ampleur : l'analyse globale de la production monétaire de tous les ateliers namurois et luxembourgeois antérieurement à la prise de pouvoir des Bourguignons.

• Sources

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :

Chambres des Comptes (CC), Registres, n°10500, 11185-11205

Archives Nationales à Paris :

Registres du Trésor des chartes, JJ 89, f°264v-265r, n°576

• Bibliographie

BERNAYS É. et VANNÉRUS J., *Histoire numismatique du comté, puis duché, de Luxembourg et de ses fiefs*, Bruxelles, 1910.

BOMPAIRE M., *Monnaie étrangère et monnaie locale en France, XIIIe-XIVe siècles*, dans TRAVAINI L. (éd.), *Moneta locale, moneta straniera : Italia ed Europa XI-XV secolo. The Second Cambridge Numismatic Symposium*, Milan, 1999, p. 135-183.

BOMPAIRE M. et DUMAS F., *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000 (L'atelier du médiéviste ; 7).

CARDON T., *La diffusion du petit numéraire namurois en France, milieu du XIVe-début du XVe siècle*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur*, Namur, 2012, p. 179-193.

CHALON R., *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860-1870.

DOUXCHAMPS H., *Les derniers monnayeurs de Poilvache, dans Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 87, 2013, p. 5-30.

FELLER L., *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XVe siècle)*, Paris, 1986.

FOSSION A., *Catalogue des monnaies*, dans *Dinant d'or et d'argent. Les monnaies dinantaises (VIIe-XVIIe siècle)*, Bouvignes-Dinant, 2009, p. 53-58 (Cahiers de la MPMM ; 2).

RUFFINI-RONZANI N., *Moneta Meraudensis. Réflexions et perspectives de recherche relatives à l'histoire et à l'environnement humain de l'atelier monétaire de Poilvache-Méraude (fin XIIIe-fin XIVe siècle)*, dans *Actes du VIIIe Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie – LVe Congrès de la Fédération des Cercles archéologiques d'histoire de Belgique (Namur, FUNDP, 28-31 août 2008)*, Namur, 2011, p. 1043-1052.

RUFFINI-RONZANI N., *Monnaie, commerce et pouvoir en pays mosan à la fin du Moyen Âge. L'exemple de l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles)*, dans *Cahiers de Sambre et Meuse*, 92, 2015, p. 3-16.

RUFFINI-RONZANI N., *L'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles*), dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 45-47 (Carnets du patrimoine ; 151).

WEILLER R., *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977 (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain ; 9 - Numismatica Lovaniensia ; 2).

La céramique de Poilvache

Sophie Challe
Céramologue, AWaP

Objectifs de l'étude du matériel céramique

L'essentiel du matériel récolté lors des diverses opérations archéologiques menées à Poilvache consiste en tessons de céramiques, restes de vaisselles utilisées par les occupants du château et par ceux de la « ville » attenante, qui s'étend vers l'Ouest, jusque la falaise de la Meuse. Si l'étude de la céramique constitue un précieux outil de chronologie, elle permet également d'approcher le quotidien des utilisateurs de ces récipients en répondant à un certain nombre de questions : quelle vaisselle retrouve-t-on sur le site et quel en fut l'usage ? D'où proviennent ces pots de terres : sont-ils produits sur place, dans la région ou sont-ils issus de réseaux de distribution plus larges ? Parmi ces céramiques peut-on identifier des récipients de plus grande qualité ou ne retrouve-t-on que de la vaisselle d'usage commun ? La céramique utilisée au sein même du château se distingue-t-elle par ses quantités et/ou sa qualité de celle de la « ville » ? Entre le début de l'occupation du site et sa destruction, peut-on observer une évolution de la vaisselle en usage ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons dressé un premier inventaire succinct de l'ensemble des tessons collectés sur le site[1].

Sélection de céramiques de Poilvache (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Premiers constats

• Ce que la céramique nous apprend sur l'histoire du château et de la ville

Ce travail préliminaire confirme que le château et la « ville » sont occupés de façon continue depuis le XIIIe siècle jusqu'à leur destruction complète lors du siège

1. Travail d'identification de la céramique, sans quantification ni étude de pâtes, contenue dans environ 76 bacs.

de 1430 conduit par les Liégeois. Les céramiques issues des contextes les plus récents présentent les traces caractéristiques de cette fin d'occupation brutale : traces d'incendie et glaçures fortement altérées, recuites sous l'effet des flammes (changement de couleurs, craquelures, bulles…).

• Caractérisation des productions céramiques régionales et locales

La majorité des céramiques récoltées sont des terres cuites de production mosane – à pâte claire, orange ou très cuite, et plus rarement à pâte grise – le plus souvent partiellement glaçurées. Une bonne part de ce matériel mosan répond au répertoire de formes produites dans le centre potier d'Andenne, actif entre le Xe et le XIVe siècle[2]. L'hypothèse d'un approvisionnement de certaines vaisselles à pâte plutôt rose auprès d'un atelier de potiers plus local est toutefois envisagée[3]. En effet, certaines céramiques offrent des particularités morphologiques récurrentes non répertoriées sur les sites de production connus tels que celui d'Andenne, notamment un fond convexe dont la base est soulignée par un petit bourrelet saillant très particulier que nous n'avons actuellement observé que sur des poteries médiévales issues de sites de consommation à Dinant et Bouvignes[4]. De plus, quelques formes atypiques ne trouvent aucune comparaison dans le répertoire des productions mosanes connues : un pichet à panse biconique en terre cuite blanche légèrement rose à glaçure verte mouchetée ; une bouteille à deux anses, panse trapue et fond convexe en terre cuite rose non glaçurée ; un petit pot globu-

Pichet biconique à col bombé et cannelé. Terre cuite blanche glaçurée mosane (production locale ?) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Bouteille à deux anses et panse trapue. Terre cuite rose non glaçurée mosane (production locale ?) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Petit pot globulaire à deux anses. Terre cuite rose glaçurée mosane (production locale ?) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Pot ovoïde à deux anses et lèvre droite courte. Terre cuite rose glaçurée mosane (production locale ?) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

2. BORREMANS 1966.
3. Cette hypothèse d'une production céramique plus locale a déjà été proposée lors de l'étude de quelques ensembles céramiques provenant des fouilles du château de Montaigle tout proche (à environ 6 km de distance à vol d'oiseau) (GENARD 1978-1979, p. 36-37 ; MIGNOT 1986, p. 18-25).
4. L'étude du matériel céramique des fouilles de Dinant et de Bouvignes est actuellement en cours (Sophie Challe, AWaP).

laire à deux anses en terre cuite rose glaçurée ; ou encore les restes de plusieurs pots ovoïdes à deux anses et lèvre droite très courte en terre cuite rose glaçurée. Enfin, nous avons identifié parmi le matériel récolté à Poilvache, aussi bien dans les contextes liés au château qu'en « ville », une quinzaine de tessons présentant des défauts (glaçures mal cuites, cloquées, contenant des éclats ou déformations de parois) qui ne sont pas sans rappeler les ratés de cuisson tels qu'on les retrouve aux abords d'ateliers de potiers.

• À chaque pot son usage

Le matériel en terre cuite mosane retrouvé à Poilvache est essentiellement destiné au service des boissons (pichets et autres pots verseurs ansés). D'autres vaisselles sont plutôt associées au répertoire des récipients de cuisine pour la préparation et le service des mets (terrine, écuelle, tèle, passoire ou encore pot à anse de panier) ou pour la cuisson (marmite tripode, poêlon et pot ovoïde). Le reste du matériel comprend quelques pots de stockage, une tirelire, un couvercle percé (pour y glisser la cuillère en bois ?), un pot de fleur décoré ou une marmite miniature,

Marmite tripode à lèvre en gouttière. Terre cuite rouge glaçurée mosane (type Andenne) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Couvercle percé. Terre cuite rose glaçurée mosane (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Pot de fleur décoré. Terre cuite blanche glaçurée mosane (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Moule à fromage. Terre cuite blanche glaçurée mosane (type Andenne) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

probable jouet d'enfant. Une céramique a particulièrement attiré notre attention, il s'agit d'une coupelle perforée en terre cuite claire entièrement glaçurée. Les cinq perforations sont reliées entre elles par une croix incisée à la pointe dans la pâte avant cuisson. Cette petite forme pourrait avoir servi de moule à fromage comme le suggéraient déjà R. Borremans et R. Warginaire en 1966 lors de la découverte de deux récipients similaires dans les tessonnières d'Andenne[5].

• Les importations et les réseaux d'échanges

Les contextes céramiques issus du château et de la « ville » de Poilvache ont également livré une importante quantité de grès[6]. Ces céramiques sont toutes destinées

5. BORREMANS 1966, fig. 22, n°1 (A12/c) et fig. 26, n°1 (A35b/b).
6. D'après nos estimations, la quantité de matériel en grès par contexte fluctue entre 5 et 20 %.

Cruche décorée à la molette. Grès à pâte gris sombre et engobe ferreux (type Langerwehe) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

au service et à la consommation des boissons : il s'agit de pichets ou cruches, parfois décorés à la molette, de coupelles, de bouteilles, de tasses et de gobelets.

Coupelle. Grès à pâte gris clair (type Siegburg) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Coupelle. Grès à pâte gris clair (type Siegburg) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Tous ces récipients en grès sont produits au sein des ateliers de Siegburg, Langerwehe, Raeren et Brunssum-Schinveld et témoignent d'échanges commerciaux réguliers via le Rhin et la Meuse entre la fin du XIIIe et le milieu du XIVe siècle.

Bouteille. Grès à pâte gris sombre et engobe ferreux (type Langerwehe) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Col de coupe ou de pichet décoré à la molette. Proto-grès à pâte beige rose (type Brunssum-Schinveld) (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

• Que nous apprend la céramique sur les occupants des lieux ?

Au terme de ce premier examen de la céramique découverte à Poilvache, aucun indice ne permet de distinguer la vaisselle retrouvée au sein même du château de celle provenant de la « ville ». Les vaisselles de qualité recensées sont des grès ainsi que quelques vaisselles de table plus richement ornées : principalement des pichets arborant des décors de lignes obliques réalisées à la pointe, de décors estampillés de motifs géométriques et de bandes appliquées parfois décorées à la molette ou au poinçon. Notons également la présence d'un petit élément d'anse (?) à décor anthropomorphe qui devait probablement appartenir à une pièce (pichet ?) de grande qualité[7]. Ces vaisselles de qualité se retrouvent aussi bien au château qu'en « ville ». En ce qui concerne la vaisselle commune, les proportions de vaisselles de table, de cuisson, de préparation, de stockage et de confort domestique sont également équivalentes dans les deux zones d'occupation. Cette information laisse donc supposer que l'on réserve un même usage aux mêmes céramiques que l'on soit châtelain ou citadin.

Élément d'anse (?) à décor anthropomorphe. Terre cuite rouge glaçurée décorée à la barbotine mosane (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

7. Un élément d'anse de qualité comparable a été retrouvé dans un dépotoir mis au jour le long de la courtine, à l'extérieur du château de Montaigle. Il s'agit du bouton de préhension d'un couvercle à décor zoomorphe (oiseau) : MIGNOT 1986, p. 19, fig. 8, n°22.

IIIII Pour aller plus loin... IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII

L'étude systématique et approfondie de ce matériel semble aujourd'hui incontournable pour confirmer ces diverses hypothèses de travail. L'examen macroscopique des pâtes devrait amener de nouveaux éléments quant à la potentielle existence d'un atelier de potiers local, permettre de définir les caractéristiques techniques et typologiques de ses productions et d'évaluer son rayonnement par comparaisons avec la céramique provenant d'autres contextes de consommation, à Dinant, Bouvignes et Montaigle notamment. La quantification de ces tessons mettra en évidence de quelle manière les vaisseliers évoluent depuis le début jusque la fin de l'occupation de ces sites. Ces typo-chronologies reflètent un certain nombre de changements dans les goûts et les usages des populations en place, en lien bien souvent avec le statut social des utilisateurs de cette vaisselle. L'étude d'autres catégories d'objets devrait utilement compléter ces données. Nous pensons plus particulièrement à celle des objets en verre et en métal, vaisselles complémentaires au mobilier céramique en termes de compréhension du site mais que l'on retrouve en moindres quantités du fait des mauvaises conditions de conservation qui leur sont propres.

• Bibliographie

BORREMANS 1966 : BORREMANS R. et WARGINAIRE R., *La céramique d'Andenne. Recherches de 1956-1965*, Rotterdam, 1966.

GENARD 1978-1979 : GENARD J.-C., *Étude préliminaire à la restauration partielle de l'escalier du donjon*, dans *Bulletin des Amis de Montaigle*, n°24-25, 1978-1979.

MIGNOT 1986 : MIGNOT Ph., *Coupe dans un dépotoir extra muros*, dans *Bulletin des Amis de Montaigle*, n°44-46, 1986.

Quatre appliques de cuivre doré ornées de griffons

Sophie Balace
Docteur en histoire de l'art,
conservatrice aux Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles

Ces quatre appliques circulaires ont été mises au jour en 1999 à l'occasion des fouilles menées au château de Poilvache par Jean-Louis Antoine et son équipe.

Dessin au trait reproduisant le décor d'une des appliques (dessin © M. Destrée)

Les quatre appliques circulaires ornées de couples de griffons (photo R. Gilles © SPW-AWaP)

Elles se trouvaient dans le remblai situé entre la courtine-est et le supposé *boloirque*. Bien que leurs dimensions varient très légèrement (YVO/99/POL/03.17.01 : 6,6 cm

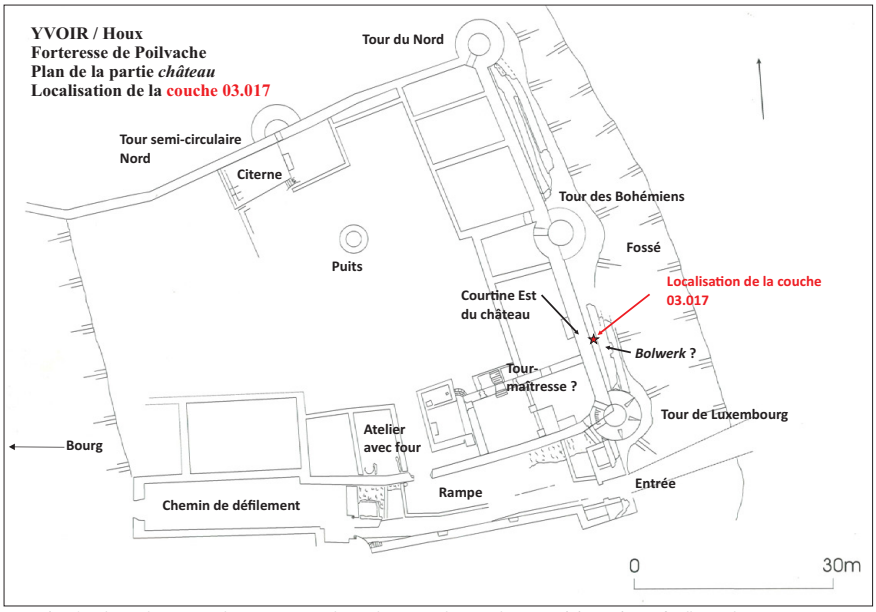

Note: c'est dans la couche stratigraphique 03.017 que les appliques circulaires en laiton ont été trouvées. La fouille a eu lieu en 1999 sous supervision de Jean-Louis ANTOINE (Conservateur du Musée archéologique de Namur). La couche se situait entre la courtine Est du château et la maçonnerie que l'on interprète comme étant le *bolwerk* mentionné dans certains textes médiévaux. D'après la description des couches et leur position, les appliques se trouvaient dans un remblai mis en place entre la courtine et la maçonnerie afin de permettre la circulation entre ces deux éléments de fortification.

Poilvache, partie château, localisation du boloirque et de la couche 03.017 où furent découvertes les quatre appliques (plan : J.-L. Antoine)

sur 6,4 cm – YVO/99/POL/03.17.02 : 6,7 cm sur 6,5 cm – YVO/99/POL/03.17.03 : 6,7 cm sur 6,4 cm – YVO/99/POL/03.17.04 : 6,9 cm sur 6,7 cm), elles proviennent incontestablement de l'ornementation d'un même objet. Elles sont constituées d'un alliage cuivreux, martelé, estampé et doré. Une des quatre appliques a perdu sa dorure, probablement par usure, et semble avoir fait l'objet d'un recuivrage. On peut y voir la marque de l'utilisation intensive et répétée de l'artefact sur lequel elle était fixée, ayant entraîné une réparation. Le décor estampé, qui se répète inchangé d'une applique à l'autre, a été exécuté avec la même matrice. Ils se présente sous la forme d'une rosette à huit pétales dont le centre, en forme de médaillon circulaire, est occupé par un motif animalier figurant deux griffons adossés, la queue de l'un tournée vers le bas, et de l'autre vers le haut, leurs têtes de rapace se faisant face, symétriquement.

Miroir post-sassanide, XIIe-XIIIe siècles (inv. 1995.4002 © The Cleveland Museum of Art)

L'origine lointaine d'une telle iconographie doit être recherchée dans les arts somptuaires sassanides dont les modèles seront reproduits non seulement en Iran mais dans l'entièreté du monde byzantin pendant tout le Moyen Âge. Le *Victoria & Albert Museum* (inv. 928-1886) et le *Cleveland Museum of Art* (inv. 1995.4002.) conservent des miroirs post-sassanides des XIIe-XIIIe siècles dont le décor évoque curieusement les appliques de Poilvache[1]. Les intermédiaires entre les prototypes sassanides et leurs lointains descendants européens sont évidemment très nombreux, ce type de décor étant connu en Europe du Nord depuis le haut Moyen Âge : on songera par exemple à la célèbre aiguière émaillée dite de Charlemagne ornée de griffons émaillés (Saint-Maurice d'Agaune, Trésor de l'abbaye)[2]. Il est très probable que la diffusion en Occident de ce type d'iconographie soit essentiellement imputable aux textiles byzantins et islamiques, souvent utilisés pour envelopper les reliques et recouvrir les châsses lors des processions[3]. Plusieurs suaires de ce type nous ont d'ailleurs été transmis par le biais des châsses rhéno-mosanes. Pour nos régions, nous pouvons citer, à titre d'exemple, un suaire byzantin du XIe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Trond (Grand Curtius inv. 441, anciennement Musée d'Art religieux et d'Art mosan). Le décor de ces textiles se compose généralement

Aiguière dite de Charlemagne, émaux proche-orientaux de la première moitié du IXe siècle ? (photo J.-Y. Glassey et M. Martinez © Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune)

Suaire byzantin provenant de l'abbaye de Saint-Trond, XIe siècle, médaillons renfermant des couples de griffons (Grand Curtius, inv. 441, photo © KIK-IRPA, Bruxelles)

d'un réseau de médaillons circulaires, parfois ornés de motifs végétaux, et peuplés de couples d'animaux : des griffons, des lions, des chevaux ou des ovi-caprins, adossés ou affrontés, quelques fois de part et d'autre d'un Arbre de Vie.

1. MELIKIAN-CHIRVANI 1981, n°58, p. 130-131 ; MACKIE 2015, p. 151.
2. ANTOINE-KÖNIG 2014, n°11, p. 60-65.
3. MACKIE 2015, p. 177-179.

Les arts décoratifs des XIIe et XIIIe siècles, peut-être sous l'influence des croisades et des contacts commerciaux avec le monde byzantin et les régions islamisées, favoriseront ces motifs symétriques d'origine orientale. Les soies produites en Sicile à l'imitation des samits byzantins en assurent alors une diffusion à grande échelle[4]. Parallèlement, les arts du métal leur accordent un intérêt particulier ; au XIIIe siècle, les orfèvres limousins fabriquent en série des appliques circulaires ornées d'animaux fantastiques et de thèmes profanes destinés à orner des coffres et des coffrets précieux[5]. Parmi les exemples les plus célèbres, et les mieux conservés, nous citerons le coffret dit de saint Louis (Paris, Louvre, Département des Objets d'Art, inv. 1853 MS 253), celui du cardinal Bicchieri (Turin, *Palazzo Madama-Museo Civico d'Arte Antico*)[6], et, plus proche, le coffret polygonal abritant la couronne-reliquaire de la Saint-Épine (Namur, Musée Diocésain).

Coffret-écrin de la couronne-reliquaire des Saintes Épines, 1201-1210 (Musée diocésain de Namur, photo © KIK-IRPA, Bruxelles)

Parallèlement à ces exemples prestigieux, subsistent également d'innombrables appliques isolées, *membræ disjectæ* d'œuvres disparues qui témoignent, par leur simple survivance, de l'ampleur de la production originale et de sa diffusion sur le territoire européen.

Un coup d'œil attentif aux appliques de Poilvache suffit à nous persuader qu'elles ne sont pas issues des ateliers limousins. Martelées et ornées par estampage, elles n'ont aucune parenté technique avec leurs cousines limousines, généralement coulées à la cire perdue, ajourées, ciselées, dorées, quelques fois agrémentées d'émaux champlevés, et toujours pourvues de trous de fixation. Cette dernière constatation entraîne inévitablement un questionnement quant à leur destination. Dépourvues de trous de fixation ou de tout autre système d'accroche, il semble évident qu'elles n'étaient pas clouées sur un support de bois.

En réalité par leur format, leurs caractéristiques techniques et la nature de leur décor, nos appliques semblent davantage avoir été destinées à l'ornementation d'un ouvrage de cuir : sacoche, harnachement équestre, collier de chien, ou ceinture. Lorsque l'on observe attentivement leurs caractéristiques formelles, on constate qu'une bordure lisse assez large entoure le décor estampé, ce qui laisse supposer qu'elles étaient maintenues « en sandwich » entre deux épaisseurs de cuir cousues l'une à l'autre. La maroquinerie médiévale accordait la part belle aux ornements métalliques, d'argent, de cuivre doré ou d'étain. De nombreuses appliques, parfois fixées sur leur support d'origine, subsistent dans les dépôts archéologiques et les

4. Roger II veilla à établir une entreprise d'État (*ergasterium regium*) afin d'assurer le monopole de la fabrication de la soie à la Sicile pour toute l'Europe ; AUBÉ 2006, p. 164-165.
5. CASTRANOVO 2016.
6. CASTRANOVO 2014, n°8, p. 102-115.

musées européens. À ce titre il convient de mentionner, à titre comparatif, les vestiges d'une ceinture datée des XIIe-XIIIe siècles et provenant du sud de l'Allemagne (collection privée). Composés d'argent estampé et doré, ces derniers comptent huit appliques ornées de motifs léonins, ainsi qu'une boucle et un renfort terminal ornés de médaillons estampés renfermant des motifs de dragons et d'animaux fantastiques. D'autres exemples du même type mais d'origines diverses, germaniques, sicilo-normandes, anatoliennes (seljukide), permettent de comprendre par quel biais la mode des ceintures d'hommes ornées d'animaux fantastiques, probablement développée dans le monde proche oriental, se sera transmise vers l'Occident[7].

Ornements de ceinture en argent doré, XIIe-XIIIe siècles, Allemagne (collection privée, photo © Interfoto Alamy Stock Photo)

L'usage de ceintures ornées d'appliques métalliques semble avoir perduré pendant tout le Moyen Âge, ce qu'attestent non seulement de nombreux artefacts mais également une abondante iconographie[8]. Les ceintures d'hommes ornées de médaillons estampés de motifs héraldiques, de lions et d'animaux fabuleux semblent pour leur part majoritairement dater des XIIe-XIVe siècles[9]. Il semble raisonnable d'y voir une mode d'influence orientale sans doute favorisée, d'une part par le contexte des croisades, et d'autre part, par l'activité des ateliers normands de Sicile qui diffusent en Europe du Nord des soies, des travaux de maroquinerie et d'ivoire d'inspiration orientale.

En tenant compte non seulement du contexte historique et archéologique du site de Poilvache, mais également des caractéristiques formelles et techniques des quatre appliques, il semble raisonnable d'y voir les reliquats de l'ornementation d'un ouvrage de cuir, probablement une ceinture d'homme. La mise en forme du décor, par estampage, et le style des rosettes à huit pétales laissent songer à une production germanique, peut-être même régionale, de type rhéno-mosan, dans le courant du XIIIe siècle.

• Bibliographie

ANTOINE-KÖNIG 2014 : ANTOINE-KÖNIG E. et MARIAUX P.-A. (dir.), *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, catalogue d'exposition, 2014, n°11, p. 60-65.

7. FINGERLIN 1971, p. 24-57 et 121-148.
8. WILLEMSEN 2012.
9. WILLEMSEN 2012, p. 63-64 ; CAMPBELL 2009, p. 65.

AUBÉ 2006 : AUBÉ P., *Les Empires normands d'Orient*, Paris, 2006, p. 164-165.

CAMPBELL 2009 : CAMPBELL M., *Medieval Jewellery in Europe 1100-1500,* Londres, 2009, p. 65.

CASTRANOVO 2014 : CASTRANOVO S., *Smalti di Limoges del XIII secolo*, Collezioni del Museo Civico d'Arte Antica di Torino, 2014, n°8, p. 102-115.

CASTRANOVO 2016 : CASTRANOVO S. et DESCATOIRE C. (dir.), *Les émaux de Limoges à décor profane. Autour des collections du cardinal Guala Bicchieri,* catalogue d'exposition, Musée de Cluny. Musée national du Moyen Âge, 13 avril 2016-26 septembre 2016.

FINGERLIN 1971 : FINGERLIN I., *Gürtel des hohen und späten Mittelalters*, Berlin, 1971, p. 24-57 et 121-148.

MACKIE 2015 : MACKIE L. W., *Symbols of Power. Luxury Textiles from Islamic Lands, 7th-21st century*, Yale University Press, 2015, p. 177-179.

MELIKIAN-CHIRVANi 1981 : MELIKIAN-CHIRVANI A. S., *Islamic Metalwork from the iranian World*, Victoria and Albert Museum catalogue, Londres, 1981, n°58, p. 130-131.

WILLEMSEN 2012 : WILLEMSEN A., et ERNST M., *Hundreds of… Medieval Chic in Metal. Decorative mounts on belts and purses from the Low Countries, 1300-1600*, Rijksmuseum van Oudheden, Zwolle, 2012.

Deux mortiers en pierre dans la forteresse de Poilvache avec une nouvelle attestation mosane d'une production décorée à diffusion jusqu'au Danemark ?

Geert Verbrugghe
Archéologue, chargé d'étude, INRAP

Les campagnes de fouille de 1997 et de 2007 dans la forteresse de Poilvache ont révélé trois fragments de deux mortiers en pierre. Ces découvertes sont d'un intérêt non négligeable pour l'étude de ce type de mobilier, en premier lieu en raison de leur contexte archéologique, et en particulier la durée d'occupation du site ne dépassant guère deux siècles. En effet, cette forteresse a sans doute été construite « vers 1214 »[1] à la suite du traité signé entre Namurois et Luxembourgeois à Dinant en 1199, avant d'être « abattue et toute démolie » (cf. chroniqueur Jean de Stavelot) en juillet 1430 lors de son siège par le prince-évêque de Liège, Jean de Heinsbergh. Après une tentative de réoccupation, l'abandon définitif vers 1432-1433 offre un *terminus ante quem* à l'utilisation de ces mortiers. La morphologie du fond de la base mise au jour dans la tour maîtresse du château[2] et, surtout, le décor du mortier découvert dans un bâtiment incendié de la partie urbaine de Poilvache[3] donnent un intérêt dépassant les frontières nationales actuelles à l'étude de ces éléments fragmentaires. S'y ajoute la relative rareté des mortiers médiévaux[4] publiés en Belgique, malgré leurs découvertes dès la fin du XIXe siècle[5], et encore plus rares les mortiers illustrés. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, quelques exemples ont été publiés dans le cadre d'un questionnement dès le début du XXe siècle[6] ; d'un ouvrage traitant la sculpture romane d'un diocèse de Liège[7], d'une collection privée[8], ou « perdus » parmi les données de fouille d'une brasserie bruxelloise[9] ou d'une notice de campagne de fouille d'un village côtier de pêcheurs[10]. La découverte d'un pilon[11], illustré celui-ci, dans le faubourg de la ville flamande d'Ypres documente le recours au bois comme matière première pour cet ustensile complémentaire au mortier. Ce dernier récipient a d'ailleurs également pu être en bois, comme en témoigne une étude réalisée sur les inventaires après décès de la ville d'Arles dans le sud de la France[12], même si de telles découvertes restent exceptionnelles en archéologie car elles nécessitent des conditions de conservation particulièrement favorables.

La moitié de la base d'un mortier dans la tour maîtresse du château

• Le contexte archéologique

Le premier fragment de mortier exhumé à Poilvache est une base quadrangulaire (fond du récipient). Elle fut mise au jour dans une pièce du château lors d'une campagne de fouille menée en 1997 par Jean-Louis Antoine. L'absence de tessons de poterie[13] dans l'unité stratigraphique concernée n'apporte pas d'indices chronolo-

1. TILMANT 2007, p. 246.
2. ANTOINE 1997.
3. TILMANT 2008.
4. Pour la période gallo-romaine en Belgique, nous pouvons citer les publications de Fabienne Vilvorder (VILVORDER 2013) pour les sites de Taviers (Namur) et de Liberchies (Hainaut) ; et de Sofie Vanhoutte (VANHOUTTE 2009, fig. 54) pour le contexte particulier du fort d'Oudenburg (Flandre Occidentale).
5. DEGRÉ 1995, n°393.
6. DEWERT 1927 : *passim*.
7. TOLLENAERE 1957, pl. LXV.
8. ROOSENS 1986, fig. 6, 50.
9. DEGRÉ 1995, p. 584, fig. 82.
10. PIETERS 1994, fig. 6.
11. VAN BELLINGEN 1994, fig. 21.
12. DÉMIANS d'ARCHIMBAUD 1980, n°28.
13. Nous remercions ici Sophie Challe pour cette information.

giques, voire fonctionnels directement associés. La petite pièce (env. 2 m de côté) jouxte un escalier qui permettait d'accéder, par le nord, au niveau le plus bas de la pièce principale de la *maistre thour*. Dans une construction annexe à l'ouest de la *maistre thour*, l'association d'une citerne et d'une cheminée permet sans doute d'envisager, de manière prudente, une interprétation en tant que cuisine pour la pièce la plus vaste, du moins à un moment de l'histoire du château.

• Une base quadrangulaire fragmentée d'un mortier en pierre

La découverte concerne la moitié de la partie inférieure d'un mortier en pierre (hauteur conservée : 9,8 cm). D'après un premier examen pétrographique, la pierre est très grenue avec des grains enrobés de matière blanchâtre et minéraux épars plus foncés qui orientent Fr. Tourneur[14] vers une pierre de type arkose.

Cette base quadrangulaire (19,6 cm de côté) conserve le départ d'une anse retaillée au niveau de l'un des deux angles conservés. Elle permet de restituer une configuration récurrente pour ce type de mortiers, c'est-à-dire celle combinant deux anses opposées à un ou, plus couramment, à deux becs verseurs.

Vue frontale de l'une des faces de la base quadrangulaire fragmentée US 02.048, avec amorce d'anse à gauche (photo © G. Verbrugghe)

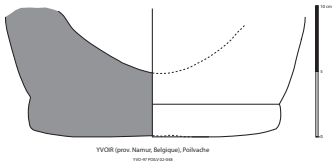

Dessin de la base quadrangulaire du mortier US 02.048 (dessin © G. Verbrugghe)

Malgré son profil particulièrement creusé (> 4,5 cm), le fond (intérieur) de la cuve présente une épaisseur conséquente (4,88 cm) par rapport à l'assise de la base. Ce profil est le résultat d'une usure prononcée qui n'est pas couramment observée, en particulier dans le cas des mortiers à base quadrangulaire. Elle peut être attribuée à une action de type pilage plutôt que de broyage, conformément à la définition qu'en donne Gerald Clough Dunning dans son étude de mortiers mis au jour en Angleterre dès les années septante[15]. Cette relative rareté n'est pas forcément contredite par les indications qu'en donnent les sources écrites, comme les livres médiévaux de recettes médiévales[16]. En effet, le verbe « piler » est plus particulièrement utilisé dans la recette d'un gruau d'orge avec, après l'avoir débar-

14. Pierres & marbres de Wallonie, Namur.
15. DUNNING 1977, p. 321.
16. Dont la consultation est désormais facilitée par des sites accessibles en ligne comme : http://www.diachronie.be/textes_gastronomie/textes.html.

rassé du son, la précision suivante *pillées bien come dit est du forment* dans « Le Viandier de Taillevent », dès sa version de la fin du XIVe siècle[17]. D'autres ingrédients – et pas des moindres – intègrent ensuite cette recette de gruau d'orge : du lait d'amandes, du sucre et du sel. Encore au début du XVIIe siècle, c'est justement dans une recette *Pour faire tourte d'orge mondè à la Romaine* dans l'*Ouverture de Cuisine*[18] que Lancelot de Casteau, *Maistre Cuisinier* de trois princes-évêques de la principauté de Liège, précise le recours à un mortier en pierre avec le verbe estamper qui est utilisé conformément aux traits dialectaux du nord de la France[19]. Ce verbe y est utilisé pour cinq autres mentions de mortiers, dont deux avec la précision qu'ils sont en pierre, et un en cuivre (*paste de succre*). Pour une préparation pour « bien *encorporer* la canelle au *succre* » (*caneline*), c'est le verbe « battre » qui y est préféré.

Un mortier décoré dans une maison de la partie « ville » de Poilvache

• Le contexte archéologique

Deux fragments jointifs d'un deuxième mortier ont été découverts dans la partie urbaine de la forteresse lors de la fouille en 2007 des deux pièces orientales d'un édifice adossé à la courtine sud-est. La principale (35 m²) comprend la seule cheminée de l'édifice : elle est aménagée dans son mur oriental. Le caractère domestique de cette partie de l'édifice est confirmé par la présence d'un bac en calcaire près d'une probable porte latérale dans son angle nord-est, et par des découvertes telles celles d'un couteau et d'une cuillère. La construction de cet édifice est achevée avant 1238 d'après le contexte historique et les données archéologiques disponibles[20]. L'ancienneté de sa cheminée[21] est corroborée par ses piédroits présentant une bande concave comparable à ceux de la cheminée de la maison « au grand pignon ». L'utilisation du mortier remonte donc potentiellement dès au deuxième quart du XIIIe siècle.

Les deux fragments jointifs constituent l'intégralité de la partie supérieure de ce mortier. Mis au jour chacun dans une unité stratigraphique distincte de la partie orientale de ce vaste édifice, ces fragments de mortiers sont associés à de la céramique de préparation et de table (étude : S. Challe) et une quantité non négligeable de torchis rubéfié, de bois carbonisé et d'ardoises brûlées. Ces derniers renvoient sans équivoque à un épisode de destruction par incendie dont les maçonneries de l'édifice portent par ailleurs les traces. L'absence de toute trace de réoccupation des deux pièces permet de relier cet incendie à la destruction de la forteresse en juillet 1430, offrant ainsi un *terminus ante quem* à la date d'enfouissement du mortier. Sa qualité esthétique, voire symbolique, ne peut exclure une durée de vie importante s'ajoutant potentiellement à une utilisation prolongée, qui n'est pas forcément contredite par l'importance des traces d'usure observées au niveau de son rebord (cf. infra).

• La partie supérieure d'un mortier en pierre

La fouille de 2007 a donc révélé deux fragments jointifs, constituant intégralement la partie supérieure de la cuve d'un deuxième mortier en pierre. L'un des deux fragments (06-093) a encore des traces noircies confirmant son exposition au feu, conformément aux observations stratigraphiques (cf. supra).

17. BnF, ms. français 19791. Voir LAURIOUX 1997, p. 62.
18. http://www.staff.uni-giessen.de/gloning/tx/ouv3.htm.
19. LAURIOUX 1997, p. 67, n°76.
20. Information : Pierre-Hughes Tilmant, SPW-AWaP.
21. TILMANT 2008, phase 1.

D'après un examen macroscopique, la pierre utilisée a un grain fin avec de nombreuses paillettes de mica qui permet à F. Tourneur de proposer une identification à un grès houiller de type Westphalien de Liège ou des environs.

D'un diamètre intérieur de 18,8 cm (extér.: 27 cm), la cuve est conservée sur une hauteur maximale de 9,6 cm. Son rebord (épaiss.: 3,8 cm) est muni de deux anses et de deux becs verseurs.

Les deux anses ajourées opposées présentent un profil conique (larg. : 4,5 cm ; épaiss.: 4,1 cm) avec une partie supérieure peu développée (larg. : env. 7 cm ; épaiss. [avec le rebord] : env. 5,6 cm).

Vue oblique sur le mortier fragmenté (US 06-086 et 06-093) avec l'anse noircie (exposition au feu) au centre, et le rebord usé à gauche (photo © G. Verbrugghe)

Les deux becs verseurs opposés disposent d'un canal large (env. 2 cm au niveau du parement). La partie supérieure des deux becs verseurs présente deux facettes de part et d'autre d'un parement, qui dans un des deux cas conserve des traces

Vue oblique sur le mortier fragmenté (US 06-086 et 06-093) avec les becs verseurs au centre, et le rebord usé à droite (photo © G. Verbrugghe)

Vue frontale sur le mortier fragmenté (US 06-086 et 06-093) avec centralement le deuxième bec verseur (photo © G. Verbrugghe)

obliques liées à la taille de la pierre. Il surmonte une partie dont la forme triangulaire, une légère proéminence centrale et deux yeux incisés évoquent un visage humain sous sa plus simple expression. Celui-ci surmonte une partie droite s'élargissant vers le bas, sans aucun doute (cf. infra) l'amorce d'un angle d'une base quadrangulaire. Sous le rebord, la partie supérieure de la cuve y associe un décor géométrique composé des incisions obliques montant vers la droite entre deux incisions pas parfaitement horizontales avec un décalage au niveau de l'un des deux becs verseurs. En dessous, la cuve présente des traces entaillées verticales centrées entre chaque quart de mortier. Sur toute la hauteur extérieure de la cuve, des traces de taille verticales sont conservées, notamment près des becs verseurs. La surface intérieure de la cuve présente des traces obliques marquées sur toute sa hauteur conservée. La surface supérieure du rebord offre un aspect lisse à poli avec localement des traces d'usure et d'utilisation. De part et d'autre d'un des deux becs verseurs, le rebord conserve des traces d'impacts et des incisions linéaires, dont une sur toute la largeur du rebord qui présente en outre une usure particulièrement marquée jusqu'à l'anse noircie, où la partie supérieure du décor géométrique est entamée. Elles constituent autant d'indices attribuables à une action prononcée d'aiguisage d'outils à tranchant avant que le mortier ne fut cassé.

• Points de comparaison du mortier décoré de Poilvache

Légèrement en amont de la Meuse, un mortier avec la même combinaison de décors anthropomorphes et géométrique a été mis au jour dans des remblais datés du XVe siècle d'une maison d'angle médiévale fouillée en 2007 dans l'actuelle avenue Winston Churchill à Dinant (M. Verbeek, SPW-AWaP). Conservé sur trois quarts de son pourtour, cette découverte conserve sa base quadrangulaire, ici en revanche combinée à une anse pleine, c'est-à-dire non ajourée, à la différence du

Vue oblique sur le mortier mis au jour à Dinant, fouille av. Churchill (2007, M. Verbeek, SPW-AWaP) avec bec verseur au centre, et anse non ajourée à droite (photo L. Baty © SPW-AWaP)

mortier décoré de Poilvache. À cette différence s'en ajoutent d'autres au niveau de l'exécution des décors, avec un visage comprenant également l'évocation des sourcils, du nez et de la bouche, et au niveau du décor géométrique on peut noter l'inclinaison différente des incisions, descendant ici vers la droite. À ces différences, on peut néanmoins opposer le positionnement similaire du décor géométrique par rapport au rebord, aux becs verseurs et aux anses, dont la partie supérieure aplatie trouve une autre concordance. Une autre information rapproche ce mortier de celui de Poilvache : en effet, sous réserve d'un examen pétrographique approfondi, la matière première utilisée, la pierre, semble très proche et contient également du mica[22].

En descendant la vallée de la Meuse, et avant de quitter la Belgique, un autre rebord à bec verseur décoré en pierre très similaire peut être mentionné à l'ouest de Maastricht[23]. Ce dernier est réputé faire partie des découvertes réalisées lors de travaux entre 1861 et 1895 dans la partie méridionale du château de Jonkholt (Bilzen, Limbourg)[24]. Il combine un décor géométrique avec des incisions descendant vers la droite avec une tête anthropomorphe avec une évocation simple des yeux, du nez et de la bouche en dessous d'un parement peu développé.

Au nord du cours actuel du Rhin, d'autres découvertes ont fait l'objet de publications aux alentours des villes d'Utrecht et de Rotterdam. Près de cette dernière ville hollandaise, un rebord muni de bec verseur à décor anthropomorphe a été mis au jour dans l'une des cinq fermes de Ridderkerk occupées au cours du XIVe siècle jusqu'à leur abandon lié aux inondations au début de l'année 1373[25]. On y retrouve l'évocation simple des yeux et de la bouche d'un visage combiné à un décor géométrique avec des incisions montant du côté droit. En amont du Rhin, les sites de Schalkwijk, Cothen et de Dorestad (prov. Utrecht) révèlent d'autres points de comparaison très similaires avec la même alternance de l'inclinaison des incisions géométriques, montant à droite sur les deux derniers sites. Attribué par comparaison à la fin du Moyen Âge, le rebord ansé du mortier fragmenté de Dorestad a été produit dans un grès fissile contenant du mica daté probablement du Dévonien d'après l'étude archéo-pétrologique[26].

Ces derniers auteurs citent également une autre comparaison, danoise celle-ci, d'un rebord à bec verseur combinant un décor anthropomorphe, où le visage n'est évoqué que par les deux yeux, combiné à un décor géométrique composé exclusivement de deux lignes parallèles sous le rebord dans un grès fissile à mica[27]. Cette attestation suppose une diffusion maritime conformément à ce qui a pu être observé pour des productions françaises et anglaises[28]. Le même mode de transport pourrait être envisagé pour un fragment de rebord ansé découvert dans un faubourg de la ville médiévale d'Ypres (Flandre Occidentale)[29]. Le décor géométrique descendant par la droite et la partie supérieure aplatie de l'anse permettent de le rapprocher des exemplaires déjà cités. Malgré les différences observées, des détails d'exécution (partie haute des anses et des becs verseurs), le décor géométrique et sa combinaison avec un décor anthropomorphe sommaire au niveau des becs verseurs – du moins quand l'état de la conservation, généralement fragmentaire, le permet – suggèrent une production standardisée sur un laps de temps a priori serré (XIVe siècle ?). Confirmée pour au moins quatre exemplaires (Dinant, Poilvache, Dorestad et Danemark), la présence de mica invite à un examen pétro-

22. Nous remercions ici Marie Verbeek pour cette comparaison visuelle de la pierre des deux mortiers.
23. Nous remercions ici Inès Leroy de nous avoir signalé la publication de cette découverte.
24. ROOSENS 1986, p. 227 et 233 et fig. 5, 56 et 50.
25. HOEK 1979.
26. KARS 1981, p. 428, fig. 71 et n°14.
27. BENCARD 1972, p. 47, fig. 16.
28. DUNNING 1977 ; VERBRUGGHE 2015.
29. Il s'agit d'une découverte lors d'une fouille déjà citée, au lieu-dit « Verdronken Weide » (VAN BELLINGEN 1994) : nous remercions ici pour l'accueil de Marc Dewilde pour un premier examen de ces mortiers inédits.

graphique approfondi de la matière première de ces différentes attestations. Une telle étude permettra d'identifier la pierre utilisée et leur provenance – géologique, voire géographique – et ainsi d'aborder des interrogations comme le lieu de fabrication de cette production, à l'emplacement de leur extraction et/ou sur des lieux spécialisés, voire même par un tailleur de pierre mobile. D'après le premier examen pétrographique de l'exemplaire de Poilvache (cf. supra), et a priori celui de Dinant, se pose désormais la question d'une fabrication de cette production dans la partie belge de la vallée de la Meuse.

En résumé

Malgré leur état fragmentaire, les deux mortiers en pierre mis au jour de Poilvache, un type de mobilier encore méconnu en Belgique, apportent des renseignements, non seulement sur les préparations culinaires réalisées dans deux parties distinctes de la forteresse au cours du XIVe siècle, voire potentiellement dès le XIIIe siècle, mais également quant à une production standardisée méconnue à large diffusion par voie fluviale, et marine jusqu'au Danemark.

• Bibliographie

ANTOINE 1997 : ANTOINE J.-L., *Yvoir, Houx. Poilvache*, dans CORBIAU M.-H. (coord.), *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, 1997, p. 505-507.

BENCARD 1972 : BENCARD M., *Middelalderlige Stenmortere i Danmark*, dans *Kuml*, 1971-1972, p. 35-60.

DEGRÉ 1995 : DEGRÉ S., *Brasseries au quartier Sainte-Catherine*, Bruxelles, 1995, p. 116-117 (Archéologie à Bruxelles ; 2).

DÉMIANS d'ARCHIMBAUD 1980 : DÉMIANS d'ARCHIMBAUD G., *Les fouilles de Rougiers (Var) : contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris et Valbonne, 1980.

DEWERT 1927 : DEWERT J., *Les mortiers-mesures à blé, dans Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 33, 1927, p. 272-302.

DUNNING 1977 : DUNNING G.C., *Mortars*, dans CLARKE H. et CARTER A. (dir.), *Excavations in King's Lynn. 1963-1970*, Londres, 1977, p. 320-347 (The Society for Medieval Archaeology, Monograph Series ; 20).

HOEK 1979 : HOEK C., *Een stolp met reliëf- en slibversiering uit de veertiende eeuw, gevonden te Ridderkerk,* dans *Westerheem*, 28, 1979, p. 29-31.

KARS 1981 : KARS H. et BROEKMAN J.A., *Early-Medieval Dorestad, an Archaeo-Petrological Study. Part IV : The Mortars, the Sarcophagi, and other Limestone Objects,* dans *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 31, 1981, p. 415-451.

LAURIOUX 1997 : LAURIOUX B., *Le règne de Taillevent. Livres et pratiques culinaires à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997 (Série Histoire Ancienne et Médiévale ; 45).

PIETERS 1994 : PIETERS M., *Laat-middeleeuwse landelijke bewoning achter de Gravenjansdijk te Raversijde (stad Oostende, prov. West-Vlaanderen), Interimverslag 1993,* dans *Archeologie in Vlaanderen, Tijdschriften*, 3, 1994, p. 281-298.

ROOSENS 1986 : ROOSENS B. et WOUTERS W., *Oude vondsten van het kasteel Jonkholt te Hoelbeek (gemeente Bilzen),* dans *Archaeologia Belgica*, 2, 1986, p. 227-240.

TILMANT 2007 : TILMANT P.-H., *Yvoir, Houx. La forteresse de Poilvache,* dans DEJARDIN V. et MAQUET J. (dir.), *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, 2007, p. 276-278.

TILMANT 2008 : TILMANT P.-H., *Yvoir. Forteresse de Poilvache. Rapport d'activités 2007*, Namur, 2008.

TOLLENAERE 1957 : TOLLENAERE L., *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Louvain*, 1957 (Recueil de travaux d'histoire et de philologie. 4e Série ; Fasc. 11).

VAN BELLINGEN 1994 : VAN BELLINGEN S., DEWILDE M. et MUS O., *De verdwenen Sint-Michielswijk te Ieper (prov. West-Vlaanderen), Interimverslag 1993,* dans *Archeologie in Vlaanderen*, 3, 1994, p. 255-280.

VANHOUTTE 2009 : VANHOUTTE S., BASTIAENS J., DE CLERCQ W., DEFORCE K., ERVYNCK A., FRET M. et HANECA K., *De dubbele waterput uit het laat-Romeinse castellum van Oudenburg (prov. West-Vlaanderen) : tafonomie, chronologie en interpretatie,* dans *Relicta*, 5, 2009, p. 9-142.

VERBRUGGHE 2015 : VERBRUGGHE G., *Les mortiers en pierre*, dans GUILLOT B. (dir.), *Forges médiévales et écurie de la Renaissance au château de Caen*, Presses Universitaires de Caen, 2015, p. 305-324 (Publications du CRAHAM / série antique et médiévale).

VILVORDER 2013 : VILVORDER F., *Les mortiers en pierre,* dans *Signa*, 2, 2013, p. 178-179.

Les ruines de Poilvache, de l'époque romantique au tourisme d'aujourd'hui

Pascal Saint-Amand
MPMM

Poilvache a depuis longtemps suscité la curiosité et l'étonnement des voyageurs. Le site fortifié, perché sur ses hautes falaises de calcaire, et ses légendes fabuleuses ont fait les beaux jours de la littérature romantique du XIXe siècle. Les ruines envahies par la végétation ont nourri l'imaginaire des écrivains. Par ailleurs, la botanique, le paysage, l'archéologie et l'histoire sont autant de thématiques largement développées dans les chroniques d'excursionnistes ou les guides du voyageur.

Impressions d'artistes

Dans les premières décennies du XIXe siècle, la vallée de la Meuse et celle de la Lesse constituent des objectifs touristiques pour de nombreux voyageurs lancés à la découverte de nouveaux paysages. La vallée de la Meuse est considérée comme une des plus belles et des plus diversifiées de Belgique. Cette variété de paysages romantiques et pittoresques suscite l'étonnement et l'admiration de nombreux artistes qui n'hésitent pas à remonter le cours du fleuve en bateau jusqu'à Dinant. L'Anglais William Turner (1775-1851) y passe en 1824 puis encore en 1839, lors d'un voyage sur le Rhin. Sans doute depuis le chaland à bord duquel il voyage, il exécute un dessin de Poilvache dont il réalise une aquarelle illustrant les escarpements rocheux de la vallée et les champs de blé en bord de Meuse par un traitement abstrait des couleurs, de la lumière et des ombres[1].

En 1845, Dudley Costello est frappé par le contraste entre les deux rives du fleuve à hauteur de Poilvache : « La route s'étend au pied d'une paroi rocheuse sur la rive droite de la Meuse, tandis que sur la rive opposée, la vallée et les hauteurs sont cultivées à perte de vue »[2].

L'attrait de la vallée mosane a emmené sur ses rives d'autres artistes anglais tels Robert Batty[3] en 1826 et George Arnald[4] en 1825. Les peintres-lithographes comme Jean-Baptiste Madou ou Paul Lauters excellent dans l'illustration des albums de voyages, très en vogue à cette époque.

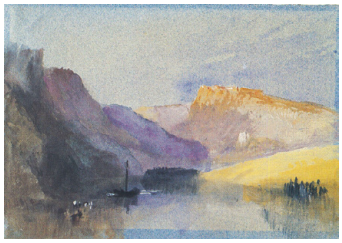

Falaises et champs de blé près de la Meuse avec Poilvache dans le lointain, vers 1839. Gouache et aquarelle sur papier bleu de W. Turner (© Tate CC-BY-NC-ND 3.0)

Vue générale de Poilvache dans VAN HASSELT A., *Voyage aux bords de la Meuse*, Bruxelles, 1839. Lithographie d'après un dessin de P. Lauters (coll. P. Saint-Amand)

1. POWEL 1992, p. 159.
2. COSTELLO 1845, p. 186.
3. BATTY 1826, p. 90.
4. ARNALD 1825.

Voyageant en bateau, les écrivains et les artistes décrivent avec force détails le paysage qui s'offre à leur regard. Dans une lettre écrite à Dinant peu avant 1845, un étudiant prénommé Julien rapporte à son ami Paul qu'il a entrepris une excursion dans la province de Namur. Parti de Dinant en bateau à vapeur, il évoque la forteresse de Poilvache en ces termes :

« Le paysage devient plus sombre. Sur ma gauche je vois se dresser une autre montagne dont la cime se cache dans un brouillard épais. Quelque chose de gigantesque me frappe dans cette masse sévère dont je n'aperçois pas la fin, mais que je devine par un pan de mur écroulé : c'est un vieux château, et j'apprends qu'au sommet de cette haute montagne fut autrefois la forteresse de Poilvache, ancien bâtiment construit, croit-on, par une tribu de Bohémiens, maintes fois assiégé dans les terribles guerres civiles qui ensanglantèrent cette partie du pays, démoli, puis reconstruit, saccagé de nouveau, et devenu enfin ce que je vis quand un rayon de soleil eut dissipé le brouillard : une trainée de ruines »[5].

Scène de chasse à proximité de la tour de Géronsart. Château de Houx et de Poilvache dans VAN HASSELT A., *Voyage aux bords de la Meuse*, Bruxelles, 1839. Lithographie d'après un dessin de P. Lauters (coll. P. Saint-Amand)

Des excursionnistes à Poilvache

Poilvache fascine depuis le fond de la vallée et d'aucuns n'hésitent pas à se lancer dans d'intrépides excursions pédestres vers la forteresse. Ainsi, parti de Namur en bateau à vapeur, Adolphe Siret offre le récit d'une promenade qu'il entreprend en 1851 avec quelques amis vers les ruines de Poilvache. Il s'agit d'une des premières descriptions détaillées du site dans lequel une végétation est omniprésente :

5. SIRET 1845, p. 350-352.

« À six heures du matin, par un magnifique soleil, nous sommes debout sur le pont du bateau vapeur les trois coups de sifflet donnés, la petite proue gracieuse de la *Dinantaise* fend les flots anodins de la Meuse et, après avoir remonté le fleuve pendant trois lieues, nous arrivons au petit village de Houx sur la tête duquel Poilvache suspend ses tours et ses murailles ruinées. En débarquant sur la rive, le fermier du passage d'eau veut nous servir de guide. Un guide, allons donc ! Pourquoi faire ? D'ailleurs nous ne voulons pas suivre le chemin battu ; nous voulons prendre d'assaut les quelques pierres qui restent encore de l'antique château. Après quelques minutes d'ascension sur une pente découverte assez raide nous rencontrons des broussailles épaisses hauteur d'homme ; nous faisons halte et nous nous consultons pour savoir si nous irons trouver la route ou si, hardis aventuriers, nous nous fraierons un passage à travers ces touffes de hêtres et d'églantiers jusqu'alors inexplorées. En avant, voilà notre réponse ; hélas ! Nous avions sans doute le courage des preux chevaliers que nous voulions imiter, mais il nous manquait leur cuirasse ; image de la jeunesse intrépide mais imprudente, nous laissons un lambeau à chaque épine de la route et notre orgueil d'assiégeants nous coûte un vêtement à peu près complet. Enfin les mains écorchées, le visage endolori, les cheveux remplis de débris de feuilles, les habits déchirés, nous mettons le pied sur les grosses pierres à fleur de terre qui constituaient autrefois l'enceinte de la forteresse. Le fait le plus curieux c'est que nous débouchons précisément côte à côte du plus facile et du plus délicieux chemin qui se puisse voir bref, nous jurons, mais un peu tard, qu'on ne nous prendra plus. Nous réparons tant bien que mal les effets de la brèche et reprenant vite notre aplomb, dame philosophie aidant, nous sentons se réveiller en nous la curiosité, le désir de trouver quelques vestiges de cette génération qui n'est plus ; nous comptions découvrir pour le moins quelque coupe aux libations, quelque réduit secret renfermant des clefs, des coins de monnaie ou tout autre objet de ce genre. Avec la modestie qui nous distingue, nous étions sûrs que les siècles destructeurs, les milliers de touristes passés là avant nous, n'avaient pas eu notre perspicacité et que nous seuls, nous parviendrions à découvrir ces trésors cachés. Vous le voyez, lecteur, une première leçon ne nous avait pas corrigés et si notre outrecuidance mérite pardon, ce n'est assurément que par la franchise que je mets à confesser nos fautes. Poilvache n'est plus rien, on ne saurait pas même en faire une grange. L'enceinte est immense, on peut parfaitement en suivre les traces par les débris des murailles sauf du côté du midi où ces traces semblent se perdre et où il serait permis de supposer que le mur d'enceinte s'arrêtait. Peut-être la défense avait-elle compté sur le ravin qui borde de ce côté la forteresse, c'est peu probable, car vers la Meuse, c'est-à-dire l'ouest, le ravin est plus profond et cependant les murs, en juger d'après ce qui reste, devaient être formidables au nord la pente est plus douce ; à l'est est l'entrée qui donne sur un vaste plateau dont elle est séparée par des fossés et par un pont aujourd'hui détruit ; les murs étaient reliés aux quatre angles par des tours ; celle du nord est vide, celle du midi est comblée, les deux autres sont couchées dans la poussière ; de l'ouest à l'est, vers le milieu, s'élève un vieux pignon en pointe relié aux murs qui, de ce côté, sont encore debout jusqu'à la hauteur des consoles supportant le plafond lesquelles consoles sont très visibles ; à peu de distance de ce pignon se trouve un souterrain à issue inconnue ; plus loin est un autre souterrain actuellement comblé de pierres auxquelles une eau stagnante sert de linceul ; vers l'est, un peu en dehors du milieu de l'enceinte, on voit un large puits à moitié rempli de décombres. Tel est en peu de mots, le spectacle que présente maintenant l'ancien domaine de la maison de Luxembourg. Entre les tours du nord et du midi, le mur d'enceinte n'est pas complètement détruit ; vers le milieu, du côté de la Meuse et au centre d'un pan de mur encore debout, soit grâce au hasard, soit grâce un boulet de canon, une brèche est pratiquée ; je ne sais si la main de l'homme a passé par là ou bien si le destructeur à barbe blanche y a touché de sa faux, mais rien de plus ravissant que le tableau qui s'aperçoit à travers ce cadre pittoresque ; l'ouverture est ovale et laisse voir les flots si purs de la Meuse serpentant capricieusement au pied de la montagne, l'horizon bordé par de vertes collines, l'uniformité brisée par quelques beaux rochers et de ci de là deux ou trois villages tranquillement adossés des bois touffus ou longeant le bord de l'eau ce jour-là les cloches des églises voisines se répondaient l'une à l'autre de leurs sons les plus joyeux […] Environ mi-côte de la montagne, en face de la Meuse, on voit une forte muraille qui enserre un plateau de peu d'étendue. Comment communiquait-on de là au château puisque le rocher est à pic et qu'il est impossible d'y parvenir ? Les habitants du lieu assurent que là se trouve un puits auquel on ne peut arriver ; d'autres prétendent

que le lien de communication entre ce lieu et le château est un passage souterrain qui va aboutir au grand puits de l'enceinte cela se peut, mais jusqu'ici ce passage n'a pas encore été découvert. A quelque distance du château et séparé par le ravin du midi, se trouve, sur un mamelon élevé, une tour carrée en ruines, appelée sur la carte de Ferraris *Tour des Monnaies*, et par les villageois *Tour des Géronsarts*. Dans le flanc de la montagne de Poilvache, l'entrée du ravin, existe remplacement d'une ancienne tour, nommée par les habitants *Tour de la Monnaie*. On devait donc supposer qu'on frappait monnaie au château de Poilvache et pourtant nul ne s'était occupé de remonter la source des appellations bien caractéristiques qui précèdent. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis et voici de quelle manière on est arrivé la découverte de la vérité, il existait en Belgique de nombreuses pièces de monnaie portant pour légende moneta meravd, or, on a été de longues années sans savoir où pouvait être situé cet atelier de Meraud ou Meraude […] *en warde Meravde son chastiaul, que on nomme communément poilvaiche* »[6].

Des bateliers s'activent à bord de quelques embarcations légères accostées le long de la rive gauche de la Meuse, à hauteur du gué de Houx. Les ruines sombres de Poilvache se détachent dans le ciel au-dessus du village de Houx qui semble endormi. En face, quelques vaches s'abreuvent depuis les berges du fleuve. Village de Houx et Poilvache dans VAN HASSELT A., *Voyage aux bords de la Meuse*, Bruxelles, 1839. Lithographie d'après un dessin de P. Lauters (coll. P. Saint-Amand)

Dans un guide consacré aux Ardennes paru en 1856, il est question des couleurs de Poilvache dans une conversation qui s'engage entre quatre amis lorsque ceux-ci arrivent à hauteur des ruines. L'un d'eux s'écrie :
« *Castrum Bohemorum*, c'était le nom de Poilvache autrefois, dit M. Ster. Le château des Bohémiens ! Traduisit Thomas. C'était intéressant pour nous. Poilvache était doucement éclairé sur un riche fond de ciel. Le lierre qui ronge ses pans de murailles avait en certaines places des tons d'un vert incomparable, tandis que le roc qui sert de base au colosse affaissé était de couleur bronze. Il ne reste malheureusement plus guère de hauts profils de ces antiques constructions qui s'étendaient sur un espace immense. Tout s'est un peu égalisé de niveau sous le poids du temps »[7].

Le docteur Fremder rappelle en 1858 l'existence d'un atelier monétaire à Poilvache jadis appelé Méraude[8]. Tandis que Jérôme Pimpurniaux suggère un lien entre Poilvache et « pille-vache » rappelant les « habitudes rapaces de ceux qui occupaient les manoirs féodaux »[9].

Le cadre naturel et sauvage de la région dinantaise est très apprécié et abondamment décrit au XIXe siècle par de nombreux auteurs mais la contrée reste néanmoins difficilement accessible à tout un chacun. Les chemins en bord de Meuse

6. SIRET 1851, p. 83-100.
7. *En Ardenne par Quatre Bohémiens* 1856, p. 50-51.
8. FREMDER 1858, p. 47-48.
9. PIMPURNIAUX 1858, p. 186.

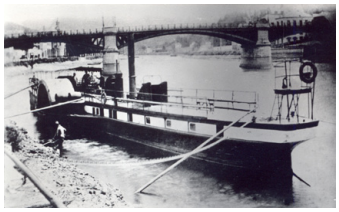

Bateau à vapeur assurant la liaison Dinant-Namur en 1888 (coll. M. Baeken)

ne sont pas toujours très praticables, aussi pour rejoindre Dinant, le bateau est préféré à la diligence ou la calèche. Si les excursionnistes sont avant tout issus de la bourgeoise aisée, dès 1862, l'avènement du chemin de fer dans la vallée de la Meuse permet à un plus grand nombre de profiter des beautés paysagères et patrimoniales mosanes. Pourtant le bateau à vapeur est toujours apprécié des voyageurs et ne semble pas trop souffrir de la concurrence ferroviaire. Dans les années 1870-1880, il effectue le trajet entre Namur et Dinant, devenu un centre de villégiature très prisé[10], trois fois par jour durant la période estivale. Certes, le trajet est plus long qu'en train mais il est moins ennuyeux car les journées ensoleillées de l'été permettent d'admirer la beauté de la vallée et ses changements de paysages.

VALLÉE DE LA MEUSE.

SERVICE

DES

BATEAUX à VAPEUR

ENTRE

Dinant & Namur.

Du 20 Avril au 15 Octobre 1884.

DÉPARTS JOURNALIERS :

De NAMUR, port de Grognon, 9 heures matin.
De DINANT, port du Grand-Rivage, 1 1/2 heure de relevée.

Prix : 1re classe, fr. 1,70. — 2me classe, 1 franc.

Transport de marchandises à prix modérés.

Débarcadères. — Dinant, Bouvignes (écluse), Houx, Yvoir, Hun (écluse), Rouillon, Godinne, Rivière (écluse), Profondeville, Tailfer, Fooz, Wépion, La Plante (écluse), Namur.

Les billets circulaires à prix réduits, délivrés par les stations des chemins de fer de : Londres, Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain, Spa, Verviers, Huy, Namur et Dinant, pour excursions aux bords de la Meuse, du Bocq et de La Semois, sont valables par les bateaux à vapeur.

Pour plus amples renseignements, commissions et marchandises, on est prié de s'adresser à DINANT, BUREAU de MM. PIÈRARD frères, place Saint-Roch, (brasserie Victor Pièrard).

Dinant, imp. H. Delplace-Lemoine, libraire, relieur et lithographe.

Affiche publicitaire pour le service des bateaux à vapeur entre Dinant et Namur, 1884 (coll. M. Baeken)

Katherine Macquoid, une écrivaine anglaise en villégiature dans la vallée mosane en 1881, rapporte que « La ligne de chemin de fer traverse le fleuve à Yvoir, les falaises sont très hautes et les ruines du château de Poilvache s'accrochent au sommet de celles-ci. Il y a un embarcadère dans le petit village de Houx, juste au pied des ruines. La falaise sur laquelle repose le château semble surplomber le petit village ; à sa base il y a un renfoncement qui a la forme d'un étroit croissant si bien qu'il y a juste la place pour quelques maisonnettes recouvertes de vignes, une petite école toute grise, la petite église autour de laquelle se blottissent les maisons, ainsi que le château au bout du village. En avant-plan du village il y a un îlot de verdure qui descend en pente douce vers le fleuve, cette pelouse est

10. COLEAU 1994 et 1998.

occupée par quelques vaches brunes qui broutent tranquillement le pâturage »[11]. L'auteur qui séjourne dans un hôtel de Dinant consacre une bonne partie de ses loisirs à des excursions dans la région. Par une journée ensoleillée, elle décide de partir à la découverte de Poilvache :

« L'après-midi, nous avons pris le bateau à vapeur et sommes allés à Poilvache, ou plutôt au débarcadère de Houx, au pied du rocher sur lequel repose le château. Plus que jamais Houx nous apparaissait comme un village minuscule. Nous avions peine à croire qu'il pouvait abriter trois cents habitants, car après notre arrivée, nous avons juste croisé deux enfants et quelques chèvres avant de commencer l'ascension assez raide vers Poilvache. On nous avait dit que des Celtes, qui se trouvent au musée de Namur, avaient été trouvés ici à Houx. L'étroit virage près de la petite église, avec sa tour carrée et son court clocher, ainsi que le château moderne du Comte de Lévignan, nous amena dans un vallon accidenté mais pittoresque, avec ses petites masures en pierre sur la gauche du petit ruisseau qui dévale vers la Meuse et un bois sur la droite, qui nous fit de l'ombre tandis que nous gravissions le sentier. Bientôt les maisons disparurent et une grande colline bien verte surgit devant nous. Nous devions maintenant quitter l'abri fourni par la forêt avec ses jolies bordures de fleurs sauvages. Il fut assez facile de traverser l'étroit ruisseau pour monter le versant sur notre gauche. Le château de Poilvache est beaucoup plus haut qu'il ne le semble quand on se trouve en bas et de ce côté la pente est raide et difficile à gravir, surtout sous un soleil de plomb ! Mais nous fûmes amplement récompensés par les splendides vues que nous découvrions à tout instant, les gorges sombres derrière nous, où les pins paraissaient noirs, et devant nous les magnifiques échappées sur la Meuse. Quand nous sommes arrivés au sommet de cette haute colline, le fleuve coulait juste en dessous de nous, ondulant à travers le paysage vers Dinant, tel un serpent argenté. Nous sommes entrés par ce qui avait dû être une immense douve de fossés en face d'une tour qui tombait en ruines. Du bas nous avions vu quelques tours et quelques murs d'enceinte les séparant, construites tout au bord des hauts rochers qui surplombent la vallée, mais nous fûmes abasourdis de voir l'énorme étendue recouverte par les vestiges de ce château, certains d'entre eux étant toujours en bon état, bien dressés dans le prolongement des murs et des tours. On aurait pu passer une journée entière dans ces ruines, il y a tant à découvrir ! Un grand paysan en sarrau se dirigea vers nous et nous montra l'étang et la prison et quelques magnifiques voussoirs dont l'étendue est inconnue, car jusqu'à présent ils ont été obstrués par les débris qui sont tombés. Cependant le propriétaire actuel a commencé à creuser et on dit qu'il y aurait lieu de penser que des passages souterrains menant vers la Meuse aient existé. Ceux-ci auraient facilité la communication avec la tour de Crèvecœur en face. Un peu plus loin nous avons pu admirer un pavement en mosaïque qui avait été découvert quelques semaines avant notre visite. Il y a un magnifique puits ici dont on dit qu'il descend jusqu'à la base du rocher. Maintenant il est rempli à moitié de déchets, mais est assez stable et solide pour durer toujours. Les ruines occupent un espace tellement vaste qu'il semble qu'il faille toute une journée pour atteindre les vieux créneaux qui surplombent la Meuse. La vue est magnifique depuis les remparts en ruines mais cela donne le vertige ! En effet, bien que ces murs soient en partie recouverts de lierre et de ronces, ceux-ci ne forment aucun écran de protection, ils semblent être suspendus dans les airs. Le rocher descend à pic vers le fleuve en dessous. En face de nous, sur la droite on aperçoit Moulins et sur la gauche Bouvignes et Crèvecœur. En dessous de nous, la splendide et grandiose Meuse serpentant gracieusement entre les parois escarpées couvertes d'arbres ou de rochers nus, et de maigres touffes d'herbes poussant çà et là. Sur la droite, la Meuse effectue un virage serré et on la perd de vue mais sur la gauche on peut suivre ses boucles relativement loin. Sur le côté opposé à la petite vallée par laquelle nous étions montés ici, on peut voir les ruines de la Tour de Monnaye. Elles semblent être tout à fait inaccessibles, perchées au bord du rocher. Les origines du nom Poilvache sont très contestées. Selon certains, il venait du Pont des Vaches, tandis que d'autres affirment que Pille-Vaches est plus vraisemblable. Mais tous s'accordent à dire qu'il fut un refuge pour les brigands et les pillards et qu'il fut construit par ces magnifiques héros des Ardennes et des environs, les quatre fils Aymon. C'est dans les grandes galeries souterraines de Poilvache que Renaud de Montauban monta sur Bayard, son cheval magique, qui, plus d'une fois échappa à la vengeance de Charlemagne. Notre guide était intarissable à ce sujet mais il semblait croire qu'en tant qu'étrangers, nous n'avions jamais entendu parler des quatre fils Aymon ou de Charlemagne. Écoutez, dit-il, Charlemagne était un grand roi, un empereur même, et ce n'est pas vrai que Renaud a tué son neveu Berthelot. Mais Charlemagne en était persuadé et devait donc venger la mort de son neveu. Quand les quatre fils Aymon arrivèrent au château de Poilvache sur le dos de leur splendide cheval, il les poursuivit de suite. Mais il ne parvint pas à attraper Renaud, car il s'est réfugié dans ces magnifiques galeries

11. MACQUOID 1881.

souterraines, galeries qui mènent à la Meuse, et elles sont là, mon Dieu ! Les galeries sont toujours là. Les ronces tendaient leurs longues tiges rougeoyantes tout autour des tours circulaires et les fleurs sauvages avaient joliment pris possession de l'espace entre les murs brisés et les voussoirs. Le château de Poilvache n'est pas aussi pittoresque que Montaigle car il est bâti sur un sol plus plat, mais il est plus intéressant […] Je n'avais jamais vu de ruines qui donnent une aussi bonne idée de la puissance de ces féroces et violents tyrans du Moyen Age. Placées si haut et si loin de toute habitation, si grandes qu'elles formaient une véritable petite ville, et montrant une telle quantité de constructions massives, de galeries souterraines, de voussoirs, de prisons, on pouvait vraiment ressentir comment l'esprit de George Sand se serait révolté parmi les ruines de Poilvache, et au travers des innombrables vestiges de la tyrannie qui foisonnent sur les hauteurs et dans les vallées de la Meuse et des Ardennes. Nous sommes redescendus par un chemin moins escarpé du côté d'Yvoir, bordé de sapins. La vue de ce côté est plus large mais pas aussi variée qu'elle ne l'est sur l'autre versant. Nous avions l'intention de retourner à Dinant par les chemins de campagne mais nous avions si longuement visité les ruines de Poilvache qu'il était tard. J'étais aussi quelque peu fatiguée et nous décidâmes d'attendre en bord de Meuse le bateau à vapeur qui revenait de Namur. Quelques vaches arrivèrent sur la route suivie par un vieil homme et une vieille dame dont les visages respiraient la joie et la sérénité. Il semblait qu'ils avaient traversé la vie main dans la main, ne cherchant qu'à s'aimer et s'entraider »[12].

Le village de Houx et les ruines de Poilvache, vers 1875 (photo É. Puttaert, coll. P. Saint-Amand)

Des récits légendaires

Les aspects sauvages de Poilvache auréolés de mystères ont depuis longtemps inspiré aux auteurs plusieurs récits légendaires. Les *Légendes de la Meuse* de Henri de Nimal évoquent le siège de la forteresse en 1322 par les Dinantais et la ruse avec laquelle la forteresse fut prise grâce aux peaux de vaches que les assaillants avaient revêtu[13]. Les légendes sont utiles pour apaiser craintes et questionnements. Très connue, celle des Quatre Fils Aymon relate que ces derniers, poursuivis par Charlemagne pour avoir tué (accidentellement ?) le neveu de l'empereur, trouvent refuge dans un château nommé Montfort mais que beaucoup identifient comme étant Poilvache[14]. Une autre légende luxembourgeoise raconte l'histoire d'une rivalité amoureuse entre Evrard de Wiltz épris de la dame du château de Poilvache, la belle Adrienne de Clervaux et le seigneur de Poilvache[15]. *La Pierre du Diable* est un récit légendaire très populaire dans la région. Il raconte qu'« Aux premiers temps du christianisme, Saint-Martin, missionnaire zélé, prê-

12. MACQUOID 1881.
13. DE NIMAL s.d., p. 241-258.
14. BOHET 2002, p. 6-7.
15. DE PEELLAERT 1850, p. 29-33.

chait dans la région de Namur. De son côté, le diable, chef du paganisme, irrité par les conquêtes du saint homme, tentait à chaque occasion de lui mettre des bâtons dans les roues. Ainsi, saint Martin conçut le projet d'ériger une église à Senenne-Anhée. Il s'assura de la collaboration des artisans du village, les terrassiers, les maçons, les charpentiers… et accepta aussi l'aide des femmes et des enfants pour apporter les matériaux. Par une belle nuit claire et étoilée, pendant que le démon vagabondait à travers le monde, saint Martin mobilisa ses chrétiens. Il bénit le lieu choisi, traça le plan de l'église, puis donna l'ordre d'en commencer immédiatement la construction. Avec une ferveur inhabituelle, les ouvriers, dévoués et compétents, continuaient leur travail nocturne. Toute la nuit, saint Martin priait, les yeux levés vers le ciel, jusqu'au moment où, peu avant l'aube, on plaça la grande croix de fer sur le clocher de l'église. À ce moment, saint Martin, suivi de la foule, pénétra dans l'édifice pour y célébrer la messe. À la fin de cet office, au moment de l'*Ite missa est*, on entendit le coq chanter. Au premier rayon de soleil, Satan réapparut de l'autre côté de la Meuse et se dirigea vers le rocher de Poilvache. Stupéfié, il aperçut la nouvelle église de Senenne. Il comprit de suite que saint Martin était l'auteur de ce vilain tour. Alors, avec une fureur diabolique, il arracha un énorme bloc de pierre du rocher et le lança dans la direction de l'église. Heureusement, celle-ci étant déjà bénite, le Mal ne pouvait plus rien contre elle. Le bloc de pierre, tombé au bord du Chemin des patriotes, est toujours resté là où le diable l'a lancé et s'appelle, depuis lors, *La Pierre du Diable.* Quant à l'église de Senenne, construite sous les auspices de saint Martin, elle a attiré des fidèles des siècles durant »[16]. Enfin, plus récemment, l'histoire des joyaux de Poilvache est contée par Nicole Mackenneth. Elle met en présence Louise, l'épouse du châtelain Guillaume de Poilvache éprise du jeune et beau seigneur du château Thierry, et un sac d'émeraudes…[17]

Le Diable soulevant la pierre (dessin © H. Melis)

Les premiers guides touristiques

À partir de 1870, paraissent de nombreux guides touristiques qui vantent les charmes de la vallée mosane et dans lesquels Poilvache trouve une place de choix[18].

En 1874, Elizé de Montagnac met en avant l'aspect croulant et démantelé du site et se hasarde à expliquer l'étymologie de Poilvache : « Nous pûmes voir les vieilles tours de Montorgueil & Crèvecoeur & plus loin les ruines de Poilvache couronnant un immense rocher aux stratification bizarres, plaquées de verdure aux endroits les moins escarpés, Poilevaque est un bourg croulant & démantelé, d'où les quatre fils Aymon, ou quelques seigneurs plus authentiques, s'élançaient pour enlever les bestiaux dans la plaine »[19].

Les ruines de Poilvache, vers 1855. Huile sur toile de F. Marinus (coll. Province de Namur, photo G. Focant © SPW-AWaP)

Les envolées littéraires d'Émile Van Bemmel se jouent du contraste des vestiges d'une puissante construction endormie à jamais sous une végétation envahissante : « […] nous voyons au-dessus du village de Houx se dessiner sur la crête d'un rocher les ruines croulantes de la jadis *moult gaillarde* forteresse de Poilvache. Il n'y a rien qui ressemble plus à une ruine qu'une autre ruine. Ce qui en fait le charme, c'est la verdure, c'est le lierre dessinant des festons capricieux sur la maçonnerie crevassée ; c'est la mousse et la joubarbe croissant dans les fentes, d'où s'échappe par intervalles le lézard qui vient se griller au soleil, se confondant avec le ton grisâtre de la pierre ; c'est le jeu des ombres et de la lumière lutinant dans les contours fantastiques des arceaux brisés, c'est la vue que l'on découvre par une lucarne qui fut une meurtrière, ou du haut balcon qui fut jadis une porte ; c'est le fouillis de lignes brisées et de tons heurtés que le temps a recouvert de sa poussière

16. *Nos légendes locales*, p. 4-5.
17. MACKENNETH 1997, p. 93-100.
18. Citons : *Le nouveau guide du Touriste en Bateau à vapeur de Namur à Dinant* (1879) ; *La Lesse de Rochefort à Dinant, Guides Thélos* (1885) ; *Les oasis de la Meuse aux environs de Dinant de Rose-La-Upe* (1886) ; *Een Hoekje van de Ardennen de F. Van den Acker* (1889) ; *La vallée de la Meuse. Dinant, guide des étrangers…* (1893) ; *L'Ardenne. Guide touriste et du cycliste. 1. La vallée supérieure de la Meuse* de Jean d'Ardenne (1894) ; *Guide aux ruines de Poilvache-lez-Dinant* de Gassy Marin (1899).
19. DE MONTAGNAC 1874, p. 131-13.

ou de son vernis vénérable. Chose étrange ! Quand on est au milieu de ces reliques de quelque ancien manoir, on pense bien plus à celui qui l'a détruit qu'à celui qui l'a édifié »[20].

Le *guide de l'excursionniste* de Constantin Rodenbach édité en 1879 évoque l'aspect grandiose des ruines de Poilvache tel un gigantesque tombeau :
« On aperçoit à l'orient, au-dessus du pont oblique du chemin de fer, les débris imposants de la forteresse de Poilvache. De loin ils semblent être devenus du granit, comme le roc majestueux qui les porte. Aux pieds du colosse tombé, les maisonnettes de Houx se groupent autour d'une chapelle à clocher pointu […] En face même du pont, sur la droite du nouveau cimetière de Houx, s'accusent nettement les traces du sentier qui escalade les hauteurs de Poilvache […] Nous côtoyons un ravin abrupt, sauvage, à demi enseveli dans l'ombre ; à gauche une zone de prairies et de terres cultivées se développe à nos yeux ; à droite s'étend un épais bois de sapins et de mélèzes où les oiseaux jaseurs cherchent un abri. Le petit sentier est raide et mélancolique ! Il forme le trait d'union entre l'humble cimetière villageois de Houx et la gigantesque tombe de Poilvache où dorment les siècles féodaux ! Arrivés sur le plateau inondé de lumière, asseyons-nous sur le velours des mousses pour interroger les ruines qui se dressent devant nous. Les rives de la Meuse, depuis ses sources jusqu'à son embouchure, n'offrent aucun château que la tradition ait rendu plus fameux. La position si forte de Poilvache formait déjà un point stratégique important contre les entreprises guerrières […] Nous entrons dans la ruine en traversant un large fossé, là où jadis s'abaissait le pont-levis commandé par une haute tour, aujourd'hui croulante, et qu'on appelait « la tour des Bohémiens ». Quelques sapins ont été plantés devant l'entrée et forment comme une avenue. L'enceinte de Poilvache […] est immense, et révèle toute la grandeur barbare, toute l'orgueilleuse puissance des premiers seigneurs féodaux. Sur l'extrême bord du rocher, qui lui prêtait une merveilleuse défense naturelle, s'élèvent encore quelques pans de murs, quelques tours d'une solidité à défier les âges. Les parties même qui se sont écroulées sont tombées d'une pièce et restent entières gisant sur le sol. Le terrain compris dans l'enceinte du château à une superficie de 1 hectare 54 ares. Il est presque entièrement envahi et encombré par des broussailles et herbes folles. Des taillis inextricables, des massifs de verdure sombre s'épaulent dans les angles des vieux murs. L'intérieur du schloss, entre trois pans de cette enceinte, est d'un aspect lugubre ; partout une solitude profonde, une atmosphère de mélancolie. Suivons cette muraille usée, dévastée, ayant à ses pieds des écroulements étranges où la ronce et l'ortie dressent leurs aiguillons. Au premier angle du mur s'ouvre une chambre basse voûtée ayant environ 9 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. Un autre souterrain d'une longueur double la suit. En obliquant légèrement à gauche, nous rencontrons un passage étroit où jadis s'élevait une poterne avec herse, donnant entrée dans la seconde enceinte. Quelques pas plus loin, sur la droite, surgit un vieux pignon, coupé angulairement sur le ciel, reste d'une habitation du gouverneur du château. Près de là, sur la gauche, caché par un buisson rougeâtre qui en défend l'approche, l'ancien puits, œuvre remarquable de patience et de hardiesse des premiers occupants du plateau. Il avait 75 mètres de profondeur, sur plus de 2 mètres de largeur, et était percé dans le roc vif jusqu'au niveau de la Meuse. Aujourd'hui, il est aux trois quarts comblé par des pierres énormes, mêlées à des décombres. En suivant la muraille d'enceinte nous arrivons à « la tour du Nord » ; c'est la mieux conservée de toutes. En hiver des animaux sauvages y cherchent parfois un abri. Elle semble regarder la vallée d'Yvoir dans l'attitude d'un oiseau de proie dont le poignet serait brisé. Un mur long de 80 mètres et parallèle à la Meuse, relie cette tour à « la tour du midi ». Au centre, une large meurtrière s'ouvre au soleil couchant. Cette brèche a été faite, dit-on, par des artilleurs autrichiens qui, il y a un siècle, canonnaient de là les patriotes sur la rive opposée […]. Un peu au-dessous de la « tour du midi » gisent les débris de la « tour de Monaye » l'ancien atelier monétaire de Poilvache, dont l'enceinte est si complètement isolée qu'il paraît impossible de l'aborder soit par le haut du rocher, soit par le bas. On y avait accès, sans doute, par quelque galerie secrète, aujourd'hui perdue. Nous avançons ; au midi, plus de traces de murs ; les pierres ont glissé sur la pente rocheuse et plus d'une a servi à édifier les maisons de Houx. C'est de ce côté que le château a été battu en brèche et emporté d'assaut par les milices de Liège et de Dinant. Il suffit de sonder l'abîme qu'ont franchi ces audacieux guerriers pour être pris de vertiges. Voyez-vous cette tour carrée qui chancelle sur un mamelon isolé, à une portée de canon devant nous ? C'est « la tour de Géronsart », un fortin bâti en pierres de grand appareil et qui, suivant M. Nicolas Hauzeur, remonterait à l'occupation romaine. Cette tour dépendante de Poilvache, domine le château moderne de M. le comte Lallemend de Lévignan. En appuyant un peu plus à gauche, on arrive à une cave ou citerne murée qui jadis était toujours à moitié remplie d'eau. La source qui l'alimentait s'est dérobée il y a quelques années et c'est pour la

20. VAN BEMMEL s. d., p. 22-226.

retrouver qu'on a jeté à bas la voûte bombée qui recouvrait la citerne. Nous marchons vers l'Orient, lorsqu'arrivés à peu près à la hauteur du puits, nous apercevons l'entrée obscure, grossièrement cintrée, des vastes souterrains dont les villageois rapportent la construction aux Quatre fils Aymon […] Et vraiment, ces longs corridors, dont aucun mortel depuis des siècles n'a sondé la profondeur, donnent nous ne savons quelle épouvante à ceux qui y plongent le regard. Ils sont peuplés de rats, de lézards et de chauve-souris. Entre cette galerie et la poterne gisent les débris d'une tour éventrée à laquelle on donne dans le pays le nom de « burg des Romains ». Aux abords de cette tour antique se développe un bouquet sauvage où abondent des plantes, des arbustes, des buissons hargneux. Puis vient le « boulevard de Luxembourg » qui se reliait par une galerie souterraine (frappez le sol, il sonne creux) à la grosse « tour des Bohémiens » - usage ancien de l'homme de guerre de désigner par un nom chacun des vieux murs avec lesquels il s'identifie, et qui parfois rappelle les mémorables circonstances de quelque fait d'armes qui s'y est accompli. Au-delà de l'enceinte fortifiée, en s'avançant vers l'Orient, se découvre un plateau uni, couvert de quelques maigres arbustes. Sa contenance est de 2 hectares 40 ares. Il servit jadis d'assiette à un camp retranché, protégé par un mur aujourd'hui ruiné, et par des fortins détachés, dont la circonvallation se dessine sur le terrain au midi […] »[21].

La tour des Bohémiens, 1956 (photo A. Frérotte, coll. P. Saint-Amand)

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, les visiteurs affluent à Poilvache dont Camille Lemonnier qui évoque de manière romantique le lieu tel un vaste cimetière : « Pour nous, qu'éperonne le désir de l'inconnu, nous nous arrêtons de préférence devant le roc légendaire de Poilvache, dont la sévère silhouette, lambrequinnée de pans de murs ébréchés, s'incruste durement dans le ciel par-delà Yvoir, couvrant de son ombre les maisons tassées à sa base comme de gros champignons. Une rampe escarpée, où le pied butte contre des débris, file à la gauche de sa gigantesque croupe sous les éclaircies de feuillages : de bosse en bosse, conduit au solitaire plateau au rebord duquel s'arc-boutent les restes de cette massive architecture guerrière du Moyen Age. Un lourd manteau de lierres, étoffe les antiques moellons scellés dans la montagne : comme des festons, ses feuilles lustrées s'entrelacent autour des baies et des crevasses béantes sur l'espace, pareilles à de vagues porches sous lesquels ne passerait plus que le vent. Et sur le sol inégal partout ondulent les hautes herbes des cimetières ; par moment, on le sent mollir sous la marche, comme pour révéler l'existence de voûtes souterraines et ailleurs il se bossèle d'amas pierreux du milieu desquels le lézard pointe sa frétillante croupe damasquinée. Bon endroit pour les méditations sur la vanité des choses de ce monde. Le souffle des étendues met dans les oreilles une plainte grave, où l'on croit entendre la voix des siècles disparus, tandis qu'un peu de poussière roule sur toutes les autres poussières gisantes dans l'enclos. Et l'on pense à ces 4 fils Aymon, contemporains de Charlemagne, auxquels la tradition

21. RODENBACH 1879, p. 67-75.

rapporte l'origine de la redoutable forteresse, à cette barbarie superbe des grands combats qui, pour champ clos, avaient des fleuves et des monts, à l'énormité de ces orgueils se bâtissant des aires dans la région des vautours, si proche du ciel, qu'en tombant sur les misérables serfs prostrés au pied du donjon, la foudre paraissant tomber de ces funèbres meurtrières. De cette gloire et de ces épopées, il ne reste aujourd'hui que des carcasses de maçonneries, des segments ébréchés de tours, des galeries peu à peu comblées par les éboulements ; et, comme une dérision au tumulte des prises d'armes, la sauterelle fait seule entendre son stridement monotone parmi le silence des solitudes. Ce tribut payé au charme décevant des ruines, on dévale plus allègrement la pente qui ramène dans la vallée : des paysans hâlés et secs succèdent aux ombres des héros et des baladins, et la réalité de leur grossière existence besogneuse fait penser à cet autre combat, celui du soc et de la terre. Houx, mirant dans la Meuse ses toits d'ardoise et ses vertes clôtures, n'a plus rien de féodal : une bonne petite gentilhommière de campagne s'enclave dans son territoire, regardée avec dédain par le vieux roc rechigné ; çà et là, un placide pêcheur à la ligne, assis sur la berge, achève de donner au paysage sa note apaisante et moderne »[22].

Le guide-gardien des ruines de Poilvache, P. Gauthot, guette l'arrivée des touristes, vers 1908 (carte postale, coll. J. Closset)

Il existait autrefois une halte ferroviaire à Houx établie juste avant la traversée du pont métallique. Vers 1900, pour visiter les ruines, Edmond Rahir précise qu'il faut descendre à la halte de Houx, passer ensuite sous la voie ferrée où dans un café tout proche, le visiteur peut demander la clef des ruines. À la bonne saison, les touristes sont nombreux à s'élancer à l'assaut de la forteresse. Ils sont accueillis par un guide qui les accompagne sur le site et leur dispense des commentaires historiques.

La brèche des Patriotes, vers 1900 (carte postale, coll. Cl. Carly)

Dans « *Le Pays de la Meuse de Namur à Dinant et Hastière* » paru en 1900, le célèbre archéologue bruxellois, inspiré par la littérature romantique de son époque, évoque sa visite par ces mots : « Nous franchissons la petite porte en bois qui donne accès à l'intérieur de l'enceinte. Immédiatement à droite, à l'entrée du couloir dans lequel nous allons nous engager, on a retrouvé des fragments de houille parmi les déblais qui ont été effectués à cet endroit. Cette découverte semblerait indiquer que là devait très probablement exister l'atelier des maréchaux. Le couloir que nous parcourons ensuite porte plusieurs enfoncements où étaient placées les sentinelles ; nous y voyons aussi les traces de trois portes successives ainsi que plusieurs marches en pierre d'un escalier de ronde […] On atteint une tour de défense des murailles, située à l'altitude de cent trente-cinq mètres au-dessus du niveau de la Meuse. De ce splendide belvédère la vue plane sur un immense panorama […] Nous longeons à l'intérieur la vieille muraille bordant le rocher escarpé du côté de la Meuse. Au milieu de cette partie de l'enceinte existe une grande brèche ouverte par les Autrichiens en 1789 […]. La tour de l'Ouest que nous rencontrons ensuite est relativement la mieux conservée de celles de la forteresse. A mi-hauteur on y remarque très distinctement le chemin de ronde des sentinelles. En tournant à droite, on passe à proximité des débris de la tour du Nord, et au-delà, par l'habitation du prévôt. Une petite cave que nous montre le guide, est l'objet de notre curieuse attention. Au fond de celle-ci on distingue les traces encore visibles d'une ouverture qui fut bouchée et d'où devait, très probablement, partir un long couloir permettant aux assiégés de s'enfuir en cas de surprise du château […] Continuant notre visite, nous pénétrons dans la cave la plus vaste de la ruine, celle que l'on prétend être les oubliettes du manoir. Au centre de la voûte on observe une ouverture carrée portant sur ses parois des traces d'usure bien nettement visibles, produites sans doute par la friction des chaines qui descendaient les malheureux prisonniers dans ce sombre réduit[23] […] De la tour du Gouverneur, on peut voir que le mur extérieur du château, regardant le fossé, était très épais et qu'en outre il était double, divisé longitudinalement par un couloir. Ayant dépassé la Chambre du Gouverneur nous arrivons à la tour des Bohémiens qui se signale par un pan de mur aigu. On en gagne le sommet en gravissant un étroit escalier en colimaçon de vingt-cinq marches. Le guide actuel des ruines, M. Jules Guillaume, au cours de fouilles récentes qu'il a exécutées au pied de la tour des Bohémiens, a découvert un escalier de quatre marches donnant accès à une salle dans l'intérieur de laquelle il trouva des ferrures de portes, des fers de lances, une hache, etc… A droite de la porte d'entrée, il a également mis au jour plusieurs salles encore inconnues qui renfermaient des boulets, des poteries et même des fragments de verrerie »[24].

22. LEMONNIER s. d., p. 364.
23. Il s'agit en fait de la grande citerne attenante à la courtine nord. Les traces d'usure des pierres sont dues aux passages des chaines remontant les seaux d'eau.
24. RAHIR 1900, p. 169.

Salle dite « du Gouverneur », vers 1910 (carte postale, coll. J. Closset)

Poilvache dans l'entre-deux-guerres

Durant la première guerre mondiale, les activités touristiques du site de Poilvache sont mises en veille. Dans les années 20, le tourisme dans la vallée reprend peu à peu. Le journal « Le Patriote Illustré » consacre quatre pages aux ruines de Poilvache. L'auteur de l'article invite le lecteur à la découverte de « cette nature séduisante qui encadre un vieux castel féodal, plein d'ombre et de mystère, un ancien nid d'aigle dont les pierres croulantes se répandent à l'orée d'une forêt de pins altiers ». À Poilvache, écrit-il, « tout se tait en présence de cette désolation, et le monument évanoui, nimbé de vapeurs matinales, dort dans un silence sépulcral ». Abondamment illustré, l'article met en scène un couple de promeneurs photographié en divers lieux du site, ce qui tend à suggérer chez le lecteur l'envie de venir lui aussi découvrir la vieille forteresse. Si quelques passages semblent s'inspirer de Rahir, l'auteur prend toutefois quelques libertés pour expliquer les origines du nom de Poilvache : « Une légende attribue le changement de nom d'Esmeraude (qui entretemps était devenu Méraude) en Poilvache à un fait d'armes assez extraordinaire survenu vers l'an 1300. Méraude était alors le théâtre d'une guerre sanglante, dite 'de la Vache' »[25].

En 1938, W. Penmans signe un article dans la revue du Touring Club de Belgique qui met Poilvache à l'honneur. Depuis une bonne dizaine d'années, l'automobile produite en grande série constitue un moyen de locomotion autonome, accessible à chacun, et devient rapidement un facteur de développement touristique.

Le sentier à proximité du cimetière de Houx est toujours le moyen d'accès privilégié pour gagner les ruines : « Si le touriste s'engage dans le sentier qui serpente sur le flanc méridional du vallon, il arrive après un quart d'heure de marche et de dure montée à la pointe de cet éperon. Il s'y trouve devant un mur d'enceinte à demi éboulé et par une poterne restaurée débouche sur une esplanade couverte de ruines au milieu des sapins et des broussailles »[26]. On note que l'accès à Poilvache se fait par une poterne construite à l'entrée du site sans doute dans les années 20. Il s'agit d'un mur en moellons de pierre dans lequel est aménagée une ouverture surmontée d'une voûte en plein cintre rendue nécessaire pour contrôler l'accès des visiteurs.

25. *Poilvache*, p. 624-627.
26. PENMANS 1938, p. 129-134.

La poterne d'entrée des ruines dans les années 1920 (carte postale, coll. J. Bohet)

Prudent, l'auteur avance que Poilvache ne fut pas « un véritable château féodal bâti pour la sécurité de la seule famille de son seigneur. Jamais, il n'y eut à Méraude un château de ce genre. […] Jusqu'à sa destruction, aux derniers temps de la féodalité, Méraude-Poilvache sera une position de refuge et une sorte de caserne pour des troupes d'occupation »[27]. W. Penmans met également l'accent sur les aspects historiques du site et semble bien documenté même s'il se hasarde toutefois à quelques conjectures : « les constructions étaient massées dans la partie orientale, là où l'éperon se rattache au plateau du Condroz. L'extrémité occidentale, notablement plus large, était dégagée et vraisemblablement servait de terrain d'exercice pour la garnison »[28].

À l'instar des auteurs du siècle précédent, W. Penmans s'interroge sur la présence de la tour de Géronsart et justifie son existence par le fait d'« une position postérieure à la forteresse primitive, d'où l'artillerie pouvait contrebattre le canon des assiégeants, postés dans des replis hors d'atteinte des bombardes de la place principale »[29].

Au fil de sa balade, arrivé sur la tour du Midi, l'auteur décrit le paysage : « …la Tour du Sud d'où l'on domine la Meuse. La vue panoramique que l'on a de cet endroit est superbe. Le fleuve roule ses eaux vertes sous les pieds du visiteur. La belle vallée qui s'élargit sur la rive gauche, là où arrive d'Entre-Sambre-et-Meuse la Molignée, étale les rectangles de ses champs cultivés alternant avec de vertes prairies. Le hameau de Moulins[30] se masse entre la Meuse et les premières collines d'Entre-Sambre-et-Meuse. De la rive droite du fleuve, le visiteur ne peut rien voir, tant l'espace est resserré entre le pied du rocher et la berge. Le léger pont du chemin de fer appuyé sur trois piles en rivière, se mire dans l'eau où il trace une ombre rectiligne »[31].

W. Penmans termine son article par quelques mots à l'attention des archéologues : « La place de Poilvache contient probablement dans ses ruines, bien des curiosités qui feraient la joie et l'instruction des archéologues. Malheureusement l'étendue en est si vaste que les fouilles seraient trop onéreuses et trop aléatoires. Il vaut mieux que tout reste en l'état. Le touriste qui foule ce sol où sont sans doute cachés les témoins de bien des civilisations disparues, en éprouve une émotion qui n'est pas le moindre charme de sa visite »[32].

27. PENMANS 1938, p. 131.
28. PENMANS 1938, p. 131.
29. PENMANS 1938, p. 132.
30. Il s'agit de Senenne.
31. PENMANS 1938, p. 133.
32. PENMANS 1938, p. 134.

L'affluence des touristes à Poilvache est telle qu'elle justifie désormais la présence d'un « guide-gardien » permanente. L'auteur d'un article consacré à Poilvache rapporte qu'en 1937, un certain « Louis » occupe cette honorable fonction : « Malgré son bel âge — septante ans sonnés — le brave Louis va de son pas sûr, le buste toujours droit à travers les ruines, de tour en tour, de casemate en casemate,... Je vous laisse en sa compagnie visiter ces vestiges du temps féodal : vous ne vous ennuierez pas avec lui car l'heureux bonhomme sait distraire ses visiteurs. Ainsi — il vous dira d'un ton confidentiel — qu'à Poilvache, on vit vieux, très vieux et qu'il compte atteindre la centaine en respirant les arômes des sapins, l'air vif de la montagne… »[33]. En 1949, un pavillon d'accueil, construit par l'asbl *Ardenne et Gaume*, remplace désormais le vieux banc du guide !

Une vache savante

Une vache savante dans la plaine d'Anhée, 1956 (photo A. Frérotte, coll. P. Saint-Amand)

Mon grand-père maternel, Albert Frérotte[34], fut lui aussi séduit par la beauté sauvage des ruines de Poilvache. Chaque dimanche, par beau temps, il venait flâner avec sa famille à l'ombre des pins noirs majestueux. Par un dimanche d'été 1956, se séparant rarement de son « instamatic », réflexe de ses années de chroniqueur du journal Vers l'Avenir, il aperçut avec stupéfaction dans la plaine d'Anhée une vache qui s'employait à lire la partie néerlandaise d'un grand panneau publicitaire bilingue recommandant la visite des ruines de Poilvache. Interloqué et se gardant bien de ne pas déranger le quadrupède dans sa lecture, il immortalisa l'événement sur la pellicule. Publié dans les pages du quotidien namurois, le célèbre cliché servit à illustrer un feuillet promotionnel destiné aux visiteurs. L'originalité de la photo poussa le propriétaire de Poilvache, le baron E. de Vinck, à délivrer, le 14 juillet 1956, à son auteur et à sa famille une autorisation d'accès permanente aux ruines de Poilvache.

Un accueil « professionnalisé » par l'asbl Les Amis de Poilvache

Sous l'impulsion de l'ingénieur des Eaux et Forêts, Jacques Duchesne, chef de cantonnement de Dinant, une asbl (*Les Amis de Poilvache*) voit le jour le 13 mars 1987. Destinée à améliorer l'accueil des touristes, elle se fixe pour objectifs la promotion, l'animation et la gestion du domaine historique de Poilvache. Présidée par Jean-Louis Vande Roy, une équipe d'administrateurs enthousiastes se constitue dès 1987. Dans l'immédiat, les préoccupations essentielles des bénévoles concernent l'accueil des touristes, la rédaction d'un feuillet d'informations et la réalisation de travaux dans les ruines. En 2011, un protocole de partenariat est signé entre l'asbl et la Maison du patrimoine médiéval mosan asbl, créée à Bouvignes en 2008. Aujourd'hui, l'accueil sur le site est assuré par des bénévoles suivant un calendrier annuel précis : les week-ends d'avril à juin et de septembre à octobre et tous les jours en juillet et août. Le pavillon d'accueil, agrandi en 1989, bénéficie de l'électricité depuis 2010. L'intérêt des marcheurs pour le site est favorisé par l'intégration de Poilvache dans les balisages des chemins de grandes randonnées. Depuis 2015, des panneaux d'informations thématiques permettent une meilleure compréhension du site aux visiteurs individuels. Par ailleurs, la promotion de la forteresse auprès du grand public bénéficie de l'évolution et de la diversification des moyens de communication. En plus du bulletin de liaison dont la qualité et le contenu n'ont cessé de s'améliorer au fil des années, Poilvache dispose d'un site Internet depuis 1998 (www.poilvache.be). Depuis 1988, les membres de l'asbl ont organisé avec succès des fêtes médiévales dans la forteresse qui ont attiré plusieurs milliers de personnes. Enfin, le 23 septembre 1994, à l'initiative de l'asbl,

33. A. G. 1937.
34. Né à Anhée en 1924 et décédé à Hermeton-sur-Meuse en novembre 2002.

l'Ordre de la Prévôté voit le jour. Il a pour objectif de développer des relations d'amitié entre les membres de l'association et d'honorer des personnalités soucieuses d'assurer l'essor de la forteresse[35].

Reconstitutions médiévales à Poilvache (photo © Les Amis de Poilvache)

• Bibliographie

A. G. 1937 : A. G., *Aux ruines de Poilvache*, dans le journal *L'Horizon de Dinant* du 1er août 1937.

ARNALD 1825 : ARNALD G., *Picturesque scenery of the river Meuse from the city of Liege to that of Mezières*, Londres, 1825.

BATTY 1826 : BATTY R., *Scenery of the Rhine, Belgium and Holland*, Londres, 1826.

BOODTS 2017 : BOODTS G., *L'asbl Les Amis de Poilvache*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 39 (Carnets du patrimoine ; 151).

COSTELLO 1845 : COSTELLO D., *A tour through the valley of the Meuse, with the legends of the Walloon country and the Ardennes*, Londres, 1845, p. 186.

COLEAU 1994 : COLEAU M., *Dinant, Reine de la Meuse, 1860-1940*, Dinant, 1994.

COLEAU 1998 : COLEAU M., *Dinant, ville d'eaux et de villégiature*, dans *De la Meuse à l'Ardenne*, n°26, 1998.

DE NIMAL s.d. : DE NIMAL H., *Légendes de la Meuse*, Bruxelles, s.d., p. 241-258.

de MONTAGNAC 1874 : de MONTAGNAC E., *Les Ardennes. France-Belgique*, t. 1, Paris, 1874, p. 131-132.

DE PEELLAERT 1850 : DE PEELLAERT A., *Le mort vivant : légende luxembourgeoise*, Bruxelles, 1850, p. 29-33.

En Ardenne par Quatre Bohémiens, Bruxelles, 1856, p. 50-51.

FREMDER 1858 : FREMDER, *La Meuse belge. Histoire, légendes, sites et monuments, industrie. Dinant, Namur*, *Liège*, Liège, 1858, p. 47-48.

35. BOODTS 2017, p. 54-56.

LEMONNIER s.d. : LEMONNIER C., *La Belgique. Namur dans Le Tour du Monde. Périodique*, s.d. [1880-1886], p. 364.

MACQUOID 1881 : MACQUOID K. S., *In the Ardennes*, Londres, 1881.

Nos légendes locales, Six légendes sur la région namuroise, Namur, s.d., p. 4-5.

MACKENNETH 1997 : MACKENNETH N., *La mystérieuse route des ruines ou Les châtelains de Mortespierres*, Bruxelles, 1997, p. 93-100.

PENMANS 1938 : PENMANS W., *En Meuse dinantaise. Les ruines de Poilvache,* dans *Revue du Touring Club de Belgique*, 44e année, n°9, mai 1938.

PIMPURNIAUX 1858 : PIMPURNIAUX J., *Guide du voyageur en Ardenne ou excursion d'un touriste belge en Belgique*, Bruxelles, 1858, p. 186.

Poilvache…, dans *Le Patriote Illustré*, s.d. [années 20], p. 624-627.

POWEL 1992 : POWEL C., *Turner en Europe Rhin, Meuse et Moselle*, dans *Catalogue d'exposition au Musée communal d'Ixelles du 13 février au 30 avril 1992*, Gand, 1992, p. 159.

RAHIR 1900 : RAHIR E., *Le Pays de la Meuse de Namur à Dinant et Hastière*, Bruxelles, 1900, p. 169.

RODENBACH 1879 : RODENBACH C., *Dinant pittoresque. Guide de l'excursionniste*, Dinant, 1879, p. 67-75.

SIRET 1845 : SIRET A., *Récits historiques belges*, Bruxelles, 1845, p. 350-352.

SIRET 1851 : Siret A., *Poilvache*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 2, Namur, 1851, p. 83-100.

VAN BEMMEL s.d. : VAN BEMMEL E., *La Belgique illustrée*…, t. II, Bruxelles, s.d. [1878-1882], p. 22-226.

VAN HASSELT 1939 : VAN HASSELT A., *Voyage aux bords de la Meuse*, Bruxelles, 1839.

Une forteresse faite pour durer mais rongée par les vicissitudes du temps

Jacques de Pierpont, géomètre-expert
Nadine Babylas, architecte,
Ingrid Boxus, historienne de l'art,
Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » (AWaP)

Stage de restauration à Poilvache, mai 2014 (photo © MPMM)

La forteresse de Poilvache présente une diversité de construction et un ensemble de pathologies qui sont de véritables trésors pour l'apprentissage. Organiser des formations de consolidation ou de restauration de maçonneries anciennes sur ce site exceptionnel est, pour le Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu », une formidable opportunité.

La première étape, lors de l'organisation de ces stages, est d'établir avec le formateur le genre d'intervention et ses limites. Le choix est défini en fonction des spécificités du terrain, des urgences ou d'un plan global de restauration en tenant compte de l'intérêt qu'il offre pour l'apprentissage de techniques.

Un travail de restauration, qu'il soit de petite ou de grande envergure, commence impérativement par l'observation du monument et l'analyse du bâti dans son environnement direct et se poursuit par la lecture attentive des détails. C'est le rôle du formateur d'éveiller, d'aiguiser la curiosité des stagiaires pour comprendre l'évolution de la construction et cerner les causes des désordres. Le stagiaire doit s'interroger avant d'agir et apprendre à utiliser les études des historiens et des archéologues. Cette phase est essentielle afin d'éviter des erreurs d'interprétation ou de mise en œuvre lors de la restauration, erreurs qui peuvent être irréversibles.

Il est également indispensable de démarrer la formation par un cours théorique afin de déterminer le mode constructif, le type de mortier de chaux existant et à appliquer… Dans un second temps, l'apprentissage des bons gestes se réalise sur le terrain pour respecter le travail des générations précédentes et pour obtenir un résultat fiable dans le temps. Si des imprévus apparaissent lors des travaux, l'expérience du formateur, par son savoir-faire et sa connaissance des techniques anciennes, permettra alors de définir les adaptations nécessaires pour préserver le bâti.

Ces interventions, aussi ponctuelles soient-elles, contribuent au maintien des vestiges et permettent la transmission des règles de l'art de construire.

Le travail effectué en formation a concerné quatre zones du château, côté intérieur, comprenant notamment la porte d'entrée en plein cintre sur laquelle un grand épicéa s'était couché.

Les stagiaires en formation ont travaillé à :

- extirper des arbustes indésirables déchaussant le parementage,
- démonter et remonter le parementage de zones délicates,
- remplacer des pierres altérées et/ou sans cohésion,
- restituer des parements disparus et à rééquilibrer des maçonneries en recréant la liaison entre le parementage et la masse de blocage située à l'arrière,
- traiter les arrachements par consolidation en prenant soin d'évacuer l'eau vers l'extérieur.

Ces exercices complexes de restauration de maçonneries anciennes sont utiles et récurrents dans la conservation de vestiges en élévation. Les stagiaires ont pu aiguiser leurs savoir-faire sur des maçonneries assisées aux joints fins et aux calibres variés, datant d'époques différentes. Le site de Poilvache représente donc un magnifique support d'apprentissage des techniques de conservation et de restauration de maçonneries anciennes.

La Meuse fortifiée, un héritage médiéval précieux

Axel Tixhon
Professeur d'histoire à l'Université de Namur

Aux XIVe et XVe siècles, les bateliers descendant ou remontant la Meuse rencontrent, sur les quinze kilomètres qui séparent l'abbaye de Waulsort de la forteresse de Poilvache, plusieurs sites défensifs imposants. Bouvignes et Dinant dressent impétueusement leurs enceintes urbaines l'une face à l'autre. Crèvecoeur répond, coup pour coup, aux invectives lancées depuis Montorgueil, et vice versa. Dans cet espace frontalier disputé entre le prince-évêque de Liège et les princes féodaux, le contrôle du fleuve est au centre de toutes les convoitises. Depuis le début du Moyen Âge, le cours d'eau charrie, il est vrai, toutes les richesses produites par un monde occidental en plein développement.

Avant l'An Mil, cette portion de la vallée mosane semble être particulièrement convoitée par les institutions religieuses. Les abbayes de Saint-Hubert, de Stavelot-Malmédy, de Lobbes et de Waulsort y obtiennent d'intéressantes donations et des privilèges confortables. L'abbaye Notre-Dame de Dinant est nommément citée en 870 dans le célèbre traité de Meersen. Alors que l'empire carolingien se disloque, le comte de Namur cherche à y imposer son autorité mais se heurte aux domaines qu'administre l'évêque de Liège. Grâce à l'érection d'une fortification au sommet du rocher surplombant l'église Notre-Dame de Dinant, le prélat liégeois prend le dessus sur le prince namurois. Au milieu du XIe siècle, la domination de celui-ci s'étend néanmoins sur le fleuve « depuis le saule de Revin au peuplier d'Andenne ». Les infrastructures portuaires dinantaises sont, par contre, visiblement, dans les mains du prince-évêque. La construction d'un pont en pierre, en 1080, révèle la nécessaire collaboration des maîtres des lieux pour aboutir à la mise en œuvre de cet indispensable ouvrage : le comte Albert III, l'évêque Henri de Verdun et l'abbé Godescal de Waulsort.

Contrôler le trafic fluvial, aménager des emplacements pour l'accostage des embarcations, assurer la traversée du fleuve sont des enjeux stratégiques mais aussi économiques qui attisent les rivalités entre les puissances qui s'affrontent sur les rives de la Meuse. L'érection d'une fortification, solidement installée sur un promontoire dominant, assure à son commanditaire un avantage certain sur ses concurrents, au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle et la généralisation des pièces d'artillerie. Elle offre aussi à ses propriétaires une visibilité qui assoit son autorité sur un territoire plus ou moins étendu.

Sur la Haute Meuse dinantaise, la première véritable fortification de ce genre semble bien avoir été élevée sur l'actuel rocher dit « de la citadelle » à un emplacement idéal, en surplomb d'un marché (actuelle place Patenier), d'un port (rive droite) et d'un passage du fleuve. Ce château est construit dès la moitié du XIe siècle, par l'évêque Nithard, selon la chronique rédigée par Gilles d'Orval. Son existence est confirmée en 1070 lors de l'attribution officielle à l'évêque de Liège des droits de battre monnaie, de percevoir le tonlieu et de tenir un marché à Dinant. En 1152, l'acte de donation de la dîme de l'île au chapitre de la collégiale y est signé, en présence de Godefroid de Montaigu, qualifié de châtelain.

À cette époque, une autre fortification existe depuis peu, sur l'autre rive, en territoire resté namurois, à Bouvignes. Un solide donjon, daté du XIIe siècle, a certainement été érigé par le comte de Namur suite à son éviction progressive du territoire dinantais à la fin du XIe siècle. La consolidation des limites entre espaces namurois et liégeois se manifeste par la fondation du prieuré de Leffe, en 1152, par

des moines issus de l'abbaye de Floreffe, principal centre religieux du comté. Alors que l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Adrien IV confirment, en 1155, la souveraineté du prince-évêque de Liège sur Dinant, il est bien compréhensible que son voisin renforce les territoires qu'il contrôle encore au nord et à l'ouest du site occupé par une localité, en plein essor économique.

La chronique écrite par Gislebert de Mons décrit, d'ailleurs, assez précisément l'existence d'une fortification à Bouvignes, en 1188, lorsque les troupes du comte de Hainaut, Baudouin V, l'assiègent dans le cadre de la guerre qui l'oppose à Henri l'Aveugle à la fin du XIIe siècle. Quelques années plus tard, le même auteur évoque, cette fois, le siège de Dinant *cum castrum illud inexpugnabile videretur* par le même Baudouin V, allié du nouvel évêque de Liège, Albert de Cuyck, dont l'élection était contestée par Simon de Limbourg, soutenu par les Dinantais.

Cette période de luttes continuelles entre grands princes féodaux et évêques de Liège se clôture provisoirement dans la Haute Meuse suite à la conclusion du traité de Dinant, le 26 juillet 1199. Philippe de Hainaut, fils de Baudouin V, obtient la paix en accordant les comtés de Durbuy et de La Roche à Thibaut de Bar, époux d'Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle. Ce couple détient déjà le comté du Luxembourg et y annexe une petite partie du comté de Namur, le territoire situé au sud de la forêt d'Arche, sur la rive droite de la Meuse. Coincées entre les possessions namuroises et liégeoises, ces terres bordent le fleuve depuis les abords de l'abbaye de Leffe (y compris l'église Saint-Georges ?) jusqu'au village de Lustin. Leur protection exige nécessairement l'aménagement d'une position fortifiée.

Complètement isolé, le prieuré de Leffe est élevé au rang d'abbaye indépendante en 1200 tandis que les Dinantais n'hésitent pas à étendre leurs activités au-delà de leur enceinte, sur les anciennes terres namuroises. Dès cette époque, ils prennent solidement pied dans le quartier Saint-Médard, de l'autre côté du pont, encore considéré comme terrain neutre en 1199 puisque le traité entre belligérants y est signé.

À Bouvignes, le château comtal est devenu la sentinelle la plus méridionale du pays namurois. Une ville y a été fondée après la conclusion du traité de Dinant. Ses habitants bénéficient de libéralités urbaines dès 1213 et son église paroissiale est consacrée à saint Lambert en 1217. Ils élèvent, logiquement, une enceinte urbaine pour protéger le noyau d'une agglomération dont le tracé respecte un plan en échelle caractéristique des cités nouvelles construites selon la volonté du pouvoir politique.

Solidement défendues par leur forteresse et leur enceinte urbaine, les localités de Bouvignes et de Dinant assurent la domination de leurs propriétaires, les comtes de Namur et les évêques de Liège, sur le cours de la Meuse à la sortie du défilé de la Haute Meuse. Une fois l'autorité du comte de Luxembourg reconnue sur ce même territoire, à la suite de la confirmation du traité de Dinant en 1223, il est indispensable pour ce prince d'élever, à son tour, une fortification pour assurer la défense de ses intérêts. Le site choisi est sans doute moins favorable que ceux investis par les Dinantais et les Bouvignois mais le promontoire de Poilvache offre un point de vue dominant sur la vallée et il contrôle le gué qui traverse le fleuve.

Les qualités défensives des lieux n'ont pas été surévaluées car, dès 1238, l'évêque de Liège, Jean d'Eppes, met le siège devant la nouvelle forteresse de Poilvache avec une puissante armée. Waleran de Limbourg, beau-fils d'Ermesinde, y résiste avec acharnement tandis que le prélat liégeois contracte une maladie mortelle avant de succomber au château de Dinant. Waleran parvient ensuite à quitter son refuge, dépourvu de provisions en suffisance, tandis que les assiégeants abandonnent leurs positions. Malgré ses faiblesses, la place a fait ses preuves. Elle peut désormais accueillir une population plus nombreuse protégée par une enceinte qui entoure le nouveau bourg.

À Dinant, les bourgeois permettent de renforcer la garnison du château. Ils constituent un apport militaire non négligeable au XIIIe siècle. Le rôle joué par les milices urbaines à la bataille de Steppes en 1213 est d'ailleurs déterminant dans la victoire remportée par l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, contre le duc de Brabant, Henri de Louvain. Cependant, ces redoutables combattants risquent parfois de se dresser contre leur prince, comme en 1255, lorsque les Dinantais se soulèvent contre l'évêque Henri de Gueldre. Les sanctions prises par ce dernier nous apprennent que les bourgeois possédaient deux solides fortifications: la tour Montfort, sur le rocher de Montfat, et la tour gardant l'entrée du pont. Une enceinte urbaine entoure, sans doute, dès ce moment l'agglomération depuis la porte Saint-André, au nord, jusqu'à la porte Martin, au sud. Le château, naturellement, est solidement tenu par l'évêque.

Au milieu du XIIIe siècle, le territoire situé en face de Bouvignes, sur la rive droite de la Meuse, fait l'objet de négociations entre les évêques de Liège et les enfants de Waleran de Limbourg afin d'intégrer les abords de l'abbaye de Leffe à l'agglomération dinantaise et d'étendre, ainsi, les fortifications de la cité mosane vers le nord. En échange, la terre de Poilvache reçoit de nouveaux domaines dans la région d'Assesse. Progressivement, elle se mue en prévôté. Le bourg est doté d'une église paroissiale en 1271. Il est, cependant, difficile de le considérer comme une véritable ville en comparaison de ses deux voisines turbulentes.

La rivalité entre Dinant et Bouvignes entraîne la répétition d'événements violents entre le dernier tiers du XIIIe siècle et le premier quart du XIVe siècle. La célèbre « guerre de la vache » ravage le Condroz entre 1274 et 1278. Elle oppose les comtes de Namur, Gui de Dampierre, et de Luxembourg, Henri V de Luxembourg, au prince évêque de Liège, Jean d'Enghien. Les Dinantais prenant parti pour leur seigneur repoussent victorieusement un assaut mené sur leur cité par les Namurois en 1277. De nouveaux différends s'élèvent dans les années 1290 à propos des vexations commises par les « Copères » au détriment des habitants de Bouvignes. L'opposition atteint son paroxysme en 1319-1321 lorsqu'une guerre continuelle ensanglante la vallée mosane. Elle prend fin suite à l'échec d'un siège de plus de quarante jours mené par les troupes liégeoises devant Bouvignes.

Durant cette guerre, une nouvelle fortification est élevée dans la vallée. Juste en face de Bouvignes, la tour de Montorgueil est construite sur un petit promontoire rocheux, sur un territoire dont la souveraineté est réclamée tant par le prince-évêque que le comte de Namur. Elle symbolise l'arrogance des Dinantais et constitue une menace continuelle pour les habitants de la cité bouvignoise, pratiquement soumise à un siège perpétuel selon la formule de Henri Pirenne. En réponse, les Bouvignois bâtissent la tour de Crèvecoeur sur un sommet dominant la Meuse et le vallon qui débouche dans leur localité. Il est possible que ces exemples aient été imités par le propriétaire de Poilvache qui a sans doute élevé la tour de Géronsart vers la même époque.

À partir du milieu du XIVe siècle, la vallée de la Meuse est donc hérissée de tours et de solides enceintes urbaines. Ces travaux ont pu être financés grâce à l'extraordinaire essor économique qui caractérise ce territoire sur lequel vit une population peut être supérieure à dix mille habitants. Les activités métallurgiques s'épanouissent aussi bien à Bouvignes et à Dinant, autour des fours des batteurs, qu'à l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude. Les fortifications sont continuellement agrandies et améliorées. Elles constituent une protection indispensable pour les commerçants et leurs marchandises.

Aussi, lorsque les Dinantais sont vaincus avec les milices des autres villes liégeoises, à Othée, en 1408, les vainqueurs leur imposent la destruction de leur enceinte. La tour de Montorgueil est citée précisément par le traité et doit être abattue dans les plus brefs délais. La sentence n'est, cependant, pas exécutée. Lorsque Philippe

le Bon devient comte de Namur, il prend automatiquement possession de Bouvignes et de Poilvache, achetée au comte de Luxembourg par Marie d'Artois en 1342. Dès le mois de février 1429, il envoie une expédition en vue de s'emparer de Montorgueil. Suite à l'échec de cette tentative, les Dinantais entraînent les autres milices urbaines liégeoises dans une grande opération punitive en pays namurois. Avec les Hutois et les Liégeois, ils assiègent Poilvache durant le mois de juillet 1430. Après la prise et la destruction de Méraude, ils mettent le siège, en vain, devant Bouvignes. L'annonce de la mort du duc de Brabant, Philippe de Saint-Pol, en août 1430, ébranle les assaillants car elle signifie l'extension de la puissance de leur ennemi, Philippe le Bon, devenu le nouveau souverain brabançon. Face à un tel adversaire, les Liégeois déposent les armes. Le décès plus précoce de Philippe de Saint-Pol aurait peut-être sauvé la forteresse de Poilvache…

Sa destruction par les Dinantais irrite au plus haut point Philippe le Bon. Un nouveau traité de paix est signé avec l'évêque de Liège en décembre 1431. Il exige une nouvelle fois la démolition de la tour de Montorgueil considérée comme « cause et commencement de tous maux avenus ». Cette fois, les Copères doivent obtempérer ! La haine réciproque entre Dinantais et Bourguignons ne fera plus qu'augmenter pour atteindre son paroxysme lors du tragique été 1466. La cité des batteurs de cuivre subira alors le même sort que celui supporté par la forteresse de Poilvache en 1430. Après un siège à peine plus long que celui mené devant Méraude, Dinant succombe sous les tirs des puissantes bombardes de Charles le Téméraire. Ses fortifications sont ensuite soumises aux pioches mais, contrairement à Poilvache, sa reconstruction est entamée à partir de 1472.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, la vallée est dominée par l'essor de Bouvignes dont le territoire s'étend vers le Nord. La petite ville est protégée par de solides murailles et de puissantes fortifications qui impressionnent par rapport à la faiblesse des défenses de son ancienne rivale. Le plan réalisé par Jacques Deventer dans les années 1550 nous montre une agglomération dinantaise dénuée de murs défensifs, à l'exception d'un rempart longeant le fleuve, percée de quelques portes. Le château semble bien modeste vis-à-vis du complexe castral bouvignois dominé par la redoutable tour de Crèvecoeur. À Dinant, les anciens quartiers artisanaux du Nord (quartier Saint-Pierre) et du Sud (île des batteurs) sont désertés tandis que les habitations se pressent autour de la masse dominante de la collégiale.

Hélas, Bouvignes subit le même sort que Dinant lorsque les troupes du roi de France Henri II partent à l'assaut des Pays-Bas. La ville exerce, seule désormais, la redoutable fonction de verrou de la Meuse. Il ne faudra qu'une seule journée à l'artillerie française pour venir à bout de la résistance des défenseurs. Le 8 juillet 1554, la cité est prise, livrée au pillage, et détruite par l'incendie. L'objectif des envahisseurs est de supprimer les obstacles défensifs placés dans le couloir mosan. Dinant, sans défense, est épargnée tandis que les vieux murs de Poilvache et de Montaigle sont définitivement abattus. Pour fermer la vallée, Charles Quint préfère, ensuite, élever une nouvelle forteresse, quelques kilomètres en amont sur un territoire nouvellement acquis à Givet. La construction de Charlemont est entamée dès 1555 en application des nouvelles conceptions de défense militaire développées suite aux progrès de l'artillerie.

Ces nouveaux procédés seront aussi, momentanément, appliqués à Dinant lors de la période de son occupation par Louis XIV entre 1675 et 1699. Conçues selon les plans de Vauban, les nouvelles murailles seront abattues suite aux dispositions du traité de Ryswick. Souhaitant éliminer toute capacité défensive à une ville qu'ils devaient rendre à la souveraineté de l'évêque, les Français détruisent les fortifications les plus importantes de la cité mosane. Depuis le début du XVIIIe siècle, la Haute Meuse dinantaise ne joue plus de rôle déterminant sur le plan de la fortification militaire, à part durant quelques années sous la période hollandaise…

Or, les tours et les enceintes urbaines sont indissociables du paysage mosan durant la période médiévale. Elles révèlent la violence guerrière endémique de l'époque mais aussi la richesse des communautés installées sur quelques kilomètres du couloir mosan. Leur étude et leur sauvegarde constituent bien un enjeu majeur actuel. Elles mettent en évidence des similitudes et des spécificités entre chacun de ces sites défensifs. Il serait absolument pertinent de concevoir une valorisation globale de cet ensemble exceptionnel. Dans cette perspective, la Maison du patrimoine médiéval mosan constitue un acteur de premier ordre !

Table des matières

Préface par Daniel Van Basten 5
Le mystère Poilvache par Claire-Marie Vandermensbrugghe 7

Première approche : archéologie et histoire, deux disciplines complémentaires

- **Chronologie des fouilles** par Pierre-Hugues Tilmant, 9
- **Les sources écrites des XIIIe-XVe siècles relatives à la forteresse de Poilvache** par Aurélie Stuckens 17

Le lieu : situation et environnement

- **La forteresse et la prévôté de Poilvache : contexte politico-territorial (XIIIe-XVe siècles**) par Aurélie Stuckens 29
- **Poilvache ou Méraude, deux noms complémentaires pour un même lieu** par Jean Germain 34
- **Comment subsister à Poilvache ?** par Dimitri Belayew 39
- **De l'autre côté de la Meuse… L'abbaye de Moulins, fondation contemporaine de celle de Poilvache** par Aurélie Stuckens 51
- **Poilvache et son voisinage dans les comptes de la prévôté à l'époque bourguignonne** par Pascal Saint-Amand 55

Le site : traits propres et éléments de comparaison

- **Les puits de trois châteaux du comté de Namur en vallée mosane : Poilvache, Bouvignes et Montaigle** par Pascal Saint-Amand 68
- **La maison « au grand pignon »** par Pierre-Hugues Tilmant 76
- **Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses** par Aurélie Stuckens 79
- **Les structures défensives** par Pierre-Hugues Tilmant 89
- **Le siège de Poilvache en 1238** par Jean-Louis Antoine 103
- **La destruction de Poilvache en 1430** par Emmanuel Bodart 104
- **Poilvache parmi les villes et châteaux du comté de Luxembourg** par Philippe Mignot 106
- **Villes et châteaux : quelques exemples sur la Meuse et l'Aisne** par Patrice Bertrand 112

Les hommes : seigneurs de Poilvache et occupants de la forteresse

- **Des origines et des débuts bien tourmentés** par Jean-Louis Antoine 125
- **Ermesinde** par Philippe Mignot 128
- **Poilvache, la forteresse convoitée des princes (fin XIIIe–début XIVe siècle)** par Aurélie Stuckens 130
- **Jean Ier de Luxembourg dit l'Aveugle** par Pascal Saint-Amand 138
- **Jean l'Aveugle à Poilvache** par Philippe Mignot 140
- **Marie d'Artois, comtesse de Namur** par Pascal Saint-Amand 141

- **Jean III** par Emmanuel Bodart 142
- **Poilvache et ses gardiens. Quelques réflexions au sujet des occupants de la forteresse** par Aurélie Stuckens 143
- **L'atelier monétaire de Poilvache et l'économie de la vallée mosane (fin XIIIe-début XVe siècle)** par Nicolas Ruffini-Ronzani 151

Les objets : céramique, métal, pierre

- **La céramique de Poilvache** par Sophie Challe 157
- **Quatre appliques de cuivre doré ornées de griffons** par Sophie Balace 162
- **Deux mortiers en pierre à Poilvache** par Geert Verbrugghe 167

Épilogue : attraits touristiques et patrimoniaux

- **Les ruines de Poilvache, de l'époque romantique au tourisme d'aujourd'hui** par Pascal Saint-Amand 175
- **Une forteresse faite pour durer mais rongée par les vicissitudes du temps** par Jacques de Pierpont, Nadine Babylas, et Ingrid Boxus 191
- **La Meuse fortifiée, un héritage médiéval précieux** par Axel Tixhon 192

Dans la même collection

Cahiers de la MPMM n°1
Au cœur de la MPMM

Cahiers de la MPMM n°2
Dinant d'or et d'argent

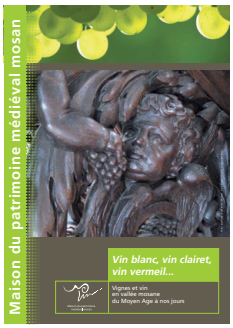

Cahiers de la MPMM n°3
Vin blanc, vin clairet, vin vermeil…

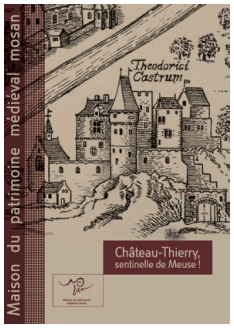

Cahiers de la MPMM n°4
Château-Thierry sentinelle de Meuse !

Cahiers de la MPMM n°5
La Meuse, les hommes

Cahiers de la MPMM n°6
Les hommes, la Meuse

Cahiers de la MPMM n°7
L'or des dinandiers. Fondeurs et batteurs mosans au Moyen Âge

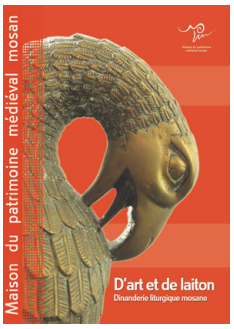

Cahiers de la MPMM n°8
D'art et de laiton. Dinanderie liturgique mosane

Cahiers de la MPMM n°9
Né quelque part, hier et aujourd'hui

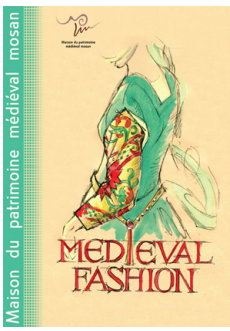

Cahiers de la MPMM n°10
Medieval fashion

Cahiers de la MPMM n°11
Couques en Stock

Ouvrage publié à l'occasion de l'exposition « Quoi de neuf à Poilvache ? » organisée à la Maison du patrimoine médiéval mosan, du 31 mars au 4 novembre 2018.

Avec l'aide de :

Mise en page : Phi Média

1430. Poilvache est détruite. La forteresse, dominant la Meuse en aval de Dinant, n'aura connu qu'un peu plus de deux siècles d'existence... Mais son histoire fut intense, à la croisée des chemins de grands princes de nos régions au Moyen Âge.

2018. Poilvache, ses hauts murs qui ondulent sur une crête calcaire et qui enserrent un duvet de pins noirs. Qu'y a-t-il là-haut ? À quoi ont bien pu servir ces remparts ? Qui étaient les seigneurs de Poilvache ? Qui résidait dans la forteresse ? Qui l'a détruite ? Poilvache suscite de nombreuses questions. Pour (re)découvrir ce site et mieux appréhender certaines facettes énigmatiques de son histoire, l'accent est mis sur de nouvelles hypothèses.

9 782955 857618

Avec le soutien de la Wallonie
Fédération Wallonie-Bruxelles
Wallonie patrimoine AWaP
Wallonie tourisme CGT
Province de Namur
Dinant La voix cuivrée
Centre Culturel de Dinant
Fondation Cyrys